
BIBLIOTHÈQUE
DE LA SCIENCE FRANÇAISE
EXPOSITION DE SAN FRANCISCO
1915
FOR HUMANITY AND THE HUMANITIES
RF
DON DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
A L'UNIVERSITÉ DE CALIFORNIE
SOUS LES AUSPICES DES "FRIENDS OF FRANCE"
Maquet gr.
H. Guillaume del.

LES

PÉDAGOGUES

DE PORT-ROYAL

SAINT-CYRAN, DE SACI, LANCELOT,
GUYOT, COUSTEL, LE MAITRE, NICOLE, ARNAULD, ETC.
JACQUELINE PASCAL

HISTOIRE DES PETITES ÉCOLES

NOTICES, EXTRAITS ET ANALYSES AVEC DES NOTES

Par I. CARRÉ

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ
INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

1887

AVANT-PROPOS

L'Œuvre de Port-Royal fut considérable en pédagogie. On n'en parle jamais, du reste, qu'avec grand honneur et avec une particulière considération : on n'hésite pas à reconnaître les écrivains de cette société célèbre comme les auteurs des Méthodes nouvelles ; on convient qu'ils ont jeté dans le monde de l'enseignement des idées qui n'en sont plus sorties, des principes féconds dont on n'a eu qu'à tirer les conséquences ; on leur attribue la gloire d'avoir inspiré Rollin, qui est leur héritier direct, parfois un peu affaibli. Cependant il reste vrai de dire que les pédagogues de Port-Royal sont peu connus, ou plutôt qu'on ne les connaît guère que de seconde main. A quoi cela tient-il? A ce que la pédagogie n'ayant jamais été l'objet exclusif et propre de leurs études, leurs idées sur l'éducation se trouvent disséminées dans de volumineuses collections où il est assez difficile d'aller les chercher, mêlées qu'elles sont à des discussions de toutes sortes et à des controverses étrangères à l'enseignement. Cependant ils méritent d'être connus personnellement et dans leur texte même. Nous avons donc cru rendre un service aux Maîtres de la jeunesse, en détachant de leurs ouvrages les passages les plus saillants qui ont trait à la pédagogie, et en les réunissant dans un volume à la portée de tous. Nous prévenons que ces extraits sont essentiellement pédagogiques et que c'est surtout à la pratique des écoles que nous avons songé en les recueillant.

Paris, 1er Août 1887.

I. CARRÉ.

INTRODUCTION

Les Petites Écoles de Port-Royal.

On a donné le nom de *Petites Ecoles de Port-Royal* à des réunions formées de jeunes enfants qu'on élevait loin du monde, dans les dehors de ce monastère. Ce n'étaient point, comme leur nom semble l'indiquer et comme on pourrait le croire, des écoles primaires dans lesquelles on se bornait à enseigner les éléments, ni des écoles préparatoires à l'enseignement secondaire qui se donnait alors dans les collèges de l'Université, et qui ne commençait qu'à la sixième. Non : la plupart des jeunes gens qui les ont fréquentées en sont sortis avec une instruction complète. Si ce nom fut adopté de bonne heure et consacré pour les établissements fondés par Port-Royal, c'est sans doute parce que les élèves y étaient peu nombreux ; mais ce dut être aussi parce qu'on voulait signifier qu'on n'entendait pas faire concurrence à l'Université, très jalouse de ses droits. On espérait que l'institution, avec un titre si modeste, ne porterait ombrage à personne.

§ 1. — Histoire des Petites Écoles.

Comment ces écoles prirent-elles naissance ? Où et quand furent-elles d'abord établies ? Quelles sont les per-

sécutions qu'elles subirent? Où furent-elles transférées? Quand furent-elles définitivement fermées? Autant de questions qui se lient à l'histoire du monastère de Port-Royal lui-même, dont il nous faut d'abord donner un aperçu.

Commencement des petites écoles. — Port-Royal est le nom donné à une abbaye de religieuses, qui était située près de Chevreuse, à 25 kilomètres S.-O. de Paris, et dont l'origine remonte à l'année 1204. En 1626, la Communauté s'y trouvant trop à l'étroit, sa supérieure, la mère Angélique Arnauld, la transféra dans le faubourg Saint-Jacques, à Paris. Il ne resta au monastère des Champs qu'un chapelain pour y dire la messe et des domestiques pour en soigner le temporel.

Déjà, dès 1620, la mère Angélique avait été mise en relation avec le célèbre abbé de Saint-Cyran par son frère Arnauld d'Andilly; « mais on n'osa pas tout d'abord lui demander de se rabaisser à la conduite particulière des âmes par la confession, » et c'est en 1635 seulement que, par suite du transfert de la communauté à Paris, et des rapports plus intimes qu'il eut avec elle, la proposition lui fut faite de devenir le confesseur des religieuses. Il accepta, parce qu'il crut y voir la volonté de Dieu. Ce fut un évènement décisif pour les destinées de Port-Royal. Quoi qu'on puisse penser de Saint-Cyran, en effet, ce n'était point un homme vulgaire. Il en est peu qui aient, au même degré que lui, dominé les âmes et les consciences de ceux qu'il prit sous sa direction. Une fois entré à Port-Royal, il en fit sa *place d'armes* et il pénétra de son esprit tout ce qui se rattachait par un lien quelconque à cette communauté. Or, l'éducation des enfants tenait une grande place dans ses idées de réforme et elle constituait un point important de sa doctrine. Aussi le voit-on, dès 1637, faire élever sous ses

yeux, dans les dehors du monastère, avec ses neveux et le jeune Vitart, de la Ferté-Milon, les deux fils de M. Bignon, avocat général, qui l'avait pris comme directeur : il les avait confiés à M. Singlin, son disciple et son ami, qui devint plus tard le confesseur de Port-Royal. Quand il eut converti l'éloquent avocat Antoine Le Maître et son frère de Séricourt, leur mère (la sœur d'Angélique, l'abbesse de Port-Royal), leur fit bâtir près de la maison de Paris un petit pavillon où ils se retirèrent, et ils furent amenés par le voisinage à s'occuper aussi des enfants, sous la direction de Saint-Cyran. Enfin Lancelot, qui venait de se mettre, lui aussi, sous la conduite de l'illustre abbé, et chez lequel celui-ci avait reconnu une aptitude particulière pour l'enseignement, ne tarda pas à leur être adjoint (20 janvier 1638), et bientôt ils se trouvèrent réunis dix ou douze, tant maîtres qu'enfants. Ce fut le commencement des solitaires et des petites écoles.

Premier établissement à Port-Royal des Champs (1639). — Mais bientôt Saint-Cyran était arrêté et jeté en prison pour avoir défendu l'*Augustinus*, un ouvrage sur la grâce de son ami Jansénius, évêque d'Ypres ; peut-être aussi parce que Richelieu, à qui les Jésuites l'avaient dénoncé, voyait déjà en lui un Luther ou un Calvin naissant. « Le pasteur étant frappé, il fallait que les brebis fussent dispersées. » L'archevêque de Paris fit savoir aux solitaires, de la part de la Cour, qu'ils eussent à déloger de la maison où ils étaient, « n'étant pas convenable qu'il y eût ainsi des jeunes gens domiciliés dans les dehors d'un monastère de filles. » La maison de Port-Royal des Champs, qui était alors inhabitée, présenta un asile tout prêt pour les recevoir. C'est là qu'ils se rendirent, emmenant avec eux les enfants ; car ils avaient à cœur de continuer la bonne œuvre commencée par Saint-Cyran.

Celui-ci, du reste, ne cessa jamais de tout diriger malgré sa captivité, et il suppléait par ses lettres, écrites du donjon de Vincennes, aux visites qu'auparavant il leur faisait en personne au moins tous les deux jours. Mais deux mois s'étaient à peine écoulés qu'ils furent obligés de se disperser, à l'occasion du procès intenté à Saint-Cyran. Lancelot se retira dans la famille de son jeune élève Vitart, à la Ferté-Milon. Le Maître et son frère ne tardèrent pas à l'y rejoindre. Ils restèrent là quinze mois, jusque vers la fin de 1639, époque à laquelle ils purent rentrer dans leur désert, sans y être trop inquiétés. Saint-Cyran ne sortit de prison que le 6 février 1643, quelques mois après la mort de Richelieu, et il mourut le 11 octobre de la même année ; mais sa mort n'amena aucun changement pour les écoles : il laissait des disciples animés de son esprit et fidèles à sa pensée. Les choses restèrent donc à peu près en l'état jusqu'en 1646, si ce n'est que le nombre des solitaires s'était considérablement accru et que celui des enfants dont ils prenaient soin s'était aussi notablement augmenté.

Translation à Paris (1646). — Cependant les religieuses n'avaient pas perdu le souvenir de leur maison des Champs, que la mère Angélique regrettait toujours, et comme elles se trouvaient alors plus de cent dans leur maison de Paris, elles résolurent de partager leur communauté. Une partie des sœurs retournèrent dans leur ancien monastère, qui fut restauré et agrandi. Il fallut leur céder la place : les solitaires se retirèrent dans les dépendances ; mais on jugea bon de transporter les écoles ailleurs. Un homme tout dévoué à Port-Royal, M. Lambert, offrit une maison qu'il possédait dans le cul-de-sac de la rue Saint-Dominique, près du Luxembourg : c'est là qu'on installa maîtres et élèves, vers la

fin de 1646 ou au commencement de 1647. Il semble qu'il y ait eu à ce moment un établissement assez régulier. C'était une sorte de petit collège pour vingt-quatre enfants, distribués en quatre chambres, peut-être cinq, devant contenir six élèves chacune. Chaque écolier payait 400 livres de pension ; mais pendant la première guerre de Paris, en 1648, la cherté des vivres obligea de prendre 500 livres. Cette somme contribuait à fournir aux frais du loyer et des régents, et aux gages des domestiques. Le directeur ou principal, qui était chargé de l'instruction religieuse et qui avait comme la surintendance de toute l'éducation, était M. Walon de Beaupuis, un jeune ecclésiastique que la grâce avait touché, et qui s'était placé sous la direction de M. Singlin, confesseur de Port-Royal. L'abbé Goujet dit dans sa vie de Nicole que les enfants avaient quatre maîtres chargés de les instruire : Nicole, pour la philosophie et les humanités ; Lancelot, pour le grec et les mathématiques ; Guyot et Coustel, qui semblent avoir été plus particulièrement chargés du latin. Mais il y en avait d'autres encore. Du Fossé, qui y était élève, nous dit dans ses Mémoires que sa classe était composée de ceux qui étaient les plus avancés, et qu'ils avaient pour maître un sieur Le Feure, dont il fait le plus grand éloge. Le dimanche, ils allaient à vêpres à Port-Royal de Paris, où ils entendaient le sermon de M. Singlin, qui avait succédé à Saint-Cyran comme directeur des religieuses.

Comment l'enseignement était-il organisé dans cette sorte de collège ? Les élèves y étaient-ils répartis dans les chambres suivant leur âge ou suivant leur force ? Il semble bien que chaque chambre avait un maître qui y était particulièrement attaché. Mais chaque classe avait-elle un seul maître pour toutes les matières enseignées, ou bien, comme semble le dire l'abbé Goujet, ces messieurs venaient-ils donner, dans chacune, à tour de rôle,

des leçons sur les matières qui leur étaient les plus familières ? Il serait bien difficile de rien affirmer à cet égard. Il y avait certainement des exercices communs, et l'on ne réunissait guère que des élèves qui étaient à peu près de même force et pouvaient marcher du même pas; mais tout porte à croire aussi que, ceux-ci étant peu nombreux, chaque maître pouvait donner à chaque écolier des soins particuliers. Quoi qu'il en soit, la solide instruction et surtout l'éducation vertueuse qu'on y recevait firent vite apprécier ces écoles et leur acquirent une certaine réputation dans le public. Aussi le nombre des élèves augmenta-t-il rapidement et M. de Beaupuis écrivait, dès 1648, « que la maison se remplissait si fort qu'il n'y aurait bientôt plus aucune place. »

Retour des écoles à la campagne (1650). — Donc les petites Ecoles étaient là florissantes ; mais trois ans à peine s'étaient écoulés depuis leur établissement à Paris, qu'elles furent troublées « par la jalousie de certaines gens que cette réputation incommodait. » On les décria comme des écoles d'erreur. Les Jésuites obtinrent même un ordre secret de la Cour, en vertu duquel un commissaire se transporta dans la maison où étaient les enfants. Il interrogea le supérieur M. de Beaupuis et les enfants eux-mêmes, et put ainsi s'assurer que les bruits qu'on avait fait courir étaient faux et calomnieux. Cette enquête n'amena donc aucun résultat fâcheux ; mais, soit qu'on voulût prévenir des mesures de rigueur qu'on avait des raisons de craindre, ou encore ôter un prétexte à la jalousie, on décida que l'école de Paris serait fermée et que les enfants seraient dispersés à la campagne.

Cette fois ils furent partagés en trois bandes. On envoya au Chesnai (près de Versailles), les enfants de M. de Bernières, dans une maison qu'il offrit, et un cer-

tain nombre d'autres qui étaient liés avec eux. C'était probablement le groupe le plus nombreux, quoiqu'ils ne fussent guère qu'une vingtaine. C'étaient aussi les plus jeunes : ils n'avaient pas pour la plupart plus de dix à douze ans. On y reconstitua, sous la direction de M. de Beaupuis, une sorte de petit collège, comprenant quatre classes ou chambres, comme à Paris. Il y avait un maître dans chaque chambre. Un Règlement qui a été conservé, et qui devait être à peu de chose près le même pour toutes les écoles, donne des détails assez précis sur la manière dont cette école était organisée et dont elle fonctionnait. (Voir ce Règlement, page 24).

D'autres enfants retournèrent à Port-Royal des Champs, non plus dans l'abbaye comme autrefois, parce qu'elle était occupée par les religieuses ; mais à la ferme des Granges, sur la hauteur. Il y vint plusieurs enfants de qualité, dont les noms nous ont été conservés. Le jeune Racine y fut admis aussi, en octobre 1655, par l'entremise d'une de ses tantes, religieuse au monastère. Il ne semble pourtant pas qu'il y ait jamais eu là une véritable école comme celle du Chesnai, par exemple. C'était plutôt une réunion d'enfants de divers âges, généralement plus avancés que ceux du Chesnai, qui avaient sans doute des maîtres en titre et un règlement commun, mais qui ne formaient pas pour cela des classes régulières. Lancelot et Nicole, qui les avaient suivis, devaient être leurs maîtres les plus habituels, Lancelot surtout.

Enfin un troisième groupe fut mis aux Trous (près de Chevreuse), avec les MM. de Bagnols, dans un château qui appartenait à leur père, sous la direction d'un M. Borel, originaire de Beauvais, comme MM. de Beaupuis et Coustel. Mais cette troisième école semble avoir toujours été moins importante que les deux autres.

Il y eut sans doute d'autres groupes encore. Ainsi

nous savons que Villeneuve d'Andilly et Thomas du Fossé, avec quelques autres, vinrent, en quittant Paris, chez M. Retard, curé de Magny, paroisse de Port-Royal, avec leur précepteur le sieur Le Feure ; mais que, celui-ci étant venu à mourir au bout de six mois, ils furent envoyés aux Granges. Il est question encore, dans les Mémoires, d'une école qui aurait été établie à Sevran, au N.-O. de Livry, canton de Gonesse, chez un abbé de Flexelles, homme de qualité et licencié de la Faculté de Paris. « La maison, nous dit du Fossé, était d'un agrément admirable pour les jardins et pour les eaux et les promenades des environs, qui étaient fort belles. Mais l'économie manquait à celui de qui dépendait l'établissement ; et la générosité l'ayant emporté au-dessus de la prudence, les enfants furent dispersés de côté et d'autre. » Il se peut pourtant que cette école n'ait existé qu'après la dispersion de 1656. Il est probable, du reste, que ces répartitions et ces classements n'avaient rien d'absolument fixe, et il arriva sans doute plus d'une fois que des maîtres, comme des élèves, passèrent d'une maison dans une autre, quand des raisons particulières l'exigeaient. Mais ces écoles étaient certainement reliées entre elles et la direction dont elles relevaient toutes était au Monastère des Champs. C'est là aussi que devaient se trouver les élèves les plus marquants.

Ce fut certainement à cette époque, de 1650 à 1656, que les petites Écoles furent le plus florissantes. C'est aussi le moment où se trouvèrent réunis les solitaires les plus illustres. Arnauld était le confesseur des religieuses depuis 1648 et collaborait à tout. Pascal y vint dès le commencement de 1655, et sa première Provinciale est du mois de janvier 1656. De Saci avait entrepris sa traduction du Nouveau Testament dès 1654, et l'on sait qu'il y avait des conférences pour cet objet au château de

Vaumurier, chez M. le duc de Luynes, dans le voisinage du monastère. C'est probablement dans des conférences du même genre que tous ceux qui s'y mêlaient d'éducation cherchaient les moyens de simplifier les méthodes d'enseignement, et qu'après discussion on arrêtait en commun les bases des ouvrages que devaient composer plus tard les uns et les autres. Le voisinage de tous ces hommes animés d'un même esprit, poursuivant un même but, ne pouvait manquer d'être singulièrement profitable aux jeunes gens dont on avait entrepris l'éducation, et que tous voulaient servir, chacun selon ses aptitudes et ses moyens.

Dispersion partielle des élèves en 1656 ; fermeture définitive des écoles en 1661. — Cependant la condamnation d'Arnauld et l'apparition des Provinciales excitaient, en 1656, une nouvelle tempête contre Port-Royal. Les Jésuites, piqués au vif, firent décider par le roi, le 6 mars 1656, en conseil de conscience, la dispersion des solitaires et des élèves auxquels ils donnaient l'instruction. Les solitaires n'attendirent pas qu'on employât contre eux la violence ; ils s'éloignèrent de leur chère retraite, l'un après l'autre. Les écoliers, qui étaient alors une quinzaine à Port-Royal des Champs, partirent à leur tour le 20 mars et furent envoyés de divers côtés. Quant le lieutenant civil Daubray, qui avait reçu l'ordre d'aller congédier les maîtres et les enfants, se présenta aux Granges, il n'y trouva personne ; tous les logements étaient vides. Il alla ensuite au château des Trous. M. de Bagnols lui présenta ses trois enfants qu'il y faisait élever avec trois autres seulement. Le magistrat les y laissa, « vu qu'on ne pouvait pas empêcher un père d'élever ses enfants chez lui, et que les trois autres n'ayant pas de bien, quoique de bonne famille, y étaient élevés gratuitement

et de la pure charité de M. de Bagnols. » Il en fut de même au Chesnai. Daubray donna des ordres pour que les enfants qui s'y trouvaient fussent renvoyés à leurs parents, laissant seulement à la maison ceux de M. de Bernières, qui étaient là chez leur père. Mais il en demeura cependant quelques-uns avec M. de Beaupuis. « Comme celui-ci n'était pas homme à s'effrayer, il resta tranquillement au Chesnai. »

A partir de ce moment, on peut dire que les petites Écoles n'existent plus. Il se reforma bien encore, dans ces trois endroits, notamment à Port-Royal, aux Granges et au château de Vaumurier, et même sur d'autres points, à Sevran, par exemple, quelques groupes d'enfants qu'on élevait ensemble ; mais c'étaient plutôt des éducations particulières : le faisceau était rompu. Toutefois l'acharnement des ennemis de Port-Royal était tel qu'ils ne laissèrent pas même subsister ces derniers vestiges. En mars 1661, le lieutenant civil Daubray fit une nouvelle tournée, muni cette fois d'instructions décisives pour en finir avec ce qui pouvait encore rester des petites Écoles. Comme en 1656, il ne trouva personne aux Granges ; mais les quelques enfants qui étaient revenus chez M. de Bernières, furent renvoyés à leurs parents, et ceux de M. de Bagnols, qui avaient perdu leur père en 1657, furent même obligés un peu plus tard de quitter leur château des Trous, où on les avait laissés avec leur précepteur, pour se rendre à Lyon chez un de leurs parents, auquel ils furent remis par ordre du roi.

Telle fut la fin des petites Écoles. En somme, ce n'est guère que de 1646 à 1656 qu'elles ont été réellement constituées, d'abord à Paris, puis à la campagne, puisqu'auparavant on n'avait fait que des essais, et qu'à partir de 1656 on n'en trouve plus que des débris. Il ne semble pas d'autre part que, même au moment où

elles furent le plus nombreuses et le plus florissantes, elles aient réuni plus d'une cinquantaine d'élèves à la fois. Y eut-il en tout cent enfants qui passèrent par ces écoles et qui y firent leurs études, en totalité ou en partie ? Il serait hardi de l'affirmer. C'en fut assez cependant pour former des hommes qui furent comme une race à part, pour créer un type qui se reconnaît parmi les générations du siècle et qui s'est même conservé au-delà. C'en fut assez aussi pour marquer dans l'enseignement, par les livres auxquelles ces écoles donnèrent lieu, une trace profonde et qui dure encore. C'est ce double caractère que nous voudrions maintenant préciser.

§ II. — L'Éducation a Port-Royal.

Quand on parle de Port-Royal, de ses doctrines, de ses établissements, c'est toujours à Saint-Cyran qu'il faut remonter. C'est lui qui, par ses opinions, par son caractère, par les persécutions dont il fut l'objet et par la façon dont il les subit, représente le mieux l'esprit de la société; c'est lui qui a formé l'âme de Port-Royal. Plus tard seulement l'influence d'Arnauld se fit sentir, quand déjà la tendance primitive avait un peu dévié. Mais, à l'époque des Petites Écoles et sur cette matière de l'éducation en particulier, on peut dire que Port-Royal tout entier est imbu des idées de Saint-Cyran. Pour bien comprendre l'esprit qui animait les maîtres des Petites Écoles, il faut marquer d'abord ce que fut l'esprit de Saint-Cyran et sa doctrine sur l'enfance.

Pour Saint-Cyran, l'homme est un être déchu; sa nature a été viciée par le péché originel. Sans doute le baptême lui a rendu l'innocence perdue et le chemin du ciel lui est rouvert; mais il reste faible, son innocence est fragile; c'est comme une santé ébranlée par quelque

terrible maladie. Une guérison est intervenue, mais les rechutes sont probables; elles sont terribles, elles sont peut-être sans relèvement. Sans doute, même quand on est tombé, l'absolution présente encore un recours; mais pour l'absolution, la grâce est nécessaire et l'on ne peut compter sur la grâce: Dieu l'accorde à qui il veut. Donc la meilleure assurance de salut que nous ayons (et peut-être la seule), c'est de conserver l'innocence que le baptême nous a rendue. Or cette innocence, mille dangers la menacent. Jaloux du bonheur des hommes, le démon leur tend mille embûches; il attaque les enfants et ceux-ci sont incapables de le combattre; il faut le combattre pour eux. C'est là précisément le but de l'éducation, qui doit éclairer leur raison obscurcie, redresser et fortifier leur volonté pervertie. Il n'est rien en quoi on puisse mieux servir Dieu, ni être plus utile à l'État que d'instruire des enfants et de les former à la vertu. Cette fonction n'est point un petit emploi : il n'y a pas de profession plus haute ni plus digne de l'application des hommes les plus distingués. Aussi Saint-Cyran y employa-t-il les uns et les autres en toute occasion, sans que les plus considérables crussent avoir le droit de s'en plaindre.

Ainsi, conserver l'innocence des enfants et Jésus-Christ même qui habite en eux, après qu'ils lui ont été consacrés par le baptême; défendre cette pureté contre la concupiscence, c'est-à-dire contre toutes les mauvaises inclinations de leur nature corrompue, contre l'envie du démon et la rage qu'excite en lui le bonheur des hommes, contre les ruses qu'il invente et les assauts qu'il leur livre; tel est l'objet principal de l'éducation selon Saint-Cyran. Tout, dans le système de Port-Royal, va se déduire de cette conception primitive ou s'y subordonner.

Tout d'abord on écarte, d'une part, la vie de collège, où le contact d'un grand nombre d'enfants insuffisam-

ment surveillés fait courir à l'innocence trop de dangers ; d'autre part, l'éducation particulière dans la famille, où les enfants sont trop isolés et où la faiblesse des parents rend trop souvent impuissante la bonne volonté du maître. On préfère le préceptorat, une sorte de moyen terme préconisé par Érasme dans son *Traité du mariage chrétien*, c'est-à-dire le système des chambrées, où quelques enfants seulement sont réunis sous la direction d'un même maître, à la campagne, dans une maison particulière.

De la même pensée découlent les conditions auxquelles on acceptait les élèves dont on se chargeait. On n'en voulait point dont on ne fût absolument les maîtres, et si l'on en voyait quelqu'un dont l'exemple fût nuisible aux autres, on le renvoyait sans qu'aucune considération particulière fût capable de le faire garder.

De là aussi le soin avec lequel on choisissait les maîtres chargés de les instruire, et même les domestiques chargés de les servir. Toutes les précautions étaient prises pour qu'ils n'entendissent ni ne vissent jamais rien qui pût blesser la modestie ou la pureté si délicate en cet âge.

C'est ce même souci de ne rien mettre entre les mains des enfants qui pût éveiller dans leur âme une pensée ou une image malsaine, qui inspira l'idée de composer à leur usage des éditions expurgées de plusieurs auteurs anciens. On reconnaissait que là seulement était la source du bon langage, et que les vérités de la religion ne pouvaient que gagner à être exposées et défendues dans un style formé par les écrivains de la Grèce et de Rome ; on se résignait donc à faire passer les enfants par ces lectures profanes, mais avec combien de précautions ! On voulait qu'ils pussent puiser dans ces auteurs ce qui est utile pour la langue, sans y rencontrer jamais rien qui pût atteindre leurs mœurs.

Quant aux romans et à tous ces livres « où s'enflamment les passions des jeunes gens, » on en interdisait la lecture absolument.

Le théâtre était l'objet d'une proscription plus sévère encore. Nicole se laissa aller jusqu'à traiter les faiseurs de comédies d'*empoisonneurs publics*, ce qui amena la riposte de Racine dans ses deux fameuses *Lettres à l'auteur des Visionnaires*. Lancelot préféra renoncer à l'éducation des princes de Conti, dont il s'était chargé, plutôt que de les conduire à la comédie, comme on voulait l'y contraindre.

C'était une coutume généralement admise de faire voyager les jeunes gens pour compléter leur éducation. M. de Saci la désapprouvait; car il considérait d'abord et avant tout le salut. Or pour lui, les voyages, c'était la tentation se présentant sous des formes variées et toujours nouvelles, et par cela même plus dangereuses.

Ce même souci du salut primant tout, avait fait bannir l'émulation des écoles de Port-Royal. Point de ces concours si chers aux Jésuites et à l'Université elle-même ; point de ces luttes dans lesquelles on cherche à briller plus que les autres: si elles peuvent, en effet, développer singulièrement les esprits et aviver l'effort intellectuel, elles peuvent aussi faire naître l'envie et gâter les caractères. La seule émulation qu'on cherchât à y développer, c'était l'émulation avec soi-même, émulation éminemment morale, qui naît du progrès même qu'on a fait dans la voie qu'on s'est tracée, du désir soigneusement entretenu de se rapprocher chaque jour davantage de l'idéal qu'on s'est formé.

L'idée qu'on se faisait de l'éducation à Port-Royal avait enfin cette dernière et naturelle conséquence : c'est que la surveillance y devait être incessante. Regardant leurs élèves comme des dépôts que Dieu leur avait confiés et dont il leur demanderait compte, comme des proies

toujours guettées par le démon, les maîtres ne les quittaient jamais. « La dévotion qu'on a pour les enfants ne sert de rien, dit Lancelot, si l'on manque à un seul point de la vigilance continuelle qu'on doit exercer sur eux, car c'est là le capital; et l'on se trompe, lorsqu'on pense avoir bien fortifié la place de tous les côtés, si on laisse seulement une porte à l'ennemi pour y entrer. »

Quant à ce qu'il fallait faire auprès des enfants, Saint-Cyran le réduisait ordinairement à trois choses : « parler peu, beaucoup tolérer et prier davantage. » Il n'aimait pas qu'on leur tînt de grands discours de piété, ni qu'on les lassât d'instructions. Il voulait qu'on attendît pour leur parler une rencontre, une occasion, un de ces moments où le maître sent qu'il parlera utilement, et parce que lui-même est bien inspiré, et parce qu'il voit l'élève bien disposé à recevoir ses paroles.

Étant donnée la manière dont les élèves étaient recrutés et conduits (on les traitait avec beaucoup d'égards, comme des *petits Messieurs*), on conçoit que la discipline devait être facile et qu'elle pouvait être toute paternelle. Alors que le fouet était encore une véritable institution dans tous les établissements d'instruction, les châtiments étaient fort rares à Port-Royal, et l'on n'y recourait qu'après avoir épuisé tous les autres moyens de répression ou d'excitation. On recommandait aux maîtres de supporter patiemment les fautes et les faiblesses des enfants, de ne pas se montrer trop exacts avec eux, ni s'inquiéter trop, de se contenter de les préserver des fautes principales et de fermer les yeux sur leurs petits manquements.

Enfin, comme dernière ressource, comme moyen suprême d'action, là où tous les autres avaient été impuissants, la discipline de Port-Royal, fidèle à la pensée religieuse dont elle procédait tout entière, recommandait aux maîtres la prière. Dans la pensée de Saint-Cyran,

ceux qui plantent et arrosent ne sont rien; c'est Dieu seul qui, possédant toute la vertu, produit tout l'effet. C'était donc à lui qu'il fallait demander et rapporter tous les progrès des élèves. Le maître n'est que l'instrument d'un succès dont Dieu est le véritable auteur. Et si la réussite ne répond pas à ses efforts, vers qui devra-t-il se tourner? Vers Dieu encore, qui n'a pas voulu l'aider, peut-être parce qu'il ne l'a pas jugé digne.

Ainsi, l'homme est déchu; l'enfant qui naît est un malade; il est vicieux de nature. Le baptême lui rend l'innocence, mais cette innocence est précaire; autour de lui l'ennemi rôde, s'ingéniant et rusant pour ressaisir cette proie qui a été sienne; contre cette attaque sans trêve lutte sans répit la vigilance des maîtres; ils combattent pour garder à Dieu les âmes des enfants; mais en combattant, ils savent que leur effort sera vain, si la grâce ne les soutient; et cette grâce, Dieu ne l'accorde qu'à ceux qu'il lui plaît, qu'au moment et dans la mesure qu'il lui plaît : telle est, en somme, la doctrine de Saint-Cyran et par lui, plus ou moins, de Port-Royal tout entier. Doctrine sombre et devant laquelle on éprouve comme un mouvement d'effroi! Il y a comme une angoisse dans cette éducation, qui est un drame où se joue le salut; dans le sourire de ces maîtres qui se mêlent aux jeux des enfants, il y a de la tristesse; sous leur apparence d'abandon on sent de la défiance; au fond de ce dévouement sans bornes, il y a une sécheresse. C'est une sorte de pitié qui leur inspire ces soins affectueux dont ils les entourent; ils n'aiment pas les enfants pour eux-mêmes, mais pour Jésus-Christ que ceux-ci portent en eux. Et tout cela est la conséquence logique de la manière dont Saint-Cyran concevait la nature humaine, en général, et celle de l'enfant en particulier.

Mais, ces réserves faites, et si, nous détournant du principe, nous considérons les applications, quelle hau-

teur de vues dans la manière dont ces hommes comprenaient l'éducation ! Comment ne pas admirer leur respect profond de la personne humaine et particulièrement de l'âme de l'enfant; leur saint tremblement en présence de cette énigme, l'enfant, qui peut devenir un saint ou un démon; leur charité ardente, qui le dispute avec une sollicitude incessante à tous ses mauvais penchants ; leur sentiment profond de la terrible responsabilité qui pèse sur quiconque a charge d'âmes, et pour tout résumer en un mot, leur haute estime pour la fonction d'éducation, que les plus distingués d'entre eux se font un honneur de remplir ! Enfin, si l'on entre dans les détails, que de vues sages et pratiques leur expérience ne leur a-t-elle pas révélées sur la conduite des enfants, et dont peuvent toujours faire leur profit tous ceux qui touchent à cette œuvre si complexe de l'éducation !

§ 3. — L'Instruction a Port-Royal.

« Comme ces écoles étaient plus pour la piété que pour la science, dit un des solitaires, on ne pressait pas si fort les enfants pour les études ; mais on leur en donnait pourtant de solides principes. » Cette pensée caractérise tout l'enseignement de Port-Royal.

Nous ne sommes dans ce monde que pour y faire notre salut ; c'est à ce soin que nous devons employer notre vie et toutes nos facultés. Hors de là tout est vain. Montrer à l'enfant le but que doit atteindre l'homme et l'y acheminer : tel est l'objet de l'éducation. Or, parmi les moyens qui peuvent conduire à ce but, l'un des principaux est l'instruction. Il faut étudier pour savoir ce qu'on doit faire ; il faut apprendre à bien parler et à bien écrire, parce qu'il faut être en état de servir Dieu en défendant les vérités de la foi. Les écoles qu'on fondera auront pour fin la piété plus que l'instruction; l'étude

des belles-lettres et de la science n'y sera pas l'objet capital ; mais on ne les négligera pas pourtant, et même on leur donnera tout le soin compatible avec les exercices propres à former le chrétien.

Avant tout l'instruction sera générale, et elle aura pour but de « porter les esprits jusqu'au point où ils sont capables d'atteindre. » Elle embrassera donc toutes les facultés ; mais il en est une qui sera l'objet d'une culture toute particulière, c'est le *jugement*, parce qu'elle a dans la vie une importance capitale. Ce sont les qualités solides qu'on cherchera surtout à obtenir, et l'on tiendra peu aux qualités brillantes, « qui peuvent être aussi dangereuses qu'utiles. »

En second lieu, comme on n'a point l'opinion du monde en vue, on saura s'affranchir, quand on le croira bon, de la routine qui n'est souvent qu'une coutume ou une déférence à cette opinion ; *on suivra la raison plutôt que l'usage*. De là cette sympathie pour Descartes, malgré certaines hardiesses de sa philosophie : c'est l'esprit du cartésianisme qui inspirera les réformes qu'on tentera en pédagogie.

En troisième lieu, ce qui était un trait distinctif de l'éducation à Port-Royal, nous l'avons dit précédemment, c'est l'ardent amour qu'on portait aux enfants dont on s'était chargé : de là cette pitié charitable avec laquelle on tâchait de leur épargner toute peine inutile. On s'ingéniera à *trouver les méthodes les plus courtes et les plus faciles* pour les conduire au but ; car il y aura toujours dans les études ample matière à les habituer au travail, à exercer leur volonté, leur énergie propre.

Enfin, on ne fera rien à la légère. C'est en instruction surtout que l'*expérience* est indispensable, pour juger du mérite des méthodes : celles qui semblent les plus ingénieuses manquent souvent leur effet par telle ou telle cause que la pratique seule découvre. Aussi n'est-ce

qu'après qu'ils auront été essayés et perfectionnés par un long usage, que les procédés de Port-Royal seront consignés dans des ouvrages pour être livrés au public.

Nous allons voir ces principes généraux présider à tout le travail de réformation qu'entreprendront les solitaires.

Et d'abord, pour partir de l'*a b c*, on avait été frappé à Port-Royal du long temps que les enfants mettaient à apprendre à lire et de la peine que leur donnaient ces premiers commencements. Pascal crut en trouver la cause dans ce fait, que la méthode suivie d'ordinaire n'était rien moins que rationnelle, en ce qu'elle donnait aux consonnes considérées seules, une appellation autre que celle qu'elles ont quand elles sont unies avec des voyelles; et il inventa la *méthode* qui porte son nom. Sa sœur Jacqueline, qui, sous le nom de sœur Sainte-Euphémie, s'était faite religieuse à Port-Royal des Champs et y enseignait à lire, en fit l'essai. Plus tard Arnauld en donna une exposition méthodique dans le sixième chapitre de la *Grammaire générale*.

L'usage était alors d'apprendre à lire dans des livres latins, sous prétexte que nous prononçons plus le latin comme il est écrit, que le français. Pensant que le plaisir qu'auraient les enfants d'entendre ce qu'ils liraient et de voir l'utilité de leur travail, les avancerait bien autant, Port-Royal préférait leur donner tout d'abord quelque *livre français* qu'ils pussent entendre. « Comme ils entendent leur langue naturelle, disait-on, ils comprendront avec bien moins de peine ce qu'ils liront en cette langue, qu'en une autre dont ils n'ont encore aucune idée. »

On ne leur apprendra pas seulement à lire, on essaiera de leur apprendre à *bien lire*. Et pour cela on les fera lire doucement « jusqu'à ce que l'âge et l'accoutumance leur aient fait acquérir la facilité de lire plus vite et sans se méprendre. On les recule souvent en pensant les avancer, quand on les presse trop... Il leur faut faire

prononcer chaque mot distinctement et d'un ton de voix intelligible, sans bégayer, sans parler du fond du gosier ni aussi entre les dents ; car ces petits défauts et plusieurs autres semblables deviennent ensuite incorrigibles, si on les néglige d'abord. » Pour rendre la lecture agréable, on les accoutumait à faire les liaisons et les pauses nécessaires, à éviter la monotonie, à faire voir en haussant et en baissant la voix qu'ils entendaient ce qu'ils lisaient.

Sans attacher une importance exagérée à la beauté de l'*écriture*, « car il ne faut faire état des choses qu'autant qu'elles peuvent servir à leur fin, et l'écriture n'ayant d'autre fin que la lecture, ne doit être estimée qu'autant qu'elle rend la lecture facile, » on ne la négligeait pas pourtant. On accoutumait les enfants à écrire assez gros, à bien former et arrondir toutes leurs lettres, en y gardant toujours une juste proportion et en prenant garde à toutes les choses qui peuvent contribuer à rendre une écriture nette, lisible et agréable. On se servait de transparents, « qui donnent le moyen de former ses lettres sur celles qu'en prend pour modèles. » On choisissait comme exemples quelque sentence de l'Écriture ou quelque belle maxime de morale, dont les enfants pussent se ressouvenir toute leur vie, et on leur y faisait remarquer comment les mots s'écrivent, ce qui leur apprenait en même temps l'orthographe ; « car il ne faut jamais négliger, quand on le peut, de joindre ensemble plusieurs utilités. » On voit aussi, d'après une lettre de Fontaine, qu'on se servait de plumes de métal, « qui font gagner du temps aux élèves et leur épargnent bien des petites misères. »

Quand les enfants savaient lire et passablement écrire, on les mettait à l'étude du latin. Mais tandis que, dans l'enseignement public d'alors, cette étude se faisait en latin, à Port-Royal elle se faisait en français. Elle con-

sistait en deux choses : l'étude de la grammaire et des règles, et l'explication des auteurs.

Nicole, dans son *Traité de l'Education d'un prince*, discute les principales opinions qui se débattaient alors sur l'usage de la grammaire, et il se prononce contre ceux qui voudraient qu'on n'en eût point du tout, qu'on apprît le latin par l'usage, comme les langues vulgaires, et par la lecture des auteurs. « C'est, dit-il, obliger les enfants à apprendre cent fois ce qu'il leur eût suffi d'apprendre une fois. » Lancelot, à son tour, critique un procédé imaginé par le père Condren, le second supérieur de l'Oratoire, qui l'avait introduit au collège de Juilly, et que Richelieu regardait comme une invention très heureuse : il consistait à résumer les principales règles de la grammaire sous forme de tableaux que l'élève devait embrasser d'un coup d'œil. Lancelot disait fort judicieusement « que de pareils tableaux sont plus utiles pour se rappeler ce qu'on a appris que pour apprendre ce qu'on ne sait pas. »

On mettait donc, à Port-Royal, une *grammaire* entre les mains des élèves, et tandis que le Despautère dont on se servait généralement ailleurs était en latin, cette grammaire, composée par Lancelot, était en français. « Ce que nous savons déjà, disait-il, doit être comme une lumière qui éclaire ce que nous ne savons pas, et nous devons nous servir de notre langue maternelle comme d'un moyen pour entrer dans les langues qui nous sont étrangères et inconnues. » Et s'il a cru devoir mettre ses règles en vers français, c'est sans doute parce que Despautère qu'il imitait, « et qu'il voulait seulement éclaircir et abréger, » les donnait en vers latins. Il croyait d'ailleurs que la mesure et la rime aideraient à les retenir.

Pour l'étude du latin, on ne débutait pas par le thème, quoique ce fût alors l'usage général, mais par la *version*.

Ne croyant pas qu'il fût possible qu'un enfant écrivît en une langue qu'il ne savait pas et dont il avait seulement appris les règles, on mettait entre les mains des élèves des traductions d'auteurs faites à leur usage; on les leur faisait lire plusieurs fois, on les leur faisait même apprendre par cœur; et c'est alors seulement qu'on les mettait dans la lecture et l'explication du texte latin. Guidés par l'idée générale qu'ils avaient du sujet et bien aises de reconnaître dans le latin qu'ils lisaient le français qu'ils avaient lu déjà et qu'ils entendaient, ils se familiarisaient vite avec l'air et le tour des auteurs et ils arrivaient, nous dit-on, à l'âge de dix ou douze ans, sans avoir subi les ennuis de feuilleter un dictionnaire, par des traductions orales, c'est-à-dire par des exercices vivants et animés, à avoir déjà beaucoup d'acquis.

C'est alors seulement qu'on les appliquait à écrire en latin et à faire des *thèmes*. Ces thèmes eux-mêmes n'étaient le plus souvent que la reproduction libre de ce qui avait été lu et expliqué. Il ne semble pas, du reste, qu'à aucun moment des études on pratiquât à Port-Royal le thème tel que nous l'entendons aujourd'hui, c'est-à-dire la traduction exacte, littérale, d'un morceau français en latin; on lui préférait les *extemporalia*, qui conduisaient plus vite les élèves à s'exprimer en latin; et c'était là surtout le but qu'on visait. On évitait aussi, par cette méthode, l'inconvénient de faire traduire en latin des choses qu'un Latin n'eut jamais dites.

On s'inspirait du même esprit dans la *traduction du latin en français*, dont Le Maître avait rédigé les règles pour le jeune du Fossé. On ne cherchait point à y être précis, exact et littéral, comme nous le faisons aujourd'hui; mais on s'essayait à bien rendre la pensée de l'auteur qu'on traduisait, à le faire parler en français comme il eût sans doute parlé, s'il eût dû s'exprimer dans notre langue. « Il suffit que je ne fasse rien penser

à Cicéron que ce qu'il a pensé, dit Guyot dans une de ses préfaces; mais il ne faut pas que je le fasse parler comme il a parlé, c'est-à-dire que je le fasse parler latin avec des termes français; il faut que ceux qui me liront puissent, grâce à la traduction, entrer dans son sens, quoique l'ignorance de la langue leur en ferme l'entrée. »

La version était aussi regardée comme un exercice propre à faire apprendre le français, dont on croyait devoir faire marcher l'étude de pair avec celle du latin, et comme conduisant à la *composition française*. « Ce serait une honte à des enfants qui étudient, disait-on, de ne pas savoir la langue dans laquelle ils ont été élevés. » Aussi leur donnait-on à traiter en français de petits sujets, comme de petits dialogues, de petites narrations ou histoires, de petites lettres, dont on leur laissait choisir la matière dans les souvenirs que leur fournissaient leurs lectures. Grande nouveauté pour l'époque ! Car, dans les collèges de l'Université, outre qu'on ne se servait que de livres latins, il était encore défendu de parler autrement qu'en latin.

Les Jésuites, désireux de briller dans la personne de leurs élèves et très attentifs à développer l'ingéniosité et les grâces de l'esprit, étaient grands partisans des *vers latins*. Port-Royal leur fut peu favorable ; l'esprit de l'éducation y était plus sévère. Non pas d'ailleurs qu'on y ait méconnu le fruit qu'un élève peut recueillir des vers latins, à un certain moment de son développement littéraire. Les solitaires les bannirent à peu près, mais sans les charger de reproches et d'anathèmes, comme on l'a fait depuis ; ils en usèrent pour ceux à qui ils pouvaient être utiles, en délivrèrent ceux qui y auraient dépensé un travail stérile. « Il me semble, dit Guyot dans l'une de ses préfaces, qu'il suffit d'avoir montré en troisième à les mesurer, à les retourner et à les rassembler ; il faut, pour le reste, suivre le génie des écoliers. »

La lecture et l'explication des auteurs : tel était certainement le fond des études à Port-Royal. On la commençait de bonne heure, aussitôt que les enfants savaient les déclinaisons et les conjugaisons, avec les règles les plus générales de la syntaxe, et on la continuait sans désemparer jusqu'à la fin des études. En dehors des livres qu'on expliquait dans la classe, chaque élève avait un auteur à lire en son particulier, et il y avait un jour de la semaine destiné à faire la revue de ces lectures particulières.

Voici maintenant ce qui caractérisait surtout l'explication des auteurs. La fin qu'on s'y proposait étant de faciliter aux élèves l'intelligence des textes, le maître ne négligeait rien pour les leur rendre accessibles. L'explication était toujours précédée ou accompagnée d'un plan de l'ouvrage, résumant les faits et mettant chaque personnage dans son milieu, ainsi que de tous les renseignements historiques, géographiques, mythologiques, « sans lesquels les élèves sont souvent bien empêchés. »

Avec les commençants ou s'arrêtait aux mots plus qu'au sens de l'auteur, et l'on cherchait dans les textes qu'on expliquait l'application des règles de la grammaire; plus tard on s'arrêtait davantage au sens et l'on ne se contentait pas de dire : « ceci est bon, cela est mauvais ; » mais on en donnait les raisons.

On exerçait beaucoup la *mémoire* des élèves ; cependant, au lieu de livres entiers, on se contentait de leur en faire apprendre les meilleurs endroits, parce qu'on ne voulait pas qu'ils apprissent rien par cœur qui ne fût excellent ; « car les choses qu'on apprend par cœur sont comme des moules et des formes que les pensées prennent plus tard, lorsqu'on les veut exprimer ; de sorte que, lorsqu'on n'en a que de bons et excellents, il faut, comme par nécessité, qu'on s'exprime d'une manière noble et élevée. »

On s'essayait surtout à leur former le *jugement*, et

pour cela on leur laissait une honnête liberté de demander l'éclaircissement de toutes les choses qu'ils n'entendaient pas; on les prévenait même, quand ils étaient timides, en les interrogeant.

On ne craignait pas les digressions qui vont quelquefois à quelque chose de plus utile que l'explication elle-même. Mais c'était surtout la *morale* qui devait être l'objet principal de ces digressions. L'usage devant en être continuel, on croyait que l'étude aussi devait en être continuelle. « On ne saurait trop tôt la commencer, dit Nicole, parce qu'on ne peut trop tôt commencer à se connaître, et elle est d'autant plus commode que toutes choses peuvent y servir; car on trouve partout les hommes et leurs défauts. » Toutefois on avait soin que cela se fît d'une manière si proportionnée à l'âge des élèves et à la qualité de leur esprit que non seulement ils n'en fussent pas chargés, mais même qu'ils ne s'en aperçussent pas. On tâchait qu'ils sussent toute la morale, sans savoir presque qu'il y eût une morale ni qu'on eût eu dessein de les en instruire, en sorte que, lorsqu'ils l'étudiaient plus tard dans le cours de leurs études, ils s'étonnaient d'en savoir par avance beaucoup plus que ce qu'on leur en enseignait.

Enfin on habituait les élèves les plus avancés à faire des analyses de tout ce qu'ils lisaient, et à composer des recueils des plus belles expressions et des plus belles pensées qu'ils y avaient rencontrées, de manière à s'en faire une petite bibliothèque portative. Chacun faisait ces remarques et ces *extraits* suivant la fin qu'il se proposait. On peut s'en faire une idée d'après les notes de Racine, qui nous ont été conservées. Evidemment, quand ils en étaient arrivés à un certain point, les élèves travaillaient surtout seuls: on se contentait de les diriger et de les guider.

Ceci dut être particulièrement vrai pour la *rhétorique*

et la *philosophie*; car on poussa jusque là avec ceux qui y restèrent un temps suffisant. L'enseignement de ces matières plus élevées consistait essentiellement dans la lecture des auteurs qui en ont traité et dans les explications auxquelles cette lecture donnait lieu.

Quant aux *sciences mathématiques*, on peut supposer que l'étude n'en était pas négligée à Port-Royal, puisqu'Arnauld crut devoir rédiger, à l'usage des élèves, des éléments de géométrie, comme il fit une logique et une grammaire générale. On y était certainement au courant des progrès qui s'accomplissaient alors dans les *sciences physiques et naturelles* : nous savons, en effet, que les discussions sur les nouvelles opinions de Descartes troublèrent plus d'une fois la paisible solitude ; mais ces sciences étaient trop peu affermies encore pour qu'on crût devoir en donner des principes aux enfants.

La géographie, l'histoire et la chronologie étaient au nombre de ces sciences particulières dont on pensait que les élèves doivent avoir au moins une teinture : on en regardait la connaissance comme devant être agréable et utile pour tout le monde, nécessaire même pour certaines professions; mais on les considérait surtout au point de vue du secours qu'elles peuvent apporter pour l'intelligence de toutes sortes d'auteurs.

Nous n'avons rien dit de l'enseignement de la *langue grecque*. Le règlement de M. de Beaupuis n'en parle pas ; Guyot en dit peu de chose dans ses préfaces ; mais Arnauld, qui le fait commencer dès la quatrième dans son règlement, demande que la classe de seconde soit particulièrement consacrée à la langue grecque, qu'on ui donne dès lors ce qu'on donnait à la langue latine, et que l'étude s'en continue en rhétorique. Coustel aussi lui fait sa place dans ses *règles pour l'éducation des enfants*, et c'est pour ses élèves, on le sait, que Lancelot

composa la méthode grecque et le jardin des racines grecques. Les Jésuites, par manière d'injure, n'appelaient-ils pas leurs adversaires la *secte des hellénistes de Port-Royal?* A défaut d'antres preuves, le savoir des maîtres attesté par de nombreuses traductions, ainsi que les extraits d'auteurs lus et analysés par leurs élèves, dont Racine nous a laissé plusieurs spécimens, prouveraient surabondamment que l'étude du grec n'était pas négligée à Port-Royal.

L'enseignement, on le voit, y était complet : il s'étendait à toutes les matières réputées *classiques*, à celles qui constituent encore aujourd'hui le fond des programmes de notre instruction secondaire. Son renom fut grand. On peut, comme le fait remarquer Racine, juger de sa valeur par les hommes de mérite qu'il a formés : les MM. Bignon, M. de Harlay, M. de Bagnols, M. Le Nain de Tillemont, etc... Il aurait pu en citer bien d'autres qui ne furent pas sans gloire ; il aurait pu surtout se citer lui-même, quoique des esprits comme le sien trouvent l'occasion de se former partout. Mais son principal mérite, sa véritable gloire, c'est d'avoir rompu avec la routine et ouvert des voies nouvelles ; c'est d'avoir posé, dans ces questions d'enseignement, des principes qu'on n'a eu qu'à appliquer et à développer ensuite ; c'est enfin et surtout d'avoir produit des livres, dont certains détails ont vieilli, mais qui ont été composés dans le pur esprit classique, et qui, comme plan et comme ordonnance, ont servi de modèles à tous ceux qui ont depuis écrit sur les mêmes objets. — L'Université malheureuseusement n'a pas assez adopté ni suivi leurs directions ; elle n'en a reçu qu'une dérivation par Rollin, et même, sur plus d'un point, une dérivation affaiblie. Elle a préféré suivre les Jésuites, à l'imitation desquels elle a adopté les grands internats et s'est proposé, comme fin de l'instruction, l'art de bien dire plu-

tôt encore que l'art de bien penser. C'est de nos jours seulement que notre enseignement public semble vouloir se tourner plus résolument vers ces maîtres, dont l'action si courte a pourtant laissé des traces si profondes.

§ 4. — Conclusion.

Nous avons tâché de montrer ce que furent et l'éducation et l'instruction à Port-Royal. Tous les extraits qui composent ce volume sont le développement, par les auteurs eux-mêmes, des idées que nous n'avons fait qu'annoncer. Nous en avons donné notre sentiment. Il nous resterait à formuler une conclusion générale sur les *Petites écoles* elles-mêmes et sur l'essai qui y a été tenté.

Il n'y a peut-être pas lieu, comme on l'a fait, de tant regretter leur fin tragique et prématurée. Les persécutions dont elles furent l'objet n'ont pas nui à leur réputation et elles ont peut-être contribué à mettre en relief leurs mérites très réels d'ailleurs. Mais ce qu'il faut bien dire, c'est que le système des Petites Ecoles ne pouvait être généralisé et qu'il ne pouvait sortir de là une influence large et durable sur la société ; c'est que, si elles avaient duré, il aurait nécessairement subi des modifications. Elles étaient un moyen terme entre l'éducation publique et l'éducation privée. Cet internat restreint, où un petit nombre d'élèves étaient enseignés par un groupe relativement nombreux de maîtres éminents, entraînait une dépense excessive d'argent et d'efforts. Ce fut comme un exemple, un modèle, un lieu d'essai, où l'on obtint des résultats exceptionnels, grâce à des circonstances particulièrement heureuses et qu'on ne pouvait réunir ailleurs. Supposons même qu'au lieu d'être persécutées, elles eussent grandi sous la protec-

tion royale et se fussent développées : elles devaient dès lors s'ouvrir à un plus grand nombre d'élèves, et l'esprit originel se serait forcément modifié. L'action des maîtres devenant moins intime, moins constante, il eût fallu suppléer à cette action diminuée par la punition et par l'émulation.

Cette chose excellente n'était pas viable. Comment aurait-on recruté les maîtres ? Ceux-ci furent distingués ; plusieurs semblent avoir atteint la perfection ; tous demeurent, par quelque côté, des modèles offerts à la méditation de ceux qui ont l'honneur d'enseigner. Mais comment s'étaient-ils formés? Après avoir vécu dans le monde et parfois même y avoir brillé, après y avoir élargi et fortifié leur intelligence dans les pratiques diverses de la vie, loin de la routine de l'école, de la régularité professionnelle qui parfois rétrécit l'esprit et en un certain sens le déforme, — tout à coup, en pleine vigueur, touchés par la grâce, comme on disait alors, ils venaient chercher Dieu et le salut dans le silence de quelque cellule. Là ils priaient, ils étudiaient, recherchant les œuvres méritoires, parmi lesquelles, en première ligne, leur apparaissait l'éducation des enfants. Ils s'y consacraient avec une ferveur d'apôtres et un scrupule de pénitents. Point de souci d'intérêt ; point de souci d'orgueil ; une pensée unique: faire le bien des enfants dont ils prenaient la charge devant Dieu. De tels maîtres sont une exception dans la société. Il fallait pour les écoles de Port-Royal des apôtres, et tous les temps n'en produisent pas.

Dira-t-on que Port-Royal, s'il avait duré, aurait formé dans son sein une pépinière de professeurs, que les premiers maîtres eussent pu s'y préparer des continuateurs et des héritiers? Certainement cette seconde génération eût été inférieure à la première. Repliée sur elle-même, isolée et fermée aux choses du dehors, elle aurait

exagéré certaines tendances, et non pas les meilleures, comme il arrive aux minorités fermées ; ce qu'il y avait d'étroit et de sombre dans l'esprit de Port-Royal aurait été toujours en grandissant. De jeunes maîtres jansénistes élevés loin du monde, dans l'atmosphère janséniste, auraient pris de la doctrine surtout ce qu'il n'en fallait pas prendre ; la part du bien eut été plus petite et celle du mal plus grande. Il est heureux pour la gloire de Port-Royal qu'il n'ait eu qu'une génération de maîtres : ils ont été excellents ; mais ils étaient condamnés à n'avoir pas de successeurs.

Racine a dit, et bien d'autres l'ont pensé comme lui, « que les Jésuites eurent même peur, pendant quelque temps, que le Port-Royal ne leur enlevât l'éducation de la jeunesse, c'est-à-dire ne tarît leur crédit dans sa source, et que cette instruction de la jeunesse fut une des principales raisons qui leur firent poursuivre sa destruction. » Il est bien vrai que les Jésuites firent à Port-Royal une guerre à outrance ; mais les Petites Ecoles ne furent point sans doute la cause de cette violence sans merci. Habiles à discerner les conditions qui assurent le succès, ils devaient peu redouter une institution qui n'était pas capable d'agrandissement ni de durée. D'ailleurs les hommes de Port-Royal, loin d'attirer les élèves, loin de faire effort pour pénétrer dans la confiance des familles, se dérobaient plutôt, n'acceptant qu'après choix et réflexion la charge d'instruire quelques rares enfants. Ils n'étaient pas de ceux qui attirent et qui vont au-devant. Inquiets jusqu'au scrupule de la difficulté de la tâche, ils opposaient aux demandes des parents des exigences rigoureuses, presque hautaines. De ce côté ils n'étaient pas les rivaux des Jésuites. Non : la Société de Jésus poursuivit dans Port-Royal autre chose, cet esprit diamétralement opposé au sien, qui lui disputait l'empire des consciences

et la direction des âmes. Ce qu'elle dut voir de plus mauvais œil dans les Petites Ecoles, ce qui dut l'irriter comme une menace, ce sont les livres qui en sortirent et qui portaient au-delà de cette maison étroite les méthodes nouvelles ; c'est par là surtout que Port-Royal pouvait avoir une influence sur les choses de l'éducation. Ces livres jetaient une lumière sur les méthodes des Jésuites ; ils en éclairaient les défauts ; ils pouvaient dètourner de la Société la faveur publique, entamer cette renommée de grands éducateurs dont les Jésuites étaient jaloux et qui était pour eux un instrument puissant de domination.

C'est par ses livres, en effet, que Port-Royal se survit ; c'est par eux qu'il peut être utile encore. Les Petites Ecoles sont mortes ; mais les livres composés pour les Petites Ecoles offrent toujours aux hommes d'enseignement, placés dans des conditions si différentes, une matière féconde de méditations. Même aujourd'hui nous pouvons y chercher encore plus d'une inspiration. Ainsi la critique qu'ils ont faite de la vie de collège et des éducations absolument privées, reste toujours vraie ; et c'est peut-être dans l'application de cette idée d'un nombre limité d'enfants, réunis sous la direction d'un bon maître (soit à l'intérieur de nos lycées transformés *ad hoc*, soit dans leurs alentours), que se trouvera un jour la solution de cette question de l'internat, qui préoccupe tant, et à juste titre, les meilleurs esprits. Des citations empruntées à leurs livres (au *Règlement des Etudes* d'Arnauld notamment) auraient pu servir plus d'une fois de considérants aux réformes qu'un esprit nouveau essaie d'introduire dans nos programmes universitaires. Et si l'on veut bien descendre dans les détails de leur pratique d'enseignement, que d'idées toujours justes ! Ajoutons qu'on y trouve sur les sentiments dont le maître doit être animé à l'égard de ses elèves, sur la manière

dont il doit se conduire avec eux, sur le soin qu'il doit mettre à développer chez eux les qualités solides de l'esprit en même temps que la pureté du cœur, des choses que Rollin n'a peut-être pas dites avec la même simplicité forte, et des pages qui resteront parmi les meilleures de la pédagogie française.

On consultera avant tout, sur Port-Royal, l'*Histoire de Port-Royal* de Sainte-Beuve, en 6 volumes, avec une table alphabétique et analytique des matières et des noms, librairie Hachette, 1871, dont nous nous sommes souvent inspiré et à laquelle nous avons fait quelques emprunts. — Nous avons fait nous-même, dans le *Dictionnaire pédagogique* publié par la même librairie, tous les articles relatifs à Port-Royal. — L'ouvrage original qui reproduit peut-être le plus complètement et le plus fidèlement les idées de Port-Royal sur l'éducation est celui de Coustel, *Règles de l'éducation des enfants*, 2 vol. in-12, 1687. Malheureusement il n'a pas été réimprimé et il est aujourd'hui assez rare. Nous en donnons d'assez longs extraits.

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE DE PORT-ROYAL

PAR J. RACINE

EXTRAITS

Fondation de l'abbaye, 1204.

On donne ce nom de Port-Royal à une abbaye de religieuses, située près de Chevreuse (Seine-et-Oise), à vingt kilomètres de Paris, et dont l'origine remonte à l'année 1204. Mathieu 1er de Montmorenci-Marli étant parti en 1202 pour la 4e croisade, Mathilde de Garlande, son épouse, de concert avec Eudes de Sully, évêque de Paris, eut l'idée de cette fondation, « à l'intention du salut et de l'heureux retour de son époux. » Un monastère fut bâti : on y établit des religieuses de l'ordre de Cîteaux qui, sous le nom de Bernardines ou filles de St-Bernard, après avoir mis leurs biens en commun, se consacraient à la prière et à l'éducation de la jeunesse. Il n'était d'abord que pour douze religieuses et ne possédait pas de fort grands biens ; mais il ne tarda pas à être agrandi, grâce aux libéralités de plusieurs bienfaiteurs qui s'y intéressèrent. Par une bulle de l'année 1223, le pape Honoré III accordait à l'abbaye, entre autres privilèges, la permission de *donner retraite à des séculières qui, étant dégoûtées du monde et pouvant disposer de leurs personnes, voudraient s'y réfugier pour y faire pénitence, sans néanmoins se lier par des vœux.*

Sa réforme, 1608.

Vers la fin du sixième siècle, ce monastère, comme beaucoup d'autres, était tombé dans un grand relâchement : la règle de St-Benoît n'y était presque plus connue ; la clôture même n'y était plus observée, et l'esprit du siècle en avait entièrement banni la régularité. Mais en 1608, Angélique Arnauld, fille de l'avocat Antoine Arnauld (qui avait plaidé pour l'Université contre les Jésuites) et sœur du grand Arnauld, en ayant été nommée abbesse, y rétablit la règle de St-Benoît dans toute sa rigueur. Cette réforme, la première qui ait été introduite dans l'ordre de Cîteaux, y fit grand bruit; plusieurs maisons voulurent l'imiter et leurs abbesses vinrent à Port-Royal pour s'y instruire à loisir des saintes maximes qui s'y pratiquaient. Il y eut même un grand nombre d'abbayes d'hommes qui se reformèrent sur ce modèle.

Translation à Paris, 1626.

La maison était devenue florissante à tel point qu'en 1626, la communauté de Port-Royal s'étant accrue jusqu'au nombre de quatre-vingts religieuses, elles étaient très serrées dans ce monastère, situé dans un lieu fort humide, et dont les bâtiments étaient extrêmement bas et enfoncés : les maladies y étaient devenues fort fréquentes et le couvent ne fut bientôt qu'une infirmerie. Mais la Providence n'abandonna point la mère Angélique dans ce besoin ; elle lui fit trouver des ressources dans sa propre famille. Madame Arnauld , sa mère, qui était veuve depuis plusieurs années, avait conçu la résolution, non seulement de se retirer du monde, mais même, ce qui est assez particulier, de se faire religieuse sous la conduite de sa fille. Comme elle sut l'extrémité où la communauté était réduite, elle acheta, en 1625, de son argent, au faubourg St-Jacques, à Paris, une maison et la donna pour en faire comme un hospice. On ne voulait y transporter d'abord qu'une partie des religieuses ; mais le monas-

tère des Champs devenant plus malsain de jour en jour, *on fut obligé de l'abandonner entièrement en 1626 et de transférer à Paris toute la communauté*, après en avoir obtenu le consentement du roi et de l'archevêque. On se logea comme on put dans cette nouvelle maison : on fit un dortoir d'une galerie ; on lambrissa les greniers, pour y pratiquer des cellules ; et la salle fut changée en une chapelle.

Les premiers solitaires, 1638.

On n'avait laissé à la maison des Champs qu'un chapelain pour y dire la messe et y administrer les sacrements aux domestiques. En 1637, M. Le Maistre, neveu de la mère Angélique, ayant à l'âge de vingt-neuf ans renoncé au barreau et à tous les avantages que sa grande éloquence lui pouvait procurer, se retira dans ce désert pour y achever sa vie dans le silence et dans la retraite. Il y fut suivi par un de ses frères, qui avait été jusqu'alors dans la profession des armes. Quelque temps après, M. de Saci, son autre frère, si célèbre par les livres de piété dont il a enrichi l'Eglise, s'y retira aussi avec eux, pour se préparer dans la solitude à recevoir l'ordre de la prêtrise. Leur exemple y attira encore cinq ou six autres, tant séculiers qu'ecclésiastiques, qui, étant comme eux dégoûtés du monde, se vinrent rendre les compagnons de leur pénitence. Mais ce n'était point une pénitence oisive : pendant que les uns prenaient connaissance du temporel de cette abbaye et travaillaient à en rétablir les affaires, les autres ne dédaignaient pas de cultiver la terre comme de simples gens de journée. Ils réparèrent même une partie des bâtiments qui y tombaient en ruines, et, rehaussant ceux qui étaient trop bas et trop enfoncés, rendirent l'habitation de ce désert beaucoup plus saine et plus commode qu'elle n'était.

M. d'Andilly, frère aîné de la mère Angélique, ne tarda guère à y suivre ses neveux et s'y consacra, comme eux, à des exercices de piété qui ont duré autant que sa vie.

Retour à Port-Royal des Champs. — Deux maisons sous les ordres d'une même abbesse, 1648.

Comme les religieuses se trouvaient alors au nombre de plus de cent, la même raison qui les avait obligées jadis de déplacer leur communauté, les obligeant encore de se partager, elles obtinrent de M. de Gondy, l'archevêque de Paris, la permission de renvoyer une partie des sœurs dans le premier monastère, *en telle sorte que es deux maisons ne formassent qu'une même abbaye et une même communauté, sous les ordres d'une même abbesse.* La mère Angélique, qui l'était alors par élection (1648), y alla en personne avec un certain nombre de religieuses qu'elle y établit.

Retraite de plusieurs personnes de qualité.

Ce fut vers ce temps-là que la duchesse de Luynes, mère de M. le duc de Chevreuse, persuada au duc son mari de quitter la cour, et de choisir à la campagne une retraite où ils pussent ne s'occuper tous deux que du soin de leur salut. Ils firent bâtir pour cela un petit château dans le voisinage et sur le fonds même de Port-Royal des Champs (1) ; ils firent aussi bâtir à leurs dépens un fort beau dortoir pour les religieuses. Mais la duchesse ne vit achever ni l'un ni l'autre de ces édifices, Dieu l'ayant appelée à lui dans une fort grande jeunesse.

(1) Le château de Vaumurier.

Les religieuses des Champs étaient à peine établies, que la guerre civile s'étant allumée en France, et les soldats des deux partis courant et ravageant la campagne, elles furent obligées, en 1652, de chercher leur sûreté dans leur maison de Paris. Mais, la guerre finie, en 1653, on retourna dans le monastère des Champs, qui n'a plus été abandonné depuis ce temps-là.

Plusieurs personnes de qualité s'y venaient retirer de temps en temps pour y chercher Dieu dans le repos de la solitude et pour participer aux prières de ces saintes filles. De ce nombre étaient le duc et la duchesse de Liancourt, si célèbres par leur vertu et leur grande charité envers les pauvres : ils contribuèrent même à faire bâtir, dans la cour du dehors, un corps de logis, qui est celui qu'on voit encore vis-à-vis la porte de l'église. La princesse de Guémené, la marquise de Sablé, et d'autres dames considérables par leur naissance et par leur mérite, firent aussi bâtir dans les dehors de la maison de Paris, résolues d'y passer leur vie dans la retraite et attirées par la piété solide qu'elles voyaient pratiquer dans ce monastère.

Grande réputation de cette maison.

En effet, il n'y avait point de maison religieuse qui fût en meilleure odeur que Port-Royal. Tout ce qu'on en voyait au dehors inspirait de la piété : on admirait la manière grave et touchante dont les louanges de Dieu y étaient chantées, la simplicité et en même temps la propreté de leur église, la modestie des domestiques, la solitude des parloirs, le peu d'empressement des religieuses à y soutenir la conversation, leur peu de curiosité pour savoir les choses du monde et même les affaires de leurs proches ; en un mot, une entière indifférence pour ce qui ne regardait point Dieu. Mais combien les person-

nes qui connaissaient l'intérieur de ce monastère y trouvaient-elles de nouveaux sujets d'édification ! Quelle paix ! Quel silence ! Quelle charité ! Quel amour pour la pauvreté et la mortification ! Un travail sans relâche, une prière continuelle, point d'ambition que pour les emplois les plus vils et les plus humiliants, aucune impatience dans les sœurs, nulle bizarrerie dans les mères, l'obéissance toujours prompte et le commandement toujours raisonnable.

Son désintéressement.

Mais rien n'approchait du parfait désintéressement qui régnait dans cette maison. Jamais on n'y entendit parler ni de contrat ni de convention tacite pour la dot des religieuses qu'on y recevait. Il n'est pas croyable, d'un autre côté, combien de pauvres familles, et à Paris et à la campagne, subsistaient des charités que l'une et l'autre maison leur faisaient. Celle des Champs a eu longtemps un médecin et un chirurgien, qui n'avaient presque d'autre occupation que de traiter les pauvres malades des environs et d'aller dans tous les villages leur porter les remèdes et les autres soulagements nécessaires ; et depuis que ce monastère s'est vu hors d'état d'entretenir ni médecin, ni chirurgien, les religieuses ne laissent pas de fournir les mêmes remèdes. Il y a au dedans du couvent une espèce d'infirmerie, où les femmes du voisinage sont soignées et traitées par des sœurs dressées à cet emploi, et qui s'en acquittent avec une charité incroyable. Au lieu de tous ces ouvrages frivoles, où l'industrie de la plupart des autres religieuses s'occupe pour amuser la curiosité des personnes du siècle, on serait surpris de voir avec quelle industrie les religieuses de Port-Royal savent rassembler jusqu'aux plus petites rognures d'étoffe, pour en revêtir

des enfants et des femmes qui n'ont pas de quoi se couvrir, et en combien de manières leur charité les rend ingénieuses pour assister les pauvres, toutes pauvres qu'elles sont elles-mêmes. Dieu, qui les voit agir dans le secret, sait combien de fois elles ont donné, pour ainsi dire, de leur propre subsistance, et se sont ôté le pain des mains, pour en fournir à ceux qui en manquaient ; et il sait aussi les ressources inespérées qu'elles ont plus d'une fois trouvées dans sa miséricorde et qu'elles ont eu grand soin de tenir secrètes.

Excellence de l'éducation donnée aux enfants qui y étaient reçus.

Une des choses qui rendaient cette maison plus recommandable, et qui peut-être aussi lui ont attiré le plus de jalousie, c'est l'excellente éducation qu'on y donnait à la jeunesse. Il n'y eut jamais d'asile où l'innocence et la pureté fussent plus à couvert de l'air contagieux du siècle, ni d'école où les vérités du christianisme fussent plus solidement enseignées. Les leçons de piété qu'on y donnait aux jeunes filles faisaient d'autant plus d'impression sur leur esprit, qu'elles les voyaient appuyées, non seulement de l'exemple de leurs maîtresses, mais encore de l'exemple de toute une grande communauté, uniquement occupée à louer et à servir Dieu. Mais on ne se contentait pas de les élever dans la piété, on prenait aussi un très grand soin de leur former l'esprit et la raison, et on travaillait à les rendre également capables d'être un jour ou de parfaites religieuses, ou d'excellentes mères de famille. On pourrait citer un grand nombre de filles élevées dans ce monastère, qui ont depuis édifié le monde par leur sagesse et par leur vertu. On sait avec quel sentiment d'admiration et de reconnaissance elles ont toujours parlé de l'éducation qu'elles

y avaient reçue ; et il y en a encore qui conservent, au milieu du monde et de la cour, pour les restes de cette maison affligée, le même amour que les anciens Juifs conservaient, dans leur captivité, pour les ruines de Jérusalem.

Origine des tribulations dont Port-Royal fut l'objet.

Cependant, quelque sainte que fût cette maison, une prospérité bien longue y aurait à la fin introduit le relâchement, et Dieu, qui voulait non seulement l'affermir dans le bien, mais la porter encore à un plus haut degré de sainteté, a permis qu'elle fût exercée par les plus grandes tribulations qui aient jamais exercé aucune Maison religieuse. En voici l'origine :

1° Tout le monde sait cette espèce de guerre qu'il y a toujours eu entre l'Université de Paris et les Jésuites. Dès la naissance de leur Compagnie, la Sorbonne condamna leur Institut par une censure où elle déclarait, entre autres choses, que cette Société était bien plus née pour la destruction que pour l'édification. L'Université s'opposa de tout son pouvoir à son établissement en France, et n'ayant pu l'empêcher, elle tint toujours ferme à ne pas souffrir qu'ils fussent admis dans son corps. Il y eut même diverses occasions où elle demanda avec instance au Parlement qu'ils fussent chassés du royaume ; et ce fut dans une de ces occasions qu'elle prit pour son avocat Antoine Arnauld, père de la mère Angélique, l'un des plus éloquents hommes de son siècle. *Il plaida cette cause avec une véhémence et un éclat que les Jésuites ne lui ont jamais pardonnée.*

2° Mais cette querelle ne fut que le prélude des grands démêlés que le célèbre Antoine Arnauld, son fils, docteur de Sorbonne, a eus depuis avec cette puissante Compagnie. N'étant encore que bachelier, il témoignait un fort

grand zèle contre les nouveautés que leurs auteurs avaient introduites dans la doctrine de la grâce et dans la morale. Cependant la querelle ne commença proprement qu'au sujet du livre de *la Fréquente Communion*, que ce docteur avait composé en 1643. Le but de ce livre était d'établir, par la tradition et par l'autorité des Pères et des Conciles, les dispositions qu'on doit apporter en approchant du sacrement de l'Eucharistie, et de combattre les absolutions précipitées, qu'on ne donne que trop souvent à des pécheurs envieillis dans le crime, sans les obliger à quitter leurs mauvaises habitudes et sans les éprouver par une sérieuse pénitence. Quoique les Jésuites ne fussent point nommés dans ce livre, on n'ose presque dire avec quel emportement ils s'élevèrent et contre l'ouvrage et contre l'auteur. Mais ce fut surtout à Rome, où ils se signalèrent contre ce livre de *la Fréquente Communion*, et remuèrent toutes sortes de machines pour l'y faire condamner....

Les religieuses de Port-Royal n'avaient eu aucune part à toutes ces contestations. Mais M. Arnauld était frère de la mère Angélique ; il avait sa mère, six de ses sœurs et six de ses nièces, religieuses à Port-Royal ; lui-même, lorsqu'il fut fait prêtre, avait donné tout son bien à ce monastère, ayant jugé qu'il devait entrer pauvre dans l'état ecclésiastique ; il avait aussi choisi sa retraite dans la solitude de Port-Royal des Champs, avec M. d'Andilly, son frère aîné, et avec ses deux neveux, M. Le Maistre et M. de Saci. C'est de là enfin que sortaient tous ces excellents ouvrages, si édifiants pour l'Eglise, et qui faisaient tant de peine aux Jésuites. C'en fut assez pour rendre cette maison horrible à leurs yeux : ils s'accoutumèrent à confondre dans leurs idées les noms d'Arnauld et de Port-Royal, et conçurent pour toutes les religieuses de ce monastère la même haine qu'ils avaient pour la personne de ce docteur.....

3° Ils eurent même peur, pendant quelque temps, que le Port-Royal ne leur enlevât l'éducation de la jeunesse, c'est-à-dire ne tarît leur crédit dans sa source ; car, quelques personnes de qualité, craignant pour leurs enfants la corruption qui n'est que trop ordinairement dans la plupart des collèges, et appréhendant aussi que, s'ils faisaient étudier ces enfants seuls, ils ne manquassent de cette émulation qui est souvent le principal aiguillon pour faire avancer les jeunes gens dans l'étude, avaient résolu de les mettre plusieurs ensemble sous la conduite de gens choisis (1). Ils avaient pris là-dessus conseil de M. Arnauld et de quelques ecclésiastiques de ses amis, et on leur avait donné des maîtres tels qu'ils pouvaient les souhaiter. Ces maîtres n'étaient pas des hommes ordinaires : il suffit de dire que l'un d'entre eux était le célèbre M. Nicole ; un autre était ce même M. Lancelot, à qui on doit les *Nouvelles Méthodes* grecque et latine, si connues sous le nom de *Méthodes de Port-Royal*. M. Arnauld ne dédaignait pas de travailler lui-même à l'instruction de cette jeunesse par des ouvrages très utiles ; et c'est ce qui a donné naissance aux excellents livres de la *Logique*, de la *Géométrie* et de la *Grammaire générale*.

On peut juger de l'utilité de ces écoles par les hommes de mérite qui s'y sont formés. De ce nombre ont été MM. Bignon, l'un conseiller d'Etat, et l'autre premier président du grand Conseil; M. de Harlay, M. de Bagnols, aussi conseiller d'Etat ; et le célèbre M. Le Nain de Tillemont, qui a tant édifié l'Eglise, et par la sainteté de sa vie et par son grand travail sur l'*Histoire ecclésiastique*.

Cette instruction de la jeunesse fut, comme j'ai dit, une des principales raisons qui amenèrent les Jésuites à

(1) C'est l'idée qui a inspiré les petites écoles.

la destruction de Port-Royal, et ils crurent devoir tenter toutes sortes de moyens pour y parvenir.

Censure d'Arnauld, février 1656.

Un prêtre de la communauté de Saint-Sulpice avait refusé l'absolution à M. le duc de Liancourt et avait déclaré qu'il lui refuserait aussi la communion, s'il se présentait à l'autel. Le sujet qu'il alléguait d'un refus si injurieux, c'est que ce seigneur retirait chez lui un ecclésiastique, ami de Port-Royal, et que Mademoiselle de La Roche-Guyon, sa petite-fille, était pensionnaire dans ce monastère. M. Arnauld écrivit là-dessus deux lettres qui firent beaucoup de bruit, et où il justifiait à fond la pureté de sa foi, ainsi que l'innocence des religieuses de Port-Royal.

Il y avait déjà du temps que ses ennemis attendaient avec impatience quelque ouvrage avoué de lui, où ils pussent, soit à droit, soit à tort, trouver une matière de censure. Ces lettres vinrent très à propos pour eux et ils prétendirent qu'il y avait deux propositions erronées. Dans l'une, qui regardait le fait de Jansénius, M. Arnauld disait qu'ayant lu exactement le livre de cet évêque, il n'y avait point trouvé les cinq propositions (extraites de son livre et condamnées par la cour de Rome), étant prêt du reste à les condamner partout où elles seraient, et dans le livre même de Jansénius, si elles s'y trouvaient. L'autre, qui regardait le dogme, était une proposition composée des propres termes de Saint-Chrysostôme et de Saint-Augustin, et portait que les Pères nous montrent en la personne de Saint Pierre un juste à qui la grâce, sans laquelle on ne peut rien, avait manqué. Ces propositions furent déférées à la Faculté par des docteurs du parti des Jésuites ; et ceux-ci firent si bien par leurs intrigues, et en Sorbonne, et surtout à la Cour, qu'ils vinrent à bout de faire censurer la première de ces propositions comme téméraire, et la seconde comme hérétique.

Le jour que cette censure fut signée parut aux Jésuites un grand jour pour leur compagnie. Non seulement ils s'imaginaient triompher par là de M. Arnauld et de tous les docteurs attachés à la grâce efficace ; mais ils croyaient triompher de la Sorbonne même, et s'être

vengés de toutes les censures dont elle avait flétri plusieurs de leurs pères. D'ailleurs, ils donnaient aussi par là une grande idée de leur pouvoir et du crédit qu'ils avaient à la cour ; ils confirmaient le roi et la reine mère dans toutes les préventions qu'ils leur avaient inspirées contre leurs adversaires.

Première dispersion des Solitaires et des Petites Ecoles, Mars 1656.

Cependant ils songèrent à tirer des fruits plus solides de leur victoire : ils obtinrent un ordre pour casser ces petits établissements que j'ai dit qu'on avait faits pour l'instruction de la jeunesse et qu'ils appelaient des écoles de Jansénisme. Le lieutenant civil alla droit à Port-Royal des Champs pour en faire sortir les écoliers et les précepteurs, avec tous les solitaires qui s'y étaient retirés. M. Arnauld fut obligé de se cacher ; et il y avait même déjà un ordre signé pour ôter aux religieuses des deux maisons leurs novices et leurs pensionnaires. En un mot, le Port-Royal était dans la consternation et les Jésuites au comble de leur joie, lorsque le miracle de la sainte épine arriva.

Le Miracle de la Sainte Epine.

Il y avait à Port-Royal de Paris une jeune pensionnaire de dix à onze ans, Mlle Perrier, nièce de M. Pascal. Elle était affligée depuis trois ans et demi d'une fistule lacrymale au coin de l'œil gauche, qui était fort grosse au dehors et qui avait fait un fort grand ravage en dedans. On l'avait fait voir à tout ce qu'il y avait d'oculistes, de chirurgiens et même d'opérateurs les plus fameux ; mais les remèdes ne faisaient qu'irriter le mal... Dans ce même temps, il y avait à Paris un ecclésiastique de condition et de piété, nommé M. de La Potterie, qui, entre plusieurs saintes reliques qu'il avait recueillies avec grand soin, prétendait avoir une des épines de la couronne de Notre-Seigneur. Les religieuses

de Port-Royal, touchées de dévotion, demandèrent à la voir et elle leur fut portée le 24 mars 1656. On fit une procession en son honneur ; puis toutes allèrent la baiser, chacune en leur rang, les religieuses professes, ensuite les novices et les pensionnaires après. Quand ce fut le tour de la petite Perrier, elle fit toucher son œil malade à la sainte épine, ne doutant point que cet attouchement ne la guérît. Et en effet, il se trouva que rentrée dans sa chambre, elle n'avait plus de mal ; la sainte épine l'avait guérie.

Le bruit de ce miracle étant venu à Compiègne, où était alors la Cour, la reine mère se trouva fort embarrassée. Elle avait peine à croire que Dieu eût si particulièrement favorisé une maison qu'on lui dépeignait depuis si longtemps comme infestée d'hérésie, et que ce miracle, dont on faisait tant de récit, eût été opéré en la personne d'une des pensionnaires de cette maison, comme si Dieu eût voulu approuver par là l'éducation qu'on donnait à la jeunesse.

Vraisemblablement sa piété fut touchée de la protection visible de Dieu sur ces religieuses. Cette sage princesse commença à juger plus favorablement de leur innocence. On ne parla plus de leur ôter leurs novices, ni leurs pensionnaires, et on leur laissa la liberté d'en recevoir tout autant qu'elles voudraient. M. Arnauld même recommença à se montrer, ou, pour mieux dire, s'alla replonger dans son désert avec M. d'Andilly, son frère, ses deux neveux, et M. Nicole, qui depuis deux ans ne le quittait plus et qui était devenu le compagnon inséparable de ses travaux. Les autres solitaires y revinrent aussi peu à peu, et y recommencèrent leurs mêmes exercices de pénitence.

Les Provinciales.

Le miracle de la sainte épine ne fut pas la seule mortification qu'eurent alors les Jésuites ; car ce fut dans ce

temps-là même que parurent les fameuses *Lettres provinciales*, c'est-à-dire l'ouvrage qui a le plus contribué à les décrier. M. Pascal, auteur de ces lettres, avait fait les trois premières, pendant qu'on examinait en Sorbonne la lettre de M. Arnauld. Il y avait expliqué les questions sur la grâce avec tant d'art et de netteté, qu'il les avait rendues non seulement intelligibles, mais agréables à tout le monde. M. Arnauld y était pleinement justifié de l'erreur dont on l'accusait ; et les ennemis même de Port-Royal avouaient que jamais ouvrage n'avait été composé avec plus d'esprit et de justesse. M. Pascal se crut donc obligé d'employer ce même esprit à combattre un des plus grands abus qui se soient jamais glissés dans l'Eglise, c'est à savoir la morale relâchée de quantité de casuistes (dont les Jésuites faisaient le plus grand nombre), qui, sous prétexte d'éclairer les cas de conscience, avaient avancé dans leurs livres une multitude infinie de maximes abominables qui tendaient à ruiner toute la morale de Jésus-Christ.

On peut juger de la consternation où ces lettres jetèrent les Jésuites, par l'aveu sincère qu'ils en font eux-mêmes : ils confessent dans l'une de leurs réponses, que les exils, les emprisonnements, et tous les plus affreux supplices, n'approchent point de la douleur qu'ils eurent de se voir moqués et abandonnés de tout le monde ; en quoi ils font connaître tout ensemble, et combien ils craignent d'être méprisés des hommes, et combien ils sont attachés à soutenir leurs méchants auteurs.

Renvoi des pensionnaires et fermeture des écoles. — 1661.

Mais, pendant que les Jésuites soutenaient avec opiniâtreté les erreurs de leurs casuistes, et ne se rendaient, ni sur le fait, ni sur le droit, aux censures des papes et

des évêques, ils ne poursuivaient pas avec moins d'audace la condamnation de leurs adversaires. Le père Annat (1), de concert avec M. de Marca, entreprit d'établir un *formulaire* ou profession de foi, qui comprît également la créance du fait et du droit (2), et d'en faire ordonner la souscription sous les peines portées contre les hérétiques. C'est ce fameux formulaire qui a tant causé de troubles dans l'Eglise, et dont les Jésuites ont tiré un si grand usage pour se venger de toutes les personnes qu'ils haïssaient. Ils ne parvinrent toutefois à le faire accepter par l'assemblée générale qu'en 1660, grâce à la pression de la Cour et à l'influence de son président, M. de Harlay, archevêque de Rouen. On enchérit encore sur les résolutions des dernières assemblées : on ordonna de nouvelles peines contre ceux qui refuseraient de se soumettre ; on comprit dans le nombre de ceux qui seraient obligés de signer le *Formulaire*, non-seulement les religieuses, mais même les régents et les maîtres d'école.

Le cardinal Mazarin mourut quinze jours après ces délibérations. Les défenseurs de Jansénius s'étaient d'abord flattés que cette mort apporterait quelque changement favorable à leurs affaires ; mais lorsqu'ils virent de quelles personnes le roi avait composé son conseil de conscience, et que c'étaient M. de Marca et le père Annat qui y avaient la principale autorité, ils jugèrent

(1) Confesseur du roi.

(2) Il y avait deux questions : celle de fait et celle de droit. La question de droit consistait en ceci, qu'on devait regarder comme hérétiques et condamner comme telles, les cinq propositions extraites de l'*Augustinus*, livre de Jansénius sur la grâce, qui avaient été condamnées par la Cour de Rome. La question de fait était qu'on devait reconnaître en outre que ces cinq propositions étaient dans le livre de Jansénius. A Port-Royal, on condamnait les cinq propositions, même dans Jansénius, au cas où elles y seraient ; mais on ne voulait pas reconnaître qu'elles y fussent. La première était une question de dogme, disait-on, sur laquelle tout le monde devait se soumettre ; la seconde était une question de fait, tout humaine, qui ne pouvait nullement être assimilée à la première.

bien qu'ils ne devaient plus mettre leur confiance qu'en Dieu seul, et que toutes les autres voies pour faire connaître leur innocence leur étaient fermées.

En effet, une des premières choses à quoi Sa Majesté se crut obligée, en prenant l'administration de ses affaires après la mort du cardinal Mazarin, ce fut de délivrer son Etat de cette prétendue secte du Jansénisme. Il fit donner, le 13 avril 1661, un arrêt dans son Conseil d'Etat, pour faire exécuter les résolutions de l'Assemblée du Clergé, et écrivit à tous les archevêques et évêques de France, à ce qu'ils eussent à s'y conformer, avec ordre à chacun d'eux de lui rendre compte de sa soumission deux mois après qu'ils auraient reçu sa lettre. Mais les Jésuites n'eurent rien de plus à cœur que de lui faire ruiner la maison de Port-Royal. Il y avait longtemps qu'ils la lui représentaient comme le centre et la principale école de la nouvelle hérésie. Le Lieutenant civil et le Procureur du Roi eurent ordre de se transporter à la maison de Paris pour en chasser toutes les pensionnaires et les postulantes, avec défense d'en plus recevoir à l'avenir ; et un commissaire du Châtelet alla faire la même chose au Monastère des Champs.

LES PETITES ÉCOLES DE PORT-ROYAL

Extraits des Mémoires de Fontaine.

Fontaine, né à Paris, en 1625, était le fils d'un maître écrivain. Il perdit son père de bonne heure et ce fut un Jésuite, son parent, qui s'occupa de son instruction. Il songea un moment à entrer dans la célèbre Compagnie ; mais M. Hillerin, curé de Saint-Merri, sa paroisse, auquel il avait été présenté par sa mère, pieuse veuve, ayant remarqué ses heureuses dispositions, l'introduisit chez M. d'Andilly, son paroissien et son ami, et obtint, par son entremise, qu'il entrât à Port-Royal des Champs. Il n'avait que dix-neuf ans quand il y arriva, et il nous a dépeint lui-même dans ses Mémoires l'impression profonde que produisit sur lui la vie austère de M. Le Maître et des autres pénitents (1644). Plein de respect et de vénération pour eux, il se constitua leur *excitateur*, c'est-à-dire qu'il allait tous les matins les éveiller et leur porter la lumière. Il faisait aussi la lecture pendant le repas. Son rôle, parmi ces Messieurs, fut toujours secondaire et des plus humbles ; mais il n'en fut pas moins actif et utile. Comme il avait de l'instruction, du jugement et une bonne écriture, on l'occupa surtout à transcrire les écrits des plus célèbres d'entre eux. On ne le fit point entrer dans les ordres : on avait sur lui d'autres vues. On le donna eomme secrétaire à M. de Saci, qui venait de succéder comme confesseur de la Communauté à M. Manguelen décédé (1646), et l'on peut dire que dès ce moment il fut tout à lui. M. de Saci qui, comme son maître Saint-Cyran, avait toujours eu grandement à cœur l'éducation des enfants et qui regrettait de ne pouvoir pas s'en occuper lui-même, lui avait donné quelques enfants à instruire, et Fontaine nous reproduit dans ses Mémoires quelques-uns des entretiens qu'ils eurent ensemble sur ce sujet. Il dut, comme tous les solitaires, quitter Port-Royal des Champs,

en 1661. On le retrouve plus tard au faubourg Saint-Antoine, où il avait suivi dans sa retraite M. de Saci, dont il était toujours le secrétaire. Il partagea sa captivité à la Bastille, de 1666 à 1668, et fut le collaborateur de tous ses travaux. « C'est le modèle du secrétaire et du collaborateur chrétien, dit Sainte-Beuve ; il disparaît dans son maître ». Il mourut en 1709, âgé de 84 ans, à Melun, où il s'était retiré après la mort de M. de Saci. Outre ses *Mémoires*, qu'il rédigea de 1696 à 1700, en deux volumes, (il avait alors plus de 71 ans), et qui nous donnent sur l'intérieur de Port-Royal tant de détails intéressants, on a de lui un nombre considérable d'écrits religieux. C'est de lui, notamment, que sont les figures de la Bible de Royaumont qu'on a longtemps attribuées à M. de Saci. Quant à la part qui lui revient dans les écrits auxquels il collabora, il serait difficile de la déterminer, d'autant plus qu'à l'exemple de ses maîtres, il déguisa toujours sa modestie sous des noms supposés.

Mémoire sur les écoles de Port-Royal.

I

M. de Saint-Cyran, dans une de ses lettres écrites du bois de Vincennes, nous apprend ce qui a donné occasion aux écoles de Port-Royal.

« Je voudrais, dit-il, que vous pussiez lire dans mon cœur l'affection que je porte aux enfants. Lorsque j'avais fait le dessein de bâtir une maison, qui eût été comme un séminaire pour l'Eglise, pour y conserver l'innocence des enfants, sans laquelle je connais tous les jours qu'il est difficile qu'ils deviennent bons clercs, je ne désignais (1) de le faire que pour six enfants que j'eusse choisis dans toute la ville de Paris, selon qu'il eût plu à Dieu de me les faire rencontrer ; et je leur voulais donner un maître tout exprès, pour leur apprendre le latin, et avec lui un bon prêtre pour régler et gouverner leur conscience, lequel j'avais déjà en main. Et je ne

(1) Je n'avais l'intention de....

pensais à leur donner pour le latin, quand celui que j'avais fut venu à manquer, qu'un homme de vingt ou vingt-cinq ans, sachant que les hommes d'un autre âge sont d'ordinaire peu propres pour apprendre les langues aux enfants.

Ce dessein ayant été ruiné par ma prison, je n'y ai plus songé, et j'ai donné tout l'argent que j'avais, à deux mille francs près, pour le bâtiment de cette maison, aux pauvres...

Mais j'ai bien depuis consenti qu'on continuât dans Port-Royal la charité qu'on avait commencé de faire aux enfants de M. Bignon, tant parce que j'interromps difficilement ce que je fais pour Dieu, que parce que M. Bignon m'avait donné deux mille livres pour les employer à ce que je voudrais, mais que j'avais résolu d'employer au bâtiment susdit, afin que les enfants eussent part à la charité de leur père. Car j'ai bien de la peine que ceux qui me choisissent pour être l'instrument de quelque bonne œuvre, ne s'en ressentent pas les premiers. J'entendais néanmoins cela d'une telle sorte que si les enfants se trouvaient indociles, et peu susceptibles de la discipline dans laquelle je les voulais faire vivre dans cette maison, il fût en ma puissance de les renvoyer (1), sans que ceux de qui je les aurais pris, non pas même M. Bignon, m'en sussent mauvais gré....

Cette fonction d'instruire les enfants est de soi si pénible, que je n'ai presque point vu d'hommes sages qui ne s'en soient plaints et lassés pour le peu de temps qu'ils y aient travaillé. Et pour moi j'ai toujours estimé cette occupation si fâcheuse que je n'y ai jamais employé personne à qui Dieu n'eût donné ce don ; ou, si je me suis trompé dans le choix que j'en ai fait, que je ne l'aie retiré aussitôt que j'ai reconnu qu'il ne l'avait point...

(1) Ceci fut une règle constante dans les écoles de Port-Royal.

Je croirais beaucoup faire quand je ne les avancerais pas beaucoup dans le latin jusqu'à douze ans, pour leur faire passer le premier âge dans l'enclos d'une maison ou d'un monastère aux champs, en leur permettant tous les passe-temps de leur âge, et ne leur faisant voir que l'exemple d'une bonne vie de ceux qui seraient avec eux. »

II

Ce que M. de Ste-Marthe dit de ces écoles dans la défense des religieuses de Port-Royal et de leurs directeurs, adressée à M. Chamillard, est si édifiant qu'on ne peut l'omettre ici.

« La charité de M. de St-Cyran, dit-il, étant catholique et universelle comme sa foi, se répandait jusque sur ces petites âmes qui sont si abandonnées ; et comme Jésus-Christ a versé son sang pour elles, il se fût estimé très heureux de donner sa vie pour les secourir. C'est cette charité qui lui donna le dessein de procurer ces petites écoles dont vous êtes si scandalisé, et dont je veux bien vous découvrir les maximes.

Comme on avait reconnu que le malheur des enfants vient souvent du peu de lumières et de la négligence des maîtres, on tâchait de ne choisir pour cet emploi que des personnes dont on connaissait la piété, la capacité, la discrétion et le désintéressement. Ils ne se portaient à accepter cette charge si pénible et si difficile que par charité, et ils n'avaient pour but principal, que de conserver dans les enfants Jésus-Christ qui habite en eux, après qu'ils lui ont été consacrés dans les eaux du baptême. (1) Ils se croyaient obligés d'élever ceux qui leur

(1) Voilà l'idée dominante du système d'éducation pratiqué à Port-Royal : tout s'en inspire ou en découle.

étaient confiés, d'une manière toute contraire à celle que l'on tient ordinairement. Les enfants apprennent dans le monde tout ce qu'ils devraient ignorer, et on souffre qu'ils ignorent tout ce qu'ils devraient savoir. Ils ne trouvent partout que de vives images de toutes sortes de vices grossiers, qui frappent et pénètrent leurs sens, et qui entrent malgré eux dans leur cœur. On ne leur parle jamais des vices spirituels qu'on ne peut éviter qu'autant qu'on a de la lumière pour les connaître : de sorte qu'ils sont exposés à toute la corruption extérieure dont le monde est rempli, et dont ils n'ont que trop de connaissance. Ils sont en proie aux vices spirituels qu'ils ne connaissent point, et ce qui achève de les perdre, c'est qu'ils ne sont presque jamais instruits d'aucune vérité qui puisse les fortifier contre ces horribles tentations.

Pour remédier à de si grands désordres, on tâchait, dans les petites écoles dont vous faites un crime, d'éloigner de la présence des enfants tous les objets qui leur pouvaient nuire. On avait soin qu'ils n'entendissent et ne vissent jamais rien qui pût blesser la modestie et la pureté, qui est si délicate en cet âge. On tâchait de les laisser dans une heureuse ignorance de toutes les choses dont la connaissance leur pouvait nuire, et de tenir toujours leurs yeux fermés, afin qu'ils ne vissent jamais aucun de ces objets dont la seule vue peut faire à l'âme des plaies mortelles. Mais comme il est bon que les enfants ne sortent jamais de cette heureuse simplicité, qui conserve en eux l'innocence chrétienne, il est à désirer qu'ils croissent pour ce qui est de l'esprit et de la sagesse, qu'ils ne soient pas aveugles pour le bien, ni imprudents quand il faut éviter le mal. C'est pour ce sujet que l'on tâchait de leur apprendre tout ce qui pouvait contribuer à les avancer dans la vertu. On leur parlait des choses de Dieu autant qu'ils en étaient capables. On

leur inspirait peu à peu une haine salutaire du péché. On tâchait d'allumer dans leurs cœurs l'amour des biens éternels. On employait tout ce qu'on avait d'industrie (1) pour éclairer tellement leur esprit, qu'ils pussent, par les maximes générales de l'Evangile, avoir assez de discernement du mal pour le fuir, et de leur en donner tant d'horreur, qu'ils ne s'arrêtassent jamais à regarder rien de tout ce qui peut porter le poison dans l'âme par les sens.

Voilà ce que tâchaient de faire les maîtres de ces écoles, que vous condamnez sans les connaître; et c'est afin de s'acquitter de ces devoirs, qu'ils veillaient continuellement sur ce petit troupeau de Jésus-Christ. La charité leur donnait de la lumière pour les instruire, et ils tâchaient de n'en perdre point l'occasion. Ils devenaient, pour ainsi dire, enfants pour les gagner à Jésus-Christ. Ils s'accommodaient à leurs faiblesses, les supportaient sans impatience et ne se lassaient point de les servir. Ils les considéraient comme un dépôt précieux, que Dieu avait confié à leurs soins et dont il leur demanderait compte. Tout leur intérêt était de les conserver dans l'innocence de leur baptême. C'est pour ce sujet qu'ils les avaient toujours dans leurs mains, pour en faire un ouvrage digne du ciel. On peut dire même qu'ils les portaient dans leurs cœurs, puisqu'afin de ne travailler pas inutilement, ils les offraient tous les jours à Dieu pour attirer sa bénédiction sur eux.

Comme il est presque impossible que des enfants qui sont encore entièrement assujettis aux sens, ne fassent pas ce qu'ils voient faire aux autres, ils tâchaient de les instruire encore plus par leurs actions que par leurs paroles, et même ils avaient un soin particulier de n'avoir que des domestiques très réglés, afin que ces enfants, ne

(1) « Mot charmant », dit Sainte-Beuve.

voyant jamais devant eux que de bons exemples, fussent heureusement contraints de faire ce qu'ils voyaient faire, et de marcher dans la voie où on les conduisait ; et d'autre part, comme on les occupait, autant qu'ils en étaient capables, à l'étude et à des exercices de piété, on leur ôtait tout le loisir de s'occuper à des choses mauvaises ; et cependant on les fortifiait contre les maximes du monde. On leur découvrait comme tout y est plein de pièges. On leur apprenait que les Chrétiens en devaient user comme n'en usant point et que pour le vaincre, il fallait n'aimer ni ses richesses, ni ses grandeurs, ni ses plaisirs. »

III

On a cru qu'un plus grand détail de la conduite qu'on observait dans ces écoles ne déplairait pas. Le voici tel qu'on l'a trouvé dans un mémoire écrit par feu M. Wallon, marchand à Beauvais, qui avait demeuré au Chesnai où était une de ces écoles.

« Plusieurs personnes, dit-il, touchées de Dieu, ayant compris l'obligation où sont les pères et les mères de donner, ou au moins de procurer à leurs enfants une éducation chrétienne, s'adressèrent à Port-Royal. Une de ces personnes, qui avait deux enfants et une maison dans le cul-de-sac de la rue St-Dominique, céda sa maison pour y élever ses deux enfants. Plusieurs autres y joignirent les leurs, de sorte qu'en peu de temps il s'en trouva un assez grand nombre. Les Jésuites en furent effrayés pour leur collège, et l'on ne tarda pas à voir qu'il y avait à craindre pour ces écoles.

On résolut alors de les transférer à la campagne. M. de Bernières, maître des requêtes, ravi de trouver cette occasion pour procurer à trois fils qu'il avait, une

éducation chrétienne, offrit une maison de campagne qu'il avait achetée depuis peu. On l'appelait le Chesnai, et elle était de la paroisse de St-Antoine du Buisson, qui tient aux murs du parc de Versailles ; mais le Chesnai en était un peu éloigné. M. du Gué de Bagnol, pour procurer le même avantage à ses enfants, offrit la maison des Trous, où l'on mit des maîtres, et l'on en mit aussi aux Granges de Port-Royal. (1)

Ces écoles étaient réglées de la même manière. Il y avait un maître dans chaque chambre, avec cinq ou six enfants. Les lits étaient disposés de manière que le maître les voyait tous du sien. Chacun avait sa table à part, et elles étaient rangées de manière que le maître les voyait toutes ; mais ils ne pouvaient se parler les uns aux autres. Chacun avait son tiroir, son pupitre et les livres nécessaires, de sorte qu'ils n'étaient point obligés de rien emprunter à leurs compagnons. Le nombre des pensionnaires n'était pas fort grand, parce qu'on n'en donnait à un maître qu'autant qu'il pouvait tenir de lits dans sa chambre.

On se levait à cinq heures et demie, et on s'habillait soi-même. Ceux qui étaient trop petits étaient aidés par

(1) La chose est présentée un peu autrement dans le *Supplément au Nécrologe*.

« Le Chesnai, y est-il dit, est un petit village, distant d'un quart de lieue de Versailles et dans une situation assez agréable. Feu M. de Bernières y ayant acheté une maison pour madame sa femme qui était infirme, prit résolution, après sa mort, d'y envoyer MM. ses enfants avec leur précepteur, pour y continuer leurs études; et comme rien n'est si nécessaire à des jeunes gens qui s'appliquent à l'étude que la gaieté et l'enjouement qui les entretient dans la santé et la vigueur, il trouva bon de leur associer quinze ou seize enfants de leur âge, enfants de ses amis, avec lesquels ils avaient déjà demeuré trois ou quatre ans dans un des faubourgs de Paris. Ainsi ils allèrent au nombre de 18 ou 19 enfants, âgés de 9 à 10 ans au plus, avec leur précepteur s'établir dans ce village, où ils trouvèrent d'assez grands avantages.

Se trouvant à la campagne comme hors du monde, ils y étaient dans une heureuse ignorance d'une infinité de choses, dont la connaissance est souvent très funeste à ceux qui sont tout au milieu. Car ils n'y entendaient et ils n'y voyaient rien qui pût blesser le moins du monde la pureté, qui est si délicate dans la jeunesse ; et ils n'avaient pas, dans ceux de leur âge, des exemples capables de leur inspirer le faste, l'orgueil et la vanité ; et enfin on ne leur y parlait jamais de jeux, de comédies, d'opéras, de bals et d'autres divertissements semblables. »

un garçon. On faisait la prière en commun dans la chambre, et ensuite chacun étudiait sa leçon, qui était de la prose pour le matin. A sept heures, chacun la répétait au maître, l'un après l'autre. On déjeunait ensuite, et en hiver on se chauffait. Après le déjeuner, on se remettait à sa table ; chaque enfant faisait sa version, qu'on leur recommandait de bien écrire. La version faite, ils la lisaient au maître, l'un après l'autre. S'il restait du temps, on leur faisait expliquer la suite de leur auteur qu'ils n'avaient point préparée. A onze heures, on allait au réfectoire, et un de ceux qui avaient été confirmés récitait un verset du Nouveau Testament en latin. Les enfants d'une même chambre étaient à une même table avec leur maître, qui avait soin de leur servir à manger, et même à boire. On faisait la lecture pendant le repas. Au sortir du réfectoire, on allait en récréation au jardin, en tout temps, excepté lorsqu'il faisait mauvais ou qu'il était nuit. Comme le jardin était fort vaste et plein de bois et de prairies, il était défendu de sortir, sans permission, d'un espace qui était marqué. Les maîtres se promenaient au même lieu sans perdre jamais de vue leurs enfants ; mais leur présence ne les gênait nullement, parce qu'on leur donnait une entière liberté de jouer aux jeux qu'il leur plaisait de choisir.

A une heure, on allait dans une salle commune jusqu'à deux. Les enfants y apprenaient un jour la géographie ; et un autre, l'histoire. A deux heures, ils remontaient dans leurs chambres pour étudier la poésie, dont ils faisaient la répétition au maître à quatre heures ; après quoi, ils goûtaient. Ensuite ils étudiaient le grec de la même manière que les autres leçons, et ils en faisaient la répétition.

Vers six heures, on soupait. Tout s'y passait comme au dîner. La récréation qui suivait ce repas durait jus-

qu'à huit heures, que les enfants remontaient à leurs chambres pour étudier leur leçon du lendemain. A la demie, on faisait la prière en commun. Tous les enfants des différentes chambres, les Messieurs et les domestiques y assistaient. Après qu'elle était finie, chacun retournait à sa chambre pour se coucher. Le maître de chaque chambre était présent; ainsi il se couchait le dernier et se levait le premier.

Les dimanches, sur les huit heures, le Supérieur faisait le catéchisme avec une instruction. On allait ensuite à la messe de paroisse. Au retour, s'il restait du temps, on l'employait à des lectures de piété. Après le dîner, qui se faisait à l'ordinaire, on allait à la récréation qui durait jusqu'à deux heures, que l'on remontait aux chambres pour faire quelque lecture, soit en commun, soit en particulier. On allait à Vêpres à la paroisse.

On n'avait congé que l'après-midi. On y passait ce temps à jouer dans le jardin, ou quelquefois à aller se promener à des maisons du voisinage (1).

Comme ces écoles étaient plus pour la piété que pour les sciences, on ne pressait pas si fort les enfants pour les études, dont on leur donnait cependant de solides principes (2). C'est ce qui a produit les belles méthodes,

(1) Les jours de congé, l'on sortait hors l'enclos et l'on allait vers Marly, Versailles et Saint-Cyr (l'on n'avait pas encore commencé à bâtir Versailles). Durant ces promenades, les enfants s'entretenaient familièrement et gaiement avec leur maître de toutes sortes de choses; ce qui leur formait merveilleusement l'esprit.

Supplément au Nécrologe.

(2) On sert peu aux enfants avec qui l'on se trouve engagé, si l'on ne travaille à les rendre également vertueux et savants. L'un et l'autre est nécessaire à leur véritable bien, qui est leur salut ; car l'on ne sait où l'on va quand on marche dans les ténèbres ; mais en vain aussi sait-on ce qu'on doit faire, si on ne le fait pas. Il faut donc toujours tâcher de joindre ensemble la piété et la science. L'une dépend de l'instruction ; mais l'autre vient de Dieu et ne s'acquiert que par la pratique. Comme donc l'on ne saurait aimer la vertu, si on ne la connaît, tout le fruit de l'éducation consiste à en faire connaître aux enfants la beauté et à la leur rendre aimable, afin qu'ils la pratiquent à proportion qu'ils la connaîtront et l'aimeront.

Coustel. *Règles de l'Education des enfants Liv. II. Ch. 3.*

grecque et latine, et quelques autres ouvrages qui auraient été suivis de beaucoup d'autres (1). Dans la manière de les instruire des sciences, on suivait plutôt la raison que la coutume. Ainsi on leur faisait traduire plusieurs des bons auteurs latins, avant que de les appliquer à écrire en cette langue et à faire des thèmes. Car, comment veut-on qu'un enfant écrive en une langue qu'il ne sait pas, et dont il a seulement appris les règles? Au lieu que la lecture des bons auteurs le met en état de composer ensuite, et d'employer les expression des auteurs qu'il a étudiés.

Telle était la conduite que l'on suivait dans les écoles de Port-Royal. On y avait un plus grand soin de l'âme que du corps. Les châtiments y étaient très rares. Un seul regard du maître faisait plus d'impression que n'auraient fait des traitements sévères, qui auraient plutôt indisposé les enfants contre les maîtres, qu'ils ne les auraient véritablement corrigés. Si l'on en voyait quelqu'un dont l'exemple fût nuisible aux autres, on le renvoyait, sans qu'aucune considération fût capable de le faire rester (2). Ils étaient habillés d'une même manière, afin qu'il n'y eût point entre eux de jalousie, si les uns avaient été habillés plus proprement que les autres. On leur apprenait à bien écrire des lettres, selon les diffé-

(1) C'est pour faciliter aux petits l'intelligence des auteurs latins les plus purs et pour les apprendre à bien traduire en notre langue, (ce qui n'était pas alors en usage), qu'on donna au public le *Phèdre*, deux comédies de *Térence*, une de *Plaute*, le 4e et le 5e livres de l'*Enéïde de Virgile* et qu'on traduisit même une bonne partie des petites *Lettres de Cicéron* et les *Eglogues*.

Supplément au Nécrologe.

(2) Comme ces maîtres n'avaient en vue que le salut de ces enfants et la conservation de leur innocence, ils les traitaient toujours avec beaucoup de charité et de douceur, et ils avaient trouvé le secret de se faire en même temps et aimer d'eux et craindre, de sorte que la menace de les renvoyer chez eux, et de les rendre à Messieurs leurs parents pour leur faire achever leurs études où il leur plairait, était, à leur sens, la plus grande et la plus sensible punition qu'on pouvait leur faire.

Supplément au Nécrologe.

rentes occasions qui se présentaient. On leur faisait exercer le corps pendant les récréations, soit à la course, soit à des jeux d'adresse ; mais en même temps, on veillait à les modérer, de manière qu'ils n'en fussent pas incommodés. Quand on ne pouvait aller faire la récréation dans le jardin, il y avait dans une salle un billard, des échecs et des dames. Il y avait aussi des jeux pour leur apprendre l'histoire, soit ecclésiastique, soit profane (1).

Par une telle éducation, on aurait pu former d'excellents sujets, soit pour l'Eglise, soit pour l'Etat. M. de Tillemont, Dom Pierre le Nain, son frère, chanoine régulier de St-Victor, puis moine et sous prieur de la Trappe, M. du Fossé et plusieurs autres en sont des preuves.

Ces écoles ne durèrent pas longtemps, comme on l'a déjà dit. Les Jésuites sentirent bien le tort qu'elles étaient capables de faire à leurs collèges ; c'est pourquoi ils pensèrent à les détruire, voulant toujours être seuls

(1) L'été, durant la chaleur du jour, ils se promenaient ordinairement à l'ombre des allées des bois. En hiver, ils s'exerçaient à la course ou ils se retiraient dans une grande salle, et comme il y avait un beau billard, après s'être chauffés, les uns s'y arrêtaient, les autres aimaient mieux jouer au *trictrac*, aux *dames*, aux *échecs*, aux *cartes*. Ces cartes étaient un certain jeu où l'on avait renfermé tout ce qui regarde l'histoire des six premiers siècles : c'est-à-dire le lieu et le temps auxquels se sont tenus les principaux conciles ; auxquels ont vécu les papes, les empereurs, les grands saints, les auteurs profanes ; et auxquels enfin se sont passées les choses les plus mémorables du monde. A force de jouer à ce petit jeu, la plupart s'étaient tellement imprimé dans l'esprit toutes ces choses, et les circonstances des divers temps et lieux où avaient vécu tous les grands hommes, qu'il n'y avait pas de docteur qui pût en parler plus pertinemment. Ce que M. de Sainte-Beuve (un docteur de Sorbonne, grand ami de Port-Royal) a souvent admiré après en avoir fait l'épreuve, c'est ce qui donnait à ces jeunes enfants, dont la plupart n'avaient pas encore atteint l'âge de seize à dix-sept ans, une si vaste et si grande connaissance de toutes choses, de tous les pays du monde et les époques des temps, qu'ils étaient capables de converser agréablement avec toutes sortes de personnes, et de prendre connaissance de tou.es sortes d'affaires et même de les démêler.

L'on ne voyait jamais de disputes ni de contestations parmi eux pour quoi que ce fût. On les avait tellement accoutumés *à se prévenir d'honneur* les uns les autres, que jamais ils ne se tutoyaient, et on ne les entendait non plus jamais dire la moindre parole qu'ils eussent pu juger devoir être désagréable à quelques-uns de leurs campagnons.

Supplément au Nécrologe.

dans tout ce qui se fait. Ils obtinrent la visite d'un commissaire, qui alla aux différentes écoles ; mais l'effet de sa visite fut suspendu quelque temps par un triste accident qui arriva dans leur collège de Clermont. On jouait en ce temps-là à un jeu que l'on appelait la *berne*, et qui consistait à prendre une couverture de lit, dans laquelle on mettait celui qui devait être berné. Quatre autres en prenaient les quatre coins, et faisaient sauter en l'air celui qui était au milieu. Un neveu du cardinal Mazarin, qui était pensionnaire aux Jésuites, jouant à ce jeu avec d'autres, et étant berné à son tour, un de ceux qui tenaient la couverture laissa échapper son coin, et celui qui était au milieu étant tombé sur le pavé, mourut peu après sa chute. Lorsque l'éclat que fit un tel accident fut passé, les Jésuites revinrent à la charge contre les écoles de Port-Royal avec tant de chaleur, que les maîtres de ces écoles, aussi bien que les enfants, n'eurent que vingt-quatre heures pour se retirer (1). »

(1) Dispersion du mois de mars 1656.

SAINT-CYRAN

Ses Idées sur l'Enfance et sur l'Education.

DUVERGIER DE HAURANNE, plus connu sous le nom de Saint-Cyran (1581-1643), était originaire de Bayonne, où il fit ses humanités. Il alla ensuite étudier la théologie à l'université de Louvain, qui jouissait alors d'une grande célébrité, et y puisa ses premières idées sur la grâce. De retour à Paris, une certaine communauté d'opinions le lia avec Jansénius, qui devait être plus tard évêque d'Ypres, et qui avait, lui aussi, étudié la théologie à l'université de Louvain. Ils travaillèrent même plusieurs années ensemble, soit à Paris, soit à Bayonne. En 1620, il fut nommé abbé de Saint-Cyran, en Brenne, sur la frontière de la Touraine, du Berri et du Poitou. M. d'Andilly, passant avec la cour à Poitiers, eut occasion de l'y voir; il subit son influence et se mit sous sa direction. Il l'attira à Paris et le mit en rapports avec sa sœur, la mère Angélique, abbesse de Port-Royal. En 1635, celle-ci le prenait comme confesseur de ses religieuses. A partir de ce moment, i devint l'âme de la communauté; rien ne s'y fit plus qu'en conformité de son esprit et sous sa direction.

Quand l'*Augustinus*, ouvrage de son ami Jansénius sur la Grâce fut condamné, il crut devoir prendre en main la défense du livre incriminé et s'attira l'inimitié des Jésuites, qui en étaient les adversaires. Dénoncé à Richelieu, qu'il avait déjà froissé et ma impressionné en d'autres circonstances, et qui voyait peut-être en lui un Luther ou un Calvin naissant, il fut arrêté le 14 mai 1638 et conduit au donjon de Vincennes. C'est seulement après la mort du rancunier cardinal (4 décembre 1642) qu'il obtint son élargissement (6 février 1643). Il mourut quelques mois plus tard, le 11 oc-

tobre 1643. C'est parce que les écrivains de Port-Royal se firent les défenseurs de ses idées et de celles de Jansénius qu'on les appela *Jansénistes*.

Saint-Cyran fut essentiellement un directeur de conscience. « Ce saint homme, dit la mère Angélique, ne portait point les personnes par contrainte à la pénitence et n'ordonnait point des mortifications et des austérités excessives; mais, par la force des vérités solides qu'il annonçait, il touchait le cœur du respect et de l'amour qu'on doit à Dieu, d'où naissaient la douleur de l'avoir offensé et un si grand désir de le satisfaire qu'on voulait toujours faire plus qu'il ne souhaitait. »

Comme chef de parti, il est diversement jugé. S'il ne fut pour ses adversaires qu'un sectaire passionné, pour ses disciples il fut un héros et un saint. Il compta d'illustres amitiés, et l'on vit six évêques à ses funérailles. Ce qu'on peut affirmer en tout cas, c'est qu'il fut un caractère et qu'il domina absolument les âmes et les consciences de tous ceux avec lesquels il fut en rapport et qu'il accepta comme pénitents.

I

Entretien de Saint-Cyran et de M. Le Maître sur les enfants. (Extrait des Mémoires de Fontaine.

Saint-Cyran venait de sortir de prison ; il avait fait sa visite à Port-Royal de Paris ; il devait avoir à cœur de visiter aussi Port-Royal des Champs. Le Maître surtout l'y appelait. Il y vint donc, vers le mois de mars 1643, et ils eurent ensemble un long entretien. Fontaine raconte avec détail, dans ses Mémoires, et cette visite, et les discours qui la remplirent. Il y fut question de bien des choses : de la réserve que les solitaires devaient observer dans toute leur conduite, d'une traduction des *Offices* de Cicéron, à laquelle Le Maître avait travaillé sur le conseil de Saint-Cyran, puis de la composition des ouvrages et des dispositions qn'on doit y apporter, c'est-à-dire, du genre de goût et de talent qu'on devait se permettre à Port-Royal, ainsi que de la manière de régler la science, la lecture et l'étude ; enfin on en vint à parler des enfants et de la manière dont il faut les élever. Ici, écoutons Fontaine :

Ces Messieurs en étaient là de leur entretien, quand ils furent interrompus par les cris d'un pauvre paysan qui venait demander du secours pour sa femme en couches, dont l'enfant était mort sans baptême. M. de Saint-Cyran, qui était extrêmement tendre, en fut touché, et dit là-dessus plusieurs choses sur la profondeur des jugements de Dieu, qui ne règne pas moins par sa justice que par sa miséricorde. M. Le Maître lui demanda ce qu'il croyait de l'état de ces enfants, et s'ils avaient la peine du sens. M. de St-Cyran lui répondit « qu'il était certain que le diable possédait l'âme d'un petit enfant dans le ventre de sa mère ; que St-Augustin le soutenait contre les Pélagiens et le défendait par la cérémonie de l'Eglise, en laquelle on souffle dans le baptême pour chasser le malin esprit. Car, c'est une maxime indubitable, qu'il est aussi impossible à la justice divine de punir et de faire endurer du mal sans qu'on ait péché, que de ne punir point le coupable. D'où St-Augustin conclut contre les hérétiques que, puisque les enfants souffrent tous les jours, il faut nécessairement qu'ils aient quelque péché, qui n'est autre que l'originel seulement....

« Mais puisque nous en sommes sur les enfants, continua M. de Saint-Cyran, il faut que je vous rende grâce de la bonté avec laquelle vous avez bien voulu vous charger de l'éducation du petit M. d'Andilly et du petit de Saint-Ange, et que je vous demande pardon de la liberté que j'ai prise de vous faire cette proposition. Je ne l'ai fait qu'après les grandes assurances que l'on m'a données de votre bonne volonté en ce point. Pour la chose en soi, il me suffit de dire que vous ne sauriez mériter plus de Dieu, qu'en travaillant pour bien élever des enfants. Si Dieu ne nous les avait recommandés plusieurs fois, on en pourrait douter. J'admire l'agrandissement que Dieu a fait des choses qui paraissent petites en elles-mêmes. Cela m'oblige à avoir du respect pour toutes choses. Il

me semble que, quand celles qui paraissent moindres ont quelque rapport à Dieu, elles doivent être regardées comme grandes. Il n'y a rien, à proprement parler, de grand en soi. Il n'y a rien aussi qui ne soit grand en Dieu ; et puisqu'il a choisi les choses faibles pour confondre celles qui sont fortes, et que le dessein de Jésus-Christ en la réparation du monde a été de détruire ce qui était, pour établir ce qui n'était point, renversant la sagesse humaine par la folie de la croix, il faut adorer cette conduite, et ne mettre point sa confiance dans ce qui a quelque apparence de grandeur, mais plutôt dans la petitesse que Jésus-Christ a relevée, la prenant en lui-même pour la rendre digne de notre estime.

« Je vous avoue que ce serait ma dévotion que de pouvoir servir les enfants. Etant au bois de Vincennes, je m'occupais avec le petit neveu de M. le Chantre ; je lui montrais les rudiments, les genres et la syntaxe. Quoiqu'il fût neveu du Chantre, il était fils d'une jeune veuve fort pauvre, et qui avait d'autres enfants. Après l'avoir nourri quelque temps, je l'envoyai à M. le Chambrier, à Saint-Cyran. Je le lui recommandai comme un enfant de Dieu, et que j'aimais autant que s'il eût été le mien propre. Je lui dis que s'il le recevait en cette qualité, et qu'il veillât sur lui, Dieu le bénirait lui-même et lui donnerait la grâce de se bien renouveler. Je lui promis que, s'il était bien conduit, il pouvait réussir, parce qu'il a de l'esprit assez, et du jugement, et qu'il n'a besoin que d'être bien veillé sur ses inclinations, qui sont à la paresse, comme la plupart des bons esprits y sont sujets, à la menterie, et à la mangerie, à cause du tempérament qui le demande. Il me fait ressouvenir de vous recommander d'accoutumer les vôtres à manger toutes sortes de légumes, de la morue, du hareng ; car celui dont je vous parle fuyait un peu cela, parce qu'il avait été fort mal accoutumé. Je l'avais accoutumé un peu ; mais il

restait encore quelque chose à faire. J'ai prié qu'on le traitât doucement et néanmoins qu'on le châtiât de verges, quand il résisterait ou réitérerait ses fautes. Tous ces défauts sont encore joints à l'innocence. C'est un don que j'ai cru faire à Dieu pour les péchés que j'ai faits en cet âge ; de sorte qu'en lui faisant du bien, je croyais satisfaire à Dieu. J'aurais pu le garder comme une espèce de jouet ; mais j'aimai mieux m'en priver, pour le tirer de bonne heure d'un lieu où il ne pouvait avancer dans la vertu. Je lui ai fait savoir de bonne heure qu'il était destiné à la religion.

« J'ai ainsi élevé un petit menuisier, qui est encore à Saint-Cyran. J'ai donné ordre qu'on lui parle de Dieu de bonne heure et qu'on le fasse prier ; car, sans cela, on ne fait rien. J'aime extrêmement toutes sortes d'enfants. J'envoie aussi le petit V. à mon abbaye (1), pour éprouver pendant six mois, s'il voudrait tendre à la religion ou à l'étude ; et, suivant qu'on en jugera, se résoudre à le mettre dans quelque travail ou occupation qui ne soit pas périlleuse, s'il ne veut se donner à Dieu. J'ai envoyé aussi le petit D., qui pourra être propre à servir Dieu. M. Lancelot, qui est là, m'a assuré qu'il n'était pas éloigné d'instruire les petits enfants, et s'est offert d'avoir soin de tous ceux que je lui enverrais. Ceux qui peuvent donner pension sans être à charge à leurs parents la peuvent donner. Si j'y étais, je n'en voudrais point ou fort peu ; mais il ne faut pas être à charge à M. le Chambrier, et d'autant plus que j'y en envoie qui ne peuvent rien donner, n'ayant rien.

« Je prie M. Lancelot de ne pas presser le petit V. aux travaux de l'esprit, mais de lui faire continuer son latin peu à peu, sans le gêner surtout à apprendre par cœur. Il faut tirer de son latin ce que l'on peut, pourvu qu'il ne se

1 A Saint-Cyran, en Brenne.

licencie pas au reste (1). Je lui dis de le suivre seulement dans ses bonnes inclinations, et de ne lui point demander ce qu'il n'a point. Il faut tâcher de bien discerner, si Dieu appelle un enfant à l'étude par son inclination constante, par sa docilité et par ses bonnes mœurs.

« Je vous fais ce détail pour vous montrer combien j'aime les enfants ; et comme la charité dit qu'il faut les aimer et qu'il les faut prendre à la mamelle, ma dévotion au bois de Vincennes était de me charger d'enfants à cet âge-là, de payer les nourrices, de leur faire acheter des chemises et autres linges. J'avais même envie d'envoyer vers les frontières recueillir quelques petits enfants orphelins qui n'eussent ni père, ni mère, pour les nourrir en mon abbaye. On me parla d'un tel, lorsque j'étais prêt de sortir du bois de Vincennes, que j'y ai envoyé. J'ai voulu qu'il sût que c'était un abbé, nommé tel, qui le faisait nourrir, pour lequel on le faisait prier Dieu tous les jours, parce que son père et sa mère étant morts, c'est maintenant comme son père. Quand ils seront grands, je leur ferai apprendre un métier ou je les ferai élever selon le don de la grâce que je remarquerai en eux. Car *je tâche toujours d'avoir soin d'eux, quand j'ai une fois commencé*, afin que mon aumône soit semblable à l'aumône et à la grâce que Dieu nous fait; et c'est une aumône propre aux réprouvés, si elle n'est jusqu'au bout.

« Continuez donc, Monsieur, d'avoir soin de ces enfants qui sont ici. Vous savez qu'outre les causes générales, vous et moi en avons de particulières qui nous y obligent, et plus envers ceux-là qu'envers les autres (2).

(1) Qu'il ne s'accorde pas trop de liberté pour le reste.

(2) Le petit Jules, autrement M. de Villeneuve, était le tout jeune fils d'Arnauld d'Andilly, oncle de M. le Maître et ami tout particulier de Saint-Cyran. — Mme de Saint-Ange était aussi l'amie de Saint-Cyran. — Enfin, Le Maître avait à faire pénitence pour les égarements de sa vie mondaine.

Vous savez qui est M. d'Andilly et Mme de Saint-Ange. Quand il n'y aurait que l'expiation des années mal passées, il me semble qu'on ne saurait faire une pénitence plus parfaite et plus agréable à Dieu, s'il est vrai qu'elle consiste dans une juste proportion. »

Il lui demanda ensuite des nouvelles de ces enfants. M. le Maître lui dit beaucoup de bien du petit M. d'Andilly; mais il fut plus réservé en lui parlant du petit M. de Saint-Ange. « Je vous entends, lui dit M. de Saint-Cyran ; mais je vous avoue néanmoins, qu'encore que je me réjouisse de ce que vous me dites du petit Jules, je ne puis m'en réjouir trop, comme je ne saurais encore trop m'attrister de ce que vous me faites entrevoir du petit Saint-Ange; puisqu'il est vrai que souvent ceux qui semblent être les plus proches de Dieu, en sont les plus éloignés, et au contraire (1). Il y a cette consolation dans les travaux que l'on prend pour Dieu, qu'il n'en demande pas de nous le succès, mais le travail : comme il dit dans son Evangile, que nous nous contentions de cela, sans avoir égard si, dans les peines que nous prenons pour l'instruction du prochain, nous réussissons bien ou mal. Un laboureur, homme de bien, ne mérite pas moins de Dieu, après qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour faire porter du fruit à ses terres et à ses vignes, quand elles ne portent rien, que lorsqu'elles portent en abondance du blé et du vin.

« Il faut toujours prier pour les âmes, et toujours veiller, faisant garde comme en une ville de guerre. Le diable fait la ronde par dehors; il attaque de bonne heure les baptisés ; il vient reconnaître la place : si le Saint-Esprit ne la remplit pas, il la remplira. Il attaque les enfants et ils ne le combattent pas : il faut le combattre pour eux. Une ivraie jetée d'abord lorsqu'on s'endort, lui

(1) M. de Saci dira plus tard : « Ce sont des blés en herbe. »

suffit. Il ne cherche que de petites ouvertures dans les âmes tendres, *rimulas* (1), dit Saint-Grégoire, c'est-à-dire ce qu'elles ont de plus faible, et qu'il regarde d'abord comme des espérances et des marques de réprobation. La séparation du monde, les bons exemples et les prières, sont les grands secours qu'on leur peut rendre. Il faut s'abaisser selon leurs esprits. Il faut faire comme dans l'Incarnation : Jésus-Christ s'est rendu semblable à nous pour nous rendre semblables à lui. Il faut condescendre à leur faiblesse, pour relever des enfants, mais ne se jeter pas à terre. Jésus-Christ s'abaisse pour mettre la brebis sur ses épaules ; mais il ne fait pas davantage. « L'expérience fait voir qu'il n'y a guère d'emploi où l'on ait plus besoin d'une sage patience. Les vertus dans tout le monde, mais surtout à cet âge, ne s'acquièrent qu'avec beaucoup de temps. Il n'en est pas ainsi du vice. Comme le diable est devenu méchant tout d'un coup, ainsi les esprits des méchants se corrompent en naissant, et un grand fourbe est quelquefois fourbe à dix ans, comme à quarante. Il est bon de leur faire comprendre la grandeur du péché originel et de leur représenter souvent qu'Adam, avant le péché, était un diamant et qu'après le péché, il est devenu un charbon. Une des grandes ignorances des enfants, et presque de tous les chrétiens, est de ne savoir pas quelle difficulté il y a de bien revenir à Dieu, et de se convertir véritablement après avoir perdu l'innocence du baptême. Il ne s'en faut pas étonner. Qui eût jamais cru, durant l'ancienne loi, qu'elle ne servait de rien pour le salut des Juifs purement Juifs, et qu'au contraire elle servait à les rendre plus coupables, quoique les Juifs crussent le contraire? Il y a une pareille ignorance parmi les Chrétiens, touchant la facilité de revenir à Dieu, après avoir violé

(1) De petites fentes.

l'alliance du baptême par un péché mortel. Ils croient que toute absolution le peut faire, comme les Juifs le croyaient de la loi seule. Il ne pleut pas une seule goutte de grâce parmi les païens, où la prédication de l'Evangile n'a jamais été ouïe: quelle merveille qu'elle ne pleuve pas autant qu'on le croit sur les Chrétiens, qui l'ont foulée aux pieds, et qui ont crucifié Jésus-Christ; et qu' elle ne tombe sur eux que rarement et fort difficilement, et non autrement que par une vraie pénitence? Que si l'on obtient larémission de ses péchés, après le baptême, une fois, et qu'on soit tombé encore en péché mortel, la difficulté croît toujours de plus en plus, selon que les péchés ont été multipliés et les absolutions violées, qui ont été bien ou mal données. Si elles l'ont été mal, ç'ont été des sacrilèges. Si elles l'ont été bien, les péchés qui les ont violées en ont été d'autant plus grands, et par conséquent plus difficiles à être remis. Heureux, Monsieur, qui, comme vous, tâche d'en préserver les enfants! Je plains les pères et les mères. Ils n'aiment leurs enfants que par vanité et par intérêt, pour laisser un successeur à leur maison. Un père qui commence à penser à Dieu, et qui veut être sérieusement à lui, devant tenir sa maison réglée et y veiller jusqu'aux moindres choses, doit appliquer ses premiers soins d'autant plus particulièrement sur ses enfants, qu'il doit se résoudre à l'avenir de les conduire comme un père chrétien, étant impossible qu'il se sauve sans cela. Comme la piété d'un roi n'est rien, ainsi que le dit St-Augustin, si elle ne s'étend que dans sa cour et dans sa maison, et qu'elle doit se reconnaître dans tout son royaume: ainsi la piété d'un de ses sujets n'est rien, si elle est resserrée à lui-même et ne passe pas au règlement de ses enfants. En prenant la résolution devant Dieu de bien faire pour lui-même, il faut qu'il la prenne aussi de bien faire pour ses enfants, et pour ses serviteurs. Rendez grâce à Dieu, Mon-

sieur, de vous avoir délivré de ces engagements et de ces aveuglements (1). Vous adoptez ces enfants ; mais je m'assure que vous y ferez votre devoir. Vous ferez bien de ne vous pas presser de les faire confirmer. Vous savez que chaque particulier a sa Pentecôte, comme l'Eglise. Le sacrement de Confirmation est la Pentecôte des chrétiens. On en abuse en le faisant donner sans discernement aux petits enfants. On devrait avoir grand soin qu'ils ne perdissent point la grâce qu'ils ont reçue ; d'autant plus que ce sacrement ne se réitère point, comme celui de l'Eucharistie. Les Apôtres n'eurent une foi supérieure à tout qu'après avoir reçu le Saint-Esprit, quoiqu'ils eussent été baptisés, et qu'ils eussent ouï tant d'oracles de la bouche de Jésus-Christ.

Néanmoins, Monsieur, pour revenir à ce que vous venez de me marquer obscurément touchant le petit St-Ange, je crois, puisqu'il ne s'accommode pas ici, qu'il sera bon de vous en décharger, et de lui donner une autre conduite, de peur qu'il ne gâte le petit Jules ; mais je crois qu'il sera bon, avant que de rien faire, de conférer de tout avec M. d'Andilly. »

II

De la charité de M. de Saint-Cyran pour les Enfants. (Extrait des Mémoires de Lancelot.)

Puisque St-Benoît joint dans sa règle les enfants aux malades, comme les deux sortes de personnes pour lesquelles on doit avoir une charité plus particulière, nous les joindrons aussi dans ces Mémoires, afin qu'après

(1) Le Maître, avant de se livrer à la pénitence, alors qu'il était dans toute sa gloire d'avocat, avait sérieusement songé à se marier. Il en avait

avoir représenté les sentiments de M. de St-Cyran touchant les uns, nous puissions aussi considérer sa tendresse envers les autres, et le zèle extraordinaire qu'il avait pour leur procurer une bonne éducation.

Il considérait que de ce premier âge dépendait toute la suite de la vie et que, pourvu que la jeunesse fût bien élevée, on pourrait espérer que les charges seraient remplies de plus dignes officiers, et l'église, d'âmes plus vertueuses, et que la république et les familles particulières en tireraient des avantages qui ne se peuvent exprimer. De sorte qu'on pouvait dire de cette bonne œuvre, qui est aujourd'hui si négligée et si abandonnée, qu'elle est, en un sens, l'unique nécessaire, puisque, si on en était bien venu à bout, on remédierait à la plupart des autres désordres ; au lieu que, manquant dans ce principe, c'est une suite nécessaire que tout le reste de la vie s'en ressente.

Aussi M. de St-Cyran disait que, quelque vertu qu'eussent d'ailleurs les pères et les mères, ce seul point était capable de les damner, s'ils ne s'acquittaient pas de ce qu'ils doivent pour procurer à leurs enfants une bonne éducation, qui est aujourd'hui plus rare et plus difficile à trouver qu'on ne pense. Il ne pouvait assez admirer l'aveuglement où sont la plupart des parents, qui ne voient pas que, quand il ne s'agirait point en cela de l'éternité, leur intérêt particulier les devrait porter à se bien acquitter de cette obligation, puisqu'il n'arrive que trop souvent, que ceux qu'ils croient avoir mis au monde pour le soutien et l'honneur de leur famille, en deviennent l'opprobre et la ruine, faute d'une bonne éducation. Il ne pouvait comprendre comment, lorsqu'il est question de mettre les enfants dans les charges, dans les

été détourné surtout par sa tante, la mère Agnès, sœur de la mère Angélique, qui lui avait représenté le mariage comme une condition fort commune et un état inférieur.

emplois, et dans le monde, on s'incommode comme s'il y allait du tout pour le tout, quoique souvent on ne leur procure par là que des moyens de se perdre ; au lieu que, quand il faut les faire bien élever pour la décharge de sa propre conscience et l'établissement solide de leur véritable bien, on n'en peut trouver les moyens, et on se plaint jusqu'à la moindre dépense.

M. de St-Cyran admirait le fils de Dieu, qui, dans les plus hautes fonctions de son ministère, n'avait pas voulu qu'on empêchât les enfants d'approcher de lui ; qui les embrassait et les bénissait ; qui nous a recommandé si fort de ne les pas mépriser ou négliger. Aussi témoignait-il toujours aux enfants une bonté qui allait jusqu'à une sorte de respect, pour honorer en eux l'innocence et le St-Esprit qui y habite. Il les bénissait et leur faisait le signe de croix sur le front, et quand ils en étaient capables, il leur disait toujours quelque bonne parole, qui était comme une semence de quelque vérité qu'il jetait en passant et dans la vue de Dieu, afin qu'elle germât en son temps. Une fois qu'il nous vint voir, il entra dans la chambre des enfants, et comme il avait toujours l'air gai et un cœur porté au bien, il leur dit en les caressant : « Hé bien, que faites-vous ? Car il ne « faut pas perdre de temps ; et ce que vous ne remplis« sez pas, le diable le prend pour lui. » Ils lui montrèrent leur Virgile qu'ils étudiaient, et il leur dit ce que je crois avoir déjà rapporté ailleurs, mais qui sera ici en sa place naturelle : « Voyez-vous tous ces beaux vers-là ? « Virgile en les faisant s'est damné, parcequ'il les a faits « par vanité, pour la gloire ; mais vous, il faut que vous « vous sauviez en les apprenant, parce que vous le devez « faire par obéissance, et pour vous rendre capables de « servir Dieu. »

Un petit garçon dont il s'était chargé pendant sa prison, et à qui il continua de faire charité depuis, étant

venu à se dérégler, cela lui causa tant de douleur qu'il me dit que toutes les peines de sa prison ne lui avaient rien été auprès de cette affliction. Depuis sa liberté, il voulut qu'il l'allât voir tous les jours, et dans quelque occupation qu'il fût, il le recevait et quittait tout, même son grand ouvrage, pour lui dire quelques bonnes paroles, ou pour tâcher de le ramener à Dieu. Cependant il n'a pas réussi ; et ce serait une histoire digne d'être écrite au long, pour faire voir combien les jugements de Dieu sont impénétrables. Ce petit garçon ayant dérobé à M. Singlin une vieille calotte, qu'il vendit deux liards pour avoir de quoi jouer, et prenant ensuite tout ce qu'il pouvait friponner, il s'avança tellement à grands pas dans le précipice, qu'il prit jusqu'à des cuillers d'argent, tomba dans toutes sortes de désordres, et devint ensuite un déterminé, comme sa mère me l'a dit elle-même. Car la grâce de la bonne éducation est si grande en soi, et si rare au siècle où nous sommes, que le mauvais usage qu'en font ceux qui en sont gratifiés de Dieu ne peut qu'il n'attire sur eux une suite effroyable de malédictions.

M. de St-Cyran estimait tellement la charité de ceux qui s'employaient à élever chrétiennement des enfants, qu'il disait qu'il n'y avait point d'occupation plus digne d'un chrétien dans l'église ; qu'après la charité qui nous met dans la disposition de mourir pour nos frères, celle-ci était la plus grande ; que c'était le moyen abrégé pour retracer dans son esprit et pour expier les manquements de sa jeunesse ; qu'à la mort, une des plus grandes consolations que nous pouvions avoir, était si nous avions contribué à la bonne éducation de quelque enfant ; et qu'enfin cet emploi suffit seul pour sanctifier une âme, pourvu qu'on s'en acquitte avec charité et patience. Il disait que nous devions être non-seulement les anges, mais en quelque façon les dieux

des enfants qui nous étaient commis, parce que notre soin principal devait être de les appliquer toujours au bien, avec douceur et charité, comme il faut que Dieu nous y applique et nous le fasse faire. Il réduisait ordinairement ce qu'il fallait faire auprès des enfants à ces trois choses : « parler peu, beaucoup tolérer, et prier « encore davantage. »

Il voulait qu'on les supportât beaucoup dans leurs fautes et dans leurs faiblesses, afin d'engager par là Dieu à nous faire miséricorde dans les nôtres, et peut-être ensuite à fortifier ces jeunes plantes, quand ils sauraient quelle patience nous aurions exercée à leur égard.

Il ajoutait qu'on devait encore avoir plus de charité et de compassion pour ceux qu'on voyait plus imparfaits et plus tardifs, et en un mot, dans lesquels le péché originel avait fait une plus grande plaie. Il ne pouvait souffrir qu'on eût envers eux un air trop sévère et une conduite trop impérieuse, qui tînt quelque chose du mépris, ou qui fût capable de leur abattre l'esprit et de les rendre pusillanimes : ce qui nous est expressément défendu par le Prince des Apôtres. Au contraire, il voulait qu'on leur témoignât une honnête familiarité, qui allât à les gagner par une douceur réglée et par un amour véritablement paternel, qui nous portât à user de beaucoup de condescendance envers eux, puisque s'ils n'avaient confiance en nous et ne reconnaissaient pas que nous eussions de la bonté pour eux, il était impossible de rien faire. D'où vient que, dans sa prison, il se rabaissait souvent jusqu'à jouer avec des enfants de sept ou huit ans, à la balle sur une table.

Il ne voulait pas qu'on se portât à les châtier de verges, si ce n'est dans les grandes fautes, et encore après avoir usé de toutes les corrections par degrés (1). Car il vou-

(1) Ce témoignage, entre beaucoup d'autres, montre quel était sur cet article des châtiments, l'esprit de Port-Royal. Sans doute les peines cor-

lait qu'on souffrît d'abord leurs fautes, afin de s'éprouver soi-même devant Dieu et de ne rien faire par promptitude, et aussi afin de prier Dieu pour eux avant que de les reprendre ; ensuite il voulait qu'on les avertît seulement par quelques signes, puis par des paroles, et après qu'on usât de quelques réprimandes, qu'on employât les menaces, qu'on les privât pour un temps de quelque chose qui leur fût cher, ou de quelque divertissement, même de leur goûter, ou d'une partie de leur déjeuner, et enfin qu'on n'en vînt au châtiment des verges qu'à l'extrémité et dans les fautes considérables, surtout pour ceux que l'on voyait capables d'être gagnés par douceur et par raison. Il voulait pourtant qu'on usât de ce châtiment envers ceux qui étaient naturellement légers et emportés, qui étaient sujets à mentir et à s'éclater de rire dans les occasions les plus sérieuses. Enfin il ne voulait pas qu'on leur pardonnât les fautes qu'ils commettaient à l'église.

Mais il disait qu'user des châtiments sans avoir beaucoup prié auparavant, c'était agir en juif et ne savoir pas que tout dépendait de la bénédiction de Dieu, et de sa grâce qu'il fallait tâcher d'attirer sur eux par notre patience à les souffrir. Il ajoutait que quelquefois même nous devions nous punir et nous châtier pour eux, tant parce que nous devions toujours craindre d'avoir part à leurs fautes, ou par nos promptitudes, ou par notre négligence, que parce que ce devoir était une obligation générale à tous ceux qui se voient chargés de la conduite des autres. Il disait qu'il fallait opposer une veille continue à celle du démon, qui cherche toujours une entrée

porelles n'y étaient pas absolument interdites, comme elles le sont aujourd'hui dans le Règlement de nos écoles publiques. Mais quel contraste, si l'on compare avec ce qui se passait alors ! « En 1671, M. de Montausier, gouverneur du Dauphin, accablait son élève de férules et le rouait littéralement de coups, à la moindre faute. Bossuet assistait et laissait faire. » Sainte-Beuve, Liv. III, page 486.

dans ces petites âmes. Il recommandait aussi de soutenir par ses prières celles des enfants dont on avait soin, suppléant ainsi à l'attention qu'on ne pouvait espérer d'eux.

Il avait soin d'avertir que, pour bien conduire les enfants, il fallait plus prier que crier, et plus parler d'eux à Dieu que leur parler de Dieu ; car il n'aimait pas qu'on leur tînt de grands discours de piété, ni qu'on les lassât d'instructions. Il voulait qu'on ne leur parlât presque que dans les rencontres et dans les occasions que Dieu faisait naître, selon le mouvement qu'il nous donnait et les dispositions qu'il nous faisait remarquer en eux à le bien recevoir, parce que les mouvements de donner dépendent de Dieu aussi bien que les dons, et que ce que nous leur disions de la sorte faisait tout autre effet que ce que nous pourrions dire de nous-mêmes.

Enfin il croyait que le principal de la bonne éducation des enfants était le bon exemple qu'on leur pouvait donner et le règlement entier de la maison où ils étaient élevés. « Souvenez-vous, disait autrefois un père de l'Eglise parlant à une mère de l'éducation de sa petite fille ; souvenez-vous, vous qui avez mis au monde une vierge, de l'instruire plus par des exemples que par des paroles... Il faut qu'elle n'entende autre chose que ce qui a rapport à la crainte de Dieu. Eloignez d'elle cette liberté criminelle que se donnent les enfants : que les filles et les domestiques qui l'accompagnent ne fréquentent point le monde, de peur qu'elles n'apprennent à leurs élèves encore plus de mal qu'elles n'en auraient appris. » Et c'est ce que M. de Saint-Cyran recommandait qu'on fît aussi bien pour les petits garçons que pour les petites filles, voulant ainsi qu'on eût grand soin de retrancher les commerces et les occasions du dehors, où ils eussent pu recevoir quelque impression peu avantageuse ; et il avait coutume de dire que la communication avec le

monde communiquait un air contagieux, qui ne faisait pas moins de tort aux âmes que la peste en fait aux corps. Il ne voulait pas non plus qu'on leur laissât de l'argent. Et un jour qu'il envoyait des confitures à une petite fille, il donnait cet avertissement à une personne qui avait soin de quelques enfants : « Ne les accoutumez point aux douceurs de la terre, qui font perdre le goût de celles de Dieu. »

Il ne pouvait souffrir qu'on fît le capital, dans l'éducation des enfants, des sciences et de l'étude, comme on fait aujourd'hui. Il regardait cette conduite comme une des grandes fautes qu'on pouvait faire dans la sainteté de cet emploi, et il observait qu'outre qu'elle dégoûtait ceux qui étaient tardifs et donnait de la vanité aux autres, elle retombait encore ensuite sur la République et sur l'Eglise, chargeant l'épouse de J.-C. de quantité de gens qu'elle n'a point appelés, et l'Etat d'une infinité de personnes oisives, qui croient être au-dessus de tous, depuis qu'ils savent un peu de latin, et qui penseraient être déshonorés de suivre la profession où leur naissance aurait pu les engager. C'est pourquoi il disait, qu'entre les enfants dont on aurait été entièrement maître, quoiqu'en grand nombre, on n'en aurait dû faire étudier que fort peu, et seulement ceux en qui on aurait reconnu une grande docilité et soumission, et quelque marque d'une vertu et d'une piété assurée.

M. de Saint-Cyran ayant cette idée de l'éducation de la jeunesse et la regardant comme un des emplois les plus nécessaires à l'Etat et à l'Eglise, disait souvent, et il me l'a écrit autrefois, « qu'il aurait été ravi d'y passer toute sa vie. » Mais il ne prétendait pas, en disant cela, se rendre esclave de la passion et de l'injustice des parents, qui ne nous chargent des enfants que pour s'en décharger eux-mêmes, dans le temps où ils n'en reçoivent que de l'importunité, et pour nous les enlever

aussitôt qu'ils le pourront, pour les sacrifier à leurs intérêts et à leur vanité. Car c'est alors que l'on peut dire qu'on fait d'un emploi digne des anges, et d'une occupation toute de charité, une pure bassesse et une véritable pédanterie. Et certes il vaudrait bien mieux, si c'est la nécessité qui en oblige quelques-uns à se réduire à ces conditions, apprendre un métier, ou labourer la terre. On aurait au moins cette consolation qu'on ferait pénitence en la manière que Dieu l'a imposée au premier homme, et on serait exempt d'une infinité de mauvaises suites où l'on s'engage souvent, soit pour soi, soit pour ceux qu'on élève d'une manière toute païenne : outre que la peine qu'on a dans cet emploi, lorsqu'il n'est pas réglé par les maximes de Dieu, est plus grande, au cas qu'on ait un peu de soin de s'en acquitter, que celle de labourer la terre, et qu'elle mine plus le corps et avance incomparablement plus la fin de notre vie.

Pour M. de Saint-Cyran, il ne se chargeait jamais d'enfants qu'il ne se vît dans l'espérance d'en être entièrement maître, et qu'il ne fût bien assuré de l'esprit et de la disposition des parents. C'est pourquoi, un jour feu Mme la duchesse de Guise lui ayant fait parler de l'éducation de M. de Guise d'aujourd'hui, que l'on destinait à l'Eglise, comme il avait encore plus de passion de voir les personnes de grande qualité bien élevées que les autres, parce qu'il en connaissait plus l'importance, il ne s'éloigna pas de la proposition qu'on lui en fit, et donna même quelques paroles d'engagement ; mais ce ne fut qu'à la charge que cette princesse ne s'en mêlerait pas du tout, et qu'elle lui abandonnerait entièrement la conduite de Monsieur son fils : à quoi Mme de Guise ne s'étant pas trouvée assez portée et disposée, il dégagea sa parole et ne voulut plus en entendre parler.

On doit moins s'étonner, après cela, de ce que M. de Saint-Cyran avait tant de zèle à porter tout le monde à

rendre des services de charité aux enfants, puisqu'il ne s'en éloignait pas lui-même; et de ce qu'il croyait que le mérite et la qualité des particuliers ne leur pouvaient donner droit de les mépriser, puisque Dieu les jugeait dignes de ses anges eux-mêmes. Mais c'est peut-être un des plus grands artifices du démon, d'avoir rendu méprisable la voie par laquelle il prévoyait qu'on pourrait lui ravir plus d'âmes, en conservant les enfants dans l'innocence. On trouve moyen de porter les personnes de toutes sortes de conditions à toutes sortes d'ouvrages de piété, et on croirait avoir fait une faute de leur proposer seulement celle-là. On ne craint pas de les exposer aux infections des prisons pour y visiter les prisonniers, à l'air corrompu des hôpitaux pour assister les malades, à servir les pauvres, à panser des plaies qui font quelquefois horreur; et on croirait que ce serait trop se rabaisser pour eux, et prendre trop de peine, que de s'occuper seulement à l'éducation des enfants. Je sais bien que tout le monde n'en est pas capable; mais si ce don est rare, on n'en a pas plus de sujet de le mépriser; et si ce défaut en exclut déjà plusieurs, il serait bien raisonnable, ce me semble, que l'imagination des hommes n'en exclût pas encore davantage.

J'ai admiré quelquefois comment, la profession des médecins les engageant à voir tant de choses sales et vilaines, et les exposant souvent à un air dangereux, il s'en trouve néanmoins qui l'embrassent, parce que l'attache que les hommes ont à la vie rend cette condition honorable; et comment, en même temps, ces mêmes hommes ont si peu de scrupule de mépriser celle qui peut le plus contribuer au salut éternel de leurs enfants, duquel, comme j'ai déjà fait voir ci-dessus, dépend encore bien souvent le leur. Et je me suis de même étonné comment l'apôtre Saint Paul, ayant dit si formellement

que « toutes les affaires de judicature n'étaient que le partage des dernières personnes de l'Eglise, » on ne voit néanmoins rien de si relevé aujourd'hui que ceux qui s'en mêlent, et qu'un des grands successeurs des Apôtres nous ayant assuré que la conduite de la moindre âme est une chose plus grande que le gouvernement de tout un monde, on ne voit rien de si méprisé qu'un emploi à qui il appartient de jeter les premiers fondements de cette bonne conduite. Mais ce qui donne encore plus d'étonnement, c'est de voir que des exercices et des charges, très basses d'elles-mêmes, sont si relevées dans la maison des princes, comme celles de maître-d'hôtel, de premier ou de grand écuyer, et que ce qui regarde le soin et l'éducation des créatures raisonnables et rachetées par le sang d'un Dieu, soit traité comme le dernier emploi de la nature. Certes il faut avouer que l'aveuglement des hommes est bien grand !...

Pour M. de Saint-Cyran, comme il était très éclairé, il était fort éloigné de ces maximes du monde, et comme il savait de quelle importance était le soin et l'éducation de la jeunesse, il la regardait aussi d'une tout autre manière. Quelque pénible et quelque humiliante qu'elle soit aux yeux des hommes, il ne laissait pas néanmoins d'y employer des personnes considérables, sans qu'elles crussent avoir droit de s'en plaindre, parce qu'elles voyaient avec combien de zèle et de charité il pratiquait lui-même ce qu'il conseillait aux autres. Car je l'ai vu souvent faire lui-même la leçon à ses neveux qu'il avait chez lui, en les regardant, non comme ses neveux, ainsi qu'il me le dit en une occasion, mais comme des enfants qu'il tâchait d'élever chrétiennement.

Un jour qu'il alla acheter une paire de bas chez un marchand, il vit un petit garçon qui lui parut de bonne espérance. Il eut regret d'apprendre qu'on l'envoyait au collège, où il était en danger de se gâter ; et il dit

à ce marchand qu'il l'envoyât chez lui, et qu'il lui ferait la leçon avec son neveu: ce qu'il fit pendant quelque temps. Mais cet enfant n'ayant pas correspondu au bien qu'il lui voulait, il fut obligé de le renvoyer.

Dans sa prison, comme je l'ai déjà dit, il avait pris trois petits enfants qu'il se donnait la peine d'instruire ; et lorsqu'il me chargea des fils de M. d'Andilly, il eut la bonté de me mander qu'*il leur servirait de sous-maître*, et que si Dieu lui rendait la liberté, il les prendrait lui-même auprès de lui.

Voilà comment M. de Saint-Cyran réduisait en pratique l'idée qu'il concevait des choses et la connaissance qu'il avait de la vertu ; et c'est dans cet esprit qu'il la conseillait aux autres. Car d'abord que M. Singlin se fut donné à lui, il fut ravi de la proposition qu'il lui fit de se consacrer aux enfants, et il le destinait à cet emploi pour lequel il me disait autrefois que Dieu le lui avait envoyé. Il avait donné longtemps avant cela M. de Barcos, son neveu, à M. d'Andilly, pour avoir soin de Messieurs ses fils, en un temps où le cardinal de Richelieu eût été bien aise de l'avoir. Il chargea M. de Saci de l'instruction d'un petit garçon qu'on lui avait ôté dans sa prison, pour la conduite duquel il lui écrivit deux belles lettres, où c'est une chose admirable de voir avec combien de soin et d'exactitude il descend dans le détail des moindres choses ; et depuis qu'il eut mis cet enfant auprès de moi, il voulut encore que M. de Saci eût soin de lui les matinées, parce que j'étais occupé à l'église. (1) Quand M. Arnauld se fut mis sous sa conduite, il lui proposa de prendre soin d'un jeune marquis, qui témoignait vouloir se retirer du monde. Enfin on sait qu'il a appliqué les uns et les autres en toutes rencontres à cet emploi.

(1) Lancelot remplissait alors les fonctions de sacristain à l'église de Port-Royal de Paris.

DE SACI

Le Maître, Louis Isaac, vulgairement connu sous le nom de *de Saci*, anagramme de son nom de baptême Isaac, naquit à Paris, le 29 mars 1613. C'était un des frères cadets de Le Maître Antoine, le chef des solitaires de Port-Royal. Il se fit remarquer, dès sa plus tendre enfance, par une piété extraordinaire, qui devait être le caractère distinctif de sa vie tout entière. Il fit ses premières études avec Arnauld, son petit oncle, comme il l'appelait, parce que celui-ci n'avait qu'un an de plus que lui, et il semble que ce qui lui en plut surtout, ce furent les belles-lettres et la morale ; mais il étudia la philosophie sans passion et il montra la plus grande répugnance pour les études de Sorbonne, qu'Arnauld devait suivre avec tant d'éclat. Sa mère consulta Saint-Cyran : le grand directeur d'âmes crut voir dans cette répugnance une marque de Dieu. Au lieu de le contraindre à suivre son oncle, il se chargea de son éducation et le fit travailler avec son neveu, de Barcos. Et comme il reconnut vite en lui tous les dons de la nature et de la grâce propres à le rendre capable de servir utilement l'Eglise, il s'appliqua avec un soin tout particulier à le former. Il le fit passer par tous les degrés qui précèdent le sacerdoce et remplir successivement, au monastère de Paris, toutes les fonctions attachées aux ordres mineurs. Il n'hésita pas à faire venir exprès, pour lui enseigner la théologie, un savant curé du diocèse de Rouen, M. Guillebert, ne croyant pas qu'on pût faire trop de sacrifices pour l'éducation d'un jeune homme si bien doué, « et sur lequel on avait des vues ».

Ce ne fut toutefois qu'à la mort de M. Manguelen, le confesseur de Port-Royal des Champs, que M. Singlin, qui avait succédé à Saint-Cyran comme directeur, et qui appréciait, lui aussi, toutes les qualités de M. de Saci, se détermina à lui faire franchir les derniers degrés qui le séparaient de l'autel : il voulait en faire le successeur de M. Manguelen « et avoir enfin quelqu'un sur qui il pût se décharger. » M. de Saci hésitait ; mais l'intervention de M. de

Barcos vainquit ses dernières résistances. Il reçut la prêtrise, et le 25 janvier 1650, il disait sa première messe à Port-Royal des Champs. Il avait alors 37 ans, et pendant les 34 années qui s'écoulèrent encore jusqu'à sa mort, il devait être le directeur, tantôt ouvertement reconnu, tantôt caché de la célèbre communauté. Forcé de quitter Port-Royal des Champs en 1661, il se retira à Paris dans une maison particulière du faubourg St-Antoine. C'est là qu'il fut arrêté, le 13 mai 1666, au moment où il venait d'achever la préface de sa traduction du Nouveau Testament. Jeté à la Bastille avec Fontaine, son secrétaire, il employa le temps de sa prison à traduire l'Ancien Testament. Relâché en octobre 1668, il se retira d'abord à Pomponne (Seine-et-Marne), propriété de la famille de son oncle Arnauld d'Andilly; puis on le retrouve de nouveau à Paris, de 1675 à 1679, domicilié chez un ami, auprès des religieuses auxquelles il donne encore ses soins spirituels. Enfin, en 1679, au renvoi définitif des pensionnaires, il retourne à Pomponne, où il travaille jusqu'à sa mort, arrivée quatre ans plus tard, aux explications de la Bible, que devait achever du Fossé. Son corps fut transporté à Port-Royal des Champs, où il avait demandé à être enterré.

C'est surtout de 1650 à 1660, alors que les Petites Ecoles étaient florissantes et qu'il était le directeur de Port-Royal des Champs, que M. de Saci nous intéresse ; cependant il n'était pas resté jusque là sans s'occuper d'éducation. Dès l'époque où il s'était mis sous la conduite de Saint-Cyran, il avait dû se charger, soit à Paris, soit aux Champs, d'instruire quelques enfants, et notamment ses deux plus jeunes frères, Saint-Elme et de Vallemont, « dont le peu d'avancement impatientait parfois M. Le Maître, son frère aîné, nous disent les Mémoires, mais qui trouvaient toujours un support dans M. de Saci ». C'est qu'en vrai disciple de Saint-Cyran, « il ne se lassait pas d'attendre les mouvements de Dieu ; il usait toujours d'une grande douceur et voulait qu'on supportât les gens jusqu'au bout avec leurs fautes ». C'est sans doute à cause de ce caractère particulier de patience et de douceur que Saint-Cyran l'avait aussi chargé de son cousin de Luzanci, un des fils de son oncle d'Andilly, « pour lequel il se donna bien de la peine, nous dit-on, parce que ce jeune homme n'avait aucune ouverture pour les sciences ». S'il n'en fit pas un savant, il en fit au moins un pieux solitaire, qui lui voua un attachement profond. Dès 1645, il avait traduit en français, avec le latin à côté, à l'usage des commençants, *les Fables de Phèdre* « pour servir à bien entendre la langue latine et à bien traduire en français », ainsi que trois *Comédies de Térence* (l'Andrienne, les Adelphes et le Phormion), « qu'il avait rendues très honnêtes en y changeant fort peu de chose ». Quant il reçut la prêtrise en 1650

et qu'il devint en titre le directeur de Port-Royal-des-Champs, le confesseur des religieuses et des solitaires, il se trouvait donc tout préparé à diriger également les études des jeunes gens dont se chargeaient ces Messieurs.

Son influence dut se faire sentir d'abord sur les ouvrages qu'ils composèrent. Dans ces fameuses conférences qui avaient lieu vers 1657 au château de Vaumurier, bâti par le duc de Luynes sur les dépendances de Port-Royal, il s'était attribué pour sa part, dans le travail commun, la traduction du Nouveau Testament. Il la lisait aux autres solitaires et, sur leurs observations, il la recommença, nous dit-on, jusqu'à trois fois. Il n'est pas douteux qu'il n'ait été également consulté par eux sur les ouvrages auxquels chacun s'occupait. La grande facilité qu'il avait pour rimer le fit certainement participer à la composition du *Jardin des racines grecques*, que préparait Lancelot. Une anecdote qu'on trouve dans Fontaine, nous donne même des détails assez piquants sur cette collaboration. Lancelot en était au mot *deisa*, qui signifie *fumier*, et il s'agissait de trouver la fin du vers. *Aux champs à vogue*, imagina M. de Saci. C'est que à ce moment même des discussions, des commencements de procès avaient lieu à propos de fumier entre plusieurs solitaires qui, quoiqu'au désert, avaient encore leurs petites passions. Le fumier était rare : l'un en voulait pour ses blés, l'autre pour sa vigne ; qui pour ses plants d'arbres, qui pour ses planches de légumes. M. de Saci devait décider entre eux. Ce que nous regardons comme une cheville était tout simplement une douce pointe, un trait charitablement malicieux, qui suffit, paraît-il, à faire rentrer en eux-mêmes les solitaires et à ramener la paix parmi eux. La charité ingénieuse avec laquelle il s'était appliqué à expurger les premiers auteurs latins qu'on devait mettre entre les mains des enfants, dut le désigner tout naturellement pour le *Choix des Epigrammes* (Martial, Catulle, Ausone), suivi des sentences morales tirées de Plaute, Térence, Horace, auquel travaillaient Nicole et Lancelot, et qui parut en 1659.

Il ne resta pas étranger non plus aux questions de toutes sortes, philosophiques et autres, qu'on agitait alors à Port-Royal. On sait que Descartes y avait de chauds partisans et qu'on y discutait avec passion son système physique, ainsi que ses idées sur l'automatisme des bêtes. Toutes ces nouveautés touchaient peu M. de Saci, paraît-il. Plein de charité pour ceux qui contestaient, il préférait étudier l'Ecriture et Saint-Augustin, et y chercher ce qui pouvait donner une nouvelle nourriture à sa piété. Il en fut de même pour Pascal, dont le brillant génie ne l'éblouit pas. Dans le fameux entretien qu'il eut avec lui sur Epictète et Montaigne, il trouvait

fort justes toutes ses raisons et il avouait la force de ses discours; mais il n'y apprenait rien de nouveau. Tout ce que Pascal lui disait de grand, il l'avait vu avant lui dans Saint-Augustin. « M. Pascal est extrêmement estimable, disait-il, en ce que n'ayant point lu les Pères de l'Eglise, il a de lui-même, par la pénétration de son esprit, trouvé les mêmes vérités que ceux-ci avaient trouvées. Elles lui paraissent surprenantes, ajoutait-il, parce qu'il ne les a vues en aucun endroit; mais pour nous, nous sommes accoutumés à les voir de tous côtés dans nos livres. »

Tel était M. de Saci, directeur. Il n'avait ni l'ardeur militante d'Arnauld, ni la force inventive de Pascal; mais plus d'une fois sa fermeté douce dut contribuer à maintenir l'accord parmi ces hommes que ne retenait aucun vœu et qui n'étaient liés que par leur libre volonté. C'est Saint-Cyran, moins son amour de la lutte et de la controverse, moins cette autorité qui s'impose et tranche dans le vif. C'est l'esprit de Saint-Cyran, sa préoccupation de Dieu, sa foi appuyée sur l'Ecriture, mais avec un mélange d'aménité qui entraînait les âmes par la persuasion. Et quant à cette mesure, à ce je ne sais quoi qui fait comme le caractère distinctif des productions de l'illustre association et qui en constitue l'unité, il n'est pas douteux que ce ne soit en grande partie l'œuvre de son influence douce et pénétrante tout à la fois.

Quant à ses vues personnelles et propres sur l'éducation des enfants, quoiqu'il ne les ait consignées dans aucun ouvrage spécial, on peut s'en rendre compte par l'entretien suivant qu'il eut avec Fontaine sur ce sujet, et dont celui-ci nous a conservé le texte dans ses Mémoires.

On m'avait donné le soin de quelques enfants, dit Fontaine ; et comme M. de Saci avait toujours senti quelque pente pour les servir, aussi bien que M. de Saint-Cyran, il me voyait fort volontiers. On peut juger que c'était moins de l'Ecriture Sainte qu'il m'entretenait que de Cicéron et de Virgile, et autre livre de mon métier d'alors ; car il se proportionnait admirablement à toutes les personnes à qui il parlait.

Ce n'est pas néanmoins qu'il ne sût faire adroitement glisser dans ses entretiens, les avis que sa pénétration

lui faisait juger m'être nécessaires, pour me bien acquitter de cet emploi. Il me disait quelquefois que s'il lui était libre de disposer de son temps, il voudrait de tout son cœur en mettre à cela une partie, et être le principal directeur de ces petites âmes, dans lesquelles il faut quelquefois plus combattre l'ennemi que dans les plus grandes. Il croyait qu'il n'y avait pas d'occupation pareille à celle-là, ni plus digne d'un chrétien, quand on la faisait par pure charité. Il disait que c'était assez de dire que Jésus-Christ nous l'avait recommandé, et que pour nous obliger encore à le bien faire, il nous avait commandé de nous transformer nous-mêmes comme des enfants, comme il est très véritable qu'il faut que nous le devenions pour entrer dans le royaume de Dieu. Il semblait porter envie (1) à ceux que Dieu engageait dans cette occupation, si la charité eût pu le souffrir ; mais unissant les cœurs, elle unissait aussi les actions qui en procédaient, et cela l'obligeait de regarder nos emplois auprès des enfants comme les siens propres, et de croire qu'il les servait, lorsque nous les servions. Cette pensée le consolait dans son impuissance, et elle lui plaisait d'autant plus, qu'elle venait de l'affection que Dieu lui avait donnée pour les enfants.

Il me représentait toujours que le bon naturel et la docilité de ces petits rendaient leur instruction plus aisée et plus douce. Il avouait de quelques-uns que l'air de la maison paternelle leur avait beaucoup nui; mais il croyait qu'on pouvait l'effacer peu à peu et avec plus de facilité par les exemples, que par les discours, qui ne servent guère aux enfants, s'ils ne sont un peu rares, courts et proportionnés à leur âge, et s'ils ne paraissent naître plutôt de rencontre que d'un dessein formel de les exhorter ou de les surprendre ; que pour l'ordinaire ils n'étaient ca-

(1) M. de Saci devenu presque jaloux par excès de zèle et de charité Comment mieux nous peindre son ardeur ? *Note de sainte-Beuve.*

pables d'être instruits que par les sens, et par la coutume qui leur imprimait insensiblement l'esprit de modestie et d'humilité, l'amour des choses du ciel et le mépris de la terre, surtout lorsque ceux qui les conduisent avaient soin de joindre la prière à leur travail, et de les offrir à Dieu tous les jours, se souvenant que ceux qui plantent et arrosent ne sont rien, et que c'est lui seul qui, possédant toute la vertu, produit tout l'effet (1). Il me disait que, comme la principale fin de leur éducation devait être de les sauver en se sauvant avec eux, il fallait aussi avoir plus de confiance en celui qui est le vrai sauveur et le vrai maître, qu'en tous les moyens et en toute l'industrie des hommes, et ne se considérer que comme des instruments qui ne peuvent avoir aucun mouvement que celui qu'il leur donne, afin de faire ainsi couler ses bénédictions des maîtres dans les enfants ; que c'était là tout le souhait de son cœur, tant pour eux que pour ceux qui avaient le bonheur de les gouverner.

Quand je lui parlais en particulier de ces enfants, et que j'entrais dans le détail, pour parler ou avantageusement des uns ou désavantageusement des autres, il me disait avec sa douceur ordinaire, qu'il ne fallait désespérer de pas un d'eux, à cause de leur âge ; qu'on voyait tous les jours dégénérer ceux qui paraissaient bons dans l'enfance, et ceux qui ne témoignaient rien de bon étant enfants, se régler en même temps qu'ils croissaient ; que c'était *du blé en herbe*, qui trompait tous les jours en bien et en mal ; qu'il fallait seulement ne pas les entretenir dans le libertinage (2) par trop d'indulgence ; qu'on devait tâcher de leur inspirer doucement quelques mouvements de piété et de crainte de

(1) Ce sont toutes les idées de Saint-Cyran : on peut comparer.

(2) Licence de l'esprit.

Dieu ; et s'ils y entraient un peu, ne pas les priver toujours des sacrements, mais les en faire approcher pour le moins aux fêtes principales, comme à Noël et à Pâques, jusqu'à ce qu'ils soient formés davantage ; qu'on devait ménager la créance (1) qu'ils avaient en ceux qui les conduisaient, et prendre garde à la bien entretenir pour la faire servir à leur salut.

Il me recommandait souvent de n'être pas trop exact et de ne m'inquiéter pas trop ; que s'il y avait aucune conduite où il fallût dissimuler, c'était celle des enfants ; qu'il fallait se contenter de les préserver des fautes principales, fermant les yeux aux autres, quoiqu'elles ne paraissent pas petites ; qu'il les fallait guérir peu à peu et par parties, et avoir pour eux une charité humble et infatigable ; qu'autrement on se tuait et ne leur servait à rien. Il ne pouvait se lasser de me recommander d'être fort tardif dans les avertissements et les répréhensions ; qu'en omettant une partie des fautes, on remédiait bien mieux aux autres, et que c'était plus par la prière que par la parole que l'on pouvait mettre ordre aux petits déréglements que l'on voulait arrêter ; que Dieu alors faisait bien mieux connaître quand il est temps de leur parler ; qu'on ne pouvait connaître ces petites âmes qu'en s'accommodant à elles et en se proportionnant à leurs dispositions ; qu'autrement elles ne recevraient pas nos paroles : ce qui nous obligeait à une attention et à une prière continuelle pour nous et pour eux, ne leur disant pas tout ce qu'ils devraient faire, mais seulement ce qu'ils peuvent porter, selon leur faiblesse à laquelle il faut avoir un grand égard ; qu'on ne devrait point prendre d'autorité sur eux qui ne fût tempérée par la charité, s'accommodant de telle sorte à eux, que ce soient eux qui concluent et qui se portent à ce qu'on

(1) Confiance qu'on inspire et qui fait qu'on est cru

leur propose ; que quand on voyait qu'ils ne s'y pouvaient rendre, il fallait se retirer et dissimuler avec eux, les laissant plutôt dans leurs petites imperfections que de faire trop de violence à leurs esprits, à quoi on ne gagne rien.

Enfin il me répétait sans cesse dans les entretiens que j'avais avec lui sur ce sujet, comme croyant cet avis capital pour tous ceux qui ont des enfants à conduire, en quelque état que ce puisse être, qu'il n'y avait pas de vertu qu'on dût plus pratiquer que la patience et le silence et qu'on pouvait dire à ce sujet : « Que les paroles me tarissent plutôt dans la bouche que d'en proférer quelqu'une qui puisse blesser ces enfants » ; qu'ainsi je devais toujours parler avec une grande circonspection et avec une grande charité pour ne leur donner aucun sujet de mécontentement ; que surtout je devais prendre garde que mes préventions, mes impatiences et mes passions n'empêchassent l'onction du St-Esprit, qui devait me faire agir et que je devais tâcher d'attirer sur eux. Quand il y avait quelque bien dans ces enfants, il me conseillait de n'en pas parler et d'étouffer cela dans le secret. Si Dieu y a mis quelque bien, il l'en faut louer, disait-il, et garder le silence, se contentant de lui en rendre dans le fond du cœur des actions de grâces.

Je ne parle pas de tous les avis qu'il me donnait pour leurs études. Lui qui avait toujours Saint-Augustin dans les mains, et ses Confessions dans sa poche, entrait trop dans ses sentiments, pour approuver la manière d'études qui est établie par une longue coutume. Quelle était sa délicatesse sur ce point, ô mon Dieu ! et combien gémissait-il de voir des choses dans les auteurs latins, qui ne s'accordent pas avec la pureté du christianisme ! Cependant, comme les personnes de piété et de lumière qui l'avaient conduit dans sa jeunesse, l'avaient fait passer lui-même par la lecture de ces livres, parce que la

source de la latinité y est renfermée, et qu'arrivant quelquefois des nécessités de défendre l'Eglise, il serait fâcheux que les défenseurs de la vérité n'eussent pas des armes aussi fortes et aussi polies que les adversaires qui la combattent, il se voyait malgré lui, et contre son inclination, obligé de consentir que l'on fît aussi passer les enfants par ces lectures (1). Mais avec combien de précautions le permettait-il ! Combien prenait-il de sûretés pour faire en sorte que ces âmes tendres pussent puiser dans ces auteurs ce qu'ils avaient de bon pour la langue, sans se gâter par ce qu'ils auraient de mauvais et de corrompu pour les mœurs ! Sa charité si ingénieuse ne lui a-t-elle pas fait trouver moyen de rendre pur ce qui était le plus impur ? N'avait-elle pas ôté de ces maîtres d'impudicité, le poison dont ils infectaient ces âmes tendres, et n'avait-elle pas fait en sorte que Térence fût latin, sans être sale ; qu'Horace fût utile, sans être nuisible par ses horribles infamies ; et que Martial aiguisât innocemment l'esprit des enfants par ses épigrammes choisies, sans les plonger dans la boue de ses ordures, dont il les avait si industrieusement séparées ? (2)

Que ce soin de M. de Saci pour ce point si important,

(1) Nicole était d'avis, lui aussi, qu'il fallait étudier les auteurs anciens et même en savoir de mémoire les plus beaux endroits. Il disait « que c'étaient de beaux moules qu'il fallait avoir dans l'esprit pour bien écrire ; qu'un homme qui n'en était pas pourvu et qui se mêlait d'écrire, pouvait dire de bonnes choses, mais qu'il les imprimait en gothique ; au lieu que celui qui s'est rendu propres ces beaux endroits, imprime en beaux caractères romains, agréables à lire. »

(2) Il s'agit ici des éditions expurgées faites pour les élèves. Louis Racine nous apprend dans ses Mémoires que sur le Platon et le Plutarque qu'on avait confiés à son père, et dont il avait hérité, tous les endroits un peu libres étaient effacés avec le plus grand soin, et qu'on ne confiait pas à un jeune homme un livre tout grec, sans précaution. Cette préoccupation était, du reste, générale à Port-Royal, même chez les solitaires. On sait que, sur l'Horace d'Arnauld, tous les endroits peu chastes ou obscènes étaient entièrement effacés avec du crayon rouge, sans qu'on pût en rien lire, et Pascal avait également effacé, dans son Montaigne, tout ce qui était contre la chasteté.

avertisse ceux qui sont chargés de l'éducation des enfants de veiller extrêmement sur eux, et d'en éloigner tout ce qui pourrait porter atteinte à leur innocente pureté ; et que, tout mort qu'il est, les enfants se sentent encore de l'amour si tendre et si pur qu'il a eu pour eux, en s'efforçant, autant qu'il lui a été possible, que la candeur de l'innocence qu'ils avaient acquise au baptême ne fût ternie d'aucune tache, et qu'ils conservassent précieusement un trésor qu'il savait qu'on ne pouvait recouvrer que très difficilement, lorsqu'on avait été assez malheureux pour le perdre.

M. de Saci conseillait toujours extrêmement qu'on ne se chargeât point d'autres enfants que de ceux qui avaient d'honnêtes gens pour père et mère ; et il trouvait cela si juste et si équitable, qu'il disait en soupirant, qu'il n'y avait que la recherche des moyens de subsister qui pût porter à faire autrement. Il me dit une fois qu'il ne pouvait souffrir qu'un enfant dît : « Pour moi, je veux être d'épée ; pour moi je veux être libertin (1). » Il disait qu'un père devait dire à ses enfants : « Je vous ai élevés jusqu'à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, de telle manière que vous ne rougissiez point, si vous êtes jamais dans l'église. » Il n'avait pas moins d'éloignement de ces pères qui disposent de leurs enfants, à leur gré. Il disait que cette destination, comme ils l'appellent dans le monde, n'était pas chrétienne. Il plaignait extrêmement les enfants lorsqu'ils devenaient grands, et qu'ils avaient quelque envie de se donner à Dieu, parce qu'il ne voyait guère de lieux où il y eût d'autre piété que celle qu'on y portait. Je l'ai vu souvent exhorter les pères et les mères qui se plaignaient à lui du libertinage de leurs enfants, après qu'ils étaient sortis de la férule, à céder un peu à leur jeunesse fâcheuse et à se

(1) En général, libre, indépendant, non soumis aux croyances et aux pratiques de la religion ; — ici : opposé à homme d'église.

contenter qu'ils s'assujettissent à certaines heures ; et il leur disait avec sa douceur ordinaire, en plaignant leurs peines, qu'il était bien difficile de *blanchir une jeune tête.*

On lui parlait quelquefois de la coutume établie presque dans tout le monde, de faire voyager les enfants ; mais il ne pouvait approuver cela par rapport au salut de ces enfants, qui est ce qu'il considérait principalement et ce qu'il croyait que toute personne de bon sens devait regarder en premier lieu. Il disait que voyager, c'était voir le diable habillé en toutes sortes de façons : à l'allemande, à l'anglaise, à l'italienne. à l'espagnole ; mais que c'était toujours le diable, *crudelis ubiquè* (1). Il appliquait à cela une parole d'Isaïe renversée, et disait que, comme Dieu est caché dans l'Eucharistie pour nous sauver, le diable se cache pour nous perdre dans tout ce qui appartient au monde et à ses concupiscences. Partout le démon veut qu'on l'adore, partout il veut qu'on fléchisse le genou devant lui ; il ne quitte personne à meilleur marché, non pas même le Fils de Dieu.

Je me souviens aussi qu'un enfant qui avait été bien élevé, se voyant grand et obligé de faire un choix de vie,

(1) Cruel partout et toujours.— Coustel, dans ses *Règles de l'Education des Enfants*, liv. II, ch. 3, regarde cependant comme faisant partie de l'éducation des enfants de qualité, les voyages dans les pays étrangers. Mais, « afin que ces sortes de voyages leur puissent être utiles, il est avantageux, dit-il,

1° Qu'ils sachent bien la carte, l'histoire et même la langue des pays où ils ont dessein d'aller ;

2° Qu'ils aient un bon guide qui ne se contente pas de leur faire voir la situation et la force des villes par où ils passent et la beauté même des églises et des palais, mais aussi les gens de mérite et d'érudition ;

3° Qu'il leur fasse remarquer avec soin ce qu'il y a de particulier dans les lois, dans les mœurs, dans les coutumes ; et, en un mot, les bonnes ou les mauvaises qualités des peuples ;

4° Enfin, qu'il leur apprenne que ce n'est pas dans leurs défauts que ces peuples doivent être imités, mais dans ce qu'ils ont de bon et de recommandable : ainsi il ne faut pas aller, par exemple, en Italie, pour devenir plus licencieux ; en Allemagne, pour y apprendre à boire avec excès ; et en Espagne, pour devenir plus fier ; mais il faut tâcher d'apprendre des Italiens leur sobriété et leur sagesse ; des Allemands, la vaillance et l'amour de la patrie ; des Espagnols, la fermeté : autrement les voyages ne servent guère. »

disait dans la peine qu'il sentait à se déterminer, qu'il ne pouvait se lasser de louer le bonheur de ces messieurs les solitaires de Port-Royal. « Hélas ! disait-il, nous autres, que prétendons-nous faire en désirant vieillir dans les charges ? » Mais M. de Saci dit fort sagement qu'il ne fallait pas se servir de cette connaissance pour ne rien faire et pour vivre dans la paresse. J'ai dit tout ceci, pour faire voir que tout le monde, jusqu'à moi, allait puiser dans ce désert les avis que M. de Saci, nouvellement élevé au sacerdoce, donnait à chacun pour sa conduite.

Fontaine, on le voit, ne s'attribue aucune part personnelle dans les idées qu'il émet sur l'éducation des enfants; il en renvoie la paternité et tout l'honneur à M. de Saci. Lancelot de même (voir ci-après), dans la relation qu'il fait à M. de Saci de la manière dont il se conduit pour les études des princes de Conti, semble vouloir seulement s'assurer qu'il est resté fidèle à sa direction et qu'il a suivi ses conseils. C'est donc bien de M. de Saci, après Saint-Cyran, que se sont inspirés tous ceux qui ont travaillé à l'instruction et à l'éducation des enfants élevés à Port-Royal, et quoiqu'il n'ait personnellement rien écrit qui ait trait directement à la pédagogie, il n'en mérite pas moins de figurer au premier rang parmi les pédagogues de la fameuse communauté.

LANCELOT

Lancelot (Claude), naquit à Paris en 1615, d'une honnête, mais modeste famille. Les instructions d'un bon ecclésiastique, qui fut son premier maître, le déterminèrent de bonne heure à se consacrer au service de Dieu. Ses études terminées, alors qu'il était encore incertain sur le genre de vie religieuse qu'il embrasserait, il fut mis en rapport par un de ses amis avec l'abbé de Saint-Cyran, qui était alors le confesseur des religieuses de Port-Royal et le directeur de beaucoup de consciences. Il sentit tout de suite qu'il avait trouvé celui qu'il cherchait et se mit sous sa direction (1638). Saint-Cyran l'adjoignit à M. Le Maître, qui venait de se retirer du monde et qui habitait, avec trois autres solitaires, dans les dehors du monastère de Port-Royal de Paris. En même temps qu'ils travaillaient à se sanctifier par la pénitence, ces Messieurs avaient été chargés par Saint-Cyran de l'éducation de quelques enfants. Ce fut pour Lancelot une occasion de faire paraître l'aptitude particulière qu'il avait pour instruire, et, dès ce moment, l'enseignement semble avoir été sa fonction essentielle.

De 1638 à 1660, c'est-à-dire tant que durèrent les Petites Ecoles, il ne cessa de leur prêter le concours de son zèle et de sa grande compétence. Quand elles furent définitivement fermées, il alla faire l'éducation des princes de Conti ; mais il y renonça après la mort de leur mère, quand il ne lui fut plus possible de leur donner une éducation aussi religieuse qu'il l'entendait. Il se retira alors à l'abbaye de Saint-Cyran, où il prit l'habit de bénédictin ; mais il n'y resta pas. A l'occasion de quelques troubles excités par les opinions jansénistes et auxquels il prit part en vrai disciple de Saint-Cyran, il fut relégué en 1680 dans l'abbaye de Quimperlé, où il mourut le 15 avril 1695, âgé de près de quatre-vingts ans.

On a de lui les *Méthodes* pour apprendre les langues grecque, latine, italienne, espagnole ; le *Jardin des racines grecques*, dans la composition duquel il fut aidé par M. de Saci, surtout pour les vers, etc. Il tint la plume pour la rédaction de la *Grammaire générale*, dont le fond fut fourni par Arnauld.

Lancelot fut surtout un grammairien. Il ne se montra un esprit supérieur en rien : il ne fut ni un philosophe comme Pascal, ni un théologien comme Arnauld, ni un moraliste comme Nicole ; les questions d'histoire ou de critique littéraire le touchaient peu. Mais dans une sphère inférieure et quand il s'est agi d'application, il se montra un praticien consommé. « Le premier en France, dit M. Vérin, auteur d'une thèse sur Lancelot, il a compris ce que doivent être des ouvrages d'enseignement, en quelle langue ils veulent être écrits et les qualités qui y sont requises : simplicité et clarté dans l'exposition, arrangement rationnel des matières, choix judicieux d'exemples justes et courts, disposition matérielle favorable à la mémoire, science discrète enfin, qui ne descend pas aux détails plus curieux qu'utiles de l'érudition ; et l'on peut dire qu'il les a lui-même possédées. »

I

L'Éducation des Princes de Conti

Après l'entière dispersion des écoles de Port-Royal, Lancelot avait été chargé de l'éducation des princes de Conti. M. de Saci qu'il consultait souvent, voyant les heureux succès qu'il obtenait dans cet emploi, le pria de lui envoyer par écrit la conduite qu'il tenait avec messieurs ses élèves, afin qu'elle servît de modèle pour l'instruction de quelques autres enfants dont il prenait de loin quelque soin. Voici ce que Lancelot lui écrivit :

Monsieur, je n'ai encore pu, depuis notre arrivée à l'Ile-Adam, me donner l'honneur de vous écrire, pour vous présenter mes respects, parce que je voulais les accompagner de ce que vous m'avez demandé ; et à peine ai-je encore pu y satisfaire. Il est vrai que l'embarras où l'on a été les premiers jours, et le temps qu'il a fallu

donner à l'église durant l'octave du St-Sacrement, en ont été en partie cause ; mais je vous avoue que ce qui m'a le plus arrêté, est de voir que vous me demandez la manière dont je me conduis auprès des MM. de Conti, pour en faire l'application à d'autres. Car, encore que l'on puisse donner quelques règles générales pour la conduite de la jeunesse qu'on élève d'une manière commune, dans un collège ou ailleurs, la conduite néanmoins des enfants de condition qu'on élève dans le particulier, étant plus exacte et même plus parfaite, lorsque c'est dans une famille plus réglée, doit aussi être en quelque sorte toute spécifique pour chaque enfant.

Ce que je vous puis donc marquer pour vous obéir, Monsieur, c'est que si un homme bien appelé à cet emploi, que le premier personnage (1) de ces derniers temps appelait un emploi de pénitence et de charité, considère les maximes de St-Grégoire, qui nous apprennent que la conduite de la moindre âme a quelque chose de plus grand et de plus difficile que celle de tout le monde, il n'aura plus de peine à concevoir quelle est l'importance de son emploi et la vigilance qu'il y doit apporter. On pourrait aussi lui dire ce que Quintilien, quoique païen, a reconnu : que la première chose qu'un précepteur doit faire, est de se considérer comme un père à l'égard des écoliers. Ce qu'il montre encore dans un autre endroit devoir être aussi réciproque de la part des écoliers.

Voilà, Monsieur, quels ont été les sentiments de l'antiquité sur ce sujet, et c'est ce qui a fait dire au plus grand conquérant qui fut jamais, Alexandre le Grand, qu'il s'estimait plus obligé à son précepteur qu'au roi son père. C'est ce qui avait porté le grand Théodore à relever si fort l'emploi d'Arsène et à vouloir que les princes, ses enfants, eussent tant de déférence à son égard.

(1) Il s'agit de M. de Saint-Cyran, dont Lancelot fut toujours le disciple docile et dévoué.

L'auteur que j'ai cité ajoute que cette piété, ainsi qu'il l'appelle, sert extrêmement aux enfants pour leurs études ; et elle est encore plus avantageuse pour les mœurs, puisque, selon S. Ambroise, rien n'est plus puissant que l'estime que l'on a d'un maître, pour exciter les enfants à s'avancer dans la vertu.

Je n'étends pas ceci : on nous accuserait d'y avoir des vues. On est dans un temps délicat pour ce qui regarde les hommes, et indifférent pour ce qui regarde Dieu et ses serviteurs. On se croit même plus sage que l'antiquité ; on se persuade qu'ils ne savaient pas vivre, et que ce qu'ils ont pratiqué n'est plus de saison. Personne ne sait mieux que vous, Monsieur, combien ce principe a renversé de choses dans la conduite des âmes. On ne peut pas nier aussi qu'il n'ait rendu celle des enfants incomparablement plus difficile ; et on ne doit pas douter que ce ne soit un artifice du démon, puisqu'après cela il y en a si peu qui réussissent, et qui se sauvent du naufrage ; au lieu qu'on les conserverait presque tous, comme disait autrefois feu M. de Saint-Cyran, si la bonne éducation était établie. Mais il sera toujours presque impossible d'inspirer aux enfants cette bonne disposition envers leurs maîtres, qui deviendrait en eux une source de bonheur, tant que l'on tiendra dans l'avilissement un emploi duquel dépendent presque les plus grands biens de l'Etat et de l'Eglise, et qui est si difficile que l'on trouvera plutôt des gens pour toutes les autres bonnes œuvres que pour celle-là.

Il ne faut pourtant pas que les précepteurs se découragent ; au contraire, il faut qu'ils redoublent de zèle, qu'ils augmentent en eux cette charité de père, et qu'ils s'estiment heureux de sacrifier leurs travaux, leurs intérêts et leur vie pour ces petits que Dieu leur a confiés. Ils sont d'autant plus dignes de compassion, qu'ils ne peuvent encore connaître le bien qu'on leur procure :

en quoi, disait M. de Saint-Cyran, ils ne sont que la figure de nos plus grandes ingratitudes envers Dieu. Un précepteur qui ne sera pas dans cette disposition ne fera jamais rien. S'il y est au contraire, il sentira bientôt que la grâce n'est pas moins forte à opérer que la nature; et cet amour lui fera trouver plus d'inventions pour servir utilement ses écoliers, que tous les avis qu'on pourrait lui donner.

Pour ce qui regarde Messeigneurs en particulier, voici, Monsieur, l'ordre que je garde, qui n'est pas si stable qu'on ne le change quelquefois ; mais qui est si peu de chose que j'aurais honte qu'on voulût le prendre pour modèle. Comme ils sont fort jeunes et d'une complexion faible, on les laisse dormir autant qu'ils le peuvent ; mais, dès qu'ils sont éveillés, sans les laisser rendormir, on les lève, de peur qu'ils ne badinent dans leur lit. Ainsi, quoique l'heure du coucher soit marquée, celle du lever ne l'est pas. Il va bien à une heure de différence, c'est-à-dire à six ou sept heures environ. Dès qu'ils sont levés, ils prient Dieu, et ensuite, pendant qu'on les habille, ils déjeunent et on leur lit l'histoire. Ils vont ensuite chez Madame lui donner le bonjour, où ils sont quelquefois quelque temps à faire leur petite cour. Je leur fais faire après quatre ou cinq tours de jardin, ou monter même les montagnes pour les fortifier et les mettre en belle humeur : après quoi nous venons étudier.

Il est toujours près de neuf heures quand on entre à l'étude, que l'on commence par une petite prière et que l'on finit de même. Après cela ils font quinze ou vingt lignes de *Bongars* (1). Rien n'est mieux pour les enfants de condition que de les accoutumer au latin des auteurs de ce temps, aussi bien qu'à celui des anciens qui est

(1) Bongars, savant critique, 1546-1612. Il a laissé des *Lettres* en latin.

fort pur et fort propre à cela. Je le prends phrase à phrase. Je leur en dis le français mot à mot, et ils me le redisent en latin. S'ils font quelque faute, je la leur fais voir ; et s'ils se servent d'un mot qui ne soit pas propre, je leur en fais mettre un autre ; et je le rejette toujours jusqu'à ce qu'ils aient trouvé celui de l'auteur ou un équivalent. S'ils manquent à attraper son tour ou sa liaison, ils font la transition par une autre particule et donnent un autre tour par le relatif, participe, etc... Ainsi ils s'exercent sans peine dans la pureté du latin, et au lieu d'un mot, ils en apprennent quelquefois trois ou quatre.

M. de la Roche-sur-Yon, qui n'a que sept ans, et qui ne sait écrire, ne laisse pas de faire la même chose par cœur avec M. son frère ; et après que cette phrase a été faite de la sorte, je la dicte, et la laisse écrire tout entière, pour se l'imprimer davantage, et je lui en fais remarquer la brièveté, en quoi cet auteur a excellé ; et puis, nous passons à une autre phrase. Cela dure près d'une heure, parcequ'ils font application de ces phrases à d'autres sujets ; après quoi je leur fais apprendre par cœur le latin de Bongars, afin que cela s'imprime dans leur esprit et leur serve d'ouverture pour d'autres leçons.

Ensuite ils écrivent un exemple, et ils appellent cela se délasser, quoique l'exercice précédent se faisant de vive voix leur soit aussi un divertissement. Le petit surtout y prend grand plaisir. Après l'exemple, M. de Conti apprend quinze ou vingt vers de Virgile ; car on ne le contraint point. Quand il est en bonne humeur, il en apprend trente, et s'y plaît fort. Monsieur son frère n'en apprend que sept ou huit ; mais il les apprend avec tant de plaisir, qu'il les déclame avec un petit geste qui nous fait rire. Il commence toujours au même endroit que M. le prince de Conti, et nous reprenons les autres dans cer-

tains jours qu'il prend médecine ; car le cadet a beaucoup plus de santé. Le Virgile fait, M. de Conti explique deux chapitres de Tite-Live. Il en est au 6e livre, et il l'explique fort bien, sans aucune aide du français, et sans l'avoir prévu (1) auparavant ; et M. de la Roche-sur-Yon explique une demi-page de Justin. En leur faisant voir leur auteur, on marque sur un papier les mots et les phrases difficiles, ou les expressions remarquables dont on peut avoir besoin pour parler latin ; et le soir, ils les répètent en se couchant.

Nous n'allons pas tous les jours à la messe, mais seulement les jeudis, les samedis, ou lorsqu'il arrive quelques fêtes de dévotion, ou enfin selon que Messeigneurs le désirent ; car on est bien aise de donner lieu au St-Esprit d'agir sur leur petit cœur, et que leur dévotion ne soit pas forcée ; et alors on est obligé de prendre quelque chose sur le temps de l'étude, qui va ordinairement à trois heures le matin et à deux heures et demie l'après-dîner. Mais tout cela se fait presque en se divertissant, parce qu'ils ne travaillent jamais seuls, et qu'ils ne cherchent presque jamais rien dans les livres. On est leur dictionnaire vivant, leur règle, leurs commentaires ; tout se fait par la parole.

Avant le dîner, les princes ont ordinairement une demi-heure pour se divertir. On l'emploie, ou à faire des armes, ayant un maître qui vient pour cela de deux jours l'un, ou à aller à l'escarpolette, pour leur dresser le corps, ou à les faire promener dans le jardin. On dîne réglément à midi. Messeigneurs se divertissent jusqu'à trois heures et demie, qu'ils font collation, pour commencer ensuite l'étude qui dure jusqu'à six heures. Mais on prend sur leur divertissement le temps du maître à danser, qui vient tous les jours entre une et deux ; car,

(1) Préparé.

encore qu'ils n'apprennent pas les danses figurées, et qu'il n'y ait point de violon, ils ont néanmoins un des meilleurs maîtres de Paris, pour leur apprendre à bien marcher, à faire la révérence, à bien porter le corps, et pour leur dénouer les bras et les jambes. Enfin on n'oublie rien de ce qui peut servir à former un honnête homme (1).

Sur les quatre heures, on commence à entrer en étude. L'on prend premièrement l'histoire, qui dure trois quarts d'heure : c'est une des choses que M. Trévillos fait mieux, quand il y est, se répandant particulièrement sur la morale et la politique. En son absence, je me jette plus sur l'histoire ancienne, parce que si Messeigneurs ne l'apprennent présentement, ils ne l'apprendront jamais. Ils ont déja lu Joseph, Hérodote, et une partie de Xénophon. Monseigneur de Conti ne sait pas seulement le canevas de ces histoires ; il sait encore raisonner dessus, à quoi on l'accoutume particulièrement. Il sait encore accorder ce qu'il y a dans l'histoire profane avec l'histoire sainte et rendre raison de son opinion : en quoi une personne de mérite l'admirait encore ce matin.

Après l'histoire, on commence le latin, en suivant le même ordre que j'ai marqué, sinon qu'on fait moins de chaque chose, parce qu'il y a moins de temps ; mais on ménage toujours un bon quart d'heure pour les divertir avant le souper, qui se fait avant sept heures ; après quoi ils ont leur récréation jusqu'au coucher. En hiver, Messeigneurs se retirent à neuf heures et en été, à neuf heures et demie. On leur fait faire la prière qui est courte ; puis on leur demande leurs phrases pendant qu'ils se déshabillent. Le samedi, ils disent quatre ou cinq cents vers de Virgile pour leur semaine. Ils en sont à la fin du second livre de l'Enéïde. Après quoi, Monseigneur de

1) Un homme bien élevé, de bonnes manières.

Conti fait quelques petites lettres latines de sa façon, ou quelque dialogue. Le reste du temps, on leur apprend quelque chose de chronologie, d'arithmétique ; et on fait de même l'après-dîner.

Messeigneurs sortent ordinairement tous les jours, quand le temps le permet, soit à la campagne, soit à Paris. Ils vont de deux jours l'un en visite, afin de les former et de les accoutumer à voir le monde ; mais ce sont des visites choisies, qui ne sont que chez des personnes sages et de mérite. Les autres jours, ils se divertissent dans le jardin. Ils vont à la promenade, quand on est à la campagne. Leurs Altesses montent tous les jours à cheval, et donnent ce temps-là aux divertissements de la chasse, pour se fortifier le corps. Quand il fait chaud, on commence l'étude plus tôt et on remet le divertissement ensuite. Comme ils ont suffisamment de temps chaque jour pour se divertir, on ne leur donne pas d'ordinaire d'autre congé. Cela les entretiendrait dans une certaine oisiveté, où ni eux, ni ceux qui sont avec eux, ne sauraient que faire pour attraper la fin de la journée. Ils ont néanmoins certains jours qui leur tiennent lieu de cela, comme lorsqu'on va à Saint-Germain ou qu'il arrive quelque chose d'extraordinaire. On ne leur plaint pas ces petites satisfactions ; mais on est bien aise qu'ils ne soient pas dans une certaine vie, ou badine ou oisive, capable de les dérégler. Les fêtes même qui ne sont pas solennelles, on les fait un peu étudier, et après la messe et les vêpres, ils ont seulement quelques heures de récréation ou de promenade ; car, pour la chasse, on n'en parle point ces jours-là. On change même la matière de l'étude. M. de Conti explique Sévère Sulpice ; Monsieur son frère explique quelques hymnes ou quelques homélies des Pères ; car on les rompt dans toute sorte de latin ; mais on se sert adroitement de leurs dispositions pour les faire ve-

5

nir où l'on veut, et leur donner quelque lecture qu'on leur croit utile, sur laquelle on leur dit quelque chose.

Les dimanches et les grandes fêtes, on est fort assidu à la messe de paroisse ; et avant que d'y aller, on n'a que le temps de leur expliquer l'Epître et l'Evangile. Les dimanches, après vêpres, on leur fait le catéchisme : en quoi on a plus en vue de leur expliquer les mystères et les vérités de notre religion d'une manière proportionnée à leur âge, et qu'ils puissent s'appliquer pour régler leurs petites mœurs, que de leur en faire apprendre des leçons par cœur ; et comme cela se fait d'une manière familière, cet exercice leur plaît ; et c'est une chose peut-être qui leur est la plus avantageuse.

Voilà, Monsieur, ce que vous m'avez demandé ; mais tout cet ordre ne serait rien, s'il n'était animé et soutenu par la piété et la sagesse de Madame, sur qui Dieu verse toujours beaucoup de bénédictions. Car elle a ce don, qui est si rare en ce temps-ci, d'une fermeté, je ne dirai pas romaine, mais vraiment chrétienne ; et elle a cet avantage que tout le monde estime, mais que peu possèdent, de joindre l'autorité à la douceur, de se faire craindre sans bruit et aimer sans affectation. Quoiqu'elle ait beaucoup de tendresse pour les princes, ses enfants, jamais néanmoins elle ne le leur témoigne par des caresses basses et familières ; et elle ne peut souffrir qu'on les épargne dans les fautes qui regardent les mœurs.

Comme elle est entièrement persuadée de cette maxime des saints, que les enfants se doivent plus instruire par le bon exemple que par les paroles, aussi elle ne croirait rien faire, si tout ne conspirait au bien de Messeigneurs, qu'elle regarde comme son unique affaire. Elle ne se contente pas de les édifier par sa conduite, qui leur est une leçon continuelle de sagesse, de douceur, de mépris du monde, du respect que l'on doit avoir de

son domestique et d'une charité presque infinie envers les pauvres ; elle veut encore qu'il n'y ait rien en toute sa maison, qui leur puisse imprimer quelques images contraires à la vie toute chrétienne dans laquelle elle tâche de les faire élever. Ainsi je ne m'étonne pas que l'on compare quelquefois son Altesse à la reine Blanche, dans le soin qu'elle eut du roi son fils...

Le soin qu'elle apporte à choisir les personnes qui ont l'honneur d'être auprès de ses enfants, est encore au-dessus de tout ce qu'on en peut dire. Car, que n'a-t-elle pas fait pour en chercher ? Et où n'irait-elle pas encore pour en trouver, surtout reconnaissant de plus en plus qu'il n'y a place plus difficile à remplir dans les différents emplois de la vie ? Je ne dis rien de ceux qui ont quelque rang auprès de leurs Altesses. Je dirai seulement que pour les valets de chambre, elle n'en a pas pris qu'ils n'eussent été formés et éprouvés auparavant dans la maison, et dont elle ne fût très sûre ; et que pour les valets de pied, je l'ai vue plus d'une fois apporter plus de précaution pour en donner un à Messeigneurs, quoiqu'ils ne soient que pour le service extérieur et qu'ils n'approchent presque point de la personne des princes, que beaucoup d'évêques n'en apportent pour donner un prêtre à l'église.

Cette comparaison m'échappe, Monsieur ; mais quelque vigilance que l'on ait pour Messeigneurs, Madame et moi, et vous encore plus que nous tous, savez assez que si Dieu ne bâtit et ne garde lui-même sa maison, en vain travaillent ceux qui bâtissent et qui veillent (1). C'est pourquoi j'espère qu'après vous avoir rendu ce

(1) « Quand le plus sage homme du monde aurait entrepris l'instruction d'un enfant que l'on voudrait élever pour Dieu, il n'y réussirait pas, si Dieu même ne préparait auparavant le fond de son cœur. Les peintres choisissent le fond pour faire leurs plus belles peintures et le préparent auparavant ; c'est à Dieu, et non à nous, de former le fond des âmes et de faire cette première préparation. » *Lettre de M. de Saint-Cyran à Mme de Guéméné.*

petit compte de la conduite des princes, vous ne trouverez pas mauvais que je les recommande à vos prières, afin de les offrir souvent à Dieu et de seconder ainsi les intentions d'une princesse vraiment chrétienne et les petits travaux d'une personne qui sent vivement son impuissance pour l'emploi où vous l'avez mise et qui a toujours mis son bonheur et sa gloire à être du fond du cœur etc. Claude LANCELOT.

II

AVIS AU LECTEUR TOUCHANT LES RÈGLES DE LA NOUVELLE MÉTHODE POUR APPRENDRE FACILEMENT LA LANGUE LATINE

Quoique traitant tout particulièrement de la manière d'enseigner le latin aux enfants, cet Avis au lecteur renferme plusieurs réflexions judicieuses dont tous les instituteurs de la jeunesse peuvent faire leur profit.

Il y a longtemps que plusieurs personnes ont remarqué que la manière dont on se sert d'ordinaire pour apprendre le latin aux enfants est fort embrouillée et difficile, et qu'il eût été à souhaiter qu'on leur rendît plus agréable l'entrée d'une chose aussi utile, comme est la connaissance de cette langue.

C'est ce qui en a porté plusieurs à travailler sur ce sujet, qui, dans cette fin commune qu'ils s'étaient proposée, ont agi néanmoins par des manières bien différentes.

Les uns, considérant que les vers de Despautère (1) étaient souvent fort obscurs, ont tâché de faire d'autres vers latins, plus clairs et plus accomplis. D'autres, voyant la peine qu'ont les enfants à apprendre toutes sortes de vers

(1) La Grammaire de Despautère, généralement suivie alors, était en latin et les règles étaient en vers latins.

en une langue qu'ils n'entendent point, ont mis toutes ces règles en prose française. Et d'autres encore, pour abréger davantage et pour épargner aussi bien la mémoire que l'esprit des enfants, ont réduit toutes ces règles à de simples tables (1).

Que s'il m'est permis de dire mon sentiment touchant le dessein de ces personnes, il me semble que les premiers ont eu raison de trouver les vers de Despautère obscurs en quelques endroits, mais qu'ils devaient passer plus avant et entrer dans la considération des seconds, qui ont très bien vu qu'il n'y avait nulle apparence de donner en latin les règles pour apprendre la langue latine. Car qui est l'homme qui voulût présenter une grammaire en vers hébreux pour apprendre l'hébreu, ou en vers grecs pour apprendre le grec, ou en vers italiens pour apprendre l'italien ? N'est-ce pas supposer qu'on sait déjà ce qu'on veut apprendre et qu'on a déjà fait ce qu'on veut faire, que de proposer les premiers éléments d'une langue qu'on veut connaître, dans les termes mêmes de cette langue, qui par conséquent nous sont entièrement inconnus ? (2)

Puisque le sens commun nous apprend qu'il faut toujours commencer par les choses les plus faciles, et que ce que nous savons déjà nous doit servir comme d'une lumière pour éclairer ce que nous ne savons pas, il est visible que nous nous devons servir de notre langue maternelle comme d'un moyen pour entrer dans les langues qui nous sont étrangères et inconnues. Que si cela est vrai à l'égard des personnes âgées et judicieuses, et s'il n'y a point d'homme d'esprit qui ne crût qu'on se moquât de lui, si on lui proposait une grammaire en vers grecs

(1) Il s'agit ici d'une grammaire en tableaux due au père Condren, supérieur de l'Oratoire, qui avait reçu la haute approbation de Richelieu.

(2) Réflexion pleine de sens. Mais qu'il faut de temps parfois pour que la raison finisse par triompher!

pour lui faire apprendre le grec, combien cela est-il plus vrai à l'égard des enfants, à qui les choses les plus claires paraissent obscures, à cause de leur esprit et de leur âge !

Pour ce qui regarde la troisième méthode, qui consiste à leur proposer de simples tables, je sais que cette manière surprend extrêmement d'abord, parce qu'il semble qu'il ne faille que des yeux pour se rendre habile en un moment, et qu'on sache presque aussitôt les choses comme on les a vues. Mais cette facilité apparente ne vient d'ordinaire, si je ne me trompe, que de ce que voyant en abrégé sur des tables les choses que nous savons déjà nous-mêmes, nous nous figurons qu'il sera aussi facile aux autres d'apprendre par là ce qu'ils ne savent pas, qu'à nous de nous ressouvenir de ce que nous avons appris. Car il est certain que, comme les tables sont fort abrégées, elles sont obscures et qu'ainsi elles ne sont pas bonnes pour ceux qui commencent, parce que celui qui commence a autant de besoin qu'on soulage son esprit par l'éclaircissement des choses, que sa mémoire par la brièveté. Et c'est pourquoi on ne s'en sert d'ordinaire utilement que pour se représenter tout d'un coup ce qu'on a appris en beaucoup de temps (1).

Ayant donc considéré tout ceci avec une grande indifférence, j'ai cru qu'on devait donner aux enfants en français les règles de la langue latine, en les leur faisant apprendre par cœur (2). Mais j'ai trouvé ensuite, par expérience, (3) qu'il en arrivait un autre inconvénient, qui est que les enfants, comprenant si aisément le sens de

(1) Tout ce passage est à méditer par les faiseurs de tableaux synoptiques, qui s'imaginent pouvoir enfermer en une carte ou réunir dans une formule ce qui a besoin d'être appris par le détail et par le menu.

(2) Est-il vraiment nécessaire que les élèves sachent les règles de la grammaire par cœur et qu'ils puissent les réciter mot à mot ? Ne vaut-il pas mieux qu'ils sachent exactement un exemple bien choisi et qu'ils puissent, à propos de cet exemple, formuler la règle ?

(3) Lancelot n'avance rien que ce qu'il a vu par expérience, dit-il encore plus loin. On sait, du reste, que l'expérience était, à Port-Royal, la pierre de touche de l'excellence des méthodes qu'on pratiquait.

ces règles et ayant l'intelligence des mots, se donnaient la liberté de changer la disposition ou les paroles, prenant tantôt le masculin pour le féminin ou un prétérit pour un autre, et qu'ainsi se contentant de dire à peu près le sens de leurs règles, ils s'imaginaient les savoir aussitôt qu'ils les avaient lues. C'est pourquoi, demeurant ferme dans ce principe du sens commun, qu'il fallait leur donner les règles de la langue latine en français, qui est la seule langue qui leur soit connue, (comme dans l'usage ordinaire on donne les préceptes de la langue grecque et hébraïque en latin, parce qu'on suppose qu'il est entendu de tous ceux qui les apprennent), j'ai cru que soulageant leur esprit en leur rendant les choses si claires et si intelligibles, il fallait en même temps arrêter leur mémoire en mettant ces règles en petits vers français (1), afin qu'ils n'eussent plus la liberté de changer les mots, étant astreints au nombre déterminé des syllabes qui les composent et à la rencontre de la rime qui les leur rend tout ensemble et plus aisés et plus agréables.

(1) La vraie raison pour laquelle Lancelot a cru devoir mettre les règles de sa grammaire en vers français, c'est plutôt parce que ces règles étaient en vers latins dans la grammaire de Despautère qu'il n'avait d'abord voulu qu'abréger et éclaircir. On ne voit pas du reste que ce procédé, imité plus tard par l'abbé Gaultier, ait donné de brillants résultats. Sans doute les vers se retiennent mieux que la prose, témoin certains préceptes de l'art poétique de Boileau. Mais il est si difficile que les nécessités de la mesure et de la rime n'amènent pas de chevilles ! Et puis n'est-il pas à craindre qu'un enseignement si intimement lié à des mots et à des formules, ne devienne mécanique et routinier, et ne donne le pas à la mémoire sur l'intelligence ?

GUYOT

De Guyot on ne sait qu'une chose, c'est qu'il fut l'un des maîtres des Petites Ecoles, à Paris d'abord, rue St-Dominique, et ensuite au Chesnai, et qu'il fit pour ses élèves huit traductions d'auteurs latins qu'il publia avec des préfaces pédagogiques d'un réel intérêt. Ces traductions, surtout en raison de l'époque à laquelle elles parurent, ne sont pas sans mérite, et Guyot fut certainement un des collaborateurs les plus actifs de l'œuvre de réformation des études entreprise par Port-Royal. Mais s'il a retenu jusqu'au bout les méthodes et l'esprit de la communauté, comme on peut en juger par ses préfaces, qui ne furent composées qu'après la dispersion des écoles, il n'alla pas jusqu'à suivre ses amis dans le malheur. Il fut janséniste, mais jusqu'à la persécution exclusivement. En 1866, dans une Epître dédicatoire, il va même jusqu'à appeler le collège de Clermont, que dirigeaient alors les Jésuites, « une école célèbre que la piété avait consacrée à la science et à la vertu. » C'en était trop. On comprend que les vrais solitaires l'aient renié et que le silence se soit fait autour de son nom. Aussi ne lui ont-ils donné aucune place dans leurs longs nécrologes, et nous ignorons, avec le lieu et la date de sa naissance et de sa mort, tous les détails de sa vie.

§ 1°

La nouvelle méthode de lecture.

..... Je dis donc en premier lieu, que c'est une faute très grande que de commencer, comme on fait d'ordinaire, à montrer à lire aux enfants par le latin et non par le français. Cette conduite est si longue et si pénible qu'elle ne rebute pas seulement les écoliers de toute autre instruction, en prévenant leur esprit dès leur plus tendre jeunesse d'un dégoût et d'une haine presque invincible pour les livres et l'étude ; mais elle rend aussi les maîtres impatients et fâcheux, parce que les uns et les autres s'ennuient également de la peine et du temps

qu'ils y emploient, ce qui va jusques à trois et quatre années (1). Mais il faut que les maîtres considèrent que s'ils ont de la peine à montrer, les enfants en ont incomparablement plus à apprendre : ce qui doit être un motif pour les rendre plus doux et plus patients envers eux, en les faisant compatir à l'infirmité de cet âge. Car il ne faut pas qu'ils s'imaginent que ce qu'ils savent alors avec plaisir, les enfants le puissent apprendre sans peine ; mais il faut plutôt qu'ils se ressouviennent de leur enfance et des difficultés qu'ils ont eues eux-mêmes à se rendre savants. Ainsi ils s'accommoderont à la faiblesse de leurs écoliers et ne leur feront point d'autre peine que celle dont ils ne peuvent absolument les dispenser. Car je ne puis être de l'opinion de ceux qui veulent que leurs écoliers ne deviennent savants qu'à force de peine et de travail et qui, au lieu de les soulager, les laissent accabler du poids de mille difficultés inutiles ; mais je crois, au contraire, qu'il faut tellement les aider en tout ce que l'on peut, qu'on leur rende l'étude même, s'il est possible, plus agréable que le jeu et les divertissements. Il y aura toujours assez d'autres difficultés, soit de la part de leur esprit, soit de la part de leurs inclinations ou aversions naturelles, sans que nous y en ajoutions encore d'autres de notre part, par la mauvaise manière dont nous nous y prenons pour les instruire.

Comment donc voudrait-on que les enfants apprissent à lire en peu de temps et avec plaisir, ou au moins sans une extrême peine, en commençant à les faire lire en latin, qui est une langue qu'ils ne connaissent aucunement et qu'ils n'entendent jamais parler (car cela leur servirait beaucoup, au moins pour la prononciation) que lorsqu'on les en instruit ? N'est-il pas plus naturel de se servir de ce qu'ils savent déjà, pour leur ensei-

(1) Trois et quatre années pour apprendre à lire !

gner ce qu'ils ne savent pas ? Or, les enfants savent déjà le français, dont ils connaissent une infinité de mots : pourquoi donc ne leur pas faire apprendre à lire premièrement en français, puisque cette méthode serait plus courte et moins pénible ? Car ils n'auraient qu'à retenir les figures des lettres et leurs combinaisons ou assemblages : en quoi la mémoire des mots qu'ils savent déjà, avec ce qu'ils entendent dire continuellement dans le commerce du monde, les aiderait peu à peu à s'en ressouvenir : au lieu qu'en latin ils ne sont aidés de quoi que ce soit, tout leur est barbare et nouveau, ils ne peuvent s'attacher qu'aux caractères et aux combinaisons qu'on leur en montre ; ce qui fait qu'ils ne les retiennent qu'avec une extrême peine et un fort long temps, durant lequel il faut les leur rebattre cent et cent fois, avant qu'ils s'en puissent ressouvenir une seule fois, n'ayant rien à quoi se tenir, ni les mots, ni les choses, ni ce qu'ils entendent dire tous les jours.

Puis donc qu'il faut se servir de ce que les enfants savent déjà pour leur apprendre ce qu'ils ne savent pas, ce qui est une règle générale et sans exception aucune pour tout ce qu'on veut leur montrer, il serait à propos de ne leur faire lire d'abord que des mots détachés de tout discours, *dont ils connussent les choses*, comme ceux qui sont de leur usage, *du pain*, *un lit*, *une chambre*, etc... Mais il faudrait leur avoir fait voir auparavant les figures et les caractères de ces mots dans un alphabet, en ne leur en faisant prononcer que les voyelles et les diphtongues seulement, et non les consonnes, lesquelles il ne leur faut faire prononcer que dans les diverses combinaisons qu'elles ont avec les mêmes voyelles ou diphtongues dans les syllabes et les mots.

Car on fait encore une faute dans la méthode commune d'apprendre à lire aux enfants, qui est la manière dont on leur montre à appeler les lettres séparément,

aùssi bien les consonnes que les voyelles. Or les consonnes ne sont appelées *consonnes* que parce qu'elles n'ont point de son toutes seules, mais qu'elles doivent être jointes avec des voyelles et sonner avec elles. C'est donc se contredire soi-même que de montrer à prononcer seuls des caractères qu'on ne peut prononcer que quand ils sont joints avec d'autres ; car, en prononçant séparément les consonnes et les faisant appeler aux enfants, on y joint toujours une voyelle, savoir *é*, qui n'est ni de la syllabe, ni du mot ; ce qui fait que le son des lettres appelées est tout différent des lettres assemblées. Ainsi, après que les enfants ont bien appelé l'une après l'autre toutes les lettres d'un mot, ils ne peuvent plus les prononcer assemblées dans ce même mot, parce que la confusion des sons différents trouble leurs oreilles et leur imagination, Par exemple, on fait appeler à un enfant ce mot, *bon*, lequel est composé de trois lettres, *b*, *o*, *n*, qu'on leur fait prononcer l'une après l'autre. Or *b* prononcé seul fait *bé* ; *o* prononcé seul fait encore *o*, car c'est une voyelle ; mais *n* seule fait *enne* : comment donc cet enfant comprendra-t-il que tous ces sons qu'on lui a fait prononcer séparément, en appelant ces trois lettres l'une après l'autre, ne fassent que cet unique son, *bon* ? On lui a fait prononcer quatre sons, dont il a les oreilles pleines, et on lui dit ensuite : assemblez ces quatre sons et faites-en un, savoir, *bon*. Voilà ce qu'il ne peut jamais comprendre, et il n'apprend à les assembler que parce que son maître fait lui-même cet assemblage et lui crie cent fois aux oreilles cet unique sont : *bon*.

De même on fait appeler à ce pauvre enfant cet autre mot *jamais*, et on le fait en cette manière : *j-a-m-a-i-s*, *ja-mais*. Le moyen que cet enfant s'imagine que les six sons qu'on lui a fait prononcer en appelant ces six lettres ne fassent que ces deux-ci, *jamais* ! Car, quand on

appelle les lettres de ce mot, on prononce séparément *j a êm a i êsse*. Voilà six ou sept sons dont on prétend qu'il doit former ces deux-ci *ja-mais* ; n'aurait-on pas plutôt fait de ne lui prononcer que ces deux syllabes *ja-mais*, et non toutes ces consonnes et voyelles séparément ? Ce qui ne fait que brouiller son esprit par cette multitude de sons différents, dont il ne peut jamais faire l'assemblage que vous voulez qu'il fasse, si vous ne le faites vous-même et ne le prononcez plusieurs fois à ses oreilles. Il faut dire le même d'une infinité de mots plus difficiles, *aimaient*, *faisaient*, *disaient*, etc...

D'ailleurs, qu'on fasse appeler tant qu'on voudra à un enfant ses lettres, ce ne sera jamais par ce moyen qu'il apprendra à prononcer les syllabes et les mots. Il n'y a que l'usage et l'accoutumance qu'il a d'entendre dire cent fois un même son, lorsqu'on lui en montre les caractères, qui le lui fassent apprendre. Mais c'est qu'on veut toujours raisonner avec les enfants et leur montrer par règles ce qui ne dépend que de l'usage seul, qui est la seule raison du langage. Et si l'on veut faire attention à ce que je dis, on verra qu'on leur prononce tant de fois les syllabes et les mots tout assemblés, qu'enfin ils les retiennent et se ressouviennent qu'à telles lettres jointes ensemble on a donné une telle prononciation, laquelle ils n'auraient jamais conçue autrement, en appelant les lettres l'une après l'autre. C'est pourquoi il est fort inutile de leur faire perdre tant de temps et de peine par cette manière d'appeler, au lieu qu'ils auraient bien plutôt appris les combinaisons des lettres, que cette multitude de sons dont on veut qu'ils composent une ou deux syllabes. Ainsi on attribue sans raison la science de lire, que les enfants acquièrent à la fin, à cette manière d'appeler les lettres, laquelle n'est qu'un effet de l'usage qu'ils ont d'entendre prononcer souvent les syllabes et les mots entiers : comme on

croit que les règles de Despautère sont cause de la manière correcte dont un enfant compose en latin, quoiqu'en composant il n'y ait pas seulement pensé, n'ayant suivi en cela que l'usage qu'il a du latin, lequel il n'a appris qu'en lisant, qu'en écrivant, et qu'en faisant beaucoup de fautes, dont on l'a corrigé (1).

Après donc qu'on aura fait voir et prononcer aux enfants les cinq voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, et les diphtongues *æ*, *œ*, *au*, *eu*, *ei*, et qu'on leur aura fait regarder seulement les figures des consonnes, sans les leur faire prononcer que dans la combinaison des syllabes entières, dont on leur aura fait dresser et apprendre un alphabet, il sera bon de leur faire lire premièrement des mots entiers et détachés les uns des autres, dont il leur faudrait faire une liste, *où l'on ne mettrait que les plus communs qu'ils entendent dire le plus souvent et dont ils connaissent la signification* (2). Et comme on leur apprend à prier Dieu dès l'âge de quatre ou cinq ans (je suppose qu'on le fasse en français), il faudra commencer par leurs prières et par leur catéchisme qu'ils savent déjà par cœur, à leur faire lire un discours suivi, puis leur en rompre le fil et la suite, pour voir si c'est par la connaissance des caractères qu'ils lisent, ou si ce n'est point par cœur et par routine ; afin que, quand ils pourront lire indifféremment leurs prières et leur catéchisme, partout où on leur demandera, on commence ensuite à leur donner des livres français.

(Extrait de la Préface des *Petits Billets* de Cicéron traduits par Le Bachelier (pseudonyme de Thomas Guyot).

(1) La maxime de Ramus : *peu de préceptes et beaucoup d'exemples*, était particulièrement en honneur à Port-Royal.

(2) Excellente recommandation, dont les faiseurs de méthodes ne tiennent pas toujours assez compte.

II

L'esprit et le cœur

C'est le cœur qui manquait à Cicéron et non l'esprit, et il faut extrêmement distinguer ces deux parties, qu'on ne distingue pas d'ordinaire assez. Il y a des hommes qui ont beaucoup d'esprit, mais peu de cœur. Or, c'est le cœur qui domine en l'homme, qui le rend tel qu'il est, et qui fait principalement sa conduite. Tout est grand, quand le cœur est grand ; tout est petit, quand le cœur est petit ; et cette grandeur ou petitesse du cœur ne se doit pas mesurer par la hauteur ou la bassesse de la condition, mais par la hauteur ou la bassesse des sentiments.

Il y a des cœurs nobles et généreux dans des conditions viles et roturières, comme il y en a de bas dans des conditions nobles et relevées. Cela ne se distingue, ni par la robe, ni par l'épée, ni par le train et l'équipage, ni par le luxe et la pompe des habits : tel a le cœur d'un roi sous des haillons et tel a celui d'un valet sous une couronne d'or.. Puis donc que le cœur est la principale partie de l'homme, il faut en avoir beaucoup plus de soin que de son esprit, et c'est une des plus grandes fautes qu'on commette d'ordinaire dans l'éducation des enfants : on cultive beaucoup l'esprit, mais peu le cœur ; et cependant, c'est le cœur qui rend un homme bon ou méchant, juste ou injuste, ingrat ou reconnaissant, timide ou vaillant, modeste ou insolent, avare ou libéral, obligeant ou désobligeant, généreux ou intéressé, bienfaisant ou malfaisant, fourbe ou sincère, doux ou colère, clément ou vindicatif, cruel ou pitoyable. C'est pourquoi l'Écriture sainte nous ordonne de garder notre cœur avec tout le soin possible.

Or, la leçon du cœur est une leçon d'exemple et celle de l'esprit, une leçon de livre ; l'action instruit le cœur, comme la parole instruit l'esprit ; le cœur apprend par les yeux et l'esprit par les oreilles ; il faut travailler, méditer et étudier pour enseigner l'esprit, mais il faut bien faire et bien vivre pour enseigner le cœur ; et comme souvent tout est plein de mauvaises actions, de mauvaises paroles, de mauvais sentiments, de mauvais exemples, enfin d'une vie mauvaise, soit dans les parents, soit dans les valets, soit dans les amis, soit dans les maîtres, soit enfin dans toutes les personnes qui approchent des jeunes gens, il ne faut pas s'étonner si leur cœur est plus mal instruit par ce qu'il voit que leur esprit parce qu'il entend. On ne traite que la partie la moins malade, et on expose à toutes sortes de traits celle qui a déjà mille blessures mortelles ; car on ne saurait nier que la corruption du cœur ne soit infiniment plus grande et plus universelle que celle de l'esprit. Ce qui fait voir avec quelle circonspection et quelle retenue on doit se conduire envers les jeunes gens, combien on doit se donner de garde de faire ni de dire rien devant eux qui leur puisse nuire ou les scandaliser.

(Extrait de la préface d'une traduction des plus belles *Lettres* que Cicéron a écrites à ses amis, par Le Bachelier, pseudonyme de Thomas Guyot).

COUSTEL

Coustel (Pierre), naquit à Beauvais en 1621, la même année que M. de Beaupuis, son compatriote, auquel il fut toujours très attaché. Il se distingua dans ses études et obtint de bonne heure une chaire au collège de sa ville natale. Quand les Petites Ecoles furent régulièrement constituées dans le cul-de-sac de la rue St-Dominique, à Paris, en 1646-47, sous la direction de M. de Beaupuis, il fut appelé par lui à y professer. Il y était, avec Guyot, plus spécialement chargé de l'enseignement du latin. Après leur dispersion, en 1660, il devint le précepteur des neveux du cardinal de Furstemberg, évêque et prince de Strasbourg. Il alla ensuite au collège des Grassins, où le principal, qui était son ami, lui procura un emploi. Enfin il revint achever sa paisible existence à Beauvais, dans sa famille, où il mourut en 1704. Il avait quatre-vingt-trois ans.

« Tel, qui le vit un jour, pouvait dire qu'il l'avait vu tous les jours de sa vie, » nous disent les Mémoires. Ste-Beuve voit là, dans cette uniformité de la vie et cette régularité du silence, la marque distinctive de la pure race selon St-Cyran. Coustel n'a pas marqué, en effet, parmi les Solitaires de Port-Royal ; il n'a rien fait qui ait eu du retentissement. Il se contenta d'être un maître modeste, mais assidu et tout entier à ses fonctions, « homme de littérature, savant en grec et en latin », nous disent encore les Mémoires. Comme Guyot, il s'occupa de traduire plusieurs auteurs latins ; mais surtout il donna au public, en 1687, les *Règles de l'éducation des enfants*, en 2 volumes, dédiées au cardinal de Furstemberg. Quoique cet ouvrage n'ait paru que bien après la ruine des Petites Ecoles et qu'il ait été composé dans une vue générale, on ne peut douter qu'il ne reproduise fidèlement l'esprit de l'institution primitive et les maximes d'éducation que Coustel avait lui-même mises en pratique avec MM. de Beaupuis et Lancelot. Aucun écrit de Port-Royal ne nous fait mieux pénétrer dans la vie intime des Petites Ecoles. Comme fond, c'est du pur St-Cyran, un peu mitigé peut-être par la pratique des enfants et l'expérience de l'enseignement. Comme forme, le style est sans élévation ; mais on y trouve tant de simplicité honnête et de charmante bonhomie qu'on ne le lit pas sans plaisir. Rollin doit s'en être inspiré pour la composition de son *Traité des études*. Il est peut-être regrettable que cet ouvrage n'ait jamais été réimprimé. Si l'on en écarte les passages qui s'inspirent de l'esprit particulier du Jansénisme, tout le reste en est clair, sensé, méthodique surtout et français. Aussi croyons-nous devoir en donner ici d'assez longs extraits.

Règles de l'Education des Enfants

LIVRE 1er

CHAPITRE I

Ce que comprend l'éducation.

... Par le mot d'éducation, je n'entends pas ici le soin que les parents prennent du corps de leurs enfants, à quoi la nature les porte assez d'elle-même, comme elle y porte aussi tous les animaux ; mais j'entends celui qu'ils sont obligés de prendre de leurs âmes, et d'en cultiver les deux principales facultés, qui sont l'*esprit* et la *volonté :* l'esprit, en faisant apprendre les belles lettres et la volonté, en les formant dans la vertu....

Mais, outre la vertu et la science, qui sont les plus grands biens que les parents puissent procurer à leurs enfants par une bonne éducation, ils doivent encore, comme le dit Erasme, avoir soin de les bien faire instruire dans la *civilité.*

C'est donc dans ces trois choses, à savoir la vertu, la science et la civilité, que je renferme ici toute l'éducation des enfants dont je vais donner ci-après quelques règles. Commençons par faire voir ici combien elle est utile et même nécessaire.

CHAPITRE II

Nécessité de l'éducation.

. . . .

Que si l'éducation est avantageuse aux parents, nous ne devons pas douter qu'elle ne le soit aussi aux enfants, dont elle perfectionne l'esprit et la volonté.

Et en effet, quelque esprit qu'ait un enfant, il lui est utile d'être bien instruit dès sa jeunesse, comme il est utile à une terre d'être bien cultivée, quelque fonds qu'elle puisse avoir ; car il faut ici supposer comme une chose constante, que l'éducation ne change pas le fonds d'un esprit, comme l'agriculture ne change pas le fonds d'une terre.

Si donc, par bonheur, l'esprit d'un enfant est excellent, on voit par expérience que le soin qu'on en prend lui fait faire de merveilleux progrès dans les études. Que si, au contraire, on le néglige, ou il se perd peu à peu, ou il ne devient fécond qu'en méchancetés et en malices: comme on voit d'ordinaire que les meilleures terres sont celles qui produisent le plus de ronces et d'épines. Que si l'esprit d'un enfant n'est que médiocre, la bonne éducation ne laisse pas de lui être utile et d'en ôter les défauts les plus grossiers : comme les terres, même les plus infertiles, ne laissent pas de rapporter un peu de grain quand elles sont bien cultivées.

Mais si l'éducation est si avantageuse à l'esprit, il est constant qu'elle l'est bien davantage à la volonté, dont elle arrête les saillies et redresse les mauvaises inclinations. Ce qui a fait dire aux anciens qu'elle est même capable de vaincre la nature.

L'homme est le plus emporté de tous les animaux, lorsqu'il s'abandonnne à ses passions et qu'il suit les mouvements déréglés de l'ambition, de la colère, de l'envie. Il lui est donc avantageux de trouver cette digue dès sa jeunesse, qui l'arrête et l'empêche de s'écarter hors des bornes de la raison. C'est ce que nous a voulu marquer le St-Esprit, en disant qu' « il est utile à l'homme de porter le joug du Seigneur dès sa plus tendre jeunesse ».

« Ce joug doit être porté dès les premières années, dit « Saint-Grégoire, afin de prévenir l'âge plus avancé par

« une exacte discipline ; de peur que, si l'on diffère « trop longtemps à le porter, l'on n'ait l'âme déchirée « par les cuisants remords de sa conscience et qu'on ne « soit tourmenté par l'habitude de pécher qu'on aura « déjà contractée, et qu'ainsi étant sans cesse engagé en « de nouveaux combats, on ne ressente en soi-même « les agitations de ces attaques, qui feront être tantôt « victorieux et tantôt vaincu ; au lieu que si l'homme « se soumet dès sa jeunesse au joug de la parole de « Dieu, il jouira d'une paix profonde, après avoir mis « bon ordre à tout son intérieur. Il jouira, dis-je, d'un « profond repos, en assujettissant la chair à l'esprit, et « étant assis sur le tribunal de la raison, comme sur son « lit de justice, il publiera les édits et les ordonnances « qu'il voudra que tous ses mouvements intérieurs, « comme autant de citoyens, observent ponctuelle- « ment.... »

Les païens se sont servis de plusieurs comparaisons pour insinuer cette vérité qu'il faut élever les enfants dans la vertu dès leur jeunesse. Platon et Plutarque apportent celle d'un jardinier, qui dresse les arbres qu'il cultive, tandis qu'ils sont encore petits et aisés à plier.

Les bons écuyers, dit Horace, n'attendent pas à dresser un cheval qu'il soit dans sa force ; mais ils le montent dès qu'il est en état de porter, et ils l'accoutument peu à peu à prendre le pas qu'ils lui veulent donner.

Regardez les potiers, dit Perse, ils façonnent leurs vases, tandis que leur terre est molle et maniable, et ils n'attendent pas qu'elle s'endurcisse. Il en est ainsi des enfants.

Coustel se demande ensuite s'il vaut mieux faire élever les enfants dans les maisons religieuses, comme c'était autrefois la coutume en Italie et en Allemagne (c'est-à-dire dans les monastères, par les religieux.) — ou chez les parents, comme plusieurs se le per-

suadent, — ou enfin dans les collèges, comme c'est à présent la pratique la plus universelle. « Je mettrai seulement ici, ajoute-t-il, les principales raisons qu'on allègue de part et d'autre, laissant à ceux qui y ont intérêt la liberté de choisir le lieu qu'ils jugeront être le plus convenable à leurs desseins. »

Il expose en terminant un système qui avait été préconisé par Erasme et qu'adopta Port-Royal.

CHAPITRE IX

Du lieu qui peut être le plus propre pour l'éducation des enfants.

Après avoir reconnu que l'éducation des séminaires convient surtout à ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique, il passe aux éducations particulières.

§ 1. — Des Maisons des Parents.

Trois considérations engagent d'ordinaire les parents à élever leurs enfants chez eux. La première est qu'on y est plus en état d'avoir soin de leur santé, particulièrement lorsqu'ils sont encore fort jeunes et d'une complexion faible et délicate. La seconde est qu'ils y sont retenus par la présence et la crainte des parents ; et comme ils désirent leur plaire, cela même les engage doucement à l'étude. La troisième, qui fait plus d'impression sur leurs esprits, est qu'ils apprennent plus aisément la civilité, voyant comme en usent les personnes qui viennent leur rendre visite ; et étant assez souvent obligés de les saluer et de les entretenir eux-mêmes, ils se forment insensiblement dans les devoirs de la vie civile et dans la manière d'agir des honnêtes gens.

Mais quoi qu'on puisse dire à la louange de cette sorte d'éducation, elle ne laisse pas d'avoir beaucoup d'inconvénients.

1. Il est difficile que le temps des études y soit réglé, parce que celui des repas, dont elles dépendent, ne le peut être, à cause des affaires et des visites qui surviennent et qu'on ne peut souvent ni prévoir, ni éviter.

2. Les enfants y sont continuellement distraits par la curiosité naturelle qu'ils ont de savoir tout ce qui se passe chez eux, et qui sont ceux qui y viennent ou qui en sortent.

3. Les témoignages de tendresse et d'amitié que les parents ne sauraient s'empêcher de leur donner, ne font que les amollir et les efféminer.

4. La complaisance et la flatterie des domestiques, les discours licencieux et les sottises des laquais étrangers, qu'on ne saurait quelquefois éloigner d'eux, font des impressions sur ces esprits tendres, qui sont souvent ineffaçables.

5. La vie des parents est aussi quelquefois un obstacle incroyable au bien des enfants. Car ce sont de vrais singes, qui sont très disposés à faire tout ce qu'ils leur voient faire, parce qu'ils présument qu'ils sont sages et qu'ils ont toujours raison. Ainsi lorsqu'un précepteur les exhorte à bien employer le temps pour s'avancer dans les études et qu'il les retient pour cela dans la chambre, que fait autre chose cette contrainte, quand ils voient leurs parents passer tout le jour au jeu et à la promenade, que de leur donner de l'aversion et pour les études et pour celui qui les retient captifs, comme s'il était leur geôlier ?

6. Rien n'est si rebutant que la conduite de certains parents qui, ne connaissant pas le prix de la science et l'excellence de la vertu, traitent un précepteur qui tâche d'embellir l'âme de leurs enfants comme un mercenaire qui est à leurs gages, et qui sont cause par leur manière d'agir que leurs enfants et domestiques ne le regardent qu'avec mépris.

7. Il s'en trouve aussi de si bizarres qu'ils prétendent qu'un précepteur doit faire un miracle ; c'est-à-dire qu'il doit faire une transfusion de toute sa science dans l'esprit de leurs enfants, quelque stupides, inhabiles aux belles-lettres et inappliqués qu'ils soient. Ils savent bien qu'un laboureur avec toute son industrie ne peut faire changer de fonds à une terre stérile ou sablonneuse, qu'un fontainier ne fera jamais monter l'eau plus haut que sa source, et qu'on ne demande pas à un jardinier des fruits d'un arbre nouvellement planté et dans une saison prématurée. Mais ils ne sont pas si raisonnables. L'affection naturelle leur met un bandeau devant les yeux, qui les empêche de voir ce que la justice et le bon sens demanderaient d'eux. La stupidité et l'ignorance de leurs enfants leur donnent trop de chagrin pour se pouvoir taire, et c'est sur le précepteur qu'il leur est le plus commode de décharger leur bile. « C'est, disent-ils, un malhabile homme ; il a négligé mon fils et il lui a fait perdre tout son temps », et autres choses semblables et aussi mal fondées.

8. Enfin comme les parents, pour témoigner à leurs enfants combien ils les aiment, ne sauraient s'empêcher de leur parler souvent de l'antiquité de leur noblesse, de leurs grands biens et des projets qu'ils font pour leur établissement dans le monde, c'est-à-dire de leur remplir la tête des fumées de l'ambition et de la vanité, c'est encore un nouveau surcroît de déplaisir pour celui qui est auprès d'eux. Car la prudence l'oblige de se taire, tant pour ne pas perdre le respect qu'il doit avoir pour les parents, que pour ne pas perdre sa peine. Et, en effet, que produirait autre chose sa liberté, sinon d'attirer sur lui les effets de leur injuste indignation ?

§ 2. — Des Collèges.

La coutume qu'on garde le plus ordinairement en France pour l'éducation des enfants, est de les mettre en des collèges. A quoi les parents sont excités par quatre considérations, que Quintilien a marquées dans le premier livre de ses Institutions.

La première est qu'ils y font des connaissances et des amitiés avantageuses, qui durent souvent jusqu'à la fin de leur vie.

La seconde est qu'il leur est aisé de s'y former l'esprit et le jugement par la fréquentation de ceux d'entre leurs compagnons qui y sont les plus savants et les plus sages.

La troisième est qu'ils y ont plus d'émulation : ce qui excite les enfants à travailler avec bien plus d'ardeur, et les retire de cet engourdissement où ils demeurent sans cela.

Enfin la quatrième raison est que les enfants y acquièrent une louable hardiesse de parler en public, ce qui est tout à fait nécessaire à ceux qui ont à entrer dans les grandes charges ; car la timidité est assez ordinaire aux personnes qui ont été élevées à l'ombre d'une éducation privée, et elle les met même quelquefois dans une entière impuissance de tirer aucun fruit de leurs études.

Toutes ces raisons sont fort bonnes, et l'on y pourrait encore ajouter, pour faire voir combien sont utiles les collèges où il y a une exacte discipline et où le nombre d'écoliers n'est pas excessif :

1. Que tout y est réglé : par exemple, le temps du lever et du coucher, des études, des récréations, de la prière du soir et du matin, de la messe et de la fréquentation des sacrements.

2. Qu'il est aisé d'y avoir l'éclaircissement de toutes ses difficultés et la résolution de ses doutes, par les conférences et les répétitions qui s'y font.

Mais il ne laisse pas néanmoins aussi bien qu'ailleurs de s'y trouver des inconvénients ; car la trop grande multitude d'écoliers, par exemple, n'est pas un moindre obstacle pour leur avancement dans les études que pour leurs bonnes mœurs. Et, en effet, « un bon maître, dit Quintilien, ne se doit jamais charger de plus d'écoliers qu'il n'en peut instruire, comme un bon médecin ne doit pas s'engager à plus de malades qu'il n'en peut traiter, puisque ce serait se mettre dans l'impuissance de les assister et de leur être utile. »

Cet auteur, l'un des plus judicieux de toute l'antiquité, apporte cette raison, pour confirmer ce qu'il avance, « qu'un maître qui se charge de l'éducation des enfants, entreprend de leur former l'esprit, ce qu'il ne peut faire qu'en fortifiant les bonnes qualités qu'il y trouve, en corrigeant autant qu'il lui est possible ce qu'il y a de défectueux en eux, et en ajoutant ce qui y manque. » Or, il est impossible qu'il puisse jamais faire cela, quand le nombre des écoliers est trop grand, puisqu'à peine peut-il en savoir les noms et en distinguer les visages.

Pour rendre ceci encore plus palpable, il faut bien distinguer, dans les enfants, la mémoire d'avec l'esprit et le jugement, qui sont trois qualités différentes qu'un maître doit bien cultiver ; il ne doit pas appliquer aux mêmes choses des natures entièrement différentes, puisque ce serait faire la même faute que ferait un médecin qui donnerait les mêmes remèdes à des malades qui auraient des tempéraments tout opposés.

Or, l'on exerce la mémoire des enfants en leur faisant apprendre par cœur les plus beaux endroits des meilleurs auteurs ; on entretient leur vivacité d'esprit

en les faisant beaucoup lire ; enfin, on forme leur jugement en les interrogeant souvent et en leur faisant rendre raison de toutes choses : ce qu'on voit bien ne se pouvoir faire, quand le nombre des écoliers est excessif.

Mais si la trop grande multitude d'écoliers n'est pas avantageuse pour les études, on peut dire qu'elle l'est bien moins encore pour les bonnes mœurs.

Et certes, comme toutes les rivières perdent bientôt leur douceur naturelle en entrant dans la mer, ainsi, dès que de jeunes enfants mettent le pied dans ces sortes de lieux, ils ne tardent guère à perdre cette innocence, cette simplicité et cette modestie, qui les rendaient auparavant si aimables à Dieu et aux hommes, par une malheureuse contagion, qui est bien plus funeste aux âmes que la peste ne l'est au corps.

« J'ai vu de très bons enfants, dit saint Jean Climaque, lesquels étant venus en des collèges pour apprendre les sciences et la sagesse et pour être élevés sous une pieuse discipline, n'ont appris que de la finesse et de la corruption par le commerce qu'ils ont eu avec les autres. »

La plaisante contestation survenue entre un père et un philosophe, dont parle Lucien dans son Hermotyme, peut encore servir de preuve à ce que je dis ici.

Un philosophe voulant être payé d'une somme d'argent qu'un père lui avait promise pour l'instruction de son fils, ce père refusa de la lui donner ; et voici ce que Lucien lui fait dire pour s'exempter de ce paiement : « Lorsque je vous donnai la conduite de mon fils, c'était afin que vous travaillassiez à le rendre meilleur et plus vertueux qu'il n'était ; cependant il n'est rien moins que cela. Il n'y a que le mensonge, l'effronterie, l'impudence et les autres vices, où il ait fait un très grand et très pernicieux progrès. Il était beaucoup plus modeste

et plus sage, quand je vous l'ai mis entre les mains, et j'aimerais bien mieux qu'il eût appris à se corriger de quelqu'un de ces défauts, que d'avoir appris cent sottises dont il nous rompt sans cesse la tête.»

Aussi est-ce une des principales raisons qui a fait préférer à Quintilien l'éducation des enfants chez leurs parents à celle des collèges, qu'il croit même être plus utiles pour les études ; et il l'appelle « une raison forte et qui doit faire grande impression sur l'esprit. »

§ 3. — Des Maisons particulières, ou de la Ville, ou de la Campagne.

Il y a longtemps qu'Erasme a témoigné que, pour éviter la plupart de ces inconvénients dont je viens de parler, il fallait mettre cinq ou six enfants avec un honnête homme ou deux dans une maison particulière (1). Cet avis est dans l'excellent traité qu'il a fait sur le *Mariage Chrétien.*

Il dit donc premièrement que, cinq ou six enfants étant ensemble, ils pourront prendre du divertissement et ainsi s'entretenir dans la gaieté et l'enjouement qui est convenable à cet âge ; ce qui est absolument nécessaire à ceux qui étudient. Et, en effet, ceux qui se sont engagés chez des personnes de qualité ne trouvent rien de si incommode qu'un enfant tout seul, qui ne peut ni toujours étudier, ni aussi se divertir.

La seconde raison qu'il apporte est qu'un précepteur peut suffire à l'instruction de cinq ou six enfants ; comme s'il disait qu'il lui serait impossible de les exercer autant qu'ils en ont besoin, s'ils étaient en plus

(1) C'est le système qui était suivi à Port-Royal. A partir de 1650, il y eut des groupes d'enfants au Chesnai, aux Granges de Port-Royal, aux Trous et probablement encore ailleurs.

grand nombre et de différentes leçons. C'est pourquoi Vivès a grande raison de se plaindre de ces professeurs « qui cherchent partout des écoliers, dit-il, qui les « briguent, qui en attirent et qui en entraînent dans « leur classe autant qu'ils peuvent, en se servant pour « cela de toutes sortes de moyens, d'intrigues et d'arti- « fices, sans se soucier qu'ils soient en état de profiter « de leurs instructions, et croyant qu'il suffit qu'ils « aient la figure d'hommes, pourvu qu'ils aient de quoi « payer. » L'on ne peut assez blâmer cette conduite si intéressée, qui n'est pourtant que trop ordinaire ; car elle ne procède pas de la charité, qui ne cherche que les moyens de plaire à Dieu et de servir le prochain ; mais elle ne peut venir que de la cupidité, c'est-à-dire de l'amour de la gloire, du désir de dominer, ou de la passion d'acquérir du bien.

Enfin la troisième raison qu'apporte Érasme, et qui est assurément la plus importante, est que par ce moyen on évitera la corruption que le trop grand nombre d'écoliers apporte.

. . . .

CHAPITRE XI

Des principales qualités que les parents doivent souhaiter de rencontrer dans un précepteur.

Pour qu'une terre soit de grand rapport, il ne suffit pas qu'elle ait un bon fonds ; mais il faut, outre cela, qu'elle tombe entre les mains d'un laboureur qui sache fort bien l'art de la cultiver et de l'ensemencer. Il en est de même de l'éducation : pour qu'elle réussisse, il ne suffit pas qu'un enfant ait de l'esprit ; mais il faut encore qu'il ait le bonheur de rencontrer un précepteur qui sache la

manière de jeter dans son esprit les principes des sciences, et dans son cœur les semences de la piété.

Ce précepteur doit donc posséder d'excellentes qualités, qui sont d'autant plus estimables qu'elles sont rares. On peut dire en général que ces qualités sont, ou intérieures, ou extérieures.

Les personnes qui ne se conduisent que par ce qui frappe leurs yeux, comme font la plupart des mères, s'arrêtent particulièrement aux dernières ; et quand un homme est passablement bien fait, et qu'il sait faire une révérence ou un compliment de bonne grâce, il ne tarde guère à gagner leur affection. Mais il y en a bien d'autres à désirer.

I. Il faut premièrement qu'un précepteur soit *de bonnes mœurs et très vertueux.* « Le premier soin que doivent prendre des parents sages et bien avisés, dit Quintilien, c'est de faire choix d'un homme dont la vie soit bien réglée et irréprochable. »

C'est aussi une des choses qui est bien recommandée aux parents dans les statuts de l'Université. Car, comme c'est lui qui doit jeter dans l'âme des enfants dont il est chargé, les semences d'une solide piété, et comme il est le modèle sur lequel ils se doivent former, il faut que toutes ses actions soient si bien réglées, ses paroles si pleines de circonspection et de prudence, et toute sa conduite si sage et si uniforme que les copies puissent se ressentir de la beauté et de la perfection de leur original, et qu'il se fasse dans eux, comme parle Saint-Chrysostôme, une heureuse transfusion de ses bonnes mœurs et de sa vertu.

Et, en effet, il serait honteux que celui qui fait profession d'apprendre à bien vivre, ne suivît pas lui-même les maximes et les règles qu'il prescrit aux autres.

II. La *science* est la deuxième qualité absolument nécessaire à un maître. C'est pourquoi elle se trouve jointe aux bonnes mœurs dans Quintilien et dans les statuts de l'Université.

Pline le jeune, écrivant à une dame sur le sujet de l'éducation de son fils, parle de cette sorte : « Mettez auprès de lui une personne qui lui apprenne premièrement à bien régler ses mœurs, et ensuite l'éloquence, qui ne s'apprend pas comme il faut, quand on la sépare des bonnes mœurs.

Le premier concile de Milan joint aussi la science avec la piété, dans les maîtres qu'on choisit pour instruire la jeunesse.

La raison de cette nécessité de la science dans un précepteur, c'est qu'un demi-savant ne fait d'ordinaire qu'embrouiller et obscurcir les auteurs qu'il explique, au lieu qu'un habile homme sait toujours leur donner un air et un tour qui en découvre toutes les beautés et qui les rend tout à fait intelligibles et palpables. C'est pourquoi l'un nuit autant aux enfants que l'autre leur est utile.

Erasme, Vivès et Juvénal ne se contentent pas même d'une science médiocre ; mais ils prétendent qu'un précepteur doit tout savoir, et avoir bien lu tous les auteurs pour en faciliter l'intelligence à ses disciples. Et Quintilien souhaite que, s'il n'est que médiocrement habile, il en soit au moins bien persuadé, parce qu'il n'y a rien de si dangereux que ceux qui veulent paraître ce qu'ils ne sont pas ; c'est pourquoi il les compare aux petits hommes qui s'élèvent sur le bout de leurs pieds pour paraître plus grands qu'ils ne sont.

III. Ce n'est pas même assez qu'un maître ait la mémoire remplie d'une infinité de belles choses ; mais il faut, outre cela, souhaiter qu'il ait beaucoup de *justesse d'esprit* ; c'est-à-dire qu'il sache toujours louer ce qui est

louable, qu'il blâme ce qu'il faut blâmer, et que non seulement il donne à toutes choses le tour qu'il leur faut donner, mais aussi qu'il fasse cela d'une manière agréable et enjouée. Car ce n'est pas seulement pour apprendre du latin et du grec qu'on donne un maître à des enfants ; mais c'est pour leur former l'esprit: à quoi tout doit servir, c'est-à-dire le jeu, les entretiens, les lectures, les visites, les promenades, et généralement tous les évènements de la vie (1).

IV. Il faut aussi qu'un précepteur ait beaucoup de *méthode* et d'*exactitude*. Car s'il ne fait garder aux enfants qu'il a sous sa conduite, un certain ordre pour leurs études et pour toutes choses, ils deviendraient semblables aux voyageurs qui s'égarent d'autant plus, que plus ils tâchent de s'avancer en marchant.

V. Outre ces qualités intérieures qui sont absolument nécessaires à un précepteur, il y en a encore d'autres qui sont au moins très souhaitables, comme par exemple, la *prudence*, pour pouvoir régler les mœurs et les études des enfants, pour les retenir adroitement dans les bornes de la discipline, sans les aigrir, sans les rebuter et sans leur donner de l'aversion pour l'étude, et sans préjudicier aussi à leur santé ; car toutes sortes de contre-temps sont toujours nuisibles.

Il faut aussi de l'*expérience*, surtout pour la conduite des enfants de qualité, sur lesquels il est fâcheux de faire son apprentissage.

On peut dire à ce sujet qu'il est un peu étonnant qu'on se conduise dans cet emploi tout autrement qu'on ne fait dans tous les autres arts. Par exemple, un homme qui n'a jamais été sur mer, ne se hasarde pas de prendre en main le gouvernail d'un vaisseau et de faire le métier

(1) Cet idéal du bon précepteur pourrait être proposé à tous les maîtres de la jeunesse.

de pilote. Quand l'on ne connaît pas la diversité des tempéraments, la qualité des maladies, ni la dose qu'il faut donner pour des remèdes, l'on n'entreprend pas de faire le médecin. Cet emploi est le seul dans lequel on s'ingère quelquefois de faire le maître, sans avoir été auparavant disciple (1) ; et l'on se mêle d'instruire et de conduire les autres, au temps qu'on aurait besoin soi-même d'être encore instruit et conduit.

J'ajoute encore ici l'*autorité* et l'ascendant que donnent l'âge et la bonne mine.

Enfin la *politesse*, la connaissance du monde et de la manière dont il faut se conduire, sont aussi pour le moins très souhaitables.

CHAPITRE XIV

Excellentes maximes qui renferment une partie des règles qu'un précepteur doit se proposer de suivre dans cet emploi.

Il n'y a point d'art qui n'ait ses règles, ni de science qui n'ait ses principes et ses maximes particulières. On ne doit donc pas douter que l'éducation chrétienne des enfants n'ait aussi les siennes, qui sont d'autant plus excellentes que la fin qu'on s'y propose est infiniment au dessus des commodités et des avantages temporels, que les autres arts et sciences ont pour objet.

Ces maximes seraient en bien plus grand nombre, si on voulait les rapporter toutes. Je ne m'arrêterai ici qu'aux principales, sur lesquelles chacun pourra encore, s'il le juge à propos, s'en faire d'autres pour son particulier.

(1) C'est de nos jours seulement que l'Etat a enfin posé ce principe qu'il faut, pour prétendre à l'honneur d'instruire la jeunesse, avoir prouvé son savoir par l'obtention d'un *brevet de capacité*, et avoir de plus établi sa compétence en subissant avec succès un examen professionnel et obtenu le *certificat d'aptitude pédagogique*.

I. *Etre fort assidu auprès des enfants.* — Rien ne sert tant que l'assiduité, pour connaître l'humeur, l'esprit et le génie des enfants : car ils peuvent bien se cacher pour quelques heures ; mais il leur est impossible d'user d'une continuelle dissimulation. Ainsi l'on est plus en état de remédier à leurs mauvaises inclinations, en voyant de quelles sources elles naissent. Si néanmoins vous êtes obligé par quelque nécessité de quitter les enfants pour quelque temps, il faut leur donner à travailler cependant, afin qu'ils ne demeurent pas oisifs.

II. *Veiller beaucoup sur soi-même et sur eux.* — Ce n'est pas assez qu'un précepteur soit assidu auprès des enfants dont on lui a confié le soin ; mais il faut, outre cela, qu'il veille beaucoup sur lui-même et sur eux.

Sur lui-même, parce que les enfants ont des yeux de lynx pour observer jusqu'aux moindres actions, paroles et gestes de leurs maîtres, pour en faire le sujet de leurs entretiens et souvent de leurs railleries, si elles ne sont pas bien réglées. C'est pourquoi il doit toujours être sur ses gardes comme s'il était dans un pays ennemi.

Il doit aussi veiller beaucoup sur ses enfants : de quoi l'on peut apporter trois raisons. La première est qu'il est bien plus aisé de prévenir leurs défauts que de les en corriger, quand ils se sont une fois fortifiés dans leurs cœurs. C'est pourquoi il ne faut pas cesser de les reprendre. « Ce qui a été une fois taillé, comme parle Saint-Bernard, ne tarde guère à repousser en eux ; ce qui a été chassé retourne ; ce qui a été éteint se rallume, et ce qui n'a été qu'assoupi se réveille bientôt. »

La seconde raison est que les défauts des enfants sont ordinairement imputés aux maîtres et attribués à leur peu de soin et à leur négligence.

Enfin la troisième et la plus importante est l'obligation indispensable où ils sont d'en répondre un jour à Dieu....

Or, cette vigilance d'un précepteur regarde non seulement ceux qui sont debout, qu'il doit, s'il le peut, empêcher de tomber ; mais aussi ceux qui sont déjà tombés, à qui il doit donner la main pour tâcher de les relever de leurs chutes.

Elle doit aller à observer les humeurs et les inclinations dominantes des enfants, pour y apporter de bonne heure les remèdes que la prudence lui fera juger être les plus utiles ; car on peut dire que les efforts de la concupiscence, qui ne s'éteint dans nous qu'à la mort, sont d'autant plus violents dans eux que la raison y est plus faible et qu'ils n'ont aucune expérience du monde. Il faut donc travailler à l'affaiblir et à la diminuer par le retranchement de tout ce qui est capable de la fortifier et de l'entretenir.

Pour cela, il faut observer quelles sont leurs inclinations et où va la pente de leur naturel, c'est-à-dire s'ils sont doux, affables et obligeants, ou bien au contraire, s'ils sont fiers, colères et dédaigneux ; s'ils sont sobres et tempérants, ou s'ils aiment à boire et à faire bonne chère ; s'ils ont la crainte de Dieu, ou s'ils sont emportés et libertins, etc....

Mais comment connaître cela, me direz-vous ? Je réponds que leur humeur paraît bientôt dans leurs discours et dans leurs actions.

Mais ce n'est pas assez de connaître quelle est l'humeur des enfants, il y faut aussi remédier, et c'est ce qui est plus difficile ; car, partout où il y a opposition, il y a combat : ce qui ne plaît pas à la nature, qui ne veut pas être gourmandée.

C'est donc en cela que doit particulièrement paraître la vigilance, l'esprit et l'adresse d'un précepteur, qui doit réveiller un enfant naturellement lent, et au contraire adoucir et modérer un naturel trop impétueux et trop bouillant. — Il faut pourtant avouer qu'on trouve

bien plus de difficultés en la pratique de cette maxime, qu'en la simple spéculation.

III. *Avoir particulièrement égard à leurs bonnes mœurs.* — Il y a bien de la différence entre l'éducation que les païens donnaient autrefois à leurs enfants, et celle que des chrétiens doivent donner aux leurs. Comme les premiers n'avaient que le monde en vue, ils s'appliquaient à rendre leurs enfants recommandables par les sciences et les belles-lettres. Mais il n'en est pas ainsi des chrétiens. C'est au ciel qu'ils tendent, à quoi les sciences sont bien moins nécessaires que les bonnes mœurs. C'est pourquoi « il faut prendre un si grand soin des enfants dès leur plus tendre jeunesse, dit Erasme, qu'ils apportent leur innocence baptismale à l'état auquel il plaira à Dieu de les appeler, quand ils seront en âge. »

Il faut, pour cela, que toutes les instructions qu'on leur donne soient semblables à un lait salutaire qui les nourrisse et les fortifie dans la piété, comme les mauvaises sont un poison qui les tue.

Il faut imiter tantôt les sculpteurs, en faisant de continuels retranchements de leurs imperfections, et tantôt les peintres, qui n'achèvent leurs ouvrages qu'en leur donnant tous les jours quelques coups de pinceau et quelques nouveaux traits de beauté.

IV. *Les éloigner de tous ceux dont la fréquentation peut leur nuire.* — Comme les vices, soit du corps, soit de l'esprit, se communiquent aisément, et comme le jeu les fait passer par une contagion imperceptible jusque dans le cœur des enfants, à cause de l'inclination qu'ils ont au mal, un des principaux effets de la vigilance d'un précepteur consiste à empêcher que les enfants dont il est chargé aient aucun commerce avec ceux de leur âge qui sont capables de les corrompre, particulièrement s ils sont jureurs, peu honnêtes dans leurs entretiens, sujets au vin et à la friponnerie ; car les enfants sont

d'ordinaire bien plus disposés à imiter les autres dans le mal que dans le bien.

V. *Avoir le cœur tout plein de charité pour eux.* — Comme un précepteur tient la place des parents dans cet emploi, il doit tâcher d'entrer dans leur esprit, et se remplir le cœur de cette tendresse et de cet amour que la nature leur donne pour leurs enfants, ou, pour mieux dire, de la charité qui, tirant sa source de la grâce, a toutes les tendresses de l'amour naturel, sans en avoir les défauts et les faiblesses.

Ce sera cette charité qui lui apprendra à ne les pas traiter d'une manière basse et flatteuse, en dissimulant les imperfections qu'il doit corriger, ni aussi d'une manière dominante qui leur deviendrait odieuse et insupportable, mais d'une manière qui soit toujours pleine de douceur et de condescendance, de sorte que les enfants le craignent comme leur maître, le respectent comme leur père et l'aiment comme leur meilleur ami. C'est elle qui lui fera prendre toutes sortes de précautions pour leur faire éviter ce qui est capable de leur nuire. C'est elle qui le portera à leur parler toujours, non d'un ton rude qui les rebute, mais avec une modération et une douceur qui leur donne en lui toute la confiance qu'ils y doivent avoir. Et, en effet, comme les grosses pluies ne font que couler sur la surface de la terre, sans la pénétrer et la rendre féconde, ainsi les paroles rudes ne font aucune impression sur l'esprit dans lequel elles n'entrent pas.

Comme ce sont les études qui donnent le plus de peine aux petits, elle lui fera chercher toutes sortes de moyens pour les soulager : par exemple, en leur disant des mots qu'ils ne peuvent trouver, en leur éclaircissant les difficultés qui les arrêtent et leur facilitant ainsi l'intelligence de leurs auteurs, enfin en encourageant ceux qui n'ont qu'une capacité médiocre et leur aidant à ap-

prendre leurs leçons, etc. Ce sera aussi cette charité qui lui fera souffrir avec beaucoup de patience cent petits défauts que l'âge corrige, en donnant même très souvent de plus grandes marques d'affection à ceux qui ont plus d'imperfections naturelles, et pour imiter en ce point la conduite des mères, « qui caressent davantage, dit saint Bernard, ceux d'entre leurs enfants qui sont les plus infirmes. »

Il est certain que rien n'est si utile, et au précepteur et aux enfants, que cette conduite honnête et charitable ; parce que c'est un moyen infaillible au précepteur de se faire aimer et de porter après cela ses enfants à l'étude et à la vertu. Car, comme le cœur est le principe de toutes les actions, quand on en est une fois le maître, on fait ensuite tout ce que l'on veut. « Si vous voulez être aimés, aimez d'abord, » dit Sénèque. — « Aimez de tout votre cœur, dit Saint-Augustin, et après cela faites à l'égard de votre prochain tout ce qu'il vous plaira. Si vous le reprenez et si vous vous mettez en colère contre lui, il ne se fâche pas, parce qu'il sait que vous n'en usez de cette sorte qu'à cause que vous l'aimez ; et si même vous en venez jusqu'au châtiment, il l'agrée, parce qu'il est convaincu que vous ne vous proposez que son bien. »

VI. *Ne les pas regarder avec indifférence, ou avec un mépris dédaigneux.* — A considérer l'extérieur des enfants qui ne sont qu'infirmité et que faiblesse, soit dans le corps, soit dans l'esprit, il est certain qu'on n'aurait pas lieu d'en faire grande estime ; mais on change de sentiment quand on regarde l'avenir et qu'on agit un peu par la foi.

En effet, si vous instruisez bien cet enfant, il sera peut-être un bon magistrat, qui soutiendra courageusement les intérêts de la veuve et de l'orphelin. Ce sera un bon curé, qui deviendra la lumière et l'édification de toute

une province. Ce sera un grand seigneur, qui fera servir Dieu dans toutes ses terres et qui portera ses voisins, par son exemple, à faire la même chose.

Mais si on les considère dans cet état même d'infirmité avec les yeux de la foi, quelle estime n'en fera-t-on pas! Car, ne doit-on pas dire que leurs âmes, qui ont encore l'innocence baptismale, sont la demeure de Jésus-Christ? Et puisque la conduite de Dieu nous doit servir de modèle dans la nôtre, pour juger de quelle manière nous devons nous conduire envers les enfants, il faut voir comment il s'y conduit lui-même. Et, en effet, ne témoigne-t-il pas la grande estime qu'il en fait, en choisissant les Anges, qui sont les principaux Officiers de sa Cour céleste, pour leur en confier la conduite, et en leur commandant de les accompagner dans toutes leurs démarches, sans jamais les abandonner. Il confirme aussi ceci dans l'Evangile en les embrassant, en leur donnant sa bénédiction, et en témoignant qu'il tiendra rendus à lui-même tous les services qu'on leur rendra.

Pour rendre cette vérité encore plus palpable, on peut considérer de quelle manière on a accoutumé d'en user envers les enfants des rois. Car si on leur rend de si profonds respects, tout petits qu'ils sont, à cause de l'éminente dignité à laquelle on présume qu'ils parviendront un jour; combien, je vous prie, faut-il avoir d'estime pour les moindres enfants, lesquels étant devenus par le baptême les enfants de Dieu, sont les héritiers présomptifs de son royaume, s'ils persévèrent dans sa grâce?

Il est pourtant vrai que la prudence doit souvent renfermer au fond du cœur ces sentiments d'estime qu'une solide piété y doit graver; traitant cependant toujours les enfants d'une manière pleine d'honnêteté et de circonspection, de peur que, n'étant pas encore capables de cette haute spiritualité, ils ne viennent à en abuser.

VII. *Tolérer leur inapplication à l'étude et tous leurs autres défauts, avec beaucoup de patience.* — Il ne faut pas s'étonner de voir des défauts dans les enfants, puisqu'étant hommes, il faut que la peine du péché originel paraisse dans eux. Soit donc que ces défauts viennent de la corruption de la nature ou de la faiblesse de leur âge, il faut les supporter avec beaucoup de patience et de compassion et les aider à s'en corriger peu à peu.

Mais quel moyen, me direz-vous, de souffrir tant de badineries, que la continuation ne laisse pas de rendre importunes, comme aussi leur inapplication à l'étude et leur peu de goût pour les meilleures choses qu'on leur dit?

J'avoue que cela est pénible et chagrinant, et que plus une personne a d'esprit et de vivacité, plus elle a de peine à se rabaisser à des minuties. Mais il faut pourtant en venir à ces rabaissements pour les élever peu à peu, et imiter les nourrices, qui se contentent de donner du lait à leurs petits, en attendant qu'ils croissent et qu'ils soient en état qu'on leur donne une nourriture plus solide. Et, en effet, demander de la raison à des enfants, et exiger d'eux de la fermeté et de l'attachement au bien, c'est chercher du fruit dans un arbre nouvellement planté. Il faut donc s'accommoder à leur faiblesse pour quelque temps.

VIII. *Les traiter, autant qu'il se peut, avec beaucoup de douceur.* — Ce n'est pas assez de tolérer les défauts des enfants avec une grande patience; mais il faut aussi que cette tolérance soit accompagnée de beaucoup de douceur.

L'expérience fait assez connaître que les enfants qu'on traite avec trop de rigueur, sous prétexte d'en faire d'honnêtes gens, s'accoutument insensiblement à dissimuler, et qu'ils cachent sous une apparence de vertu un fonds de corruption et de libertinage horrible. Il en

est de même pour ce qui regarde les études ; car la trop grande sévérité d'un maître ne fait souvent qu'en donner de l'aversion. Il faut donc, autant qu'on le peut, suivant le conseil de Platon, porter plutôt les enfants à la vertu et à l'étude par la douceur des persuasions que par une excessive rigueur.

Arrière donc ces visages, où les marques d'une sévérité odieuse paraissent continuellement dépeintes. Ce n'est pas en donnant de la terreur aux enfants qu'on doit s'attendre à se faire respecter d'eux et à les porter à leurs devoirs : l'amour étant incomparablement plus puissant pour obtenir d'eux ce qu'on désire, que la frayeur. « Si les enfants ne sont élevés dans une douce et discrète liberté, dit saint Anselme, ils ne peuvent jamais porter de fruits, étant semblables à de généreuses plantes, qui ne peuvent étendre leurs branches quand elles sont trop resserrées. Et s'ils ne reconnaissent en ceux qui les gouvernent une affection charitable, ils les regardent toujours comme des huissiers et des bourreaux, et ils croient que tout ce qu'ils leur disent et leur font procède de la haine et de l'aversion qu'ils leur portent. Travaillez donc plutôt à vous faire aimer des enfants qu'à vous en faire craindre. Et s'il est quelquefois besoin d'user de sévérité, que ce soit une sévérité de père et non celle d'un tyran. Faites voir que vous êtes les mères des enfants, en les traitant avec beaucoup de tendresse, et les pères, en les reprenant de leurs défauts. Cessez d'être fiers et cruels et devenez doux. Laissez-là la punition et les verges. »

Mais quand je dis qu'il faut qu'un précepteur traite ses enfants avec beaucoup de douceur, je ne prétends pas qu'elle dégénère en une mollesse qui fomente le vice et qui aille à multiplier les défauts qu'il est obligé de corriger, puisque cette douceur serait également préjudiciable et à lui et à ses enfants. Et comme la corrup-

tion de la nature semble à présent être montée à son comble, quoiqu'il fût à souhaiter de pouvoir toujours traiter avec beaucoup de douceur tous les enfants, il y en a néanmoins plusieurs à l'égard desquels il se faut contenter de l'avoir dans le cœur, étant plus avantageux pour leur bien de leur paraître toujours un peu sévère ; et c'est ce qu'il semble que le Saint-Esprit a voulu confirmer, en combattant, comme il fait, la mollesse naturelle des parents dans une infinité d'endroits, où il semble toujours leur mettre les verges à la main. « Celui qui aime son fils le châtie sans cesse, afin qu'il se réjouisse sur la fin de ses jours. ». Eccles. ch. xxx. v. 1. — « C'est le haïr que lui épargner la verge. » Prov. Ch. XIII. v. 14. — « La verge de correction donne de la sagesse, et l'enfant qu'on abandonne à sa propre volonté couvre ordinairement sa mère de honte et de confusion. » Ch. XXXIX. v. 15.

IX. *Employer plutôt les exhortations que les menaces pour les porter à la piété et à la vertu.* — Ce qu'on fait malgré soi et par une espèce de contrainte, non-seulement n'est pas louable, mais ne peut même être de durée ; car ce qui a été forcé retourne bientôt à son premier état : comme un arbre, qui a été plié par violence, ne tarde guère à reprendre son premier pli ; au lieu que ce qui se fait par le choix d'une volonté tout à fait libre est d'ordinaire stable et permanent.

Il faut donc toujours tâcher de rendre la vertu aimable par elle-même, tantôt en louant devant les enfants ceux qui sont réellement vertueux, et tantôt en leur faisant appréhender la honte et la confusion dont les mauvaises actions sont d'ordinaire suivies.

Il les faut aussi toujours exhorter à avoir Dieu en vue plus que les hommes dans toutes leurs actions, et à craindre bien davantage dans leurs pensées le jugement

de celui qui pénètre le fond des cœurs que la répréhension des hommes dans leurs paroles.

Quand ils font bien, il faut les exhorter à faire encore mieux, parce que c'est retourner en arrière que de n'avancer pas continuellement dans le chemin de la vertu (1); et il faut se souvenir à ce sujet de ce proverbe que, « quelque bon que soit un cheval, il a toujours besoin d'éperon. »

X. *Leur donner toutes sortes de bonnes instructions.* — On peut distinguer trois sortes de vies dans chaque chrétien : savoir, celle du corps, celle de l'esprit, et celle du cœur ; ou autrement, la vie animale, la vie raisonnable, et la vie spirituelle.

Chacune de ces vies a aussi la nourriture qui lui est propre. On fait subsister la vie du corps par le pain et par les viandes que Dieu a créés pour cet effet ; la vie raisonnable s'entretient par les sciences et par les belles maximes qu'on trouve dans les bons auteurs, lesquels sont la nourriture des beaux esprits ; enfin la vie spirituelle, qui est proprement la vie des chrétiens, se conserve par les vérités tirées des Saintes-Ecritures.

Cela supposé, je dis qu'un précepteur doit donner aux enfants qu'il a sous sa conduite toutes sortes de bonnes instructions, non-seulement pour ce qui peut contribuer à leur former l'esprit et le jugement, mais aussi pour nourrir leurs cœurs.

Pour cet effet, il doit bien ménager tout ce qu'il trouve dans les auteurs, même profanes ; car combien, par exemple, y a-t-il d'excellentes maximes dans Cicéron, dans Horace et dans Sénèque, qui peuvent servir, non-seulement pour instruire un jeune homme dans la politesse et dans les devoirs de la vie civile, mais aussi le porter à la vertu et le détourner du vice, pourvu qu'un

(1) Si l'émulation entre les élèves, la concurrence, était peu en honneur à Port-Royal, l'émulation avec soi-même, le perfectionnement propre et continu était au contraire mis à un très haut prix.

maître ait l'adresse de les développer un peu et de leur donner le tour qu'elles doivent avoir, comme je dirai ci-après !

Je sais bien que ce n'est pas là qu'il faut chercher les vérités essentielles et fondamentales de notre religion. Mais il est bon de se servir toujours des occasions que ces auteurs font naître, pour leur dire des choses qui leur peuvent être avantageuses.

XI. *Joindre les bons exemples aux bonnes instructions.* — Ce n'est pas assez de donner aux enfants de bonnes instructions ; mais il faut aussi tâcher de leur donner de bons exemples. Rien n'a tant de force sur les esprits, et particulièrement sur ceux des enfants, qui prennent bien plus garde à ce qu'ils voient faire à leurs maîtres qu'à ce que ceux-ci peuvent leur dire, et qui ne peuvent concevoir que du mépris pour le bien qu'ils leur proposent, quand leurs actions ne sont pas conformes à leurs paroles. Et, en effet, peut-on écouter un homme qui ne s'écoute pas lui-même ? Et a-t-on lieu de croire qu'il soit convaincu des vérités qu'il tâche de persuader aux autres, quand il ne se met pas en peine de les pratiquer ?

Il faut donc qu'un précepteur soit à ses enfants comme une glace pure, et comme un beau miroir, où ils puissent voir leurs taches et leurs imperfections ; ou bien comme une règle qui redresse, par sa rectitude, tout ce qui y est en eux d'inégal et de défectueux. Il faut, dis-je, qu'il leur parle bien plus par ses actions que par ses paroles et qu'il leur montre, plutôt en agissant qu'en parlant, par quelle voie ils doivent marcher. S'il fait lui-même tout ce qu'il a dessein d'enjoindre à ceux qui sont sous sa conduite, non-seulement il corrigera leurs défauts, mais aussi il se garantira de ce juste reproche que l'apôtre fait à ceux qui n'en usent pas ainsi : « Que ne vous instruisez-vous vous-mêmes, dit-il, vous qui vous mêlez d'instruire les autres ? »

Or, rien ne sert tant à un maître, pour donner bon exemple, que de garder une grande uniformité dans toutes ses actions : « Prescrivez-vous donc une bonne manière de vivre et proposez-vous une règle que vous voulez suivre, dit Sénèque ; compassez-y toutes vos actions, car l'inégalité dans la conduite est une marque d'un esprit inconstant et qui n'a pas une assiette ferme. »

XII. *Prier beaucoup pour eux.* — Comme le progrès des enfants, soit dans la piété, soit dans les belles-lettres, n'est pas l'ouvrage de celui qui plante et qui arrose, mais qu'il vient uniquement de la bonté et de la miséricorde de Dieu, un précepteur qui est convaincu de l'inutilité de son ministère sans le secours particulier de la grâce, doit tâcher d'obtenir de lui, par ses prières, tout le bien qu'il leur souhaite et que son indignité l'empêche de leur procurer.

Et, en effet, quelque beaux et éloquents que soient des discours, ils ne font aucune impression sur ceux qui les écoutent, si le Saint-Esprit ne parle au cœur, puisqu'on n'est instruit par la parole que quand le cœur est touché par son onction. Il ne suffit donc pas de représenter aux enfants l'excellence de la vertu et l'avantage des belles-lettres pour les porter à s'y appliquer ; mais il faut, outre cela, les leur faire aimer. Or, il n'y a que la grâce qui puisse produire cet effet, et c'est sur quoi est fondée l'obligation indispensable qu'ont tous ceux qui sont chargés de la conduite des autres, d'offrir incessamment à Dieu pour eux leurs vœux et leurs prières... Il y a même une infinité de rencontres où l'on ne sait que dire et que faire et où la prière est l'unique recours qu'on puisse avoir...

Mais, outre les prières dont je viens de montrer la nécessité, il ne faut pas laisser d'employer les moyens humains, tels que sont les avertissements et les appréhen-

sions et quelquefois même les châtiments : car, quoi qu'il arrive des disciples, il est indubitable que le maître sera toujours récompensé de sa peine ou puni de sa négligence (1).

XIII. *Accompagner, si l'on peut, ses prières de quelques petites pénitences.* — Les Saints Pères de l'Eglise donnent encore cet excellent avis à ceux qui sont chargés de la conduite des autres, de faire quelquefois pour eux de petites mortifications, soit pour leur rendre Dieu propice quand ils l'ont offensé, soit pour attirer sur eux ses bénédictions et ses grâces avec plus d'abondance, quand ils se portent au bien ; parce que, non-seulement ils sont leurs médiateurs envers Dieu, mais ils doivent aussi être leurs réconciliateurs.

XIV. *Attribuer à Dieu tout le progrès que font les enfants, soit dans la vertu, soit dans les études.* — Si un laboureur prend plaisir de voir un arbre qu'il a planté et qu'il a eu soin de cultiver, chargé de fruits excellents, et si un berger est comblé de joie de voir ses brebis fécondes, il est impossible qu'un précepteur n'ait pas beaucoup de satisfaction et de contentement, quand il voit les enfants dont il a eu la conduite, devenus savants et vertueux. Mais il ne faut pas pourtant qu'il s'attribue la gloire du progrès qu'ils ont fait dans l'un et dans l'autre, puisqu'ils seraient demeurés dans l'ignorance, la froideur et l'insensibilité, sans le secours de Dieu qui les a éclairés de ses divines lumières et échauffés de ses ardeurs. Il faut donc en rendre à Dieu de très humbles actions de grâces et lui en attribuer toute la gloire, en

(1) Quand le plus sage homme du monde aurait entrepris l'instruction d'un enfant que l'on voudrait élever pour Dieu, dit Saint-Cyran, il n'y réussirait pas, si Dieu même ne préparait auparavant le fond de son cœur. Les peintres choisissent le fond pour faire leurs plus belles peintures et le préparent auparavant : c'est à Dieu, et non à nous, de former le fond des âmes et de faire cette première préparation. » *Lettre à Mme de Guemené.* Mais, cela étant, Saint-Cyran ne croyait pas permis de sonder le mystère de Dieu sur les âmes et il travaillait comme si tout restait à faire, sachant bien que ce qui nous est demandé, ce n'est pas le succès, mais le travail même. Sainte-Beuve, Liv. II. p. 41.

lui disant avec le Prophète-Roi : « Ce n'est pas nous qui méritons la gloire de cet avantageux succès, mais c'est à vous seul, Seigneur, qu'il la faut donner. »

XV. *Persévérer dans cet emploi, nonobstant toutes les petites peines qu'il faut essuyer.* — La persévérance, qui est le comble de toutes sortes de bonnes actions, nous a été extrêmement recommandée. C'est pourquoi, en faisant le bien, il ne faut pas perdre courage, afin de recueillir en son temps le fruit de toutes ses peines. Ce que dit Jésus-Christ en envoyant les Apôtres annoncer la foi, qui est « de ne pas changer de maison et de se tenir jusqu'à leur départ dans celle qu'ils auront d'abord choisie », il le faut dire, touchant la moindre œuvre où l'on se trouve engagée de sa part, et particulièrement de celle de la bonne éducation des enfants (1).

LIVRE DEUXIÈME

Règles de l'Éducation des Enfants (suite).

CHAPITRE III

De la conduite des Enfants envers eux-mêmes.

Le conseil que donnait autrefois un des sept sages de la Grèce, de s'appliquer à se connaître soi-même, c'est-à-dire à connaître ses bonnes ou mauvaises inclinations, pour fortifier les unes et corriger les autres, est assurément très nécessaire aux enfants : aussi leur est-il souvent recommandé dans l'Ecriture. « Éprouvez votre âme, dit l'Ecclésiaste, et si vous apercevez qu'elle se porte au mal, ne lui lâchez pas la bride. »

(1) Ceci est encore une maxime de Saint-Cyran. V. page 36.

L'homme est composé d'un corps et d'une âme : le corps, qui a été formé du limon de la terre, ne diffère en rien de celui des bêtes; mais l'âme, qui est créée à l'image et à la ressemblance de Dieu, est spirituelle et même immortelle comme lui.

Ses deux principales facultés sont l'entendement et la volonté. L'entendement lui fait connaître toutes choses et discerner ce qui lui est avantageux d'avec ce qui peut lui être nuisible. La volonté lui a aussi été donnée pour aimer le bien, et particulièrement Dieu, qui est son souverain bien. »

Mais l'homme a été si perverti par le péché, qu'il n'agit plus pour la fin que Dieu s'était proposée en le mettant au monde. « Etant corrompus, dès que nous y sommes entrés, par nos mauvaises mœurs et nos mauvais sentiments, dit Cicéron, nous éteignons de telle sorte les petites étincelles pour la vérité et pour le bien que l'auteur de la nature avait mises dans nos âmes, que sa lumière ne paraît plus du tout ».

Ce n'est pas l'homme qui se forme le corps et ce n'est pas aussi lui qui se donne de l'esprit; mais il reçoit de Dieu l'un et l'autre.

Quel que soit l'esprit que Dieu vous a donné, vous devez prendre grand soin de le cultiver, puisque cela ne peut qu'être avantageux. Si Dieu vous a donné beaucoup d'esprit, soyez-en plus humble et plus reconnaissant, et n'en prenez pas occasion de vous enorgueillir et d'en mépriser les autres. Saint Grégoire dit qu'en user ainsi, c'est se servir des dons de Dieu pour se soulever contre lui et le combattre. Jean, patriarche de Jérusalem, auteur de la vie de saint Jean Damascène, compare ce saint aux arbres qui s'abaissent d'autant plus vers la terre, que plus ils sont chargés de fruits: parce qu'ayant beaucoup d'esprit et ayant un merveilleux progrès dans les belles lettres, il n'en eut aucun élèvement; mais il

en devint au contraire beaucoup plus humble. C'est ce qu'on doit faire.

Si Dieu ne vous a donné qu'un esprit médiocre, soyez-en content, sans porter envie à ceux envers qui sa main toute puissante a été plus libérale. Et, en effet, il en est du grand esprit comme de l'éclat et de la beauté, l'un et l'autre ont été souvent funestes à ceux qui les ont possédés. « Il est plus tolérable à Dieu, dit saint Grégoire, qu'un homme soit humble dans sa faiblesse et dans son ignorance, que non pas qu'il soit fier et orgueilleux dans la vue de son esprit. »

Comme l'esprit est le guide et le conducteur de l'homme, il doit être éclairé pour le pouvoir conduire. Or il ne le peut être que par la lumière qu'il reçoit, ou des sens, ou de la raison, ou de la foi. Il n'appartient qu'aux bêtes de se conduire par les sens. C'est la raison qui doit conduire les hommes. Mais c'est la foi qui doit conduire les chrétiens....

Que si le péché d'Adam a été si nuisible à l'esprit de l'homme, combien l'a-t-il été à sa volonté! De maîtresse et de souveraine qu'elle était, elle est devenue l'esclave de ses passions; et au lieu de ne s'attacher qu'à Dieu, qui doit être l'unique objet de son amour, elle a commencé à se répandre inconsidérément dans l'amour des créatures, dans la multiplicité desquelles elle cherche en vain le repos qu'elle ne trouvera jamais.

Il ne faut pas attendre que l'âge fortifie ses mauvaises inclinations; mais il faut commencer de bonne heure à se faire violence pour les vaincre. L'on rend doux et traitables avec le temps les chevaux les plus fougueux, et l'on redresse les jeunes arbres déjà tout courbés. Pourquoi donc ne pourrait-on pas, avec l'assistance de la grâce, vaincre la nature, quelque rebelle qu'elle soit?.....

Enfin il faut faire en sorte, quelque peine qu'il en coûte, que ce soit plutôt l'âme, qui est la plus noble par-

tie de l'homme, qui enlève le corps au ciel, que non pas que ce soit le corps qui entraîne l'âme dans l'enfer.

CHAPITRE IV

Du corps et du soin qu'il en faut prendre.

Quoique le corps ne soit que l'esclave de l'âme, il ne faut pas pourtant le négliger. « Il est également dangereux, dit le grand saint Grégoire, ou de lui être trop indulgent, ou de lui être trop sévère ou trop rude. Lui donner tout ce qu'il demande, c'est fortifier contre soi un ennemi domestique; mais aussi lui refuser ce qui est nécessaire, c'est faire mourir un citoyen de l'assistance duquel on a besoin. » Il faut donc en prendre un soin raisonnable, afin qu'il puisse servir l'âme dans ses fonctions.

I. Il faut accoutumer de bonne heure les enfants à manger indifféremment de toutes les choses qui sont bonnes et nourrissantes, sans les trop délicater, en leur laissant toujours chercher leurs appétits. Car lorsqu'on ne commence pas de bonne heure à gourmander son appétit, il devient le maître, et on a ensuite bien de la peine à le dompter.

II. Il faut éviter, autant qu'on peut, la diversité des viandes. Elle est extrêmement nuisible à la santé, et l'on doit craindre bien davantage un bon cuisinier quand on est en parfaite santé, qu'un méchant médecin quand on est malade.

III. Il faut s'accoutumer, dit saint Clément d'Alexandrie, à boire et à manger sobrement et honnêtement, et en la manière dont Jésus-Christ en usait, tandis qu'il était sur la terre, puisque l'on offense Dieu en mangeant même des viandes communes avec trop d'avidité et de plaisir.

IV. L'on peut bien sentir quelque plaisir en buvant et en mangeant ; mais le plaisir ne doit pas être le motif et la fin du boire et du manger. Les payens mêmes sont entrés dans ces sentiments. « La nature, dit Sénèque dans l'une de ses lettres, y a mêlé le plaisir, non pas afin que nous nous y arrêtions, comme à la fin que nous devons nous y proposer ; mais afin que son assaisonnement nous rendît plus agréables les viandes sans lesquelles il est impossible que nous subsistions. »

V. Il faut faire dans sa jeunesse un si sage ménagement de sa santé et de ses forces qu'il en puisse encore rester dans la vieillesse ; car les biens servent peu à un homme qui est infirme, comme un bon lit ne sert guère à celui qui ne peut dormir. On compare une belle âme dans un corps faible à un bon pilote qui est dans un méchant vaisseau dont il ne peut empêcher le naufrage.

VI. Il faut garder un juste tempérament pour le dormir : huit heures ne sont pas trop pour de jeunes enfants. Comme la vie est une veille, ceux qui sont un peu âgés doivent croire perdu tout le temps qu'ils passent dans l'engourdissement du sommeil.

VII. Le bon air et la contenance libre et honnête font encore paraître davantage les belles qualités de l'âme. Il ne faut donc pas négliger dans la jeunesse les exercices du corps qui y peuvent servir ; car, outre qu'ils fortifient extrêmement un jeune homme, ils le rendront encore plus adroit et plus propre à tout. La danse sert à faire avoir bonne grâce ; l'exercice du cheval rend le corps plus robuste ; et la chasse, prise modérément, le dispose aux fatigues de la guerre, dont elle est une petite image. Il est aussi avantageux de savoir bien nager : sans cela, César était perdu devant Alexandrie.

VIII. Il faut, dans les habits, avoir grand égard à l'âge, à la condition des personnes et à la coutume des pays où l'on se trouve. L'on aurait raison de se moquer d'un

jeune homme qui voudrait s'habiller comme un vieillard, ou d'un ecclésiastique qui serait vêtu en soldat. L'on n'est pas maître de la coutume, c'est une nécessité de s'y assujettir, et il ne faut jamais se faire remarquer par des singularités trop affectées.

IX. Si vous ne portez que des habits communs, tâchez au moins qu'ils soient toujours propres. On n'estime pas un cheval à cause de sa belle selle, ni une épée à cause de son fourreau, ni aussi un homme à cause de son bel habit.

X. Si votre état et votre naissance vous engagent à porter de riches habits, prenez garde qu'ils ne servent davantage à faire paraître vos vices et vos défauts qu'à vous faire de l'honneur.

XI. N'en soyez pas aussi plus vain et orgueilleux. Votre prétendue qualité, quelle qu'elle soit, ne doit nullement préjudicier à celle de chrétien, qui vous oblige à une grande modestie. D'ailleurs, ce n'est guère savoir que les habits sont les marques du péché et de la pénitence de nos premiers parents, que d'en vouloir faire un sujet de vanité et de gloire. Adam et Eve étaient tout nus dans l'état de leur bienheureuse innocence ; et ce ne fut qu'après avoir perdu la grâce, qui était l'ornement de leurs âmes, que Dieu couvrit leurs corps de peaux de bêtes. Voilà quels ont été leurs premiers habits. Il est donc honteux de vouloir faire parade d'une chose qui est la marque de la confusion de ses parents.

CHAPITRE VII.

De la manière dont les Enfants doivent se conduire dans le parler et les entretiens.

§ 1

I. Soyez toujours plus aise d'écouter ce que disent les autres que de parler vous-même. Et, en effet, comme

dit fort bien saint Grégoire, ce n'est pas en parlant beaucoup qu'on doit apprendre à bien parler. L'avantage qu'on tire du silence, c'est qu'il fait au moins passer devant le monde pour très sages ceux qui le savent garder, quelque ignorants et stupides qu'ils soient.

II. Il y a des temps qu'il ne faut rien dire ; il y en a où il faut dire quelque chose ; mais il n'y en a aucun auquel il faille dire tout ce qu'on sait.

III. Soyez fort retenu, quand vous vous trouverez en compagnie, où il y a des personnes de qualité, des gens de grande érudition, et des vieillards à qui l'âge a donné beaucoup d'expérience.

IV. Quand vous vous ingérez de parler, prenez bien garde à ces trois choses : de quoi on parle ; devant qui vous avez à parler ; de quelle manière vous devez parler.

V. N'ouvrez pas la bouche avant que vous ayez bien conçu et digéré dans votre esprit ce que vous avez à dire, de peur que vos pensées ne soient semblables à ces avortons qui n'ont pas assez de temps pour se former parfaitement ; car la peine qu'on a à s'énoncer ne vient d'ordinaire que de ce qu'on ne conçoit pas bien ce qu'on a à dire : on s'énonce toujours bien, quand on a bien rangé dans son esprit tout ce qu'on veut dire.

VI. Quand vous parlez, ne parlez ni trop lentement, ni trop vite ; mais parlez toujours avec la modestie et la gravité d'une personne qui se possède entièrement. Il vaut bien mieux se faire quelquefois un peu de violence pour retenir les saillies de sa mauvaise humeur, que donner occasion à ses ennemis de s'en prévaloir et de vous faire des insultes pour avoir laissé échapper des paroles indiscrètes et inconsidérées.

VII. Quand vous parlez à des personnes pour qui vous devez avoir beaucoup de respect, parlez leur toujours *doucement*, sans élever la voix trop haut, ni aussi sans

la baisser trop ; *posément*, afin qu'ils n'aient pas de peine à entendre tout ce que vous avez à leur dire ; *justement*, sans dire autre chose que ce qu'ils désirent savoir de vous ; et enfin, parlez-leur toujours *civilement*, en usant du nom de Monsieur ou de Madame.

VIII. Ne les prévenez jamais quand ils veulent vous parler, et ne les interrompez pas aussi, quand ils vous parlent.

IX. Ne vous ingérez point de parler des choses qui sont au-dessus de votre portée, et ne parlez même de celles que vous pensez savoir le mieux, qu'avec grande modération et retenue.

X. Si vous voulez passer pour habile homme, travaillez à l'être effectivement ; car le temps, qui découvre tout, vous fera enfin paraître tel que vous êtes : et il se pourrait même trouver quelqu'un dans la compagnie, qui ferait peut-être éclater votre ignorance, à votre confusion.

XI. Si l'occasion se présente de raconter quelque histoire, venez-en tout d'un coup au fait, sans vous arrêter à faire de longs et d'ennuyeux préambules, et servez-vous toujours, en les racontant, d'expressions propres, naturelles et agréables.

XII. Ne parlez jamais de votre noblesse et de vos grands biens : car, si vous êtes avec des roturiers, c'est leur reprocher la bassesse de leur naissance ; et s'ils sont nobles comme vous, c'est vouloir le disputer avec eux.

XIII. Tâchez toujours d'excuser celui dont on dit du mal ; et si vous ne pouvez excuser l'action qu'on blâme, excusez-en au moins l'intention, en disant qu'il a été surpris et qu'il n'y a point fait assez de réflexion. Que si vous n'en pouvez pas excuser l'intention, attribuez ce qu'il a fait à l'infirmité humaine et à la violence de la tentation, qui en aurait bien emporté d'autres, s'ils se fussent trouvés en la même occasion que lui.

XIV. Si quelqu'un dit quelque sottise, ou faites semblant que vous ne l'avez pas ouïe, ou témoignez par votre froideur et par votre silence que vous êtes bien aise de n'y prendre aucune part.

XV. Il ne faut pas, quand on est dans une compagnie, ni demeurer toujours dans le silence, ni aussi parler continuellement. L'un serait une marque de stupidité ou de mépris, et l'autre témoignerait une trop grande présomption de suffisance. Il est juste que chacun paie son écot, autant pour la nourriture de l'esprit que pour celle du corps.

XVI. Il faut que les entretiens soient toujours convenables aux lieux et aux personnes avec qui l'on se trouve. Ainsi l'on a mauvaise grâce de faire le Caton devant des femmes, ou le prêcheur devant des gens qui n'aiment qu'à se divertir. L'on ne doit pas aussi proposer à la table des points de théologie, ou des questions difficiles à résoudre, mais seulement des choses dont chacun peut dire sa pensée, sans trop s'appliquer l'esprit.

XVII. Il ne faut jamais faire violence à la modestie de ceux à qui l'on parle ; et c'est s'ériger en flatteur, que leur donner des louanges excessives qu'ils ne méritent pas quelquefois.

XVIII. Il ne faut jamais mentir ; mais il ne faut pas aussi dire toutes sortes de vérités : les unes, parce qu'elles pourraient nous nuire ; et les autres, parce qu'elles pourraient préjudicier au prochain.

XIX. L'enjouement est une chose fort agréable dans une compagnie ; mais il ne doit pas être perpétuel.

XX. Que si l'on a avancé une opinion extravagante et pernicieuse, il est utile et même digne de louange de la changer ; au lieu que ce serait une chose honteuse de changer un sentiment, quand il est juste et véritable. Il n'appartient qu'aux personnes qui ont de la lumière

et du jugement, dit Saint Augustin, de se repentir des choses mal dites ; et l'on est d'ordinaire plus admiré, quand on devient, contre soi-même, le censeur d'un sentiment avancé mal à propos, que si l'on ne l'avait jamais eu, ou bien si l'on en avait corrigé un autre.

XXI. Enfin souvenez-vous qu'ayant l'honneur d'être chrétien, vous devez toujours agir d'une manière digne d'un enfant de Dieu, et surtout, qu'il faut toujours acquiescer à la vérité, dès qu'on la connaît, sans s'opiniâtrer à contester mal à propos.

§ 2

Après avoir parlé des vices qu'il faut éviter dans la conversation, Coustel signale plusieurs défauts dans lesquels tombent ceux qui ne sont pas assez sur leurs gardes : la raillerie, entre autres.

Il faut bien distinguer ici, dit-il, la raillerie innocente d'avec celle qui est tout à fait odieuse ; car il y a une raillerie qui non seulement est permise, mais qui fait même l'assaisonnement de toutes les conversations : c'est pourquoi ceux qui y réussissent y sont très bien reçus. Or, j'appelle *raillerie* une chose de bon sens, dite à propos, et qui divertit. Pour cela il faut :

1. Qu'elle soit subtile et délicate ; car l'on se moque de la raillerie et du railleur, quand elle n'est pas telle.

2. Il ne faut pas que les choses dont on raille soient sérieuses ou criminelles ; car il n'y a pas sujet de railler, quand il n'y a pas sujet de rire.

3. Les défauts considérables du corps et de l'esprit n'y doivent pas servir de sujets. L'homme ne s'est pas formé lui-même. C'est Dieu qui l'a fait tel qu'il est : c'est donc sur lui que retombent ces railleries.

4. Il faut railler avec discrétion : ainsi il ne faut jamais railler les personnes puissantes. « Il ne faut jamais attaquer, dit Quintilien, celui qu'il serait dangereux d'offenser. »

5. Il ne faut jamais railler des misérables, parce qu'ils sont dignes de compassion. La plaisanterie sur les malheureux est inhumaine.

6. Enfin il faut railler avec modération ; car l'excès est toujours blâmable et il n'y a pas de plaisir de pousser les gens à bout.

Je ne parle pas ici de ceux dont les railleries sont piquantes, et qui ne se soucient pas de faire de la peine et de la confusion aux autres, pourvu que par là ils se fassent valoir et qu'ils acquièrent la réputation d'avoir de l'esprit. Il n'y a rien qui décrie et qui fasse tant haïr un jeune homme que cela.

LIVRE TROISIÈME

Règles de l'Éducation des Enfants (suite).

CHAPITRE III.

De la conduite des jeunes enfants pour ce qui regarde le commencement de leurs études.

§ I. — A QUEL AGE IL FAUT COMMENCER A TRAVAILLER A L'ÉDUCATION DES ENFANTS.

Quintilien est d'avis qu'on commence à travailler à l'éducation des enfants le plus tôt qu'on peut. « Car, pourquoi mépriser, dit-il, le profit qu'ils peuvent faire, même avant l'âge de sept ans, quelque petit qu'il puisse être ? Et pourquoi ne pas gagner sur ce temps-là tout ce qu'on peut gagner ? Outre que les premiers commencements des études n'ont particulièrement besoin que de mémoire, qui excelle d'ordinaire dans cet âge. »

Pour parler en général, on peut dire que c'est environ à l'âge de sept ans qu'il faut commencer tout de bon à travailler à l'instruction des enfants : supposant néan-

moins qu'ils sachent déjà lire et écrire, parce qu'alors ils sont d'ordinaire capables d'une application assez grande et assez solide.

Plutarque, parlant dans la vie de Lycurgue de la manière dont en usa le sage législateur pour établir dans Sparte cette admirable discipline qui a rendu cette ville si florissante, témoigne qu'on ôtait les enfants aux parents dès qu'ils étaient parvenus à cet âge, pour les élever tous ensemble; et l'on appelait cette éducation l'apprentissage de leur soumission et de leur obéissance.

On peut donc inférer de cela combien on doit blâmer la tendresse déraisonnable de certains parents, qui croient faire beaucoup pour leurs enfants, en les laissant jusqu'à l'âge de douze ou treize ans entre les bras et les caresses, souvent peu honnêtes, des nourrices et des gouvernantes, sous prétexte que ce serait préjudicier à leur santé que de les appliquer plus tôt à l'étude.

§ II. — DE LA MANIÈRE DONT IL FAUT LEUR APPRENDRE A LIRE ET A ÉCRIRE.

Pour commencer à apprendre à lire aux enfants, il leur faut bien faire remarquer les diverses figures et caractères des lettres, pour ne pas confondre un *b* avec un *p* et le *p* avec le *q*.

Il faut leur faire distinguer les voyelles d'avec les consonnes, et leur montrer que les syllabes se font de l'union des unes avec les autres ; que les mots se composent de la jonction des syllabes, et qu'enfin les périodes et les discours eux-mêmes ne sont que des mots bien arrangés ensemble.

Il faut d'abord les faire lire fort doucement, jusqu'à ce que l'âge et l'accoutumance leur aient fait acquérir la facilité de lire plus vite et sans se méprendre. On les recule très souvent, en pensant les avancer, quand on les presse trop; parce que, hésitant à chaque mot, ils

s'accoutument à les répéter d'une manière qui choque et qui est tout à fait désagréable.

Il leur faut faire prononcer chaque mot distinctement et d'un ton de voix intelligible, sans bégayer, sans parler du fond du gosier, ni aussi entre les dents ; car ces petits défauts et plusieurs autres semblables deviennent ensuite incorrigibles, si on les néglige d'abord.

Pour rendre la lecture agréable, il faut les accoutumer à faire les médiations et les pauses nécessaires, lorsque le sens est parfait, et à éviter, autant qu'il se peut, la monotonie ; il faut, dis-je, les accoutumer à faire voir, en haussant et en baissant quelquefois la voix, qu'ils entendent le sens de ce qu'ils lisent, surtout quand ce sont des vers, auxquels on doit toujours donner la cadence.

Je ne puis m'empêcher de remarquer ici, comme en passant, la méthode dont j'ai vu une bonne fille se servir à la campagne, pour apprendre à lire en peu de temps à 30 ou 40 petites filles qu'elle instruisait. Les ayant distribuées en trois différentes bandes, selon qu'elles étaient plus ou moins avancées, elle les faisait lire l'une après l'autre, en leur faisant prendre à toutes en leurs mains le même livre. Et tandis qu'une lisait tout haut cinq ou six lignes, les dix ou douze autres lisaient la même chose et profitaient ainsi de ce qu'on disait à la première. Ensuite elle en faisait lire une autre encore autant. Et de cette manière, lisant toutes à leur tour, il se trouvait qu'au lieu de dix ou douze lignes qu'elles eussent pu lire chacune pour leur leçon ordinaire, elles en lisaient soixante ou quatre-vingts. Ensuite, elle faisait la même chose pour les autres moins avancées ; et l'expérience faisait voir qu'en moins de trois mois, des petites filles de six ans apprenaient à lire parfaitement (1).

(1) C'était tout simplement ce que nous avons appelé depuis l'*enseignement simultané*. Il faut croire que la chose était bien nouvelle alors, puisqu'elle provoque l'attention et presque l'admiration de Coustel.

Il vaut mieux, pour apprendre à lire aux enfants, se servir de livres français que de ceux qui sont latins ; car, comme ils entendent leur langue naturelle, ils comprendront avec bien moins de peine ce qu'ils liront en cette langue, qu'en une autre dont ils n'ont encore aucune idée (1). Et, en effet, c'est une règle générale qu'il faut toujours, autant qu'on le peut, faciliter toutes choses aux enfants. *A facilioribus ad difficiliora, à notis ad ignota semper procedendum est* (2).

Il est aussi avantageux de leur faire apprendre à bien écrire : rien n'est si agréable à tout le monde, ni si nécessaire aux personnes de qualité, qui sont souvent obligés de faire savoir certaines choses dont ils ne doivent pas même faire confidence à leurs meilleurs amis.

C'est pourquoi il les faut accoutumer à écrire d'un caractère assez gros ; à bien former et arrondir toutes leurs lettres, en y gardant toujours une juste proportion, et prenant garde à toutes les choses qui peuvent contribuer à rendre une écriture nette, lisible et agréable.

Pour réussir à cela, l'on peut user de transparents qui donnent le moyen de former des lettres sur celles qu'on prend pour modèles. Et comme il faut ménager adroitement tout ce qui peut servir au véritable bien des enfants, il faut tâcher de leur donner toujours pour leurs exemples quelque sentence de l'Ecriture, ou quelque belle maxime de morale, dont ils puissent se ressouvenir toute leur vie. C'est encore un des conseils de Quintilien.

Il faut aussi leur faire remarquer, en lisant, comment

(1) A cette date, c'est-à-dire en 1687, la coutume était encore, on le voit, de se servir de livres latins pour apprendre à lire aux enfants ; et voici la singulière raison qu'on en donnait : « On fait lire d'abord en latin, parce que nous prononçons le latin plus comme il est écrit que le français. » — Je crois, répond Fleury, dans son *Traité des études*, que le plaisir qu'aurait un enfant d'entendre ce qu'il lirait et de voir l'utilité de son travail l'avancerait bien autant. » L'opinion de Port-Royal et de Fleury a fini par prévaloir ; mais il a fallu du temps !

(2) Il faut toujours aller de ce qui est plus facile à ce qui est plus difficile, du connu à l'inconnu.

les mots s'écrivent ; ce qui s'appelle orthographie (1). Quintilien veut qu'on écrive comme l'on parle, parce que l'écriture est la dépositaire des paroles et qu'elle doit toujours exprimer ce que nous disons. Tous, néanmoins, ne sont pas en cela de son sentiment.

§ III. — DES PREMIERS PRINCIPES DE LA GRAMMAIRE.

Quand les enfants savent bien lire et passablement écrire, il faut leur apprendre à décliner toutes sortes de noms et à conjuguer toutes sortes de verbes, sans discontinuer cet exercice jusqu'à ce qu'ils sachent cela très-parfaitement. Ce sont là les premiers principes ou les premiers éléments de la langue latine, parce que tous les discours ne sont composés que de noms et de verbes, comme de leurs principales parties. Et il ne faut pas négliger cela, sous prétexte que c'est peu de chose en comparaison de ce qui doit suivre : « Si l'on néglige ces petites choses, comme le dit Quintilien, on rend les grandes impossibles. »

Il faut, après cela, leur bien faire apprendre les genres, les prétérits et les supins, — et les plus importantes règles de la syntaxe. Dès qu'ils savent passablement toutes leurs règles, il faut leur mettre entre les mains ces livres qui passent pour les plus aisés : *les Fables* de Phèdre, *les Captifs* de Plaute, *les Paradoxes* de Cicéron, *les trois Comédies* de Térence. Ces auteurs sont les plus purs en leur langue originale et la traduction n'en est pas moins élégante que fidèle. A la vérité *le Phèdre* est un peu fort pour de petits enfants qui commencent, quoiqu'il soit très agréable et très divertissant. Il serait à souhaiter que quelqu'un eût voulu se donner la peine de travailler, par exemple, sur les *Colloques* d'Erasme, que

(1) Mot bien formé et qui mériterait d'être repris. Un *orthographe* devrait être celui qui écrit bien, et l'*orthographie* se dirait de l'art d'écrire correctement, comme on dit un *géographe* et la *géographie* ; d'autant plus que nous disons *orthographier* et non *orthographer*.

Vivès juge très propres pour cela. Mais c'est une nécessité, faute d'autres, de s'en servir, en attendant qu'on ait quelque chose de meilleur.

Quand ils commencent un peu à expliquer, on peut leur donner pour historiens *Æmilius Probus*, *Sévère Sulpice*, ou *Justin*.

Quoique une infinité de choses leur échappent, parce qu'ils ne sont pas encore en état de connaître la beauté et la délicatesse de ces auteurs, ils ne doivent pas pourtant se rebuter et se décourager. Une deuxième ou même une troisième lecture achèvera ce que la première n'aura fait seulement qu'ébaucher.

§ IV. — S'IL FAUT SE SERVIR DE RÈGLES LATINES, OU DE FRANÇAISES, POUR APPRENDRE CES PREMIERS PRINCIPES.

Chaque science a ses règles et sa méthode. J'appelle *méthode* une voie et une manière facile pour apprendre ce qu'on ne sait pas, et mieux, et en moins de temps. Cette méthode est comprise en des règles qui doivent être, autant qu'il se peut, fort courtes et fort aisées.

Elles doivent, dis-je, être fort courtes, pour ne pas surcharger la mémoire des enfants. Elles doivent aussi être très aisées, parce qu'autrement elles ne pourraient faciliter l'intelligence de ce qu'on ne sait pas.

Ces principes étant supposés, il est aisé, ce me semble, de décider la question.

Il y a des personnes qui prétendent qu'on doit se servir des règles latines de Despautère pour apprendre aux enfants les genres, les déclinaisons, etc. Et ils disent pour leurs raisons que leurs aïeux les ayant apprises, cette ancienne coutume leur tient lieu d'une loi qu'ils se font conscience de violer. Comme s'il fallait avoir d'autres vues, dans l'éducation des enfants, que leur soulagement et leurs progrès dans les études ! Or, ce n'est,

ce me semble, ni les soulager, ni leur faciliter le moyen d'apprendre ces règles, que de se servir du Despautère, qui est un livre latin difficile, et même assez souvent peu intelligible en plusieurs endroits.

Et, en effet, il est inouï, par exemple, que pour apprendre l'espagnol, l'italien ou l'allemand, on se soit jamais servi de règles espagnoles, italiennes ou allemandes ; puisque ce serait faire voir en même temps, par une manifeste contradiction, qu'on sait ces langues et qu'on ne les sait pas. Car on ne les saurait pas, puisqu'on suppose les vouloir apprendre par ces règles ; et il faudrait pourtant les savoir pour entendre ces règles, qui seraient conçues en ces langues. Que si donc l'on n'en use pas ainsi à l'égard des personnes déjà avancées en âge et qui ont l'esprit et le jugement tout formé, que ne doit-on pas faire à l'égard des enfants qui n'ont encore aucune ouverture d'esprit, et qui sont très souvent aussi peu capables d'entendre les règles de Despautère par elles-mêmes que l'Hébreu et le Syriaque ?

Sur quoi il est bon d'observer ici que ces règles n'ont commencé à être en usage qu'au temps que la langue latine était encore tout à fait commune en France. Car on voit dans les registres du Parlement de Paris, que tous les actes publics se sont toujours faits en latin jusqu'au temps de François I[er]. Or Despautère, natif de Flandre, n'a publié son ouvrage qu'en 1510, c'est-à-dire cinq ans avant que François I[er] parvint à la couronne. Mais l'état des choses est tout à fait changé ; car tout se fait présentement en français et le latin n'est plus que pour les savants.

La seconde réflexion qu'il faut faire est que ce livre a subi des corrections à plusieurs reprises et de nombreux changements, après lesquels n'a-t-on pas bonne grâce de nous dire qu'on ne doit rien innover dans la manière d'instruire les enfants ? Outre qu'il n'est pas

de la prudence de rejeter une chose sous prétexte qu'elle est nouvelle, si d'ailleurs elle se trouve fort utile (1).

Donc je suivrais bien volontiers la méthode de nos anciens ; mais comme j'en ai trouvé une plus facile et plus commode, je m'y arrêterai. Ceux qui avant nous ont travaillé à nous faire des règles, ne sont pas nos maîtres pour nous imposer de les suivre ; ils sont seulement nos guides et ils ne nous obligent de marcher sur leurs pas, qu'en tant que nous trouvons que cela est avantageux.

§ V. — S'IL VAUT MIEUX LES OCCUPER A LA COMPOSITION QU'A LA TRADUCTION.

Quand les enfants savent les règles les plus importantes de la syntaxe, on a coutume de les faire composer en latin ; ce qui s'appelle communément faire des thèmes.

L'on pourrait trouver à redire à cette conduite, si un fort long usage ne l'autorisait tellement qu'il serait bien difficile de la changer. Et, en effet, il semble que la raison demanderait qu'on se conduisît du moins avec les enfants en la manière qu'on en use d'ordinaire avec les personnes qui ont déjà l'esprit et le jugement tout formé, quand ils apprennent une langue étrangère : par exemple, l'italien, l'allemand ou l'espagnol. Or l'on ne s'est jamais avisé de faire composer d'abord en cette langue ; mais on les exerce à expliquer et à traduire les auteurs les plus aisés qu'on leur met entre les mains, jusqu'à ce que s'étant rempli l'esprit des plus belles expressions et des meilleures phrases qu'ils y trouvent,

(1) Qu'y a-t-il de plus injuste, dit Pascal, que de traiter nos anciens avec plus de retenue qu'ils n'ont fait ceux qui les ont précédés, et d'avoir pour eux ce respect inviolable qu'ils n'ont mérité de nous que parce qu'ils n'en ont pas eu un pareil pour ceux qui ont eu sur eux le même avantage ? *De l'autorité en matière de philosophie.*

ils soient en état de s'énoncer un peu et de dire ce qu'ils pensent, en cette langue qui leur est étrangère.

Il semble donc que la raison voudrait qu'on fît la même chose à l'égard des enfants, et qu'on ne commençât à les faire composer en latin qu'après qu'ils se seraient rempli la mémoire des mots et des façons de parler les plus pures qu'ils auraient vues plusieurs fois et remarquées dans les bons auteurs : après quoi ils n'auraient pas de peine à faire passer dans leurs copies les beaux traits de ces parfaits originaux. Agir d'une autre manière et appliquer les enfants à la composition, avant qu'ils aient un peu appris comme il faut s'exprimer en latin, qu'est-ce faire autre chose, sinon les accoutumer à un jargon qui n'est ni français ni latin, et leur apprendre un pitoyable galimatias, qu'ils ont toute la peine imaginable à désapprendre ensuite ?

D'ailleurs, au point de perfection où est à présent notre langue, elle mérite bien certes que nous la cultivions un peu. Et, en effet, elle n'a jamais été si riche dans ses expressions, si noble dans ses phrases, si exacte et si féconde dans ses épithètes, si ingénieuse dans ses tours et ses circonlocutions, si majestueuse dans ses mouvements, si brillante dans ses métaphores, et enfin si naturelle et tout ensemble si magnifique et si relevée dans sa versification, qu'elle est à présent.

Il serait donc honteux que des enfants fussent barbares dans leur propre pays, et qu'ils ne parlassent français que comme des Allobroges ou des Allemands, tandis que toutes les nations s'efforcent à l'envi les unes des autres, d'apprendre toutes les beautés et de se rendre parfaits dans cette langue.

§ VI. — DU GRAND AVANTAGE QU'IL Y A DE BIEN EXERCER LEUR MÉMOIRE.

C'est avec beaucoup de raison que les anciens ont donné tant de louanges à la mémoire, et qu'ils l'ont appelée « le précieux trésor de la nature, la mère des Muses, la dépositaire de toutes les sciences. » Et, en effet, il sert peu de se donner bien de la peine d'apprendre quoi que ce soit, si l'on ne s'en ressouvient pour s'en pouvoir servir dans l'occasion.

La mémoire excelle d'ordinaire dans les enfants, parce que Dieu ayant destiné cet âge à apprendre une infinité de choses, il a mis dans la substance du cerveau des qualités propres à en recevoir aisément les impressions et les espèces.

Un des principaux soins du maître doit donc être de la bien exercer, tandis que les enfants sont encore jeunes, parce qu'elle se dilate et se fortifie de plus en plus, quand on la cultive, et qu'au contraire elle diminue et se perd quand on la néglige.

C'est aussi la seule chose qui soit capable de donner de la consolation ou du soulagement à un maître, tandis que les enfants ne peuvent encore rien produire d'eux-mêmes.

La mémoire regarde les choses passées, comme le sens (1) est seulement des choses présentes et que l'espérance et l'attente sont pour les choses futures. Ses deux principales qualités sont de recevoir aisément ce qu'on lui confie, ce qui marque l'étendue de l'esprit ; et de le conserver fidèlement, ce qui en marque la solidité.

Il faut donc faire apprendre aux enfants les plus

(1) Le *sens* est pris ici pour la *perception des sens.*

excellentes choses qui sont dans les bons auteurs, afin que le jugement s'en puisse avantageusement servir ensuite dans les occasions, comme il faut remplir ses coffres avant que d'avoir de quoi exercer ses libéralités.

Trois choses peuvent encore contribuer beaucoup à la mémoire, savoir : 1° l'intelligence parfaite de ce qu'on désire apprendre par cœur; 2° l'ordre ; 3° l'application.

Le silence extérieur sert aussi extrêmement ; c'est-à-dire de n'être pas dans un lieu où l'on fasse continuellement un bruit importun, par exemple, auprès d'un moulin, et des maisons d'un maréchal, d'un charron, etc.

Il est aussi bon d'écrire soi-même ce que l'on veut apprendre par cœur, et de le lire avant de se mettre au lit.

§ VII. — PLUSIEURS AUTRES AVIS TRÈS UTILES POUR LA CONDUITE DES PETITS ENFANTS DANS LEURS ÉTUDES.

I. Tâchez de vous acquitter le mieux qu'il vous sera possible de l'obligation où vous êtes de donner toujours aux enfants les conseils et les avis que vous jugerez leur être les plus nécessaires; mais comme il faut pour cela beaucoup de circonspection et de prudence, adressez-vous à Dieu pour lui demander ses lumières dans les occasions particulières.

II. Faites en sorte que l'étude leur paraisse plutôt une espèce de divertissement et de jeu qu'une occupation gênante et ennuyeuse. Ç'a été sans doute pour cette raison que les anciens nous ont représenté les Muses dans un air fort agréable et fort enjoué : les unes touchant une guitare ou pinçant un luth ; les autres dansant ou chantant, et enfin se divertissant toutes en différentes manières.

Et c'est aussi pour ce sujet que l'école est appelée *Ludus litterarius*, et le maître *ludimagister* (1).

(1) Jeu littéraire, divertissement instructif. — Maître de jeu.

Il ne faut donc pas exiger des enfants, dans la tendresse de leur âge, une application aussi forte et une assiduité aussi grande, qu'on aurait lieu de demander à des esprits déjà tout formés. Car ce serait leur donner pour l'étude un dégoût qui aurait de fâcheuses suites, et qui pourrait continuer peut-être jusqu'à un âge plus avancé.

III. Proportionnez-vous toujours, autant que vous le pourrez, à leur faiblesse et à leur petite portée, bégayant, s'il faut ainsi dire, avec eux pour leur faire apprendre leurs petites leçons. Rien n'est à la vérité si pénible à un habile homme que ces sortes de rabaissements et cette fâcheuse nécessité où il se trouve de répéter sans cesse les mêmes noms et les mêmes verbes; mais il se doit contenter par l'espérance de l'avenir. Une nourrice se contente de donner du lait à son petit nourrisson jusqu'à ce qu'il puisse user de viandes solides. « Faites donc, dit Quintilien, ce que fait une personne âgée, qui marche avec un petit enfant; elle retient son ardeur et modère ses pas pour ne pas le trop incommoder. » C'est ainsi qu'un maître en doit user.

IV. Il ne faut leur donner à apprendre par cœur des choses même les plus aisées, qu'autant seulement qu'ils en peuvent apprendre commodément durant le temps qu'ils ont à étudier. Quintilien compare pour cela l'esprit des enfants à des vases qui ont l'ouverture fort étroite, et dans lesquels il ne faut faire découler la liqueur des sciences que goutte à goutte, de peur qu'elles ne se perdent, en voulant les faire entrer trop à la fois. Il se plaint aussi de ceux qui, tâchant avec trop d'empressement de faire paraître les enfants dont ils ont la conduite, les retardent, dit-il, pour les vouloir trop avancer, parcequ'ils leur font apprendre les belles choses, au lieu de s'arrêter à celles qui leur sont nécessaires.

V. Il faut toujours diversifier autant qu'on peut leurs petits exercices, et les faire passer comme insensiblement des uns aux autres, sans quasi qu'ils s'aperçoivent que c'est étudier que faire cela.

Ainsi on les peut appliquer tantôt à lire, tantôt à leur faire réciter quelques beaux endroits des auteurs qu'ils ont vus, leur faire raconter une histoire, dire quelquefois de la géographie. Car la variété est agréable, et il est bien plus aisé de faire successivement plusieurs choses, que de faire longtemps la même (1).

VI. Comme les enfants aiment naturellement les images, il est bon de s'en servir pour leur faire apprendre, en les divertissant, non-seulement quantité de mots, mais aussi beaucoup de choses dont ils retireront à la fin une très grande utilité, s'ils sont tant soit peu curieux.

Par exemple, en voyant un éléphant qui combat contre un dragon, on peut prendre occasion de leur dire : 1° que cet animal n'a pas de bouche, mais qu'il prend sa nourriture par sa trompe, que les grecs appellent pour cela *proboskis*, et les latins *manus* ; 2° que l'ivoire vient de ses longues dents ; 3° qu'aux Indes, où les dragons sont prodigieusement grands, il y a une guerre continuelle entre ces deux animaux ; 4° qu'on s'en servait autrefois dans les armées, et qu'ils portaient des grosses tours sur lesquelles on mettait jusqu'à 40 archers.

On peut une autre fois leur faire voir les machines des Romains dans Lipse, les diverses figures des animaux, les portraits des rois, des batailles navales, des chasses, et autres choses semblables. Car ce qui entre dans l'esprit par les yeux y fait d'ordinaire de plus

(1) Réflexion fort juste : ce qui fatigue les enfants, c'est la continuité de l'attention appliquée à un même objet, bien plus encore que la continuation de l'occupation elle-même ; car les enfants sont naturellement actifs et il est bien difficile qu'ils restent à rien faire.

vives impressions et y demeure bien plus longtemps (1).

VII. Il faut bien prendre garde, quand on fait dire aux enfants leurs petites leçons, qu'ils soient toujours dans une posture bienséante ; qu'ils aient la tête et le corps droit ; qu'ils n'aient la bouche ni trop ouverte ni trop fermée, et surtout qu'ils ne s'accoutument pas à faire des grimaces, parce que ce qui n'est pas bienséant ne peut plaire.

VIII. Il faut aussi les accoutumer peu à peu au travail, qui est inséparable des études (2). Il faut leur représenter sur ce sujet que, quoiqu'ils ne pourraient en faire autant que d'autres qui ont plus d'esprit, il est néanmoins indubitable qu'ils feront toujours quelque chose en travaillant et en s'appliquant. Car on arrive toujours où on prétend aller, quoiqu'on marche lentement, pourvu qu'on ne perde pas courage et qu'on continue de marcher.

L'on voit même, par expérience, que plusieurs qui n'ont que des esprits fort médiocres, mais qui sont laborieux, vont souvent bien plus loin que des esprits plus vifs, mais qui n'aiment pas l'étude.

IX. Il faut les exciter au travail et leur donner de l'émulation, en proposant quelquefois des prix pour ceux qui feront mieux (3).

X. Que si les enfants ne sont pas assez raisonnables pour s'appliquer d'eux-mêmes à faire leurs devoirs, saint-Augustin dit : « Il les y faut contraindre : je n'avais pas d'affection pour les études dans mon enfance, dit-il, et j'avais une aversion étrange de la sévérité avec laquelle on me pressait de m'y appliquer. Mais cependant l'on ne

(1) Méthodes de lecture avec images, livres de lectures illustrés, enseignement par l'aspect, leçons de choses, etc., il semble que Coustel ait eu le pressentiment de tout cela.

(2) Coustel veut le travail agréable, ou au moins intéressant ; mais il ne veut pas dispenser l'élève de l'effort, qui est nécessaire.

(3) Coustel semble se départir ici des principes austères de Port-Royal, qui n'admettait pas l'émulation. C'est qu'en ces matières on savait aussi déférer à l'expérience ; et Coustel était un praticien.

s'arrêtait pas à mon inclination et à ma mollesse ; mais l'on me pressait toujours et l'on faisait bien, puisque l'éloignement que j'avais de tout travail m'eût empêché de rien apprendre, si l'on ne m'y eût contraint. »

CHAPITRE IV

De la conduite des Enfants qui ont déjà fait quelque peu de progrès dans les études.

§ 1. — UN MAITRE DOIT TACHER DE BIEN CONNAITRE QUEL EST L'ESPRIT ET L'HUMEUR DES ENFANTS QU'IL A A CONDUIRE.

Une des premières choses que Quintilien conseille à un maître de faire, c'est de tâcher de bien connaître le caractère de l'esprit et l'inclination d'un enfant. Ce qui n'est pas moins nécessaire pour ce qui regarde les mœurs, que pour les études. Cicéron dit aussi la même chose.

Et, en effet, si un médecin ne peut ordonner des remèdes convenables à la guérison des corps, sans en bien connaître les différents tempéraments, afin de les y proportionner ; et si un laboureur ne doit pas entreprendre d'ensemencer une terre sans savoir quel en est le fonds, il est sans doute qu'un précepteur doit aussi connaître la diversité des esprits qu'il a à conduire. Et cette connaissance semble même lui être d'autant plus nécessaire, que l'esprit est plus excellent que le corps, et qu'il doit tâcher de ne pas perdre inutilement son temps, sa peine, et ses instructions.

Il se trouve des enfants, par exemple, qui ayant beaucoup de vivacité et d'imagination pourraient réussir dans la poésie ; à quoi d'autres, qui auront un jugement plus solide, ne seraient pas si propres. Ceux qui

ont beaucoup de mémoire profiteraient dans la géographie et dans l'histoire ; à quoi ceux qui n'en ont pas perdraient tout à fait leur temps.

Il en est de même pour ce qui est des mœurs ; car un maître sage et expérimenté doit toujours diversifier sa conduite selon les différents génies qu'il a à traiter.

Il y a, par exemple, des enfants lâches et paresseux qui ont besoin d'être continuellement pressés ; et il s'en trouve d'autres qu'il faut arrêter, parce qu'ils sont d'un naturel trop vif et trop ardent.

Il y en a qu'il faut retenir par la crainte, par les menaces, et même quelquefois par les châtiments ; et d'autres, au contraire, qui ont besoin d'être conduits par la douceur.

Enfin quelques-uns sont si timides qu'il les faut sans cesse animer, de peur qu'ils ne tombent dans l'abattement ; et il y en a, au contraire, qui sont si fiers et si hautains qu'ils ont besoin d'être sans cesse humiliés, pour arrêter leurs emportements et leurs saillies.

Il est donc constant qu'il ne faut pas traiter tous les enfants d'une même manière. Et c'est ce que Quintilien appuie de deux raisons : la première est que les dispositions que donne la nature se fortifient ainsi de plus en plus ; la deuxième est qu'on affaiblit ces dispositions naturelles quand on ne les seconde pas, outre qu'il est impossible de réussir dans les choses pour lesquelles on n'a point du tout d'inclination.

§ 2. — PAR QUELLES MARQUES ON PEUT JUGER DE LA BONTÉ DE L'ESPRIT D'UN ENFANT.

La première marque qu'en donne Quintilien, c'est une excellente mémoire, qui reçoit aisément ce qu'on lui confie et qui le conserve fidèlement.

Vivès met pour une seconde marque de la bonté d'un

esprit dans un enfant, la facilité qu'il a à compter et à supputer diverses sommes.

La troisième marque est la curiosité d'apprendre toutes choses, le plaisir qu'il prend à ouïr raconter des histoires et à lire des relations de voyages, de batailles et de semblables aventures. C'est ce qui a toujours paru dans les grands hommes, comme les historiens l'ont remarqué dans les vies de Solon, d'Alexandre, d'Epaminondas et de quantité d'autres.

La quatrième est l'éloignement de toutes les petites badineries et des jeux, auxquels ceux de cet âge ont coutume de se plaire. « Un esprit élevé au-dessus des autres, dit Sénèque, n'aime pas les choses basses. »

Erasme donne encore ces autres marques de la bonté future d'un esprit, si un enfant est bien aise de surpasser ses compagnons, et s'il a honte d'en être surmonté; s'il aime d'être loué; s'il prend plaisir de hanter ceux qui sont plus âgés et plus savants que lui, pour apprendre toujours quelque chose d'eux; enfin, s'il évite avec soin toute sorte de commerce avec les personnes capables de nuire à sa réputation.

Euménius remarque, dans le beau panégyrique qu'il a fait de Constantin, « que la beauté et la bonne grâce du corps peuvent encore passer pour une marque de la bonté d'un esprit, parce que la nature, dit-il, prépare toujours aux grandes âmes une demeure qui soit digne d'elles. » Mais cette marque n'est pas des plus certaines, puisqu'on voit assez souvent des esprits excellents renfermés dans des corps tout à fait difformes et contrefaits.

§ 3. — DE QUELLE MANIERE ON DOIT EXPLIQUER LES AUTEURS QU'ON FAIT VOIR AUX ENFANTS

1. Comme ceux qui montrent la géographie font d'abord voir dans un planisphère le raccourci de tout le

monde, afin de donner une idée générale de la situation de ses principales parties, avant que d'en venir à la distribution des empires, des royaumes et des provinces qui y sont, — tout de même, avant que de faire voir un auteur aux enfants, il est bon de leur en donner d'abord une idée grossière et générale. Par exemple, avant que de leur montrer l'Enéïde de Virgile, on peut leur dire en gros ce qui se passa au siège de Troie, les divers combats qui se firent autour de ses murailles, sa prise par le stratagème d'un cheval de bois plein d'hommes armés, son incendie, l'évasion d'Enée, son embarquement, son abord en Sicile, la tempête qui le jeta aux côtes d'Afrique, la bonne réception que lui fit Didon, reine de Carthage, son départ de cette ville, son arrivée en Italie, et enfin les grandes guerres qu'il y eut contre Turnus au sujet de Lavinia qu'il voulait épouser. Maffée Vegge témoigne que son maître en ayant usé avec lui de cette sorte, cela fit naître en lui un très grand désir de bien lire cet auteur, et lui donna une merveilleuse facilité pour l'entendre.

II. La fin que se doit proposer un maître en expliquant un auteur, c'est d'en faciliter l'intelligence à ceux qu'il instruit. Pour cela il ne doit pas se guinder et affecter par des paroles étudiées et par des choses à la vérité belles, mais trop recherchées et peu utiles, de faire paraître son habileté et sa suffisance.

III. Quand les enfants sont encore faibles, ils ont besoin qu'on s'arrête bien davantage aux mots, qu'au sens d'un auteur. Ainsi il faut leur bien faire voir quelle est la construction, et l'arrangement des mots dans une phrase, de quel genre est un nom et comment il se décline, quel est le prétérit et le supin d'un verbe et quel est son régime. C'est dans ces minuties que Quintilien fait consister le devoir d'un bon maître.

IV. Le dessein qu'ont eu tous les auteurs dans les

livres qu'ils nous ont laissés, a été sans doute de nous faire connaître leurs pensées ; et c'est pour cela qu'ils les ont revêtues de mots qui nous les rendent comme palpables. Ainsi l'on peut appeler les mots les habits des pensées.

Pour bien connaître et juger de la beauté et de la noblesse d'une pensée, il faut donc connaître parfaitement la signification et l'énergie de chaque mot.

Ainsi un maître doit premièrement considérer, en expliquant un auteur, si un mot est simple ou composé, s'il est propre ou métaphorique. J'appelle nom propre, celui qui signifie une chose pour laquelle signifier il a été primitivement inventé et qui nous représente clairement l'idée que nous avons. Et j'appelle métaphorique, celui qui a une signification éloignée de celle qui lui est naturelle.

En second lieu, il faut considérer si les mots sont usités ou non. J'appelle usités, ceux qui sont conformes à la manière de s'exprimer dont se servent d'ordinaire les savants ; car c'est une grande faute que de s'en éloigner et de combattre en cela le bon sens.

Il faut voir, en troisième lieu, si ces mots sont anciens ou nouveaux. J'appelle mots anciens, ceux dont les bons auteurs se sont servis ; car leur autorité nous tient lieu de raison ; et l'on ne peut être blâmé en parlant comme ont fait ces grands hommes, pour qui l'on a toujours de la vénération. L'on appelle au contraire mots nouveaux, ou de la basse latinité, ceux qui n'ont été mis en usage que par les auteurs modernes.

V. Comme des pierres toutes seules ne font pas un palais, si elles ne sont placées dans l'ordre et la symétrie qu'elles doivent avoir ; ainsi des mots ne composent pas un discours, s'ils ne sont bien arrangés.

VI. Les noms et les verbes y tiennent le plus considérable lieu. Les noms sont substantifs ou adjectifs. On

compare les noms substantifs aux gens de qualité, qui vont presque toujours avec leur train et leur équipage. Et l'on compare les adjectifs aux valets, qui sont obligés de suivre leurs maîtres partout où ils vont, et qui servent à les faire paraître avec plus d'éclat et de pompe. Et en effet, si le nom substantif est masculin, ou au nominatif, ou au singulier, ou au puriel, il faut que l'adjectif le soit aussi.

VII. Les phrases sont formées des noms et des verbes joints ensemble. Pour être belles et agréables, elle doivent être courtes, claires, simples et harmonieuses.

Elles sont courtes, quand elles ne contiennent que les mots nécessaires. Elles sont claires, quand les mots sont usités et bien rangés. Elles sont simples, quand les mots en sont communs. Enfin elles sont harmonieuses, quand le son et la cadence en est belle et qu'elle satisfait l'oreille qui doit en juger.

VIII. Il n'en faut pas toujours demeurer à ces petites choses, qui ne feraient que miner et affaiblir l'esprit des enfants ; mais il faut changer de méthode à mesure qu'ils s'avancent et s'arrêter alors particulièrement à ce qui regarde le sens et le raisonnement d'un auteur.

IX. Il faut bien distinguer ce qui est louable pour l'expression d'avec ce qui est louable pour la chose en elle-même.

X. Il faut leur faire remarquer les excellentes comparaisons et les belles descriptions qui se trouvent dans les auteurs : celles, par exemple, d'une tempête, d'une bataille, d'un palais, d'un jardin, etc.; comme aussi les diverses figures, les beaux traits d'éloquence, les riches expressions et autres choses semblables qui leur peuvent servir de modèles pour leurs compositions.

XI. Quand il y a quelque belle moralité ou quelques beaux exemples qui peuvent servir à rendre la vertu aimable ou le vice odieux, il faut s'y arrêter et les met-

tre en leur jour, en les rehaussant, s'il y a lieu, de quelques beaux passages tirés de la Sainte-Ecriture ou des Pères.

XII. Il ne faut pas craindre les digressions en ces sortes de rencontres, parce qu'elles vont à quelque chose de plus utile que ce qu'on s'était d'abord proposé. Outre que cela fait d'autant plus d'impression sur l'esprit des enfants qu'ils y étaient moins préparés (1).

XIII. Enfin un maître se doit toujours souvenir qu'il est chrétien, et que l'Eglise ne lui confie pas l'éducation de ses enfants pour les élever en cavaliers, et bien moins pour leur apprendre à parler de galanterie ; mais que c'est pour leur inspirer les maximes du salut, que son divin époux leur est venu enseigner (2).

XIV. Il ne se faut pas contenter de leur faire apprendre par cœur les plus beaux endroits des poètes ou des orateurs ; mais il faut les leur faire répéter souvent, afin qu'ils les aient toujours présents à l'esprit pour s'en pouvoir servir dans l'occasion.

§ 4. — DE QUELLE MANIÈRE IL FAUT CORRIGER LEURS COMPOSITIONS (3).

Supposant ici comme bonne la coutume qu'on a de faire composer les enfants en latin le plus tôt qu'on peut, ce qui s'appelle faire des thèmes, pour les corriger :

I. Il faut s'arrêter d'abord aux fautes les plus grossières, c'est-à-dire à celles qui sont contre les règles des

(1) Recommandation excellente, mais dont la pratique demande du tact et de la mesure.

(2) Qu'on mette le mot *citoyen* au lieu du mot *chrétien*, et *l'amour de la patrie* au lieu *des maximes du salut*, puisque le maître n'est plus chargé de l'enseignement religieux, tandis qu'il est chargé de l'enseignement civique, et le précepte de Coustel aura toujours son utilité pratique.

(3) Quoique ces conseils aient trait à la correction de compositions latines, ils peuvent s'appliquer à la correction d'une composition quelconque et les maîtres de nos écoles primaires en feront certainement leur profit.

déclinaisons, des conjugaisons et de la syntaxe, ce qui s'appelle des *solécismes*.

II. Ensuite il faut remarquer les impropriétés et les *barbarismes*, en leur faisant voir que les mots dont ils se sont servis ne sont pas usités, c'est-à-dire que les auteurs qui ont parlé le plus purement en cette langue, ne s'en sont pas servis, — ou qu'ils sont de la basse latinité, c'est-à-dire qu'ils ne se trouvent que dans les auteurs qui ont écrit dans un temps où la langue latine n'était plus dans la perfection, — ou qu'enfin, quoique les mots soient bons, ils ne sont pas bien rangés et que, faute de cet arrangement et de cet ordre, la phrase n'a pas l'harmonie qu'elle aurait dû avoir.

III. Quand les enfants sont déjà assez avancés, il faut s'arrêter davantage à ce qui regarde le sens et ne se pas contenter de leur dire en général : « cette composition est bonne ou mauvaise » ; mais il faut leur en rendre raison et en venir au détail, en leur disant, par exemple : « cette expression, quoique bonne, ne vaut rien en cet endroit ; on aurait pu dire ceci de cette manière, qui aurait été plus élégante et plus noble ; cette raison est trop faible ou mal placée ; cette phrase est trop coupée, ou est trop étendue ; les parties de cette composition n'ont pas entre elles la proportion et le rapport qu'elles auraient dû avoir ; vous entrez trop tôt en matière ; la narration est trop longue ; il fallait une conclusion ; vous ne prouvez pas ce que vous aviez entrepris de prouver ; cette figure, dont vous vous servez, aurait eu une tout autre grâce ailleurs et en lui donnant un autre tour. »

IV. Il faut toujours, autant qu'il se peut, substituer en la place de ce qu'on corrige d'autres mots et d'autres phrases plus pures et plus élégantes, comme aussi d'autres figures, afin que les enfants non seulement voient les fautes qu'ils ont faites, mais aussi qu'ils

apprennent comment ils auraient pu mieux faire. Rien n'est plus capable de leur donner de l'invention et de la fécondité, et en un mot de les perfectionner en peu de temps. La difficulté est de bien réduire cela en pratique.

V. Il est bon que le maître leur donne de temps en temps des modèles des amplifications qu'ils auront faites, et qu'il leur y fasse bien remarquer toutes choses.

VI. Quintilien veut qu'en corrigeant les compositions des enfants, un maître agisse toujours d'une manière honnête et enjouée, « afin, dit-il, de diminuer l'âpreté des remèdes dont il use, qui sont toujours d'eux-mêmes assez difficiles à prendre. »

Il veut, dis-je, qu'il relève par de justes louanges les endroits qu'il trouve bons, qu'il en tolère quelques-uns qui sont passables, ou qu'il en change les expressions en d'autres meilleures, qu'il y ajoute ce qui aurait été capable de donner à la composition plus d'embellissement et de grâce. Et surtout il conseille fort de leur laisser prendre un style un peu étendu, parce que l'âge, la maturité du jugement et l'expérience y feront toujours assez de retranchements, outre qu'il est bien plus aisé de remédier à la trop grande abondance que de suppléer à la trop grande stérilité.....

§ 5. — COMMENT IL FAUT TACHER DE FORMER LEUR JUGEMENT.

L'on se contente d'ordinaire de bien exercer l'esprit et la mémoire des enfants; et l'on est entièrement satisfait, quand ils apprennent bien leurs leçons, qu'ils savent répéter quelques vers, ou faire passablement un thème. Mais il n'en faut pas demeurer là.

Comme le jugement est la principale faculté de l'homme, et celle dont il a le plus besoin dans toute sa

conduite, c'est à celle-là qu'il faut particulièrement s'appliquer.

I. Il faut donner aux enfants une honnête liberté de demander l'éclaircissement de toutes les choses qu'ils n'entendent pas. Rien ne leur ouvre plus l'esprit.

II. Quand ils sont trop timides, il faut les prévenir en les interrogeant ; il faut leur demander le sens des auteurs qu'on leur fait voir ; ce qu'ils auraient répondu à telle demande ; ce qu'ils auraient fait dans une semblable rencontre ; comment ils se seraient débarrassés d'une difficulté. Car pour apprendre un métier, ce n'est pas assez de voir agir le maître, mais il faut aussi faire soi-même ce qu'il fait.

Plutarque témoigne dans la vie de Lycurgue que c'est ainsi qu'en usaient les Lacédémoniens. Ils proposaient aux enfants les actions des grands hommes et ils les obligeaient de dire sur le champ et en peu de mots, ce qu'ils en pensaient.

Xénophon rapporte aussi dans sa Cyropédie, qu'Astyage ayant demandé compte à Cyrus de sa leçon, il lui dit que son maître l'avait bien châtié, parce qu'ayant été fait juge d'un différend survenu entre deux jeunes hommes, dont l'un avait une veste trop longue pour sa petitesse, et l'autre en avait une trop courte pour sa grandeur, il avait été d'avis pour les accommoder tous deux, qu'il fallait donner la plus longue au plus grand, et la plus courte au petit. En quoi son maître avait jugé qu'il n'avait pas agi avec équité, parce que, dit-il, il ne faut pas, sous prétexte d'accommodement et de bienséance, ôter à une personne une chose qu'elle possède légitimement, pour la donner à une autre à qui elle n'appartient pas ; tout ce qui est contre les lois devant toujours passer pour une injustice et une violence.

Pour réduire ceci en pratique (par exemple), la mort de Caton qui se tua dans la ville d'Utique, parce qu'il ne

voulut pas se soumettre à César, qui avait vaincu Pompée en la bataille de Pharsale, a paru une action si héroïque aux anciens, que Sénèque ne craint pas de dire que les dieux ne la purent voir qu'avec un transport de joie.

Au sujet de cette action on pourrait leur demander :

1. Si c'était aimer sa patrie que de lui ravir l'un de ses meilleurs citoyens, dans un temps auquel elle en avait le plus grand besoin.

2. Si Caton a bien fait de se tuer, puisque les plus sages d'entre les païens ont toujours cru que cela n'était pas permis à un particulier, non plus qu'à un soldat, de sortir sans la permission de son général du poste où il le met.

3. Si, étant innocent comme il l'était, il a dû s'arracher la vie, puisqu'il ne lui aurait pas été permis de le faire, quand même il aurait été criminel. Sénèque a donc eu grand tort de louer cette action, puisque l'homicide d'un innocent ne peut être que blâmé.

4. Si Caton n'a pas donné en cela une marque d'une grande faiblesse, plutôt que de courage, puisque c'est en manquer que de succomber comme il l'a fait à l'adversité.

5. Enfin, on pourrait encore leur demander pourquoi Caton croyant qu'il lui était si déshonorable de s'humilier devant César et de recevoir la loi du vainqueur, il conseillait néanmoins à son fils ce qu'il ne voulait pas faire lui-même.

Il y a ainsi une infinité de préjugés qui ne sont fondés que sur l'erreur ou les ténèbres d'une imagination aveugle, qu'il faut peu à peu dissiper, exhortant les enfants à avoir toujours un profond respect pour la vérité. Au reste tout doit contribuer à former le jugement des enfants : l'étude, la solitude, la promenade, la visite d'un ami, une prédication, la sottise d'un

laquais, la ville, la campagne, etc. Et c'est ce qu'il est impossible de faire, quand le nombre des écoliers est trop grand, comme j'ai déjà dit.

§ 6. — QUELQUES AVIS GÉNÉRAUX.

I. Il faut instruire les enfants de vive voix, autant qu'on peut, parce qu'elle fait plus d'impression sur les esprits, et qu'elle les rend plus attentifs.

II. Il faut les interroger souvent, et leur faire rendre compte de ce qu'on leur a dit, pour voir s'ils l'ont bien retenu et compris. C'est ce qui a fait dire à Socrate que les maîtres étaient les accoucheurs des esprits ; parce qu'en les faisant parler souvent, ils les aident à produire leurs pensées et les accoutument à s'énoncer en bons termes et de bonne grâce (1).

III. Pour ce qui regarde les compositions, on peut dans les commencements les exercer : tantôt à faire des petites relations d'un voyage, de l'entretien d'un ami, ou d'une visite ; tantôt à faire la description d'une tempête, d'une bataille, d'un palais ; tantôt les faire consoler quelqu'un sur la perte d'un procès, sur la mort d'un parent, demander quelque grâce, recommander une affaire, etc...

IV. Il est avantageux de donner toujours à ceux qui commencent un modèle qu'ils puissent imiter : par exemple, quelques lettres de Pline le jeune ou de Cicéron, quelques endroits d'Horace.

V. Les choses d'usage, et qui entrent dans le commerce ordinaire de la vie, doivent toujours être préférées aux autres. Ainsi on ne saurait trop appliquer des enfants à écrire des lettres ; parce que cela les dis-

(1) Coustel apraît confondre ici l'interrogation ordinaire, dans laquelle on a pour but de s'assurer si les élèves ont bien compris et retenu ce qu'on leur a dit — et l'interrogation socratique, dans laquelle on se propose de leur faire trouver à eux-mêmes ce qu'on veut leur faire apprendre. Ce sont deux choses différentes.

tingue autant du reste des hommes, que la parole distingue les hommes des bêtes. Outre que les lettres ont une étendue bien plus vaste que la parole ; car, par les lettres, on parle aux personnes absentes et l'on trouve occasion de parler de mille choses différentes.

VI. C'est encore un exercice fort utile de leur donner des vers à mettre en prose. Quintilien conseille fort cet exercice et assure que ceux qui feront bien cela sont capables de réussir ensuite en tout ce qu'ils voudront entreprendre (1).

VII. Il faut leur donner des sujets à demi ébauchés, quand on les voit avancés, pour voir ce qu'ils sont capables de faire d'eux-mêmes, et de quelle manière ils s'y prendront pour les amplifier et les embellir.

VIII. Enfin il les faut laisser marcher tout seuls, quand ils sont assez forts pour se soutenir, afin de ne les pas accoutumer à n'oser jamais rien faire d'eux-mêmes et sans avoir un guide. « C'est ainsi, dit Quintilien, que les oiseaux en usent envers leurs petits. Ils leur distribuent d'abord peu à peu la nourriture qui leur est nécessaire ; mais dès qu'ils les voient un peu forts, ils leur apprennent à sortir de leurs nids et à voltiger tout autour, en allant devant eux. Puis enfin ils les laissent voler tout seuls et les abandonnent à eux-mêmes. »

IX. Il ne faut ni exiger, ni attendre des enfants des pièces entièrement parfaites, et il se faut contenter de corriger ce qu'on remarque de plus défectueux.

X. Il faut toujours leur laisser prendre un style libre et un peu diffus. L'âge, le jugement, la lecture des bons auteurs, et la conversation des honnêtes gens y retrancheront ce qui sera superflu.

XI. Il est certain que l'étude a des satisfactions et des

(1) Coustel, après Quintilien, s'exagère peut-être la valeur de cet exercice. La question, du reste, est de savoir comment il est compris et pratiqué.

plaisirs qui se ressentent bien mieux, qu'ils ne se peuvent exprimer. Mais pour cela il faut l'aimer. Saint Augustin dit qu'on se servait de trois moyens pour l'y porter ; c'est à savoir : des louanges qu'on lui faisait désirer, de la honte du blâme qu'on lui faisait fuir, et de la rigueur des châtiments qu'on lui faisait craindre.

XII. Quoiqu'il soit fort bon d'augmenter l'ardeur que les enfants ont pour l'étude par les justes louanges qu'on leur donne, il le faut néanmoins faire sobrement, de peur de leur donner de la vanité et de les remplir d'une secrète et dangereuse opinion de leur prétendue suffisance.

XIII. Comme on vient à bout de tout ce qu'on entreprend par l'application et la diligence, il faut y porter les enfants autant qu'on le peut. Pour cela, il faut leur proposer les exemples :

des abeilles, qui voltigent çà et là durant tout le jour, pour amasser de quoi faire leur miel ;

des laboureurs, qui travaillent durant toutes les saisons de l'année ;

des marchands, qui ne sont arrêtés ni par le froid, ni par la chaleur, ni par les pluies, ni par les vents, quand ils espèrent faire quelque gain ;

de Démosthène, qui se rasa les cheveux et la barbe pour être obligé de ne pas sortir en cet état et d'étudier cependant ;

de Sénèque, qui dit que les jours ne lui suffisant pas pour étudier, il y employait une partie de la nuit, et qu'il s'endormait souvent sur ses livres ;

de Pline le jeune, qui portait ses tablettes à la chasse pour ne pas perdre entièrement le temps qu'il donnait au relâchement de son esprit ;

enfin, d'Antonin le philosophe, qui aimait tellement l'étude étant jeune, qu'il y intéressa même notablement

sa santé, de sorte que ce fut la seule chose qu'on trouva à blâmer dans lui.

XIV. En tâchant de leur donner de l'émulation, il faut bien prendre garde de ne pas faire naître de l'envie pour les bonnes qualités qu'ils remarquent dans leurs compagnons, et qui leur manquent.

XV. Comme ils n'ont pas encore l'esprit rempli de projets, de dessins et d'affaires, ils doivent tâcher d'apprendre bien les langues qui sont comme l'entrée et les portes des sciences. Les principales sont : l'hébreu, qui est la langue des saintes écritures ; le latin, qui est la langue de la religion ; le grec, qui est celle des sciences ; l'allemand, qui est la langue des gens de guerre ; l'italien, qui est aussi fort nécessaire aux voyageurs.

§ 7. — DU JEU ET DU DIVERTISSEMENT DES ENFANTS.

Après avoir parlé des études des enfants, il est à propos de dire aussi quelque chose du jeu et du divertissement qui y doit toujours être mêlé, afin qu'un peu de relâche rende leurs esprits plus gais et plus propres au travail. Ausone dit à ce sujet, que le mot *école* vient du mot grec qui signifie le jeu, pour montrer qu'il est nécessaire que les enfants se jouent et se divertissent.

Et, en effet, on voit par expérience que le jeu répare les forces du corps et entretient celles de l'esprit, qu'un travail trop assidu et trop grand épuiserait et détruirait bientôt. Le jeu est donc nécessaire aux enfants, comme le repos l'est même de temps en temps aux terres, afin qu'elles puissent continuer d'être fécondes.

Quintilien apporte encore une autre raison de la nécessité du jeu à l'égard des enfants, qui est qu'il sert infiniment pour mieux faire connaître leur esprit, leurs mœurs et leurs inclinations.

Supposé donc la nécessité du jeu, il faut voir présentement quels doivent être ceux des enfants.

Il faut premièrement qu'ils soient honnêtes. Ils doivent aussi être modérés : et en effet, rien n'est si préjudiciable aux enfants que cette méchante habitude qu'on leur laisse prendre de ne faire autre chose durant tout le jour que se jouer et se divertir.

Ciceron établit ces deux excellentes maximes : la première, que Dieu ne nous a pas mis au monde pour passer notre vie dans de continuels divertissements, mais que nous devons l'employer en des occupations plus graves et plus sérieuses ; la seconde, qu'on ne doit user de récréations qu'autant qu'on en a besoin pour sa santé, de la manière qu'on n'use du sommeil qu'après qu'on s'est fatigué le long du jour dans les exercices de sa vacation.

Enfin, il faut en troisième lieu que les jeux des enfants soient utiles, c'est-à-dire soient propres à leur délasser l'esprit et à leur fortifier le corps, en dissipant les mauvaises humeurs qu'une vie trop sédentaire fait amasser. C'est pourquoi l'on a grande raison de leur interdire les jeux d'échecs, de dés et de cartes.

Et la raison qu'en apporte Maffée, est que ces sortes de jeux demandent une trop grande application, qui est nuisible aux personnes déjà fatiguées du travail de l'étude.

Les jeux donc les plus avantageux aux enfants sont la course, les promenades, le jeu de paume, du ballon et autres semblables.

Néanmoins, durant l'hiver que l'on est obligé d'être un peu sédentaire, il vaut mieux que les enfants se divertissent aux dames, au tric-trac et au billard, que de demeurer engourdis auprès du feu. Ou bien on peut leur raconter diverses histoires pour leur faire passer le temps.

Il faut aussi tâcher d'accoutumer les enfants, autant qu'il se peut, à jouer en honnêtes gens; c'est-à-dire sans jamais user de tricheries, ou sans témoigner trop d'opiniâtreté ou trop d'envie de gagner.

§ 8. — DE LA RÉPRÉHENSION QU'ON DOIT FAIRE AUX ENFANTS

Tandis que nous sommes au monde, nous sommes tous sujets aux faiblesses de notre propre corruption. Il ne faut donc pas s'étonner que des enfants, qui n'ont que peu de lumières, fassent quelquefois des fautes, puisque les personnes âgées en font tant.

Comme toutes ces fautes ne sont pas égales, elles ne doivent pas toujours être traitées d'une manière égale.

I. Il y en a beaucoup qu'on doit ou dissimuler ou mépriser, parce que l'âge les corrigera assez et que la répréhension ne ferait que les aigrir.

II. Entre celles qui sont considérables, il faut reprendre en particulier celles qui sont secrètes ; et en public, celles dont l'on a été scandalisé, afin que la confusion que recevront ceux qui les ont commises leur soit salutaire, et qu'elle serve de préservatif aux autres.

III. Quand on a à reprendre un enfant de quelque faute considérable, il faut bien considérer auparavant quel est son esprit et son humeur. Car il faut traiter un esprit doux et timide tout autrement qu'on ne doit faire un esprit altier et superbe. « Une douce réprimande profite plus à un esprit bien fait, dit l'Ecriture, que cent coups de fouet à un écervelé. »

Saint-Grégoire est d'avis qu'on use toujours de paroles douces et pleines d'une grande tendresse, par ceque, dit-il, la douceur fait quelquefois rentrer dans eux-mêmes ceux qui auparavant avaient été insensibles au fouet.

IV. Il faut bien prendre son temps : car il en est des

fautes comme des abcès, auxquels si l'on porte la lancette avant la maturité, ils s'enflamment davantage, et sont dans un état pire qu'auparavant.

V. Il faut dans les répréhensions éviter les paroles dures et offensantes. Car il ne faut jamais donner à ceux qu'on reprend occasion de s'imaginer que c'est par aversion, ou par mauvaise humeur, et non par charité, et pour leur véritable bien qu'on les reprend.

Comme une pluie violente ne fait qu'endurcir la terre, et qu'au contraire celle qui tombe doucement la pénètre et la rend féconde, on peut dire que c'est la même chose à l'égard de la répréhension.

VI. La considération de notre propre infirmité nous doit aussi toujours faire agir envers les autres avec beaucoup de modération et de retenue. Nous devons tempérer l'ardeur de notre zèle, par la crainte de tomber en de pareilles fautes que celles que nous voulons reprendre, et peut-être en d'autres encore plus grandes et plus dangereuses.

Il ne faut pas s'imaginer que l'émotion qu'on est obligé de faire quelquefois paraître dans ces sortes d'occasions déplaise à Dieu, et que ce soit un péché ; c'est, au contraire, un jugement qu'exerce la droite raison et « l'on ferait mal au contraire, dit un ancien commentateur de saint Mathieu, si l'on ne paraissait un peu en colère.

VII. Ce que j'ai dit jusqu'ici regarde les esprits bien faits, qui profitent d'ordinaire des répréhensions qu'on leur fait. Mais comment en faut-il user, me dira-t-on, avec des emportés et des écervelés, qui n'ont aucune affection pour le bien, et qui disent ce que Sénèque a fait dire à un aveugle : « Pourquoi vous mettez-vous tant en peine de me mettre dans le bon chemin ? Laissez-moi aller ; je trouverai bien tout seul le sentier qui me conduira au précipice que je cherche. »

L'on est assurément bien empêché dans ces sortes de rencontres : car, si un médecin abandonne son malade, lorsqu'il ne se soucie pas de ses ordonnances et qu'il ne veut suivre que son caprice, ne semble-t-il pas qu'on ferait bien de garder le silence et de se contenter de gémir et de prier, lorsqu'on voit que ses remontrances ne servent qu'à rendre plus criminels devant Dieu, ceux qui n'en profitent pas ?

Saint-Augustin veut que ceux qui sont engagés à instruire les autres, le fassent jusqu'à leur être importuns, en les reprenant. « Vous voulez, dit-il, vous perdre, et moi, je ne le veux pas ; et celui dont les justes menaces m'épouvantent ne le veut pas aussi. »

« Nous ne sommes pas obligés, dit saint Chrysostôme, de persuader toujours ceux à qui nous parlons ; mais seulement de les avertir. C'est à nous à user de remontrances et d'exhortations ; mais c'est à eux à faire ce que nous leur disons. Et s'ils y manquent, ils attirent sur eux un supplice très rigoureux. Mais pour ce qui est de nous, nous ne laisserons pas de recevoir de Dieu une très grande récompense, pour avoir fait à leur égard ce qui dépend de nous : car nous ne sommes obligés que de mettre notre argent à la banque, c'est-à-dire de donner à notre prochain nos bons avis et nos conseils ».

« Plantez et arrosez, et prenez tout le soin possible de ceux qui sont confiés à votre conduite, dit saint Bernard, et vous vous acquitterez, en ce point, de votre devoir et de votre obligation. Pour ce qui est de l'accroissement, ce ne sera pas vous qui le donnerez ; mais ce sera Dieu lorsqu'il lui plaira. Que s'il ne lui plaît pas de bénir vos peines, vous n'y perdrez rien, puisqu'il est dit dans l'Ecriture, que Dieu récompensera les saints de leur travail. La récompense que vous devez attendre vous est donc assurée et ne peut vous manquer.

§ 9. — DU CHATIMENT DES ENFANTS.

Quand les répréhensions réitérées et les menaces ont été inutiles, il faut enfin changer de conduite et ramener à la raison, par le châtiment, ceux que la droite raison n'a pas été capable de retenir dans les bornes de leurs devoirs ; surtout lorsqu'ils sont menteurs et désobéissants, qu'ils font des malices noires et des friponneries, et qu'ils ne veulent pas s'appliquer à l'étude comme ils le doivent.

« C'est offenser Dieu, dit Lactance, que de ne pas punir les fautes que font les enfants, parce que l'impunité les rend pires qu'ils n'étaient ».

« Quand vous voyez qu'un cheval va se jeter dans un précipice, dit saint Chrysostôme, vous lui serrez le frein dans la bouche, vous le retenez de toutes vos forces et ne lui épargnez pas les coups de fouet. C'est une punition que vous exercez sur lui, mais qui lui est avantageuse, puisqu'elle lui sauve la vie ».

« Quand un médecin fait lier un frénétique, ou frapper un léthargique pour le réveiller de son assoupissement, dit saint Augustin, il leur fait du mal à tous deux ; mais il n'est cependant pas leur ennemi. Il le serait, au contraire, s'il les laissait dans cet état, puisqu'il serait cause de leur mort. »

Il en est de même d'un père qui châtie un fils vicieux et déréglé. Il témoigne en le châtiant qu'il l'aime véritablement, et sa sévérité lui est alors aussi douce, que sa douceur lui serait cruelle et inhumaine, s'il l'épargnait.

L'Ecriture confirme ce que je viens d'avancer, quand elle dit « que c'est haïr son fils que de lui épargner les verges, et que c'est au contraire, à l'exemple de Dieu, lui témoigner son amour que de le bien châtier. »

Supposé donc cette maxime, qui est si autorisée par

l'exemple et par le grand nombre de ceux qui ont passé par ce rude chemin, qui est qu'il faut châtier les enfants quand ils font mal, l'on pourrait encore demander ici de quelle manière il se faut conduire dans cette fâcheuse nécessité.

I. — Il n'en faut venir aux châtiments qu'après que les autres moyens, dont l'on s'est auparavant servi, ont été inutiles : comme un sage chirurgien n'emploie le fer et le feu, pour guérir une plaie, que lorsque les remèdes plus benins n'ont de rien servi. On peut donc d'abord les priver du jeu, les retenir dans la chambre, leur faire de la confusion devant leurs compagnons et leurs parents, etc...

II. Il ne faut user du fouet que le moins qu'on peut, de peur que les enfants ne s'y accoutument et ne s'y endurcissent.

III. On ne les doit châtier que par un pur motif de charité et par un sincère amour de leur véritable bien. Un père est toujours père ; et de quelque sévérité qu'il soit quelquefois obligé d'user envers son enfant, il ne saurait se défaire de l'amour que la nature lui met au fond du cœur. Un maître doit donc entrer dans ces dispositions autant qu'il peut (1).

IV. Il ne faut jamais châtier par emportement et par colère. Quand donc l'on se sent dans l'émotion, il faut remettre son esprit dans le calme et différer, s'il se peut, le châtiment à un autre temps, pour ne rien faire mal à propos. Car la colère ne devra jamais aller devant la raison, qui est la maîtresse ; mais elle ne doit que la suivre et exécuter ses ordres (2).

(1) Pour se justifier d'avoir recours à des punitions corporelles, certains maîtres disent qu'ils ne font que ce que font les parents eux-mêmes. Mais, comme le dit Coustel, un père, même quand il punit, ne se défait pas de l'amour que la nature elle-même lui a mis au fond du cœur pour son enfant et qui le garantit de tout excès. La situation n'est donc pas et ne peut pas être la même.

(2) En ajournant la punition, n'est-il pas à craindre qu'on ne semble agir par rancune et pour se venger ? — Non, si la punition est juste et n rapport avec la faute commise.

V. Selon saint Bernard, on ne doit même jamais châtier qu'avec beaucoup de crainte. « Quand une faute est si inexcusable, dit-il, qu'on ne peut exercer sa clémence sans affaiblir la justice, on n'en doit pas moins ne la châtier qu'en tremblant et avec douleur ; étant plus ému de la nécessité où l'on est d'exercer sa charge, que par la passion de punir un coupable. C'est pourquoi il faut qu'il paraisse, que c'est toujours malgré soi qu'on en vient là. »

VI. Quand des enfants sont tellement incorrigibles et endurcis qu'on n'y gagne rien par la rudesse, et qu'ils empirent plutôt que de devenir meilleurs par les châtiments, l'on y est bien empêché. Car faut-il les laisser faire tout ce qu'ils veulent et abandonner la médecine, parce qu'il y a des malades incurables ? Mais que sert-il d'ailleurs de se donner inutilement bien de la peine ?

Il semble donc que tout ce qu'on peut faire dans ces rencontres, c'est de les considérer comme une rude pénitence que Dieu impose, et la souffrir en patience, sans désespérer jamais que, par sa bonté et sa miséricorde, ils ne puissent changer en mieux ; puisque l'on apprivoise même les bêtes les plus féroces avec le temps et la peine qu'on se donne.

CHAPITRE V

De la conduite des personnes qui aspirent à une solide instruction. — Divers moyens pour y parvenir.

§ 1. — BIEN LIRE LES BONS LIVRES, POUR EN POUVOIR PORTER UN SOLIDE JUGEMENT.

Comme tout le monde n'est pas capable de juger de la beauté d'un tableau, il en est de même d'un livre. Il

faut certainement être habile et avoir une capacité plus que médiocre pour pouvoir dire ce qu'il a d'excellent et de défectueux.

Que si vous me demandez ce qu'il faut faire pour en porter jugement, je vous dirai qu'il faut imiter les horlogers. Quand ils veulent juger d'une montre, ils ne s'arrêtent pas à la beauté de la boîte, ni aux enrichissements qui sont quelquefois au dehors ; mais ils la démontent entièrement pour en voir tous les ressorts les uns après les autres, et pour considérer non-seulement si toutes les roues en particulier sont bien faites, mais aussi si elles s'ajustent et s'accordent bien ensemble. Tout de même, pour porter un jugement solide de quelque pièce ou d'un livre, il faut considérer :

a) Quelle est la fin qu'un auteur se propose ; c'est-à-dire ce qu'il prétend ou prouver ou réfuter.

b) De quels moyens il se sert pour arriver à sa fin ; c'est-à-dire quelles raisons il emploie pour prouver ce qu'il avance.

c) Si ces raisons sont bonnes et convaincantes, et si elles sont bien disposées et arrangées ; car c'est particulièrement dans leur force, et dans l'ordre et la liaison qu'elles ont ensemble, que consiste toute l'économie, la justesse et la beauté d'un ouvrage.

Après cela l'on peut en venir au détail ; c'est-à-dire considérer la beauté des pensées en particulier, l'agrément des figures, la noblesse des phrases, leur tour et leur cadence ; et enfin, la propriété, la force et l'énergie des mots.

Les figures surtout contribuent infiniment à rendre un discours plus animé et plus agréable, soit par leur variété, soit par la grâce qui est particulière à chacune.

Quelques-uns réduisent tout cela à ces trois choses : l'invention, la disposition, l'élocution. L'invention comprend les raisonnements et les preuves qu'on apporte

pour confirmer ce qu'on propose. La disposition consiste dans le bon ordre et le bon arrangement de ces mêmes preuves. Enfin, dans l'élocution, on met la propriété, la clarté et l'élégance des paroles, qui donnent aux choses une tout autre grâce qu'elles n'auraient sans cela.

Il faut aussi considérer que la manière d'écrire des poètes est bien plus libre que celle des orateurs ; car les poètes ne sont pas si scrupuleux à user des métaphores, comme aussi dans le choix de leurs épithètes.

Enfin, dans le jugement qu'on fait d'un livre, il ne faut pas s'arrêter seulement à ce qui y est de défectueux ; mais on doit prendre garde à ce qu'il peut y avoir de bon et d'utile. Il ne faut jamais louer ce qui n'est pas bon, ni aussi blâmer ce qui n'est pas mauvais.

§ 2. — FAIRE DES REMARQUES ET DES RECUEILS EN LISANT LES BONS LIVRES (1).

Les remarques et les recueils qu'on fait en lisant les bons livres sont fort utiles ; car ils obligent d'y apporter beaucoup plus d'atttention, afin de pouvoir faire un juste choix et un discernement raisonnable de ce qui est de meilleur. Ils soulagent aussi la mémoire, qui ne peut se ressouvenir de toutes les belles choses qu'on a vues. Enfin ils tiennent lieu d'une petite bibliothèque portative.

Il faut donc imiter les abeilles, dit Sénèque, qui voltigent çà et là sur les fleurs ; et après y avoir tiré ce qu'elles trouvent de plus propre pour faire leur miel, elles le distribuent ensuite et l'accommodent proprement dans leurs petites cellules.

C'est la manière dont en usent toujours les habiles gens, qui préparent leurs matériaux avant que d'être

(1) On sait que cette pratique était en grand honneur à Port-Royal. Quelques spécimens des extraits faits par Racine à Port-Royal nous ont été conservés ; on les trouve dans ses œuvres complètes.

en état de s'en servir ; car il ne faut pas attendre à chercher un puits, quand on meurt de soif. Il n'est donc pas question de savoir si les remarques et les extraits sont utiles, mais de quelle manière il les faut faire.

I. Il faut auparavant s'être proposé une fin, à laquelle on rapporte ses remarques et ses recueils ; car ceux d'un humaniste, par exemple, doivent être tout différents de ceux d'un médecin ou d'un théologien.

II. Tout le monde convient qu'il faut toujours faire ses recueils avec beaucoup de jugement et d'ordre : de jugement, en ne remarquant que les principales choses ; et d'ordre, en les digérant et plaçant chacune en son lieu.

III. Mais, pour en venir plus au détail, il faut savoir qu'on ne peut s'y proposer que l'élocution, ou les belles choses qui y sont contenues et enfermées.

Si l'on n'a égard qu'à l'élocution, l'on peut faire trois différents recueils : dans le premier, on mettra les simples mots, en remarquant ceux qui sont rares, nouveaux et de la basse latinité ; dans le second, on mettra les phrases et les différentes façons de s'énoncer qu'on trouve être plus en usage dans les bons auteurs ; et dans le troisième, on pourrait mettre les belles descriptions, les comparaisons les plus judicieuses, comme aussi les belles sentences, que Quintilien appelle les lumières de l'oraison et les yeux de l'éloquence.

Pour ce qui est des belles choses qui sont contenues et comme enfermées dans les paroles, ou l'on peut mettre seulement des mots pour titres : comme, par exemple, *vertu*, *modestie*, *éloquence*, *discours*, ou bien l'on peut mettre des sentences entières, comme, par exemple, *il faut aimer la vertu*, *il faut fuir l'avarice*, *il faut honorer ses parents*.

IV. Il ne faut pas mettre dans ces sortes de recueils ce qui est commun et trivial, mais seulement ce qui est rare et excellent.

V. Il faut relire souvent les recueils qu'on a faits, pour imprimer plus avant dans sa mémoire ce qu'il y a de bon. Car que sert-il d'avoir d'excellents recueils, et d'être cependant soi-même un ignorant et un très mal habile homme ?

§ 3. — S'EXERCER BEAUCOUP A LA TRADUCTION ET QUELLES EN SONT LES PRINCIPALES RÈGLES.

Ce n'est pas assez de bien lire les bons autenrs, d'en faire des extraits avec discernement, et, si l'on veut, d'en apprendre les plus beaux endroits par cœur, si avec cela l'on ne se met en état de s'en pouvoir servir dans les rencontres par les moyens de la traduction, qui fait paraître beaux et admirables en notre langue les endroits des livres grecs et latins qui sont tels effectivement.

L'on peut dire que c'est là tout le fruit et tout l'avantage qu'on peut tirer des études. Car de mille personnes il n'y en aura pas quatre qui, au sortir du collège, se trouveront dans la nécessité de parler ou d'écrire en latin. Mais chacun doit savoir s'énoncer en français ; et l'on a confusion, dans une bonne compagnie, quand on ne le saurait faire. C'est donc à la traduction qu'il faut particulièrement exercer les enfants, parce que l'application qu'ils sont obligés d'apporter pour peser toutes les paroles et pour trouver le sens d'un auteur latin, exerce en même temps leur esprit et leur jugement et leur fait autant apprendre la beauté du français que celle du latin.

Mais, autant que la traduction est utile, autant est-elle difficile : étant assez malaisé de ne s'écarter nullement, quand l'on est dans la nécessité de marcher toujours sur les pas d'un autre dont on doit fidèlement exprimer toutes les pensées, en conservant avec cela dans sa copie

les grâces et les beautés de son original, et en imitant le style et la manière d'écrire de l'auteur qu'on traduit.

C'est pourquoi saint Jérôme remarque que Cicéron, tout éloquent qu'il était, semble hésiter souvent et être comme arrêté par les difficultés qui se trouvent dans les livres de Xénophon sur l'*économie*, qu'il a traduits : de sorte que ceux qui ne sauraient pas que c'est une traduction ne pourraient croire que ce fût un des ouvrages d'un si habile homme.

Et, en effet, il faut qu'une infinité de choses se rencontrent ensemble pour y bien réussir. Car, outre la noblesse de l'esprit et la solidité du jugement, outre l'intelligence des choses qui sont traitées dans l'auteur qu'on traduit, il est encore nécessaire d'avoir une connaissance parfaite de la beauté des deux langues, savoir de celle dont on traduit quelque chose, et de celle dans laquelle on traduit ; il faut bien savoir les rapports et les ressemblances et dissemblances qu'elles ont entre elles ; il faut aussi avoir beaucoup d'usage et d'exercice ; enfin, il faut bien savoir les principales règles de l'art de traduire.

Ces règles sont en grand nombre ; mais je ne veux m'arrêter ici qu'à celles qui sont les plus importantes et les plus essentielles.

I. Premièrement donc il faut toujours tâcher de conconserver l'esprit et le génie de l'auteur qu'on a entrepris de traduire ; de sorte que, si son style est court et laconique, la trduction le soit aussi ; et si, au contraire, il est un peu diffus et étendu, la traduction y ait aussi du rapport.

II. Il faut que tous les membres d'une période soient justes entre eux (1), autant qu'il se pourra faire. *Ob vir-*

(1) C'est-à-dire à peu près d'égale longueur, se correspondant bien.

tutes certissimum exitium : pour être assuré d'une fin tout à fait tragique, il ne fallait qu'être vertueux avec éminence.

III. Il faut bien distinguer la beauté de la prose française d'avec celle des vers ; car la beauté des vers consiste dans un certain nombre de syllabes et dans la rime ; et la beauté de la prose, au contraire, consiste à n'en avoir point du tout : de sorte que c'est une règle générale qu'il ne faut jamais finir une période par un vers entier ou par un demi-vers.

Quand il y a quelque pointe dans le latin, il faut tâcher de l'exprimer aussi dans le français, ou la récompenser, si l'on peut, par quelque autre beauté.

Enfin, je réduis toutes les autres règles qu'on peut donner sur ce sujet, à traduire *fidèlement*, *clairement*, *élégamment*, *honnêtement et civilement*.

IV. Or, comme il faut considérer dans un auteur et les paroles et le sens qu'elles renferment, quand je dis qu'il faut être fidèle dans la traduction, ma pensée n'est pas qu'il faille scrupuleusement s'assujettir à toutes ses paroles et le traduire mot pour mot ; mais je dis qu'il suffit de le traduire sens pour sens ; c'est-à-dire qu'il suffit d'exprimer en français, par exemple, tout le sens qui est dans le latin ou le grec, sans s'attacher servilement ni à l'ordre des mots, ni aux tours qui sont propres et naturels à chaque langue.

On peut apporter deux raisons qui obligent à traduire ainsi selon le sens, et non pas littéralement et mot à mot.

La première est que, sans cela, l'on fait une obscurité prodigieuse dans le discours, puisqu'on ne peut l'entendre clairement que lorsque le sens est exprimé en des paroles et en des phrases si naturelles et si propres à la langue en laquelle on traduit un auteur, qu'il soit impossible que ceux qui ne savent pas la langue ne l'entendent pas, sans qu'ils soient obligés d'entendre la langue originale en laquelle il a parlé.

L'autre raison est que, si l'on ne traduit que littéralement, l'on rend une traduction faible, basse et languissante ; on la rend, dis-je, sans beauté, sans mouvement et sans vie ; et on la fait quasi ne ressembler à son original, que comme un homme mort ressemble à un homme vivant. Et, en effet, le sens est comme l'âme du discours, et les paroles n'en sont que comme le corps. Ainsi une traduction toute littérale est comme un corps sans âme, parce que le corps est d'une langue et l'âme d'une autre.

V. La clarté est encore une des principales qualités de la traduction. Il faut donc développer un peu les choses qu'on traduit ; car comme la beauté du grec et du latin consiste dans la brièveté, qui de soi-même est un peu obscure, au contraire la beauté du français consiste dans l'étendue des paroles.

C'est pourquoi il faut quelquefois ajouter quelque chose à la traduction, pour l'éclaircir ou pour l'embellir. Il faut exprimer dans le français des choses qui sont sous-entendues dans le latin, et dont l'expression sert ou à l'éclaircissement ou à l'embellissement du discours.

Il faut soigneusement éviter les équivoques, les faux rapports d'une chose à une autre.

Enfin lorsqu'une période est trop longue et trop embarrassée, il la faut couper en plusieurs petits membres : ce qui fait, d'une part, qu'au lieu qu'elle aurait été obscure et peu intelligible, on la rend claire et agréable ; et que de l'autre, au lieu qu'elle aurait été faible et languissante, on la fortifie et on la fait mieux soutenir.

VI. L'élégance doit aussi se rencontrer dans une traduction : de sorte qu'on puisse dire que si l'auteur sur lequel on travaille avait, par exemple, écrit en notre langue, ce serait ainsi qu'il aurait parlé.

Or l'élégance consiste dans les paroles et dans les figures.

Chaque langue a ses paroles et ses expressions propres et naturelles, et il en faut mettre en traduisant qui aient une force égale : une emphatique pour une emphatique et une éclatante pour une éclatante.

Il y a aussi deux sortes de figures : car les unes sont d'invention et de pensées, et les autres sont d'élocution et de style.

Les premières consistent à proposer les choses dans un certain tour, et d'une manière plus ingénieuse, plus vive et plus noble qu'on ne ferait sans art ; et on peut dire qu'elles tiennent le même rang dans l'éloquence que la disposition et les postures tiennent dans la peinture : ce que les peintres appellent communément ordonnance.

Les secondes, qui regardent seulement l'élocution et le style, ressemblent au coloris et sont comme les lumières et les ornements d'un discours. Il s'en faut toujours servir à propos ; car, comme elles sont fort agréables, lorsqu'elles sont bien ménagées et bien distribuées, ainsi deviennent-elles ridicules, lorsqu'elles paraissent trop recherchées et trop affectées.

Il faut donc tâcher de rendre toujours figure pour figure dans chaque membre.

VII. L'honnêteté est encore une chose qu'il faut bien observer dans la traduction, en expliquant toujours en termes honnêtes les choses qui ne le sont pas d'elles-mêmes (1).

VIII. On peut enfin mettre pour dernière règle de traduire les secondes personnes des verbes par *vous*. Il faut néanmoins excepter certaines occasions particulières, où l'on en peut user d'une autre manière, comme par exemple, en des reproches : « Furieux et insensé que *tu* es, considère un peu, je *te* prie, l'excès de *ta* fo-

(1) On sait avec quel soin de Saci expurgeait non seulement quant au fond, mais aussi quant à la forme, les auteurs latins qu'il traduisait à l'usage des commençants.

lie. » On peut encore s'en servir quand on se parle à soi-même : « O mon âme, ne *te* laisse pas aller à l'amour des créatures, etc. »

Voilà quelles sont les principales règles de la traduction, auxquelles on en peut encore ajouter quelques autres bien moins importantes : comme, de ne pas commencer deux périodes, encore moins deux membres, par les mêmes particules; par exemple : deux *car*, deux *mais*, etc. ; de ne pas mettre près les uns des autres des mots qui commencent par les mêmes syllabes ; par exemple : « vous voulez donc *qu'on confisque* le bien d'un homme, etc.? La vertu *qui*, *quoique* difficile, est toujours aimable (1).

§ 4. — TRAVAILLER A SE FORMER UN BON STYLE.

Il faut toujours se proposer pour modèles les auteurs les plus excellents. Après avoir fait choix d'un auteur qu'on se propose d'imiter, il le faut lire avec beaucoup d'attention, afin de se remplir tellement l'esprit de ses expressions et de toutes ses phrases qu'elles se présentent d'elles-mêmes quand on se met à écrire (2).

Cette imitation pourtant doit être raisonnable ; car il faut s'arrêter seulement à ce qui est bon dans un auteur et non pas à ce qui est défectueux ou faible.

Il ne faut pas que cette imitation soit gênante ; car il faut toujours laisser prendre d'abord aux enfants un style ample et diffus, que la raison, l'âge et le jugement retrancheront toujours assez, comme je l'ai déjà dit plus d'une fois.

1) Tout cet article n'est que le développement des règles de la traduction, rédigées par Le Maître pour le jeune Thomas du Fossé. Voir plus loin.

(2) *Nourrir longtemps les enfants d'un même style*, telle était la pratique de Port-Royal. — On sait que Nicole voulut relire plusieurs fois les comédies de Térence, avant de faire sa traduction des Provinciales, « afin de se rompre le style aux délicatesses de ce grand comique », dit Sainte-Beuve. Et il ajoute : « Nicole comprenait son Pascal. »

Mais, après tout, le meilleur et le plus infaillible moyen qu'il y ait pour apprendre à bien écrire, soit en latin, soit en français, et pour se former, comme on dit, un bon style, c'est d'écrire le plus souvent qu'on peut : ce que l'on n'aime pas, parce que cela demande beaucoup d'application et de travail, qu'on fuit naturellement.

Il faut aussi supposer trois excellentes qualités d'esprit pour réussir à bien écrire : à savoir, une imagination vive, qui fournisse de belles pensées ; une bonne mémoire, qui représente fidèlement les belles expressions qui lui ont été confiées ; un jugement exquis, qui arrange et mette en bon ordre toutes ces pensées et ces paroles.

Comme on ne parle que pour se faire entendre, et qu'il serait fâcheux d'avoir en cela besoin d'un truchement, il faut, autant qu'on peut, s'accoutumer à un style clair, net et intelligible.

Enfin, il faut se proposer d'égaler au moins ceux qu'on prend pour modèles ; car ce sera le moyen de faire toujours de bien plus grands progrès qu'on ne ferait, si l'on désespérait d'abord de les pouvoir imiter.

§ 5. — S'APPLIQUER A SE FORMER L'ACTION.

Rien ne sert tant à toutes sortes de personnes et n'est si nécessaire à ceux qui ont à parler un jour en public, que l'action ; car elle exerce l'esprit, elle fortifie la mémoire, elle forme la voix, et enfin elle donne moyen de tirer du fruit de ses études, qui seraient souvent presque inutiles sans elle. C'est pourquoi Quintilien conseille aux maîtres d'exercer fort les enfants dans la déclamation, et de leur faire apprendre pour cela les plus beaux endroits des poètes et des orateurs, et de les leur faire ré-

citer à haute voix. Et cela est aussi fort recommandé dans les Statuts de l'Université.

Supposé donc la grande utilité de l'action, qui ne peut être contestée, il faut savoir qu'elle dépend de la posture de tout le corps, et principalement du visage, de la voix et des gestes.

Il faut que le corps soit toujours droit et libre dans tous ses mouvements et qu'il paraisse sur le visage, qui est le siège de l'âme, une modeste gaieté dans les choses agréables, une morne tristesse dans les choses lugubres, de la douceur dans la consolation et de la sévérité dans les repréhensions ; enfin il faut qu'il soit comme un miroir, qui représente les diverses passions dont l'âme est agitée et que l'on tâche d'exciter dans les autres.

Il faut toujours tenir la tête droite, tourner doucement les yeux vers ceux à qui l'on parle, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, sans les arrêter fixement à un seul endroit. Il les faut hausser ou abaisser, selon les divers sujets qu'on traite : ainsi, par exemple, en parlant de la félicité des bienheureux, il les faut élever vers le ciel ; et en parlant des tourments que les méchants souffrent dans les enfers, on les doit abaisser.

Les regards doivent toujours être doux et droits, et non pas rudes et de travers, si ce n'est lorsqu'on prend à tâche d'exciter de l'indignation et de la colère.

Il n'y a rien de plus choquant que de tordre la bouche, de se mordre les lèvres, de gratter la tête et de hausser les épaules.

Le geste est comme un langage muet qui gagne insensiblement l'esprit par les yeux. C'est pourquoi on le peut avec raison appeler l'âme du discours, puisque sans lui tout est languissant et comme muet. Et c'est la raison pourquoi l'on prend bien plus de plaisir à ouïr un orateur, lorsqu'on peut voir ses mains, son vi-

sage et tous les mouvements de son corps, que quand on ne les voit pas.

Il faut toujours faire les gestes de la main droite, et rarement de la gauche ; si ce n'est pour témoigner du mépris et de l'aversion, ou pour marquer, par exemple, la séparation que Jésus-Christ fera, au jour du jugement, des méchants d'avec les bons. . . . .

Le geste doit toujours commencer et finir avec la parole, et il doit être accompagné des yeux qu'il faut toujours tourner du côté où le geste se fait.

Mais si le geste sert tant, il est incroyable combien la voix, qui nous a été donnée de Dieu pour être l'interprête des mouvements intérieurs de notre cœur, sert incomparablement davantage.

Il la faut ménager avec grand soin, prononçant distinctement toutes ses paroles, ne la haussant pas trop quand l'on a à parler longtemps, et évitant la monotonie qui est fort désagréable d'elle-même ; mais il la faut diversifier, s'il se peut, et l'accommoder aux divers sujets qu'on a à traiter : l'élevant, par exemple, et la grossissant dans les invectives, pour donner de l'horreur d'une action noire et infâme ; l'adoucissant, pour montrer qu'on est touché d'une affliction dont on tâche de donner de la compassion aux autres ; enfin, en l'ajustant toujours aux divers mouvements de joie et de tristesse, d'amour et de haine, d'estime et de mépris, qu'on ressent soi-même et qu'on veut inspirer à ses auditeurs.

Mais les gestes et les différentes inflexions de voix se peuvent bien mieux apprendre de vive voix par quelqu'un qui soit assez habile pour corriger sur le champ les fautes qu'on peut faire, que par tout ce qu'on en peut écrire. Il est bon pourtant de préméditer toutes ces choses ; car il n'est pas temps, durant qu'on parle, de divertir son esprit à ce qui regarde, par exemple, la pro-

nonciation et le geste, de peur de troubler la mémoire et de se mettre en hasard de demeurer tout court.

Mais quand je dis qu'un maître doit s'appliquer à former l'action et le geste des enfants, je ne prétends pas pourtant autoriser ici la manière dont on prend à tâche de les exercer présentement dans quelques collèges, qui n'est ni honnête, ni avantageuse ; car il n'est pas honnête de travestir des garçons en filles : Dieu le défend et l'Ecriture sainte appelle cela une chose abominable (1).

§ 6. — CONFÉRER AVEC LES HABILES GENS.

Un des excellents conseils que Dieu donne aux jeunes gens dans le Livre de l'Ecclésiaste, c'est de faire connaissance avec des gens habiles et de les voir souvent. « Si vous voyez un homme bien sensé, dit-il, allez le trouver dès la pointe du jour, et que votre pied presse souvent le seuil de sa porte. »

Il est vrai que les livres sont d'excellents maîtres ; mais ce sont pourtant des maîtres muets, qui ne peuvent résoudre les doutes et les difficultés qu'ils font quelquefois naître dans l'esprit de ceux qui les lisent, parce qu'ils n'ont pas d'oreilles pour les entendre.

C'est pourquoi il faut toujours, autant qu'on le peut, joindre la conférence des hommes savants avec la lecture des bons auteurs, puisqu'on apprend avec bien moins de peine et plus agréablement ce qu'on ne sait pas, en conférant avec les vivants qu'en s'entretenant dans son cabinet avec les morts ; et l'on voit aussi, par une heureuse expérience, que ces sortes d'entretiens polissent l'esprit, forment le jugement, et perfectionnent merveilleusement un jeune homme en très peu de temps.

(1) On sait combien Port-Royal a toujours eu en horreur les spectacles et les comédies. — Rien d'étonnant que Coustel s'élève si fort contre des exercices qui pouvaient en inspirer le goût.

LE MAITRE (ANTOINE)

LE MAITRE, Antoine, naquit à Paris en 1607. Sa mère était la sœur d'Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal, et du célèbre théologien Antoine Arnauld. Avocat au Parlement de Paris, il s'était acquis tout jeune une grande réputation, quand, s'étant mis sous la direction de St-Cyran, il renonça tout-à-coup au monde et au brillant avenir qui s'ouvrait devant lui et alla s'ensevelir dans la solitude et la pénitence, à Port-Royal des Champs. Il n'entra pas en religion pourtant : il fut un pénitent laïque et détermina par son exemple un grand nombre de personnages illustres à l'imiter.

Antoine Le Maître est surtout connu comme le chef des solitaires de Port-Royal. Cependant, fidèle à la doctrine de St-Cyran, qui croyait qu'on ne pouvait pas faire d'œuvre plus méritoire pour soi-même, ni plus agréable à Dieu, que de procurer à de jeunes enfants le bienfait d'une éducation chrétienne, il ne cessa presque pas, depuis 1638, époque de sa conversion, jusqu'en 1658 où il mourut, de se charger d'instruire quelques jeunes gens. On sait qu'il donna des soins à Racine. Il s'occupa aussi du jeune Du Fossé, qui devait s'attacher si étroitement à lui et même l'aider dans ses travaux. C'est pour le former à bien traduire qu'il rédigea les *Règles de la traduction française*, que nous donnons ici :

Règles de la traduction française.

I. La première chose à quoi il faut prendre garde dans la traduction française, c'est d'être extrêmement fidèle et littéral, c'est-à-dire d'exprimer en notre langue tout ce qui est dans le latin, et de le rendre si bien que si, par exemple, Cicéron avait parlé en notre langue, il

eût parlé de même que nous le faisons parler dans notre traduction.

II. Il faut tâcher de rendre beauté pour beauté et figure pour figure, d'imiter le style de l'auteur et s'en approcher le plus près qu'on pourra, varier les figures et les locutions, et enfin rendre notre traduction un tableau et une représentation au vif de la pièce que l'on traduit : en sorte que l'on puisse dire que le français est aussi beau que le latin, et citer avec assurance le français au lieu du latin.

III. Il faut distinguer la beauté de notre prose d'avec celle de nos vers. La beauté de nos vers consiste en partie dans les rimes, au lieu que la prose française affecte de n'en avoir point ; car c'est une règle générale d'éviter les rimes dans la prose. Les vers veulent une certaine mesure, et dans la prose il faut prendre garde de ne finir jamais une période par un vers entier ou par un demi-vers, qui consiste en six syllabes, s'i lest masculin, et en sept, s'il est féminin. Il n'y a qu'une seule exception pour la rime, à savoir qu'encore que ce soit une règle générale de n'en faire point, néanmoins c'est quelquefois une beauté, lorsqu'il y a antithèse entre deux membres, d'y joindre aussi la rime ; mais elle ne se saurait souffrir en notre langue en toute autre occasion qu'en celle-là. Quant aux demi-vers, on est obligé d'en laisser un à la fin d'une période, lorsqu'on ne peut tourner la phrase autrement, et que, si on l'ôtait, l'élocution en serait moins juste et et moins naturelle.

IV. Il ne faut, dans notre traduction, ni faire de longues périodes, ni aussi affecter un style trop concis. Et comme notre langue est de soi plus longue que le latin et demande plus de mots pour exprimer tout le sens, il faut tâcher de garder un juste milieu entre l'excessive abondance de paroles, qui rendrait le style languissant, et la brièveté qui le rendrait obscur.

V. Tous les membres d'une période doivent être tellement justes et si égaux entre eux, qu'ils se répondent, s'il est possible, parfaitement les uns aux autres.

VI. Il ne faut rien mettre dans notre traduction dont on ne puisse rendre raison et que l'on ne puisse dire pourquoi on l'a mis : ce qui est plus difficile qu'on ne pense.

VII. On doit prendre garde à ne commencer jamais deux périodes et encore moins deux membres par une particule, comme *car*, *mais*, et autres semblables.

VIII. Il faut tâcher aussi de ne point mettre de suite des mots qui commencent de la même façon, comme *qu'on confisque*, *qui querelle*; et bien qu'il y en ait qui ne commencent pas de la même sorte dans l'écriture, comme dans le premier exemple qui est marqué, il suffit qu'ils se prononcent de même pour les rejeter, parce que toute l'harmonie du discours est pour plaire aux oreilles et non aux yeux.

IX. Le plus beau membre est celui qui est au-dessous ou au-dessus de la moitié d'un grand vers héroïque, c'est à-dire qui est de cinq ou de sept syllabes. Les huit syllabes sont bonnes aussi ; mais il faut prendre garde que si la période finit par un mot masculin, il est bon que le précédent soit un féminin ; comme par exemple, *sur la montagne de Sinaï*. On a mis *montagne* qui est un mot féminin, à cause de *Sinaï* qui est masculin et qui finit la période. Car on ne considère pas ce petit mot *de*. Au reste, il ne faut pas s'assujettir à finir toujours par quelqu'un de ces beaux membres, qui ne sont proprement que pour la fin des grandes périodes, parce que le discours en paraîtrait moins naturel par cette affectation perpétuelle.

X. Lorsqu'une période est trop longue et trop embarrassée dans le latin ou dans le grec, il faut, en la traduisant, la couper en plusieurs petits membres : ce qui fait d'une part, qu'au lieu qu'elle aurait été languissante, on la

fortifie de sorte qu'elle se soutient mieux, et de l'autre, qu'on rend clair et intelligible ce qui aurait été rempli d'une obscurité vicieuse (1).

(*Mémoires de Fontaine.*)

(1) Ces règles n'ont pas toutes la même importance : la 3e, la 5e et la 9e ont trait à un genre de perfection auquel nous tenons assez peu aujourd'hui ; la 7e et la 8e renferment des conseils sages et pratiques, mais qu'on ne peut élever à la hauteur de règles. Les autres, au contraire, sont pleines de sens et ont une véritable portée. Il ne faudrait pourtant pas en juger d'après nos idées actuelles. On ne prisait point alors la fidélité comme nous le faisons aujourd'hui ; ou plutôt la fidélité à laquelle on visait était d'un autre genre. On s'essayait à rendre la pensée de l'auteur, mais librement, sans s'astreindre à un respect scrupuleux du texte qu'on traduisait. Il suffisait qu'on ne lui fît rien dire qu'il n'eût réellement pensé ; mais on pouvait et même on devait le lui faire dire autrement, *à la manière française*. « Il faut que ceux qui me liront, dit Guyot dans une de ses préfaces, puissent, grâce à la traduction entrer dans la pensée de Cicéron, quoique l'ignorance de la langue dans laquelle il a écrit leur en ferme l'entrée. « Nos traductions, beaucoup plus littérales, et plus exactes, sont-elles plus fidèles ? Reproduisent-elles mieux la pensée de l'auteur, son tour d'esprit, sa manière de s'exprimer ? Elles rendent le texte latin, soit ; mais sont-elles bien françaises ? Le point de vue était autre, on le voit, et il peut se défendre. (Voir plus haut, page 167, le développement de ces règles par Coustel).

NICOLE

Nicole naquit à Chartres, le 19 octobre 1625. Son père, homme de savoir et même poète, dirigea ses premières études, puis l'envoya à Paris en 1642 pour y faire sa philosophie et y suivre ensuite les cours de théologie de la Sorbonne. C'est de cette époque que datent ses premières relations avec Port-Royal, où il avait une tante religieuse. Quand fut établie à Paris l'école de la rue Saint-Dominique d'Enfer, en 1646, il fut chargé d'y professer les belles-lettres. Outre les autres qualités qui le rendaient propre à cet emploi, il avait celle de « narrer bien et avec agrément », nous dit son biographe. Il ne pouvait toutefois donner à ses fonctions d'enseignement qu'une partie de son temps ; car il continuait d'étudier en théologie et même il apprenait l'hébreu et le grec, pour pouvoir lire dans leur langue les livres qui avaient trait aux études dont il s'occupait. Les troubles qui survinrent à la Sorbonne dès 1649, à l'occasion des cinq fameuses propositions, le décidèrent à s'en tenir au degré de bachelier qu'il avait pris au mois de juin de la même année, renonçant ainsi à la Licence et au Doctorat, et par suite aux dignités comme aux bénéfices auxquels il pouvait prétendre dans l'Eglise. Il resta donc simple clerc tonsuré, quoiqu'on ait dit souvent le contraire.

Quand l'école de la rue Saint-Dominique d'Enfer fut fermée, en 1650, et que les enfants qu'on y avait réunis furent dispersés en plusieurs bandes à la campagne, Nicole suivit ceux qui furent envoyés aux Granges de Port-Royal des Champs. Il continua d'y enseigner les belles-lettres et la philosophie, nous dit son biographe, et ce qu'il ajoute nous fait bien connaître la manière dont il donnait cet enseignement. « Il y fit lire particulièrement à M. de Tillemont Quintilien, le livre de Cicéron de *Oratore* et l'*Art poétique* d'Horace. Il lui en faisait remarquer tous les endroits les plus capables de former son esprit et qui méritaient le plus son attention ; il lui expliquait toutes les figures que ces auteurs avaient employées pour rendre leurs discours plus ornés ou plus persuasifs ; il lui développait tout ce qu'il y avait de conforme aux règles de l'art et ce qui imitait de plus près la belle nature. Il lui enseigna ensuite la Philosophie et lui expliqua sur la Logique tout ce qui a été donné depuis au public, mais dans une occasion différente, sous le titre de l'*Art de Penser*. Il ne lui dictait aucun cahier ; mais il lui parlait très sensément, et pour rendre plus

claires les choses qu'il lui disait, il les appuyait d'exemples sensibles et de comparaisons justes ; il laissait à son disciple la liberté de faire ses objections ; il y répondait simplement et avec netteté, et jamais il ne sortait des entretiens qu'il avait avec lui, qu'il ne vît clairement que celui-ci avait entièrement compris ce qu'il lui avait dit. »

Son professorat aux Granges de Port-Royal lui fut une occasion de se lier d'une manière plus intime avec les solitaires qui s'y étaient retirés et dont il fut vite apprécié. On le voit bientôt, en effet, entrer dans tous les ouvrages que produit la communauté, notamment dans les *Provinciales*. Il donnait au moins son avis, quand on ne lui en demandait pas davantage. Il revoyait volontiers et corrigeait les écrits des autres avec le même soin qu'il eût pris pour les siens propres. A l'égard de ceux qui partaient de la plume d'Arnauld, qui avait plus particulièrement mis la main sur lui, « se l'était approprié comme second et depuis ne le lâcha plus », il ne se contentait pas d'en dresser le plan avec lui dans les entretiens qu'ils avaient ensemble journellement ; mais encore il écrivait sur les cahiers du célèbre docteur ses propres réflexions « ébauchant ce que celui-ci finissait ou finissant ce qu'il n'avait qu'ébauché. » Il avait, du reste, dans le travail commun, la spécialité des ouvrages de morale et des préfaces, auxquels son genre de talent le rendait particulièrement propre, ainsi que des traductions en latin. On raconte qu'il s'était exercé à se faire un style imité de Térence, avant de traduire les *Provinciales* de Pascal.

Cependant l'école des Granges était fermée en 1656. Il n'est guère probable qu'à partir de cette date il se soit chargé d'aucune éducation particulière ou autre. Il n'est même pas établi qu'il se soit occupé du jeune Racine, autant qu'on le croit généralement. En tout cas, s'il participa encore aux études de quelques jeunes gens, de 1656 à 1660, époque de la fermeture définitive de toutes les écoles de Port-Royal, les soins qu'il leur donna ne purent être que bien intermittents. C'est le moment, en effet, où il surveille l'impression des Provinciales, et où il en prépare la traduction, qu'il va faire imprimer lui-même à Amsterdam. Mais, à partir de 1660, il est tout entier à ses ouvrages de morale ou de controverse théologique. Il n'a, du reste, pas cessé d'écrire pour la défense de la religion et du Jansénisme juqu'à sa mort arrivée en 1695.

Parmi les écrits dus à son intarissable plume, on cite ses *Essais de Morale*, 1671 et années suivantes, 25 volumes in-12, dont Mme de Sévigné faisait un si grand cas, et l'on estime particulièrement son *Essai sur les moyens de conserver la paix parmi les hommes*. Quant à nous, pour le sujet qui nous occupe, nous y remarquerons

le *Traité de l'Education d'un prince*, au tome second, qui est un petit chef-d'œuvre, mieux écrit que la plupart des ouvrages sortis de Port-Royal et plein de réflexions sensées, qui n'ont pas moins leur application dans l'éducation commune que dans celle d'un roi. Il est étonnant que Sainte-Beuve en parle à peine ; il est vrai que cette question d'éducation n'était qu'un épisode dans son vaste sujet. Nous en donnons d'assez nombreux extraits.

On aime encore à citer de Nicole le troisième chapitre de la Logique, qui a pour titre : *Des mauvais raisonnemeuts qu'on commet dans la vie civile et dans les discours ordinaires.* Si certaines parties de cet ouvrage tout classique ont vieilli et ne présentent plus d'intérêt, ce chapitre, où l'on retrouve toutes les qualités du moraliste, mérite toujours d'être médité.

Enfin, au point de vue pédagogique, nous signalerons le Discours mis en tête de la première édition de la *Logique*, où Nicole émet sur le bon sens et la justesse d'esprit, comme sur la nécessité de cultiver avant tout la raison et le jugement, des considérations fort sages qui ont toujours leur à propos. Nous en donnons un extrait.

§ 1.

Traité de l'éducation d'un prince.

I

BUT DE L'INSTRUCTION.

L'instruction a pour but de porter les esprits jusqu'au point où ils sont capables d'atteindre. Elle ne donne ni la mémoire, ni l'imagination, ni l'intelligence ; mais elle cultive toutes ces parties en les fortifiant l'une par l'autre. On aide le jugement par la mémoire et l'on soulage la mémoire par l'imagination et le jugement. Lorsque quelques-unes de ces parties manquent, il faut y suppléer par les autres. Ainsi l'adresse d'un maître est d'appliquer ceux qu'il instruit aux choses où ils ont plus de disposition naturelle. Il y a des enfants qu'il ne faut presque exercer que dans ce qui dépend de la mémoire,

parce qu'ils ont la mémoire forte et le jugement faible ; et il y en a d'autres qu'il faut appliquer d'abord aux choses de jugement, parce qu'ils en ont plus que de mémoire.

Ce n'est pas proprement les maîtres ni les instructions étrangères qui font comprendre les choses ; elles ne font tout au plus que les exposer à la lumière intérieure de l'esprit, par laquelle seule on les comprend. De sorte que lorsqu'on ne rencontre pas cette lumière, les instructions sont aussi inutiles que si l'on voulait faire voir des tableaux dans la nuit. Les plus grands esprits n'ont que des lumières bornées et ils ont toujours des endroits sombres et ténébreux ; mais l'esprit des enfants est presque tout rempli de ténèbres et il n'entrevoit que de petits rayons de lumière. Ainsi, tout consiste à ménager ces rayons, à les augmenter et à y exposer ce que l'on veut qu'ils comprennent. C'est ce qui fait qu'il est difficile de donner des règles générales pour l'instruction de qui que ce soit, parce qu'il la faut proportionner à ce mélange de lumières et de ténèbres, qui est fort différent selon les différents esprits, principalement dans les enfants. Il faut regarder où il fait jour et en approcher ce que l'on veut faire entendre, et pour cela il faut souvent tenter diverses voies pour entrer dans leur esprit et s'arrêter à celles qui réussissent le mieux.

On peut dire, néanmoins, généralement que les lumières des enfants étant toujours très dépendantes des sens, il faut, autant qu'il est possible, attacher aux sens les instructions qu'on leur donne et les faire entrer non pas seulement par l'ouïe, mais aussi par la vue, n'y ayant point de sens qui fasse une impression plus vive sur l'esprit et qui forme des idées plus nettes et plus distinctes.

II

DES QUALITÉS NÉCESSAIRES AU PRÉCEPTEUR D'UN PRINCE.

La plupart croient qu'il suffit qu'un précepteur ne soit pas vicieux et qu'il ait quelque connaissance des belles lettres ; d'autres désirent particulièrement qu'il soit habile dans l'histoire ; il y en a qui cherchent des gens qui sachent parfaitement les mathématiques ; d'autres encore y considérent principalement ce qu'on appelle savoir le monde. Toutes ces vues sont petites et elles ne sont nullement proportionnées au but que l'on doit se proposer en instruisant un jeune prince, puisqu'un homme peut avoir toutes ces qualités et être néanmoins un malhabile homme, et qu'un prince peut être fort bien instruit dans les langues, dans l'histoire et dans les mathématiques, et être néanmoins très mal élevé, parce qu'on lui aura gâté le jugement et qu'on ne l'aura formé à rien de ce qui lui est le plus nécessaire pour vivre en prince chrétien.

On fait, par exemple, beaucoup d'état de l'histoire pour les princes, et avec raison, puisqu'elle leur peut être fort utile, pourvu qu'on la leur montre comme il faut. Mais si on n'y apporte le discernemeni nécessaire, elle leur nuit souvent plus qu'elle ne leur sert. Car l'histoire n'est d'elle-même qu'un amas confus de faits ; les gens dont on y parle sont pour l'ordinaire vicieux, impudents, emportés ; leurs actions sont souvent rapportées par des écrivains peu judicieux, qui louent et blâment les choses par caprice, et qui impriment par leurs discours mille mauvais modèles et mille fausses maximes dans l'esprit de ceux qui les lisent sans discernement. Un précepteur, qui aura le jugement peu exact, rendra encore cette étude beaucoup plus dangereuse.

Il versera indifféremment dans l'esprit du jeune prince les sottises des livres et les siennes propres. Il gâtera les meilleures choses par le mauvais air qu'il y donnera, de sorte qu'il arrivera souvent qu'en le remplissant d'une science confuse, il ne fera qu'étouffer en lui ce que la nature lui avait donné de bon sens et de raison.

La plupart des choses sont bonnes ou mauvaises selon le tour qu'on leur donne. La vie des méchants peut être aussi utile que la vie des saints, quand elle est bien proposée, qu'on en fait voir la misère et qu'on en inspire l'horreur. Et la vie des saints peut être aussi dangereuse que celle des méchants, quand on la propose d'une manière qui porte ou à en abuser, ou à la mépriser. Les sciences ont leurs utilités et leurs inutilités, et bien peu de personnes savent en faire la différenee. Cependant il importe de la faire ; car on y trouve des choses qu'il vaut mieux ignorer que d'ignorer qu'elles sont vaines.

Cela fait voir que la qualité la plus essentielle à un précepteur que l'on destine à un prince, est une certaine qualité qui n'a point de nom et que l'on n'attache point à une certaine profession. Ce n'est pas simplement d'être habile dans l'histoire, dans les mathématiques, dans les langues, dans la philosophie, etc. On peut suppléer à tout cela ; mais on ne supplée point à cette qualité essentielle qui le rend capable de cet emploi ; on ne l'emprunte point d'autrui, on ne s'y prépare point. La nature la commence ; on l'acquiert par un long exercice et par une infinité de réflexions ; et ainsi ceux qui ne l'ont pas, et qui sont un peu avancés en âge, sont incapables de l'avoir jamais.

On ne peut mieux la faire comprendre qu'en disant que c'est cette qualité qui fait qu'un homme blâme toujours ce qui est blâmable, qu'il loue ce qui est louable, qu'il rabaisse ce qui est bas, qu'il fait sentir ce qui est

grand, qu'il juge sagement et équitablement de tout, qu'il propose ses jugements d'une manière agréable et proportionnée à ceux à qui il parle, et enfin qu'il tourne en toutes choses à la vérité l'esprit de celui qu'il instruit. Il ne faut pas s'imaginer qu'il le fasse toujours par des réflexions expresses, ni qu'il s'arrête à tout moment à donner des règles du bien et du mal, du vrai et du faux ; il le fait au contraire presque toujours d'une manière insensible. C'est un tour ingénieux qu'il donne aux choses, qui expose en vue celles qui sont grandes et qui méritent qu'on les considère, qui cache celles qu'il ne faut point faire voir, qui rend le vice ridicule, la vertu aimable, qui forme l'esprit insensiblement à goûter et à sentir les bonnes choses, et à avoir du dégoût et de l'aversion pour les mauvaises. De sorte qu'il arrive très souvent que la même histoire et la même maxime, qui sert à former l'esprit quand elle est proposée par une personne habile et judicieuse, ne sert au contraire qu'à le gâter quand elle est proposée par une personne qui ne l'est pas.

Les précepteurs ordinaires ne se croient obligés d'instruire les princes qu'à certaines heures, et lorsqu'ils leur font expressément ce qu'ils appellent une leçon ; mais cet homme, dont nous parlons, n'a point d'heure de leçon, ou plutôt il fait à son disciple une leçon à toute heure ; car il l'instruit souvent autant dans le jeu, dans les visites, dans les conversations, dans les entretiens qu'on a à table avec ceux qui y sont présents, que lorsqu'il lui fait lire des livres : parce qu'ayant pour principal but de lui former le jugement, les divers objets qui se présentent y sont souvent plus avantageux que les discours étudiés, n'y ayant rien qui pénètre moins l'esprit que ce qui y entre sous l'image peu agréable de leçon et d'instruction. Mais comme cette manière d'instruire est insensible, le profit qu'on en tire est aussi en

quelque sorte insensible, c'est-à-dire qu'il ne s'aperçoit pas par des signes grossiers et extérieurs ; et c'est ce qui trompe les personnes peu intelligentes, qui s'imaginent qu'un enfant instruit en cette manière n'est pas plus avancé qu'un autre, parce qu'il ne sait pas peut-être mieux faire une traduction de latin en français, ou qu'il ne répète pas mieux une leçon de Virgile ; et ainsi, ne jugeant de l'instruction de leurs enfants que par ces bagatelles, les parents feront souvent moins d'état d'un homme vraiment habile, que d'un autre qui n'aura qu'une science basse et un esprit sans lumière.

III

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE AUX PRINCES.

La morale est la science de tous les hommes, mais particulièrement des princes ; puisqu'ils ne sont pas seulement hommes, mais qu'ils doivent aussi commander à des hommes, et qu'ils ne le sauraient faire, s'ils ne se connaissent eux-mêmes et les autres dans leurs défauts et dans leurs passions, et s'ils ne sont instruits de tous leurs devoirs. C'est donc dans cette science qu'il le faut principalement former ; et comme l'usage en doit être continuel, l'étude aussi en doit être continuelle. On ne saurait trop tôt la commencer, parce qu'on ne peut trop tôt commencer à se connaître ; et elle est d'autant plus commode que toutes choses y peuvent servir : car on trouve partout les hommes et leurs défauts.

Mais quoique cette étude doive être la principale et la plus continuelle de celles où l'on applique les Princes, il faut néanmoins que cela se fasse d'une manière si proportionnée à leur âge et à la qualité de leur esprit, que non seulement ils n'en soient pas chargés, mais même qu'ils ne s'en aperçoivent pas. Il faut tâcher

qu'ils sachent toute la morale, sans savoir presque qu'il y ait une morale, ni qu'on ait eu dessein de les en instruire, en sorte que, lorsqu'ils l'étudieront dans le cours de leurs études, ils s'étonneront d'en savoir par avance beaucoup plus que ce qu'on y enseigne.

Or, rien n'est plus difficile que de se proportionner ainsi à l'esprit des enfants ; et c'est avec raison qu'on a dit que « c'est l'effet d'une âme bien forte et bien élevée de se pouvoir accommoder à ces allures puériles. » Il est facile de faire des discours de morale pendant une heure ; mais d'y rapporter toutes choses sans qu'un enfant s'en aperçoive ou s'en dégoûte, c'est ce qui demande une adresse qui se trouve en peu de personnes.

IV

DES MORCEAUX A APPRENDRE PAR CŒUR.

Il ne faut jamais permettre que les enfants apprennent rien par cœur qui ne soit excellent. Et c'est pourquoi c'est une fort mauvaise méthode que de leur faire apprendre des livres entiers, parce que tout n'est pas également bon dans les livres. Il faut y user de discernement : autrement, en confondant les endroits communs avec ceux qui sont excellents, on confond aussi leur jugement ; et au lieu de les retenir également, souvent ils ne font que les oublier également. Il faut donc choisir : il y a des livres ou parties de livres qui ne sont qu'à lire ; d'autres sont à apprendre de mémoire. Cet avis est de plus grande importance qu'on ne pense, et n'a pas seulement pour but de soulager la mémoire des enfants, mais aussi de leur former l'esprit et le style ; car les choses qu'on apprend par cœur s'impriment davantage dans la mémoire, et sont comme des moules et des formes que les pensées prennent lorsqu'ils les veulent

exprimer. De sorte que, lorsqu'ils n'en ont que de bons et d'excellents, il faut, comme par nécessité, qu'ils s'expriment d'une manière noble et élevée. C'est par une raison contraire qu'il arrive assez souvent que des personnes qui ont l'esprit bon et qui raisonnent assez juste, parlent néanmoins et écrivent bassement. Car cela vient de ce qu'ils ont été mal instruits dans leur jeunesse et qu'on leur a rempli la mémoire de mauvaises expressions et de mauvais tours. Un imprimeur qui n'aurait que des caractères gothiques, n'imprimerait aussi rien qu'en lettres gothiques, quelque bel ouvrage qu'il mît sous la presse. On peut dire de même que ces personnes n'ayant dans l'esprit que des moules gothiques, leurs pensées, en se revêtant d'expressions, prennent toujours un air gothique et scholastique, dont ils ne sauraient se défaire.

V

DE L'ENSEIGNEMENT QUI S'ADRESSE AUX SENS ET, A CETTE OCCASION, DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE.

La géographie est une étude très propre pour les enfants, parce qu'elle dépend beaucoup des sens et qu'on leur fait voir par les yeux la situation des villes et des provinces : outre qu'elle est assez divertissante, ce qui est encore assez nécessaire pour ne pas les rebuter d'abord, et qu'elle a peu besoin de raisonnement, ce qui leur manque le plus à cet âge.

Mais, pour leur rendre cette étude plus utile et plus agréable tout ensemble, il ne faut pas se contenter de leur montrer dans une carte les noms des villes et des provinces ; mais il faut encore se servir de diverses adresses pour les aider à les retenir. On peut avoir des livres où les plus grandes villes soient peintes et les leur

y faire voir. Les enfants aiment assez cette sorte de divertissement. On leur peut conter quelque histoire remarquable sur les principales villes, afin d'y attacher leur mémoire. On peut leur marquer les batailles qui y ont été données, les conciles qui y ont été tenus, les grands hommes qui en sont sortis. On leur peut dire quelque chose ou de l'histoire naturelle, s'il s'y rencontre quelque rareté, ou de la police, de la grandeur et du trafic de ces villes. Et si ce sont des villes de France, il est bon, quand on le peut, de leur marquer les seigneurs à qui elles appartiennent, ou qui en sont les gouverneurs.

Il faut joindre à cette étude de la géographie qu'on fait exprès, un petit exercice qui n'est qu'un divertissement, et qui ne laisse pas de contribuer beaucoup à la leur imprimer dans l'esprit. C'est que si l'on parle devant eux de quelque histoire, il ne faut jamais manquer de leur en marquer le lieu dans la carte. Si on lit, par exemple, la gazette, il faut leur faire voir toutes les villes dont il est parlé. Enfin il faut tâcher qu'ils placent dans leurs cartes tout ce qu'ils entendront dire, et qu'elles leur servent ainsi de mémoire artificielle pour retenir les histoires, comme les histoires leur en doivent servir pour se souvenir des lieux où elles se seront passées.

Outre la géographie, il y a encore plusieurs autres connaissances utiles que l'on peut faire entrer par les yeux dans l'esprit des enfants. Les machines des Romains, leurs supplices, leurs habits, leurs armes et plusieurs autres choses de cette nature, sont représentées dans les livres de Lipse, et on les peut montrer utilement aux enfants. On leur peut montrer, par exemple, ce que c'était qu'un *Bélier;* ce que c'était que faire *la Tortue;* de quelle sorte les armées romaines étaient ordonnées, le nombre de leurs cohortes et de leurs légions, les officiers de leurs armées et une infinité d'autres choses agréables

et curieuses, en omettant celles qui sont plus embarrassées. On peut à peu près tirer le même avantage d'un livre intitulé *Roma subterranea*, et des autres où on a gravé ce qui nous reste des antiquités de cette première ville du monde, pourvu que celui qui les leur montrera le fasse, non par forme de leçon, mais par forme d'entretien..... Il est utile, par la même raison, de leur faire voir les portraits des Rois de France, des Empereurs romains, des Sultans, des grands capitaines, des hommes illustres de diverses nations. Il est bon qu'ils se divertissent à les regarder et à y avoir recours toutes les fois que l'on en parlera devant eux. Car tout cela sert à arrrêter les idées dans la mémoire.

On doit tâcher d'inspirer aux enfants une honnête curiosité de voir des choses étranges et curieuses, et de les porter à s'informer des raisons de toutes choses. Cette curiosité n'est pas un vice à leur âge, puisqu'elle sert à leur ouvrir l'esprit et qu'elle peut les détourner de plusieurs déréglements.

On peut mettre l'histoire entre les connaissances qui entrent par les yeux, puisqu'on se peut servir, pour la faire retenir, de divers livres d'images et de figures. Mais quand même on n'en trouverait pas, elle est d'elle-même très proportionnée à l'esprit des enfants. Et quoi qu'elle ne consiste que dans la mémoire, elle sert beaucoup à former le jugement. Il faut donc user de toute sorte d'adresse pour leur en donner le goût.

On leur peut donner d'abord une idée générale de l'histoire universelle, des diverses monarchies, et des principaux changements qui sont arrivés depuis le commencement du monde, en divisant la durée des siècles en divers âges, et en joignant à l'histoire générale une chronologie générale. Il faut toujours joindre à l'histoire, et la chronologie, et la géographie, en leur faisant voir dans la carte les lieux dont on leur parlera, et en dis-

tinguant toujours, par les divers siècles, tout ce qu'on leur montrera de l'histoire.

Outre ces histoires qui feront une partie de leur étude et de leurs occupations, il serait avantageux de leur en conter tous les jours une détachée, qui ne tînt point de place dans leurs exercices et qui servît plutôt à les divertir. Elle s'appellerait plutôt l'histoire du jour, et on les pourrait exercer à en faire le récit pour leur apprendre à parler. Cette histoire doit contenir quelque grand événement, quelque rencontre extraordinaire, quelque exemple remarquable de vice, de vertu, de malheur, de prospérité, de bizarrerie. On y pourrait comprendre les accidents extraordinaires, les prodiges, les tremblements de terre, qui ont quelquefois absorbé des villes entières, les naufrages, les batailles, les lois et les coutumes étrangères. En ménageant bien cette petite pratique, on leur peut apprendre ce qu'il y a de plus beau dans toutes les histoires ; mais il faut pour cela y être exact et ne passer aucun jour sans leur en conter quelqu'une, en marquant chaque jour celle qu'on leur aura contée.

Il faut aussi leur apprendre à joindre ensemble dans leur mémoire les histoires semblables, afin que l'une aide à retenir l'autre. Par exemple, il est bon qu'ils sachent des exemples de toutes les plus grandes armées dont on parle dans les livres, des grandes batailles, des grands carnages, des grandes cruautés, des grandes mortalités, des grandes prospérités, des grandes infortunes, des grandes richesses, des grands conquérants, des grands capitaines, des favoris heureux, des favoris malheureux, des plus longues existences.

VI

DE L'ENSEIGNEMENT DU LATIN.

La plus grande difficulté de l'instruction des enfants est de leur montrer la langue latine. C'est une étude sèche et longue. Et quoique, consistant principalement dans la mémoire, elle soit assez proportionnée à leur âge, néanmoins elle les rebute d'ordinaire par le travail et par la longueur.

La nécessité et la difficulté de cette langue ont fait rechercher à diverses personnes les moyens de soulager les enfants dans l'étude qu'ils en doivent faire. C'est ce qui a produit cette grande variété de méthodes pour leur apprendre les principes, chacun prétendant que la sienne est la meilleure. D'autres ont cru, au contraire, que la vraie méthode était de n'en avoir point du tout, et de leur épargner toutes les épines de la grammaire en les mettant tout d'un coup dans la lecture des livres. Plusieurs sont de la pensée qu'il faudrait montrer le latin aux enfants par l'usage, comme les langues vulgaires, et que pour cela on devrait les obliger à ne parler que latin. Montaigne témoigne que ce fut la conduite dont on usa envers lui et que, par ce moyen, à sept ou huit ans, il parlait très purement latin. Les Français, les Hollandais, les Allemands, les Italiens ont fait leur idole d'un certain livre intitulé la porte des langues, *Janua linguarum*, qui comprend presque tous les mots latins employés dans un discours continu et assez suivi ; et ils se sont imaginé qu'en faisant d'abord apprendre ce livre aux enfants, ils sauraient en peu de temps la langue latine, sans avoir besoin de la lecture de tant de livres.

Pour dire en un mot ce que l'on doit juger de ces di-

verses manières de montrer le latin aux enfants, il est certain qu'il serait très avantageux en soi de leur pouvoir montrer cette langue par l'usage, comme une langue vulgaire. Mais ce moyen est sujet dans la pratique à tant de difficultés qu'il avait paru jusqu'ici *impossible*, au moins aux personnes du commun, ce qui est le plus grand de tous les défauts.

Car, premièrement, il faut trouver des maîtres qui parlent parfaitement bien latin, ce qui est déjà une qualité bien rare ; et souvent ceux qui l'ont ne sont pas pour cela les plus propres pour instruire des enfants, parce qu'il leur en manque d'autres qui sont infiniment plus nécessaires. Il faut, de plus, que ceux avec qui les enfants qu'on voudra instruire en cette manière converseront, ne leur parlent que latin, ce qui est incommode et difficile à pratiquer. Il semble même d'abord qu'il y ait sujet de craindre qu'en introduisant cette règle parmi des enfants que l'on ferait élever ensemble, et en les obligeant de ne parler que latin entre eux, lorsqu'ils ne savent presque rien en cette langue, ce ne soit pas tant le moyen de leur apprendre à parler latin, que de leur désapprendre à parler et à penser, et qu'ainsi cette servitude ne les rende en quelque sorte stupides, par la peine qu'ils auront à exprimer leurs pensées.

Néanmoins comme, dans ces sortes de choses, il faut infiniment plus déférer à l'expérience qu'aux raisonnements et aux conjectures, l'essai que de fort honnêtes gens en ont fait depuis peu, à la vue de tout Paris, doit persuader toutes les personnes équitables que cette manière d'instruire les enfants est très utile, et que les inconvénients qu'on s'y figure, ou ne s'y trouvent pas en effet, ou ne sont pas sans remède. Mais comme ces personnes contribuent beaucoup, par leur habileté et leurs soins, à faire réussir cette méthode, et qu'ils ne peuvent pas se charger d'un fort grand nombre d'enfants, toutes les

difficultés que nous avons marquées ne laissent pas de subsister à l'égard des autres.

Ainsi, il faut se contenter de choisir entre les autres méthodes celles qui sont le plus utiles. Et le sens commun fait voir d'abord qu'on ne doit pas se servir de celles où les règles de la grammaire sont exprimées en latin, parce qu'il est ridicule de vouloir montrer les principes d'une langue dans la langue même que l'on veut apprendre et que l'on ignore.

Ceux qui ont voulu introduire l'usage des tables semblent avoir été trompés, parce qu'ils y ont vu moins de paroles et moins de papier : ce qui leur a donné lieu de s'imaginer qu'il serait aussi facile à l'esprit de comprendre et de retenir toutes les choses qui sont dans ces cartes, comme il est facile aux yeux de les voir. Mais il n'en est pas ainsi. Lorsqu'il faut apprendre en particulier ces cartes, on y trouve les mêmes difficultés que si on apprenait dans un livre ce qu'elles contiennent, et encore de plus grandes, parce que les diverses couleurs, par lesquelles on prétend distinguer les mots des diverses classes, ne sont pas des distinctions naturelles et qui demeurent beaucoup dans l'esprit. S'il n'y avait que deux ou trois choses à retenir, peut-être cette méthode y pourrait-elle servir ; mais y en ayant un très grand nombre, l'esprit se confond. Il faut donc par nécessité arrêter la mémoire par quelques règles plus distinctes et plus précises.

La pensée de ceux qui ne veulent point du tout de grammaire n'est qu'une pensée de gens paresseux, qui se veulent épargner la peine de la montrer ; et bien loin de soulager les enfants, elle les charge infiniment plus que les règles, puisqu'elle leur ôte une lumière qui leur faciliterait l'intelligence des livres et qu'elle les oblige d'apprendre cent fois ce qu'il suffisait d'apprendre une seule fois. Ainsi, tout considéré, on trouvera que la

meilleure manière pour la plupart du monde est de faire apprendre aux enfants assez exactement les petites règles en vers français, pour les mettre ensuite, le plus tôt qu'on pourra, dans la lecture des auteurs.

VII

LA JANUA LINGUARUM.

On ne doit pas nier que le livre *Janua linguarum* (1) ne puisse avoir quelque utilité; mais il est néanmoins fâcheux de charger la mémoire des enfants d'un livre où il n'y a que des mots à apprendre, puisqu'une des plus utiles règles qu'on puisse suivre dans leur instruction est de joindre toujours ensemble diverses utilités, et de faire en sorte que les livres qu'on leur fait lire pour leur apprendre les langues, servent aussi à leur former l'esprit, le jugement et les mœurs : à quoi ce livre ne peut rien contribuer, outre qu'il est rare d'avoir assez de persévérance pour l'apprendre tout entier. Je crois donc que la lecture de ce livre pourrait être plus utile à ceux qui instruisent les enfants qu'aux enfants eux-mêmes, et qu'ils s'en pourraient servir avantageusement pour leur apprendre, dans l'entretien et dans les occasions, tous les mots particuliers de chaque art et de chaque profession, que la lecture de ce livre leur rendra présents, sans les obliger de l'apprendre en particulier par une étude pénible et ennuyeuse.

C'est un avis général, et qui est d'une très grande importance pour les maîtres, d'avoir extrêmement présent tout ce qu'ils doivent montrer aux enfants, et de ne se contenter pas de le trouver simplement dans leur mémoire quand on les en fait souvenir ; car on prend mille occasions favorables pour montrer aux enfants ce que l'on

(1) Porte des langues.

sait bien, on en fait naître quand on veut, et l'on se proportionne infiniment mieux à leur portée, lorsque l'esprit ne fait point d'effort pour trouver ce que l'on doit dire. Suivant cette ouverture on pourrait apprendre aux enfants, dès leur bas-âge, quantité de mots latins selon l'ordre de ce livre, en leur disant comment on nomme en latin toutes les choses qu'ils voient ou qu'ils connaissent. On y pourrait joindre les étymologies de plusieurs mots qui servent à les faire retenir, et qui contiennent même souvent quelque chose de considérable ; et peu à peu, en frappant souvent leurs oreilles de ces mots, ils se les imprimeront dans la mémoire sans effort et sans contention d'esprit.

§ 2.

La Logique de Port-Royal.

L'école des Granges n'existait plus depuis 1656 ; mais Lancelot continuait de diriger, au château de Vaumurier, l'éducation du jeune duc de Chevreuse, et ses amis venaient souvent l'y voir. Un jour, comme on parlait de la logique dans une de ces réunions, Arnauld fit en riant la gageure d'apprendre à l'élève de Lancelot, en quatre ou cinq jours, tout ce qu'elle renfermait d'utile et d'essentiel. Aussitôt, avec le concours de Nicole, il se mit à écrire un abrégé destiné au jeune duc. Mais les réflexions survenant en plus grand nombre qu'il ne l'avait cru, il fut amené à en faire un véritable traité, embrassant beaucoup plus de choses qu'il ne s'était engagé de faire d'abord. Néanmoins l'essai réussit, comme il se l'était promis ; car le jeune duc de Chevreuse, ayant lui-même réduit le contenu du volume en quatre tables, en apprit facilement une par jour, sans même qu'il eût presque besoin de quelqu'un pour l'entendre.

Telle fut la rencontre qui produisit la *Logique de Port-Royal.* On ne l'imprima toutefois qu'en 1662, et l'on y ajouta ensuite diverses choses. La plupart de ces additions sont de Nicole, et notamment le discours qui sert comme de préface à la première édition. C'est à ce discours qu'est emprunté le morceau suivant :

VIII

DU BON SENS ET DE LA JUSTESSE D'ESPRIT.

Il n'y a rien de plus estimable que le bon sens et la justesse de l'esprit dans le discernement du vrai et du faux. Toutes les autres qualités d'esprit ont des usages bornés ; mais l'exactitude de la raison est généralement utile dans toutes les parties et dans tous les emplois de la vie. Ce n'est pas seulement dans les sciences qu'il est difficile de distinguer la vérité de l'erreur, mais aussi dans la plupart des sujets dont les hommes parlent et des affaires qu'ils traitent. Il y a presque partout des routes différentes, les unes vraies, les autres fausses ; et c'est à la raison d'en faire le choix. Ceux qui choisissent bien sont ceux qui ont l'esprit juste ; ceux qui prennent le mauvais parti sont ceux qui ont l'esprit faux ; et c est la première et la plus importante différence qu'on peut mettre entre les qualités de l'esprit des hommes.

Ainsi, la principale application qu'on devrait avoir serait de former son jugement et de le rendre aussi exact qu'il peut l'être ; et c'est à quoi devrait tendre la plus grande partie de nos études. On se sert de la raison comme d'un instrument pour acquérir les sciences, et l'on devrait, au contraire, se servir des sciences comme d'un instrument pour perfectionner sa raison ; la justesse de l'esprit étant infiniment plus considérable que toutes les connaissances spéculatives auxquelles on peut arriver par le moyen des sciences les plus véritables et les plus solides : ce qui doit porter les personnes sages à ne s'y engager qu'autant qu'elles peuvent servir à cette fin, et à n'en faire que l'essai et non l'emploi des forces de leur esprit.

Si l'on ne s'y applique dans ce dessein, on ne voit pas que l'étude de ces sciences spéculatives, comme de la géométrie, de l'astronomie et de la physique, soit autre chose qu'un amusement assez vain, ni qu'elles soient beaucoup plus estimables que l'ignorance de toutes ces choses, qui a au moins cet avantage qu'elle est moins pénible, et qu'elle ne donne pas lieu à la sotte vanité que l'on tire souvent de ces connaissances stériles et infructueuses.

Non-seulement ces sciences ont des recoins et des enfoncements fort peu utiles; mais elles sont toutes inutiles, si on les considère en elles-mêmes et pour elles-mêmes. Les hommes ne sont pas nés pour employer leur temps à mesurer des lignes, à examiner les rapports des angles, à considérer les divers mouvements de la matière: leur esprit est trop grand, leur vie trop courte, leur temps trop précieux pour l'occuper à de si petits objets; mais ils sont obligés d'être justes, équitables, judicieux dans tous leurs discours, dans toutes leurs actions et dans toutes les affaires qu'ils manient, et c'est à quoi ils doivent particulièrement s'exercer et se former.

Ce soin et cette étude sont d'autant plus nécessaires qu'il est étrange combien c'est une qualité rare que cette exactitude du jugement. On ne rencontre partout que des esprits faux, qui n'ont presque aucun discernement de la vérité; qui prennent toutes choses d'un mauvais biais; qui se paient des plus mauvaises raisons, et qui veulent en payer les autres; qui se laissent emporter par les moindres apparences; qui sont toujours dans l'excès et dans les extrémités; qui n'ont point de serres pour se tenir fermes dans les vérités qu'ils savent, parce que c'est plutôt le hasard qui les y attache qu'une solide lumière; ou qui s'arrêtent, au contraire, à leur sens avec tant d'opiniâtreté, qu'ils n'écoutent rien de ce

qui pourrait les détromper ; qui décident hardiment ce qu'ils ignorent, ce qu'ils n'entendent pas, et ce que personne n'a peut-être jamais entendu ; qui ne font point de différence entre parler et parler, ou qui ne jugent de la vérité des choses que par le ton de la voix : celui qui parle facilement et gravement a raison ; celui qui a quelque peine à s'expliquer ou qui fait paraître quelque chaleur, a tort ; ils n'en savent pas davantage (1).

C'est pourquoi il n'y a pas d'absurdités si insupportables qui ne trouvent des approbateurs. Quiconque a dessein de piper le monde est assuré de trouver des personnes qui seront bien aises d'être pipées ; et les plus ridicules sottises rencontrent toujours des esprits auxquels elles sont proportionnées. Après que l'on voit tant de gens infatués des folies de l'astrologie judiciaire, et que les personnes graves traitent cette matière sérieusement, on ne doit plus s'étonner de rien. Il y a une constellation dans le ciel qu'il a plu à quelques personnes d'appeler Balance, et qui ressemble à une balance comme à un moulin à vent : la balance est le symbole de la justice ; donc ceux qui naîtront sous cette constellation seront justes et équitables. Il y a trois autres signes dans le zodiaque, qu'on nomme l'un Bélier, l'autre Taureau, l'autre Capricorne, et qu'on eût pu aussi bien appeler Eléphant, Crocodile et Rhinocéros : le bélier, le taureau, et le capricone sont des animaux qui ruminent ; donc ceux qui prennent médecine lorsque la lune est sous ces constellations, sont en danger de la revomir. Quelque extravagants que soient ces raison-

(1) Former le jugement, dit ailleurs Nicole, c'est donner à un esprit le goût et le discernement du vrai ; c'est le rendre délicat à reconnaître les faux raisonnements un peu cachés ; c'est lui apprendre à ne se pas éblouir par un vain éclat de paroles vides de sens, à ne se payer pas de mots ou de principes obscurs, à ne se satisfaire jamais qu'il n'ait pénétré jusques au fond des choses ; c'est le rendre subtil à prendre le point dans les matières embarrassées et à discerner ceux qui s'en écartent ; c'est le remplir de principes de vérité qui lui servent à la trouver dans toutes choses et principalement dans celles dont il a le plus besoin. — (*Traité de l'éducation d'un prince.*)

nements, il se trouve des personnes qui les débitent et d'autres qui s'en laissent persuader.

Cette fausseté d'esprit n'est pas seulement cause des erreurs que l'on mêle dans les sciences, mais aussi de la plupart des fautes que l'on commet dans la vie civile, des querelles injustes, des procès mal fondés, des avis téméraires, des entreprises mal concertées. Il y en a peu qui n'aient leur source dans quelque erreur et dans quelque faute de jugement : de sorte qu'il n'y a point de défaut dont on ait plus d'intérêt de se corriger.

(Discours préliminaire.)

ARNAULD

Né à Paris en 1612, mort à Bruxelles en 1694, ANTOINE ARNAULD était le vingtième et dernier enfant de l'avocat du même nom, qui avait, en 1594, plaidé au Parlement de Paris la cause de l'Université contre les Jésuites. Il se destina d'abord au barreau, où son père s'était distingué ; mais il en fut détourné par l'abbé de Saint-Cyran, ami de sa famille, qui le dirigea vers la théologie et lui fit embrasser l'état ecclésiastique. Il fit toutes ses études avec un grand succès et passa ses examens avec un véritable éclat. Admis au doctorat en décembre 1641 (il était prêtre depuis le mois de septembre de la même année), il se fit recevoir de la maison de Sorbonne en 1643. Mais déjà il avait de nombreuses attaches à Port-Royal où s'étaient retirés plusieurs membres de sa famille, et à plusieurs reprises, il était allé s'y plonger lui-même dans la retraite, auprès de ses neveux Le Maistre et de Séricourt. Ce n'est toutefois qu'en 1648 qu'il vint s'établir aux Champs comme confesseur des Religieuses.

Arnauld est, après Saint-Cyran, la personnalité la plus marquante de Port-Royal, au point de vue du Jansénisme. Dès 1643, il s'était fait connaître par son *Livre de la fréquente communion*, dans lequel il attaquait l'abus que, selon lui, on faisait de ce sacrement. L'ouvrage eut un grand succès, mais lui valut aussi beaucoup d'ennemis. Plusieurs écrits qu'il entreprit ensuite pour la défense des idées jansénistes, ne firent qu'augmenter leur nombre et les rendre plus ardents à sa perte. Dénoncé, puis, après de longues discussions, condamné et exclu de la Sorbonne en 1656, il ne cessa guère d'être poursuivi depuis et de vivre caché, quelquefois à Port-Royal-des-Champs, mais le plus souvent à Paris et même à l'étranger. En 1679, il fut forcé de quitter définitivement la France et on le vit, en Belgique, chercher de ville en ville une retraite qu'il ne trouvait jamais sûre ; mais, malgré son grand âge et ses infirmités, toujours

« Errant, pauvre, banni, proscrit, persécuté, »

comme dit Boileau, il ne cessa jamais d'écrire et de combattre pour la défense de ce qu'il croyait être la vérité, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans auquel il mourut.

Essentiellement théologien et controversiste, mais quelque peu universel, Arnauld n'eut guère le temps, dans sa vie si occupée et si traversée par des persécutions de toutes sortes, de pratiquer aucun enseigne ment. Il fit un cours de philosophie au collège du Mans pour pouvoir être reçu dans la Société de Sorbonne ; on sait que Saint-Cyran lui avait tout d'abord, au moins momentanément, confié l'éducation d'un enfant, comme à presque tous ceux qui se mettaient sous sa conduite. Une lettre qu'il écrivit de l'hôtel des Ursins à sa nièce Angélique de Saint-Jean, à la date du 31 Janvier 1656, nous révèle encore qu'il voulait apprendre à lire à un enfant de la maison où il était caché, et cela, *d'après la méthode de M. Pascal.* Nul doute que, si ses autres occupations le lui eussent permis, il se fût volontiers consacré, comme bien d'autres solitaires, à l'éducation de quelques enfants. N'était-ce pas une idée chère à Saint-Cyran et l'une des pratiques de la maison? Mais s'il n'enseigna pas d'une manière régulière et continue, il était un peu consulté sur tout ce qui se faisait à Port-Royal et il y prit part à la composition de plusieurs ouvrages d'éducation.

Ainsi, il fit la *Logique* en collaboration avec Nicole; il est pour le fond l'auteur de la *Grammaire générale*, qui fut rédigée par Lancelot; il composa des *Eléments de Géométrie* qui ont vieilli, mais qui, lorsqu'il les eut faits, furent jugés par Pascal supérieurs à ceux qu'il avait faits lui-même. Enfin nous avons de lui un *Règlement des Etudes* qu'il rédigea, croit-on, à la demande d'un professeur de l'Université, et où il semble bien qu'il ait mis par écrit les pratiques qui furent en usage dans les Ecoles de Port-Royal. C'est à ces titres surtout qu'il nous intéresse et qu'il a sa place marquée parmi les pédagogues de l'illustre communauté.

Mémoire sur le Règlement des Études dans les Lettres humaines,

Par Arnauld, docteur de Sorbonne (1).

I

ABUS DANS LES ÉTUDES CLASSIQUES.

Le Règlement de l'ordre des études se doit prendre, et de la fin qu'on s'y propose, et des moyens dont on se

(1) Nous ignorons la date de la composition de ce mémoire ; mais il est vraisemblable qu'il a été dressé pour diriger ce qu'on appelle les écoles de Port-Royal. La copie sur laquelle nous le donnons nous est venue du

sert pour y arriver. Car, entre les diverses fins qu'on peut avoir, il faut choisir celles qui apportent des utilités plus considérables, plus générales et plus durables. Et entre les divers moyens que l'on peut embrasser, il faut se servir de ceux qui y conduisent le plus directement et avec le plus de facilité.

Il y en a qui instruisent les enfants d'une manière qui semble n'avoir pour but que d'en faire des poètes ; car ils ne leur parlent que de poésie. Ils ne les occupent presque qu'à apprendre à faire des vers, et ils ne leur donnent de l'estime et de l'émulation que pour ce seul exercice (1). — D'autres se proposent seulement de les instruire de la langue latine, autant qu'il est nécessaire pour entendre la théologie et la philosophie scholastiques : ce qui les laisse dans une ignorance entière de ce qu'on appelle les Belles-Lettres. Mais la fin à laquelle il semble que tendent les manières ordinaires dont on les instruit, c'est de les former à faire des amplifications, des déclamations et autres sortes de compositions qu'on fait dans les collèges, comme des thèmes et des phrases en l'air, vides de sens, pour leur faire apprendre des règles qu'on peut leur enseigner de vive voix... C'est cependant par là qu'on mesure ordinairement leur avancement; c'est par là que l'on distribue les rangs dans les classes; c'est à ces exercices seuls que l'on destine les prix (2), qui sont l'objet de l'ambition des écoliers; et

collège de Beauvais, avec les notes de M. Rollin et d'un autre professeur, qui prouvent l'usage qui en a été fait dans l'Université de Paris. — *Note de l'éditeur.*

Sainte-Beuve croit qu'il a été rédigé postérieurement, après la dispersion des petites écoles, à la demande de quelque professeur de l'Université de Paris.

Les notes attribuées à Rollin sont suivies de la lettre R.

(1) Il y a déjà bien des collèges où l'on est revenu de cette erreur. R.

(2) Manière de récompenser les enfants, qui ne donne de l'espérance et du courage qu'à deux ou trois sur un cent. Tout le reste se soucie peu de faire des efforts ou n'en fait qu'avec nonchalance et par crainte de déplaire aux parents, en sorte que l'inclination et le goût n'y ont aucune part ; aussi tout se fait-il bien mal. C'est encore pire pour les devoirs journaliers pour lesquels il n'y a rien du tout à espérer. La réponse à tout cela est plus bas. R.

enfin c'est par là que l'on juge s'ils sont dignes de passer à une classe plus haute.

Si l'on joint à cela le temps que l'on y emploie à apprendre des pièces de théâtre, ou d'autres déclamations de la façon des régents; à écrire sous eux des dictées, des corrections de thèmes, des rhétoriques qu'ils auront faites, on trouvera que la lecture des anciens auteurs fait la partie la moins considérable des études que l'on fait présentement dans les collèges. Cependant, comme le temps des enfants est borné; que leur application l'est encore davantage; que leur émulation ne se porte d'ordinaire que vers un objet; que les exercices qui sont le plus estimés et auxquels on attache l'honneur et les récompenses l'emportent toujours, il arrive, par toutes ces raisons, que la lecture des auteurs est entièrement négligée, ou que ce qu'ils en ont vu n'est pas à beaucoup près suffisant pour leur former le goût. C'est pourquoi l'on voit par expérience que la plupart sortent présentement du collège sans entendre le latin, et sans aucune autre lecture de livres que de ceux qu'ils lisent pendant les classes. Et comme ils n'ont pas assez d'ardeur pour suppléer à ces défauts par des études particulières, (car il faut prendre les enfants comme ils sont et non pas comme ils doivent être), leur travail se termine d'ordinaire à se remplir la tête d'expressions fausses, de mauvais tours qu'ils trouvent dans les livres, de phrases qu'ils font entrer dans leurs compositions; et tout cela s'efface en peu de temps de leur mémoire, parce que ces mots, ces phrases ne tiennent à rien de piquant, d'intéressant, qui les fixe. Ils demeurent donc dans une ignorance entière de la langue latine et hors d'état de lire les livres qui y sont écrits, principalement ceux dont le style est plus pur et plus élégant, parce qu'ils sont plus difficiles et plus éloignés des tours de notre langue. Ce défaut est de plus grande importance

qu'on ne peut se l'imaginer, parce qu'en appliquant ainsi les enfants à des exercices peu utiles, on les détourne en effet de ceux qui sont incomparablement plus nécessaires. Les médecins, les jurisconsultes, les prêtres, les officiers, les marchands, les gens d'affaires n'ont pas besoin de savoir faire des thèmes, des vers, ou des *chries*, ou des amplifications. L'usage de ces choses est presque inutile et ne s'étend pas hors des collèges. De la façon qu'on les fait faire, la plupart de ceux qui étudient en sont incapables. A peine en trouve-t-on, dans cent, deux ou trois qui y réussissent; les autres s'y rompent la tête inutilement: au lieu qu'ils ont tous besoin d'entendre le latin, les uns pour instruire, les autres pour s'instruire eux-mêmes, et que c'est la chose dont ils sont le plus généralement incapables.

II

INCONVÉNIENTS DE CES ABUS.

Les inconvénients qui naissent de ce désordre sont extrêmes. — 1° Il arrive de là que la plupart sortent du collège sans science: les charges de judicature ou les dignités de l'Église sont remplies d'ignorants qui causent des maux infinis dans l'Église et dans l'État; 2° que n'étant pas accoutumés à lire, faute d'entendre, et ne le pouvant faire sans dégoût, ils s'y appliquent peu dans la suite de leur vie; et ainsi ne pouvant demeurer sans rien faire, ils se jettent dans une vie de déréglement et d'oisiveté pernicieuse au genre humain; 3° que ceux qui dans la suite sont obligés ou d'écrire ou de parler latin, ne s'étant pas formés sur le style des anciens, ne le peuvent faire que d'une manière basse et barbare; et c'est la principale cause qui a répandu la barbarie dans

la philosophie et la théologie scholastiques (1); 4° que les Théologiens catholiques, ayant mal entendu les lettres humaines, et oubliant en philosophie et en théologie le peu qu'ils en ont mal appris et qui est par conséquent facile à perdre, se trouvent ensuite hors d'état de soutenir avec honneur la cause de l'Église contre les hérétiques et leur demeurent de beaucoup inférieurs en ce point : ce qui apporte un notable préjudice à l'Église, affaiblit la vérité et fortifie l'erreur.

III

MOYENS D'Y REMÉDIER.

L'unique voie pour remédier à ces inconvénients, c'est de changer de *fin* et de *moyens*, puisque c'est le mauvais choix qu'on a fait qui les attire. La fin qu'on se propose devrait être de régler tellement les études des collèges, qu'il fût moralement impossible que les écoliers qui y auraient passé le temps qu'on y emploie d'ordinaire, n'entendissent pas le latin facilement, et n'eussent lu la plus grande partie des auteurs qu'on appelle classiques ; et que ceux qui auraient plus de génie écrivissent en cette langue d'une manière noble et élevée et qui eût quelque air de l'antiquité. On réussirait sans doute dans ce dessein, si l'on observait les avis suivants :

1. — L'examen que l'on fait des écoliers pour les faire passer d'une classe à une autre, doit consister uniquement à voir s'ils entendent parfaitement les auteurs qu'on leur aura fait voir dans la classe d'où ils prétendent sortir : sans quoi l'on doit les y retenir avec une

(1). La philosophie surtout a beaucoup changé en bien depuis M. Arnauld, et il aurait vu avec bien de la joie quelques braves professeurs à qui l'on a des obligations infinies, aussi bien qu'à ceux qui ont su les connaître et les mettre en place. R.

rigueur inflexible, à moins qu'ils ne soient bien reconnus incapables de mieux faire ou de faire plus (1).

2. — On doit employer indispensablement, toutes les fois qu'on entre en classe, et le matin et l'après-midi, une heure entière à l'explication d'un auteur; et cet exercice doit toujours être préféré à tout autre et n'être jamais omis.

3. — Il est surtout très important de couper cette explication en différentes portions et d'obliger les jeunes gens à rendre compte, en latin et en français, de ce qu'on leur a expliqué. On les accoutumerait sans peine à prendre le vrai tour de la belle latinité, en les faisant continuellement parler d'après les auteurs purs; et on leur procurerait cet esprit d'analyse, si nécessaire dans tous les états, mais surtout dans l'Église et dans la robe, et même dans un conseil de guerre et d'État. (2)

4. — Les jeunes gens s'interrogeraient mutuellement et se redresseraient les uns les autres avec politesse : sur le précis de ce qui a été traduit pendant la semaine, — sur les pensées les plus remarquables et sur les plus beaux tours de la langue, — sur l'éclaircissement que le maître aura jugé nécessaire de donner en peu de mots de certains passages.

5. — Le régent doit avoir soin de faire marquer à la marge, d'une marque différente, les sentences et les belles pensées, et généralement tout ce qu'il y aura de considérable dans les auteurs, et d'en faire ensuite la revue, après que la lecture aura été faite; puis, de rassembler le tout sur la fin de chaque semaine.

(1) Les examens de passage, on le voit, ne sont pas d'invention nouvelle, et la restriction apportée par Arnauld est fort sage. Il est des élèves qui sont incapables de faire jamais parfaitement bien quoi que ce soit, comme il est des ouvriers qui restent toujours médiocres dans leur profession. Quand ils ont pris d'un enseignement tout ce qu'ils peuvent en prendre, il ne reste qu'à les faire monter dans une classe plus élevée, si l'on ne veut pas qu'ils perdent leur temps et se découragent complètement.

(2) Cet exercice utile, agréable et praticable, ne peut manquer d'être du goût de tous les maîtres qui ont de la bonne volonté, et cet article est de la dernière importance. R.

6. — On ne doit distribuer les places tous les mois, ou de quinze en quinze jours, que par l'examen de ceux qui auront le mieux réussi dans tous les exercices, soit de vive voix, soit à traduire par écrit, non de français en latin, mais de latin en français, au moins dans les quatre premières classes inférieures. Car quel latin peut-on de bonne foi attendre de ceux qui ne connaissent pas encore cette langue (1) ?

7. — Sans exclure les compositions pour lesquelles on propose des prix, on distribuera les principaux à ceux qui se sont le plus distingués dans les cours des six premiers mois ou de toute l'année, si l'on n'en donne qu'une fois, et l'on animerait par ce moyen l'espérance de tous les écoliers. Il ne faudrait pas oublier de nommer publiquement et de louer ceux qui en auraient approché ; mais les premiers de tous les prix doivent être donnés à ceux qui ont montré le plus de religion et qui ont des mœurs irréprochables. Il faut nommer aussi ceux qui ont fait des efforts pour les imiter. Il faut récompenser le cœur avant l'esprit.

8. — Outre les livres qu'on expliquera dans les classes, on doit donner aussi un livre aux écoliers à lire en particulier, en prescrivant le même à toute la classe, et l'on doit les obliger, autant que l'on pourra, d'y employer tous les jours une heure de leur étude particulière (2). Afin de les appliquer davantage, il faut qu'il y ait un jour de la semaine destiné à faire la revue de ce livre particulier, et dans lequel le régent, qui aura lu et marqué le livre, interroge les écoliers sur les expressions difficiles et sur les belles pensées qu'ils auront dû y remarquer, pour les rendre exacts et judicieux.

(1) Si l'on exécutait cet article, on ferait changer de face toute une classe et l'on y établirait bientôt l'émulation. R.

(2) Des gens de bien ont remarqué avec complaisance que cela s'est exécuté, il n'y a pas longtemps, dans un des plus fameux collèges de Paris. R. La recommandation est bonne et sa pratique ne serait pas sans fruit, même dans les écoles primaires.

9. — Pour apprendre à parler dès les classes inférieures, il est bon d'y obliger chaque jour deux écoliers à conter chacun une petite histoire qu'ils prendront, ou dans Valère Maxime, ou dans Plutarque, ou dans quel livre ils voudront, en leur laissant le choix ; et il faut estimer davantage ceux qui feront le récit d'une manière plus libre, plus naturelle et plus dans l'esprit de l'auteur, sans s'assujettir aux mêmes termes et aux mêmes tours. Cette histoire se doit conter en français dans les trois premières classes inférieures, en leur indiquant des livres français. On ne donnera que très peu de chose à réciter des auteurs, et l'on exigera de tous qu'ils lisent chaque jour une telle portion de l'histoire de France et qu'ils soient prêts à en faire le récit de leur mieux.

10. — On doit employer peu de temps à la récitation des leçons que l'on donne à apprendre et qui doivent être extrêmement courtes. C'est beaucoup d'y mettre un quart d'heure, parce que c'est une des choses qui font perdre le plus de temps. Quand le régent expliquera les leçons, il doit se réduire à les faire bien entendre, sans tant de discours (1).

11. — Les régents ne feront jamais apprendre aucun vers ni aucune déclamation de leur façon, ni ne dicteront point de réthorique qu'ils aient composée. Il faudrait expliquer surtout celle d'Aristote, de Quintilien, d'Hermogènes, avec le livre *de Oratore*, *l'Orator*, et *de Claris oratoribus* de Cicéron. On perd le plus clair du temps à dicter.

(1) On ne gagne rien en donnant de longues leçons, sèches et désagréables, à apprendre par cœur aux enfants, qui ne les apprennent pas ou qui les apprennent mal, et qui n'aboutissent qu'à mettre de mauvaise humeur le maître et les écoliers. S'il y a des titres intitulés Méthodes ou Syntaxes pour apprendre à écrire, ou pour la danse, ou pour la musique, personne, qu'on sache, n'en est venu à bout sans pratiquer. On n'apprend les langues que par l'usage. On suppose que quelqu'un sait dans cette syntaxe la règle par laquelle on explique que, dans le Menuet, il faut couler le quatrième pas ; celui qui saura cette règle par cœur, sans faute, n'exécutera pas pour cela le quatrième pas. R. La vérité est que si les élèves pèchent si souvent contre la grammaire, c'est bien moins parce qu'ils en ignorent les règles que parce qu'ils ne songent pas à les appliquer.

12. — Il faut que le régent qui donnera du français à traduire en latin, le traduise auparavant lui-même de quelque ancien auteur, afin de leur faire voir de quelle manière cet auteur s'est exprimé, et si les écoliers l'ont trouvé, il ne doit pas s'en mettre en peine. Le mal qu'ils auront eu volontairement en le cherchant, obligés qu'ils auront été de beaucoup lire et de déguiser, devient pour eux un très grand avantage; mais il faut les blâmer, s'ils l'ont écrit sans y rien changer, l'ayant trouvé (1).

13. — Il serait encore mieux de leur dicter le latin de ce qu'on leur a dicté en français, et de les faire composer sur le champ d'après le latin qu'ils viennent d'entendre. Le modèle est sûr; on ménage leur temps; et réitérant cet exercice assez court, on les conduit à l'habitude de bien parler latin, sans rêver longtemps. Ainsi, au lieu d'un thème mal fait par la voie ordinaire, on leur en ferait faire plusieurs excellents en très peu de temps, et que la plupart, ou peut-être tous, rapporteraient avec plaisir le lendemain.

14. — On ne doit point faire apprendre par cœur les fatras des Méthodes, pour l'ordinaire mal conçues, mal digérées et ennuyantes pour de jeunes gens (2). On doit leur enseigner de vive voix et par pratique tout ce qu'on appelle règles et les engager seulement à les rapporter comme une petite histoire dans les petites classes. A mesure qu'il se rencontre un nom, un verbe, hors de la règle générale, il faut le faire remarquer aux écoliers et les obliger à en rendre compte, comme on vient de l'expliquer, pour la classe suivante.

15. — Il est inutile de faire étudier par cœur les *Oraisons* entières de Cicéron, puisqu'on ne les retient jamais et qu'il y en a peu qu'il soit utile de retenir. Au lieu de cela, il faut apprendre des endroits choisis de ces Orai-

(1) La première partie de cet article est sagement pensée. Aplanissez les difficultés, on travaillera avec plaisir. R.

(2) M. Arnauld insiste toujours sur cet abus pernicieux. R.

sons, et particulièrement de ses livres de Philosophie, comme les Tusculanes, les Offices, etc... Outre les endroits détachés de Cicéron, on peut leur faire apprendre encore utilement les harangues des historiens, comme de Salluste, de Quinte-Curce, de Tite-Live et surtout, de Tacite, le Panégyrique de Pline. On peut choisir aussi dans Tacite, outre les harangues, certains endroits qui sont forts beaux à apprendre, parce qu'ils contiennent beaucoup de sens (1).

16. — On peut pratiquer le même à l'égard de tous les poètes, à l'exception de Virgile et d'Horace, que l'on peut utilement apprendre tout entiers, et surtout de Virgile, le deuxième, le quatrième, le sixième livre de l'Enéïde et les quatre des Géorgiques.

17. — On engagera les écoliers à recueillir les sentences qu'on trouve en chemin et à les apprendre par cœur.

18. — Il ne faut donner aux enfants des leçons et des traductions, et aux grands des compositions, qu'autant qu'on jugera raisonnablement qu'il leur restera de temps après la lecture des auteurs prescrits. Cet article est plus important qu'on ne pense ; car on prend aisément le change là-dessus. On croit qu'en accablant les enfants de leçons et de compositions, il y a beaucoup à gagner. Rien de plus faux. Abandonnés à eux-mêmes pour les exercices, ils ne connaissent pas assez l'importance du temps pour l'employer. Ils ne se pressent point ; le temps fuit ; l'heure sonne : de là les châtiments ; tout est dans la tristesse et le dégoût achève de tout perdre. Ceux qui ont plus de facilité et de mémoire seront engagés à faire plus que les autres, en y attachant des récompenses. (2)

(1) Les jeunes gens apprennent toujours volontiers et facilement ce qu'ils entendent bien ; il ne s'agit que de le leur faire entendre avant d'exiger qu'ils l'apprennent. R. *Comprendre d'abord, apprendre ensuite.*

(2) Il est étonnant que tant de bons et excellents maîtres ne s'aperçoivent point de cette misère, puisqu'au lieu d'y remédier on la soutient,

19. — C'est ordinairement un temps perdu que de leur donner des vers à composer au logis. De 70 ou 80 écoliers, il y en peut avoir deux ou trois de qui on arrache quelque chose. Le reste se morfond ou se tourmente pour ne rien faire qui vaille. On peut prescrire une matière à ceux qui montrent du goût et de la facilité, et exercer les autres selon leur portée. On peut cependant leur proposer à tous de composer sur le champ une petite pièce de vers dont on leur donne le sujet. Liberté à chacun de dire comment il tournerait la matière de chaque vers. Il part alors une épithète d'un coin; il en vient une plus juste d'un autre; avec la permission de parler, qu'on demande et qu'on obtient par un signe seulement pour éviter la confusion, on juge, on critique, on rend raison de son choix. Ceux qui ont le moins de feu s'évertuent et tous essaient au moins de se distinguer: ce qui fait un exercice des plus propres à leur plaire et à former ceux qui ont quelque talent (1).

20. — Outre les examens annuels, il en faudrait deux plus rigoureux: l'un pour monter de rhétorique en philosophie; l'autre, pour être reçu maître-ès-arts (2).

21. — On ne devrait recevoir à la Philosophie que ceux qui auraient bien répondu sur tous les auteurs classiques; qu'ils n'eussent fait voir qu'ils les ont lus et qu'ils les entendent, et qu'ils ne fussent capables, en se préparant une heure, de faire un récit en latin d'une histoire qui durât un quart d'heure, et qu'on leur aurait indiqué de lire dans un texte pour la réciter après, sans s'assujettir aux termes ni aux expressions de l'auteur (3).

et que même on l'augmente encore en surchargeant les enfants. L'usage est un tyran bien redoutable, lorsqu'il se tourne en mal. R.

(1) Il n'y a pas de doute que les maîtres ne soient responsables devant Dieu de la perte du temps des enfants. On en voit tous les jours passer une journée entière à chercher une épithète qui n'est souvent pas la bonne. On ne fait pas des poètes par force. R.

(2) Ce qu'Arnauld demandait, n'était-ce pas tout simplement notre baccalauréat scindé?

(3) On pourrait encore s'en rapporter pour cela au sentiment du professeur, qui connaît mieux que personne la capacité des jeunes gens. R.

22. — On ne devrait recevoir personne au degré de maître ès-arts, qui ne fût en état de répondre : 1° sur tous les auteurs classiques ; 2° sur toute la Philosophie ; 3° sur la Géographie ancienne et nouvelle ; 4° sur la Chronologie ; 5° sur l'Histoire sainte ; 6° sur l'Histoire ancienne, grecque et latine ; 7° sur l'Histoire de France ; 8° qu'il ne fît voir qu'il aurait lu les auteurs dont nous allons parler plus bas (1).

23. — Cette rigueur rétablirait en splendeur la Faculté des Arts et ferait que tous ceux qui prendraient des degrés seraient bien fondés dans les Lettres humaines. Elle retrancherait le grand nombre d'ignorants qui les déshonorent ; elle obligerait à étudier pour n'être pas exclu de ces dégrés nécessaires pour passer aux facultés supérieures ; elle bannirait la barbarie et l'ignorance de la Philosophie et de la Théologie, qui ne vient que de ce que ceux qui les enseignent n'ont pas assez lu les anciens auteurs.

24. — Il faudrait établir de nouvelles formes pour rendre les examens solennels et pour empêcher qu'on ne fît grâce à ceux qui n'auraient pas la science requise pour ce degré.

OBJECTIONS ET RÉPONSES

On peut faire plusieurs objections contre ce Règlement, qu'il est bon de prévenir.

Première Objection. — On pourrait peut-être croire que ce que l'on propose est impossible dans l'exécution, et qu'en employant tant de temps à lire les auteurs, soit dans la classe, soit dans le particulier, il n'en peut rester assez pour les autres exercices. — *Réponse.* Pour répondre nettement à cette difficulté, il n'y a qu'à distribuer le temps des études publiques et particulières selon les

(1) M. Arnauld avait raison d'exiger tout cela ; mais il fallait avoir établi ses règles huit ou neuf ans avant de l'exécuter. R.

diverses classes. Je suppose que le temps qu'on passe en classe est de deux heures et demie, tant le matin que le soir, c'est à dire de cinq heures par jour, et que les écoliers en peuvent trouver autant pour leurs études particulières. Cela supposé, on peut distribuer le temps en cette manière. Il faut observer que l'explication du premier auteur qu'on va indiquer à chaque classe durera impitoyablement une heure entière et une demi-heure pour le compte qu'on fera rendre des lectures particulières, ou pour un exercice général de composition de vive voix. Le reste sera distribué comme le régent le croira plus à propos.

SIXIÈME CLASSE

Le matin. — Turcellin, 1 heure ; grammaire latine et française, qu'on lira seulement et qu'on expliquera, 1/2 heure ; petites histoires, interrogations sur les mots de l'auteur, 1/4 d'heure ; lectures françaises de Joseph, 1/2 heure.

L'après-midi. — Phèdre, bien difficile pour des commençants, serait bon en troisième, 1 heure; énigmes de Lubérius, 1/4 d'heure; grammaires, 1/2 heure ; petites histoires, interrogations et lectures françaises, 1/2 heure. On peut obliger les écoliers dans chaque classe à lire en particulier les figures de la Bible pour en rendre compte les jours marqués par le régent.

CINQUIÈME CLASSE

Le matin. — Cornelius Nepos alternativement et Quinte-Curce, 1 heure ; endroits choisis de Cicéron, 1/2 heure ; examen des traductions écrites, 1/2 heure ; petites histoires et principes de géographie, 1/4 d'heure.

L'après-midi. — Térence, 1 heure ; épigrammes, 1/2 d'heure ; répétitions de la grammaire, 1/2 heure ; petites histoires et principes de géologie, 1/4 d'heure.

Auteurs particuliers : Florus, Eutrope, Justin, Hérodien traduit par Ang. Politien.

QUATRIÈME CLASSE

Le matin. — La 2e décade de Tite-Live, 1 heure ; livres choisis de Cicéron, 1/4 d'heure ; examen des traductions, 1/2 heure ; petites histoires et géographie, 1/2 heure.

L'après-midi. — Salluste, 1 heure ; 2e, 4e et 6e livres de l'Enéïde, 1/2 heure ; grammaire grecque, 1/4 d'heure ; histoire et géographie, qu'on doit faire marcher de compagnie dans la suite des classes, 1/2 heure.

Auteurs particuliers : Les deux autres décades de Tite-Live, César.

TROISIÈME

Matin. — Tacite, 1 heure ; harangues choisies, 1/2 heure ; examen des compositions, 1/2 heure ; histoire, etc., 1/4 d'heure.

Soir. — Satires et épîtres d'Horace, 1 heure ; endroits choisis de Virgile, 1/2 heure ; évangile de Saint-Luc, en grec, les dialogues de Lucien et Esope alternativement, 1/2 heure ; histoire et géographie, 1/4 d'heure.

Auteurs particuliers : Suétone, Ovide, *de Ponto.* Les 7e, 8e, 10e, 13e et 15e satires de Juvénal.

SECONDE

Cette classe doit être particulièrement appliquée à la langue grecque, et l'on donnera à cette langue ce qu'on donnait à la latine.

Matin. — Hérodien, 1 heure ; Panégyrique de Pline, 1/4 d'heure ; examen des compositions, 1/2 heure ; histoire, etc., 1/2 heure.

Soir. — Vies de Plutarque, 1 heure ; endroits choisis de Lucien et autres poètes, 1/2 ; Homère, 1/2 heure ; histoire, etc., 1/4 d'heure.

Auteurs particuliers : Hérodote, Thucydide et Xénophon.

RHÉTORIQUE

Matin. — Suarez, et alternativement la rhétorique d'Aristote, puis de Quintilien, en passant des uns et des autres plusieurs choses, 1 heure ; examen des compositions, 3/4 d'heure ; histoire, etc., 1/2 heure.

Soir. — Morales de Plutarque et Senèque le philosophe, 1 heure ; lieux choisis des poètes nouveaux, 1/4 heure ; Euripide et Sophocle alternativement, 1/2 heure ; histoire, etc., 1/2 heure.

Auteurs particuliers : Pline le naturaliste, Elian, les Oraisons de Cicéron et de Démosthène, Isocrate, etc.

Il faut remarquer que, dans les trois premières classes inférieures, on s'arrête aux mots plus qu'aux pensées; et dans les autres, c'est tout le contraire. On n'est pas obligé de faire expliquer en rhétorique tout l'auteur en français; mais on fait arrêter le lecteur sur les beaux endroits, pour les faire remarquer ou les éclaircir.

Comme ce qu'on a indiqué d'auteurs ne suffit pas pour remplir tout le temps de l'année de chaque classe, les régents en prescriront d'autres selon le temps qu'on pourra avoir de reste, et cela montre que le règlement n'est point impossible, puisqu'il y aura du temps à remplir. Ce qu'on gagne par l'exclusion des vers dans les hautes classes, des thèmes dans les petites, et enfin des leçons, qui ne produisent rien qui vaille, donnera un temps qui sera bien plus utilement employé à lire pour rendre compte, et à apprendre par cœur les endroits choisis indiqués; enfin, à se préparer soi-même sur ce qu'on aura marqué des Grammaires latine et grecque, et sur la Rhétorique, suivant les classes. On indiquera une ou deux règles de la Grammaire, sur lesquelles on interrogera, à la classe suivante du soir ou du matin, sans assujettir personne à l'apprendre mot pour mot. On se livrera volontiers à cette étude, qui servira même à faire de petits raisonnements, et l'on en verra plus de cette manière qu'on aurait fait de l'autre.

Deuxième objection. — En faisant moins de compositions, on n'apprendra ni à écrire ni à parler latin. — *Réponse.* On répond que les jeunes gens apprendront à coup sûr beaucoup plus, en lisant beaucoup et en parlant fréquemment d'après ces auteurs purs, qu'en écrivant beaucoup de dictées et de mauvaises expressions qu'ils emploient et qu'il faut corriger. N'étant pas en état de produire des pensées solides, ils ne font autre chose, dans toutes ces compositions de collège, que de contracter l'habitude de mal parler et de mal penser. Tout

au contraire, en leur remplissant la tête de beaux modèles, ils se formeront le jugement (1).

Troisième objection.— Les régents ne se formeront pas, si on leur ôte la liberté de haranguer.—*Réponse.* Mais on répond qu'ils peuvent haranguer tant qu'ils voudront, pourvu que ce ne soit pas dans le temps des classes destinées à l'instruction des écoliers. Il ne faut pas tant de discours pour montrer une beauté dans un auteur.

JUGEMENT D'UN ANCIEN PROFESSEUR DE L'UNIVERSITÉ SUR CE PLAN D'ÉTUDES, QUI LUI A LONGTEMPS SERVI DE RÈGLE.

De tous les exercices, celui qu'une épreuve journalière de huit années consécutives m'a fait connaître le plus utile et réellement le plus aisé, c'est celui d'expliquer sans quartier, durant la première heure de chaque classe, un même auteur; et après l'explication de chaque page ou chapitre, d'obliger les jeunes gens à en rendre compte, les uns en français, les autres en latin. Il n'est pas croyable combien cet exercice fort simple devient intéressant par la variété des interrogations; combien il anime les jeunes gens par la nécessité de se tenir toujours prêts à répondre; combien enfin il leur donne de facilité à s'énoncer dans leur langue et à s'exprimer noblement en latin. Au lieu de fatiguer les enfants par la nécessité d'apprendre par cœur de longues leçons, je me suis très bien trouvé de leur exercer la mémoire et le jugement, en les accoutumant à raconter le matin pour toute leçon, soit en français, soit en latin, à leur volonté, l'endroit où ils en sont dans l'historien latin ou français, dont ils font leur lecture particulière.

Il y a quelque chose à rabattre sur le choix des auteurs. La pratique en entier m'en était impossible, parce que ceux qu'on m'envoyait en rhétorique n'avaient pas été

(1) Il n'y a point de réplique à cette sage réponse de M. Arnauld. R.

menés par cette méthode. Mais la distribution du temps et la nature des exercices sont très praticables. Ce que j'y ai trouvé de meilleur après la méthode de faire parler latin sur le champ, et toujours d'après un bon modèle, c'est celle d'accoutumer les maîtres à se taire : ce qui conserve leurs poumons et leur épargne bien du ridicule.

La Grammaire générale.

On sait que la première idée de la Nouvelle Méthode pour apprendre à lire, dite de Port-Royal, est due à Pascal, et que cette méthode fut d'abord expérimentée par sa sœur Jacqueline, qui s'en servait avec les petites filles dont l'éducation lui était confiée. (Voir plus loin, Jacqueline Pascal.) — Guyot, dans une de ses Préfaces, l'a exposée tout au long. (Voir page 81.) On la retrouve ici ramenée à ses principes et théoriquement formulée.

CHAPITRE V

Des lettres considérées comme caractères.

Nous avons déjà dit que les sons ont été pris par les hommes pour être les signes des pensées, et qu'ils ont aussi inventé certaines figures pour être les signes de ces sons. Mais quoique ces figures ou caractères, selon leur première institution, ne signifient immédiatement que les sons, néanmoins les hommes portent souvent leurs pensées des caractères à la chose même, signifiée par les sons : ce qui fait que les caractères peuvent être considérés en ces deux manières, ou comme signifiant simplement le son, ou comme nous aidant à concevoir ce que le son signifie.

En les considérant en la première manière, il aurait fallu observer quatre choses pour les mettre en leur perfection :

1. Que toute figure marquât quelque son, c'est à dire, qu'on n'écrivît rien qui ne se prononçât;

2. Que tout son fût marqué par une figure, c'est-à-dire, qu'on ne prononçât rien qui ne fût écrit;

3. Que chaque figure ne marquât qu'un son, ou simple ou double; car ce n'est pas contre la perfection de l'écriture qu'il y ait des lettres doubles, puisqu'elles la facilitent en l'abrégeant;

4. Qu'un même son ne fût point marqué par différentes figures.

Mais, considérant les caractères en la seconde manière, c'est-à-dire, comme nous aidant à concevoir ce que le son signifie, il arrive quelquefois qu'il nous est avantageux que ces règles ne soient pas toujours observées, au moins la première et la dernière.

Car il arrive souvent, surtout dans les langues dérivées d'autres langues, qu'il y a de certaines lettres qui ne se prononcent point, et qui ainsi sont inutiles quant aux sons, lesquelles ne laissent pas de nous servir pour l'intelligence de ce que les mots signifient. Par exemple, dans les mots de *champs* et *chants*, le *p* et le *t* ne se prononcent point, qui néanmoins sont utiles pour la signification, parce que nous apprenons de là que le premier vient du latin *campi* et le second, du latin *cantus*...

Et de là on voit que ceux qui se plaignent tant qu'on écrit autrement qu'on ne prononce, n'ont pas toujours grande raison, et que ce qu'ils appellent abus n'est pas quelquefois sans utilité.

La différence des grandes et des petites lettres semble aussi contraire à la quatrième règle, qui est qu'un même son fût toujours marqué par la même figure. Et, en effet, cela serait tout à fait inutile, si l'on ne considérait les caractères que pour marquer les sons, puisqu'une grande et une petite lettre n'ont que le même son. D'où vient que les anciens n'avaient pas cette dif-

férence, comme les Hébreux ne l'ont point encore, et que plusieurs croient que les Grecs et les Romains ont été longtemps à n'écrire qu'en lettres capitales. Néanmoins cette distinction est fort utile pour commencer les périodes et pour distinguer les noms propres d'avec les autres.

Il y a aussi, dans une même langue, différentes sortes d'écritures, comme le romain et l'italique dans l'impression du latin et de plusieurs langues vulgaires, qui peuvent être utilement employées pour le sens, en distinguant ou de certains mots, ou de certains discours, quoique cela ne change rien dans la prononciation.

Voilà ce qu'on peut apporter pour excuser la diversité qui se trouve entre la prononciation et l'écriture ; mais cela n'empêche pas qu'il n'y en ait plusieurs qui se sont faites sans raison, et par la seule corruption qui s'est glissée dans les langues. Car c'est un abus d'avoir donné, par exemple, au *c* la prononciation de l'*s*, avant l'*e* et l'*i* ; d'avoir prononcé autrement le *g* devant ces mêmes voyelles que devant les autres ; d'avoir adouci l'*s* entre deux voyelles ; d'avoir donné aussi au *t* le son de l'*s*, avant l'*i* suivi d'une autre voyelle, comme *gratia*, *actio*, *action*.

Quelques-uns se sont imaginé qu'ils pourraient corriger ce défaut dans les langues vulgaires, en inventant de nouveaux caractères, comme a fait Ramus dans sa grammaire pour la langue française, retranchant tous ceux qui ne se prononcent point, en écrivant chaque son par la lettre à qui cette prononciation est propre, comme en mettant une *s*, au lieu du *c*, devant l'*e* et l'*i*. Mais ils devaient considérer qu'outre que cela serait souvent désavantageux aux langues vulgaires, pour les raisons que nous avons dites, ils tentaient une chose impossible ; car il ne faut pas s'imaginer qu'il soit facile de faire changer à toute une nation tant de caractères

auxquels elle est accoutumée depuis longtemps, puisque l'empereur Claude ne put même venir à bout d'en introduire un qu'il voulait mettre en usage.

Tout ce que l'on pourrait faire de plus raisonnable, serait de retrancher les lettres qui ne servent de rien, ni à la prononciation, ni au sens, ni à l'analogie des langues, comme on a déjà commencé de faire ; et, conservant celles qui sont utiles, y mettre de petites marques qui fissent voir qu'elles ne se prononcent point, ou qui fissent connaître les diverses prononciations d'une même lettre. Un point au dedans ou au-dessous de la lettre pourrait servir pour le premier usage, comme *temps*. Le *c* a déjà sa cédille, dont on pourrait se servir devant l'*e* et devant l'*i* aussi bien que devant les autres voyelles. Le *g*, dont la queue ne serait pas toute fermée, pourrait marquer le son qu'il a devant l'*e* et devant l'*i*. Ce qui ne soit dit que pour exemple.

CHAPITRE VI

D'UNE NOUVELLE MANIÈRE POUR APPRENDRE A LIRE FACILEMENT EN TOUTES SORTES DE LANGUES.

Cette méthode regarde principalement ceux qui ne savent pas encore lire. Il est certain que ce n'est pas une grande peine à ceux qui commencent que de connaître simplement les lettres ; mais que la plus grande est de les assembler.

Or, ce qui rend maintenant cela plus difficile est que, chaque lettre ayant son nom, on la prononce seule autrement qu'en l'assemblant avec d'autres. Par exemple, si l'on fait assembler *fry* à un enfant, on lui fait prononcer *ef*, *er*, *i grec* : ce qui le brouille infailliblement, lorsqu'il veut ensuite joindre ces trois sons ensemble, pour

en faire le son de la syllabe *fry*. Il semble donc que la voie la plus naturelle, comme quelques gens d'esprit l'ont déjà remarqué (1), serait que ceux qui montrent à lire n'apprissent d'abord aux enfants à connaître leurs lettres que par le nom de leur prononciation; et qu'ainsi, pour apprendre à lire en latin, par exemple, on ne donnât que le même nom d'*e* à l'*e* simple, l'*æ* et l'*œ*, parce qu'on les prononce d'une même façon ; et de même à l'*i* et à l'*y* ; et encore à l'*o* et à l'*au*, selon qu'on les prononce aujourd'hui en France, car les Italiens font l'*au* diphthongue.

Qu'on ne leur nommât aussi les consonnes que par leur son naturel, en y ajoutant seulement l'*e* muet, qui est nécessaire pour les prononcer : par exemple, qu'on donnât pour nom à *b* ce qu'on prononce dans la dernière syllabe de *tombe* ; à *d* celui de la dernière syllabe de *ronde* ; et ainsi des autres qui n'ont qu'un seul son.

Que pour celles qui en ont plusieurs, comme *c*, *g*, *t*, *s*, on les appelât par le son le plus naturel et plus ordinaire, qui est au *c* le son de *que*, et au *g* le son de *gue*, au *t* le son de la dernière syllabe de *forte*, et à l'*s* celui de la dernière syllabe de *bourse*.

Et ensuite on leur apprendrait à prononcer à part, et sans épeler, les syllabes *ce*, *ci*, *ge*, *gi*, *tia*, *tie*, *tii*. Et on leur ferait entendre que l'*s*, entre deux voyelles, se prononce comme un *z*, *miseria*, *misère*, comme s'il y avait *mizeria*, *mizère*, etc...

Voilà les plus générales observations de cette nouvelle méthode d'apprendre à lire, qui serait certainement très utile aux enfants. Mais pour la mettre dans toute sa perfection, il en faudrait faire un petit traité à part, où l'on pourrait faire les remarques nécessaires pour l'accommoder à toutes les langues.

(1) Allusion à Pascal.

La Logique ou Art de penser.

La *Logique* ou *Art de penser* passe généralement pour être l'œuvre commune d'Arnauld et de Nicole. On croit que le fond des trois premières parties aurait été fourni par Nicole. Ce ne serait autre chose que le cours fait par lui à Le Nain de Tillemont et revu par Arnauld. Les discours préliminaires et les additions faites à la première édition, notamment le chapitre sur les *Sophismes du cœur*, qui termine la troisième partie, seraient de Nicole, le moraliste de Port-Royal. La quatrième partie, sur *la Méthode*, à laquelle nous empruntons le passage suivant, serait tout entière d'Arnauld.

DE DEUX SORTES DE MÉTHODES. — ANALYSE ET SYNTHÈSE.

On peut appeler généralement *méthode*, l'art de bien disposer une suite de plusieurs pensées, ou pour découvrir la vérité quand nous l'ignorons, ou pour la prouver aux autres quand nous la connaissons déjà.

Ainsi il y a deux sortes de méthodes, l'une pour découvrir la vérité, qu'on appelle *analyse* ou *méthode de résolution*, et qu'on peut aussi appeler *méthode d'invention*; et l'autre pour la faire entendre aux autres quand on l'a trouvée, qu'on appelle *synthèse* ou *méthode de composition*, et qu'on peut aussi appeler *méthode de doctrine*.

On ne traite pas d'ordinaire par analyse le corps entier d'une science; mais on s'en sert seulement pour résoudre quelque question.

§ 1er. — DE L'ANALYSE OU MÉTHODE DE RÉSOLUTION.

De quelque nature que soit la question que l'on propose à résoudre, la première chose qu'il faut faire est de concevoir nettement et distinctement ce que c'est

précisément qu'on demande, c'est-à-dire quel est le point précis de la question.

Car il faut éviter ce qui arrive à plusieurs qui, par précipitation d'esprit, s'appliquent à résoudre ce qu'on leur propose avant que d'avoir assez considéré par quels signes et par quelles marques ils pourront reconnaître ce qu'ils cherchent, quand ils le rencontreront, comme si un valet à qui son maître aurait commandé de chercher l'un de ses amis, se hâtait d'y aller avant que d'avoir su plus particulièrement de son maître quel est cet ami.

Or, encore que dans toute question il y ait quelque chose d'inconnu, autrement il n'y aurait rien à chercher, il faut néanmoins que cela même qui est inconnu, soit marqué et désigné par de certaines conditions qui nous déterminent à rechercher une chose plutôt qu'une autre, et qui puissent nous faire juger, quand nous l'aurons trouvé, que c'est ce que nous cherchions.

Et ce sont ces conditions que nous devons bien envisager d'abord, en prenant garde de n'en point ajouter qui ne soient pas enfermées dans ce que l'on a proposé et de n'en point omettre qui y seraient renfermées ; car on peut pécher en l'une et en l'autre manière.

Lors donc qu'on a bien examiné les conditions qui désignent et qui marquent ce qu'il y a d'inconnu dans la question, il faut ensuite examiner ce qu'il y a de connu, puisque c'est par là qu'on doit arriver à la connaissance de ce qui est inconnu.

Or, c'est dans l'attention que l'on fait à ce qu'il y a de connu dans la question que l'on veut résoudre, que consiste principalement l'analyse ; tout l'art étant de tirer de cet examen beaucoup de vérités qui puissent nous mener à la connaissance de ce que nous cherchons. Comme si l'on propose : *si l'âme de l'homme est immortelle?* et que pour le chercher on s'applique à considérer

la nature de notre âme, on y remarque premièrement que c'est le propre de l'âme de penser, et qu'elle pourrait douter de tout sans pouvoir douter si elle pense, puisque le doute même est une pensée. On examine ensuite ce que c'est que de penser ; et ne voyant point que, dans l'idée de la pensée, il y ait rien d'enfermé de ce qui est enfermé dans l'idée de la substance étendue qu'on appelle corps, et qu'on peut même nier de la pensée tout ce qui appartient au corps, comme d'être long, large, profond, d'avoir diversité de parties, d'être d'une telle ou d'une telle figure, d'être divisible, etc., sans détruire pour cela l'idée qu'on a de la pensée, — on en conclut que la pensée n'est point un mode de la substance étendue, parce qu'il est de la nature du mode de ne pouvoir être conçu en niant de lui la chose dont il serait mode. D'où l'on infère encore que, la pensée n'étant point un mode de la substance étendue, il faut que ce soit l'attribut d'une autre substance ; et qu'ainsi la substance qui pense et la substance étendue soient deux substances réellement distinctes. D'où il s'ensuit que la destruction de l'une ne doit point emporter la destruction de l'autre ; puisque même la substance étendue n'est point proprement détruite, mais que tout ce qui arrive en ce que nous appelons destruction, n'est autre chose que le changement ou la dissolution de quelques parties de la matière qui demeure toujours dans la nature, comme nous jugeons fort bien qu'en rompant toutes les roues d'une horloge, il n'y a point de substance détruite, quoique l'on dise que cette horloge est détruite : ce qui fait voir que l'âme, n'étant point divisible et composée d'aucunes parties, ne peut périr, et par conséquent qu'elle est immortelle.

Voilà ce qu'on appelle *analyse* ou *résolution*, où il faut remarquer : 1° qu'on doit y pratiquer, aussi bien que dans la méthode qu'on appelle *de composition*, de passer

toujours de ce qui est plus connu à ce qui l'est moins car il n'y a point de vraie méthode qui puisse se dispenser de cette règle.

2° Mais qu'elle diffère de celle de composition, en ce que l'on prend ces vérités connues dans l'examen particulier de la chose que l'on se propose de connaître et non dans les choses plus générales, comme on fait dans la méthode de doctrine. Ainsi, dans l'exemple que nous avons proposé, on ne commence pas par l'établissement de ces maximes générales : que nulle substance ne périt, à proprement parler ; que ce qu'on appelle destruction n'est qu'une dissolution de parties ; qu'ainsi ce qui n'a point de parties ne peut être détruit, etc.. ; mais on monte par degrés à ces connaissances générales.

3° On n'y propose les maximes claires et évidentes qu'à mesure qu'on en a besoin, au lieu que dans l'autre on les établit d'abord, ainsi que nous le dirons plus bas.

4° Enfin, ces deux méthodes ne diffèrent que comme le chemin qu'on fait en montant d'une vallée en une montagne diffère de celui que l'on fait en descendant de la montagne dans la vallée ; ou comme diffèrent les deux manières dont on peut se servir pour prouver qu'une personne est descendue de saint Louis, dont l'une est de montrer que cette personne a tel pour père, qui était fils d'un tel, et celui-là d'un autre, et ainsi jusqu'à saint Louis ; et l'autre, de commencer par saint Louis et montrer qu'il a eu tels enfants, et ces enfants d'autres, en descendant jusqu'à la personne dont il s'agit : et cet exemple est d'autant plus propre, en cette rencontre, qu'il est certain que, pour trouver une généalogie inconnue, il faut remonter du fils au père ; au lieu que, pour l'expliquer après l'avoir trouvée, la manière la plus ordinaire est de commencer par le tronc pour en faire voir les descendants; qui est aussi ce qu'on fait

d'ordinaire dans les sciences où, après s'être servi de l'analyse pour trouver quelque vérité, on se sert de l'autre méthode pour expliquer ce qu'on a trouvé.

On peut comprendre par là ce que c'est que l'analyse des géomètres ; car voici en quoi elle consiste. Une question leur ayant été proposée, dont ils ignorent a vérité ou la fausseté, si c'est un théorème, — la possibilité ou l'impossibilité, si c'est un problème, ils supposent que cela est comme il est proposé ; et examinant ce qui s'ensuit de là, s'ils arrivent dans cet examen à quelque vérité claire dont ce qui leur est proposé soit une suite nécessaire, ils en concluent que ce qui leur est proposé est vrai ; et reprenant ensuite par où ils avaient fini, ils le démontrent par l'autre méthode, qu'on appelle *de composition*. Mais s'ils tombent, par une suite nécessaire de ce qui leur est proposé, dans quelque absurdité ou impossibilité, ils en concluent que ce qu'on leur avait proposé est faux et impossible.

Voilà ce qu'on peut dire généralement de l'analyse, qui consiste plus dans le jugement et dans l'adresse de l'esprit que dans des règles particulières. Ces quatre néanmoins, que Descartes propose dans sa *Méthode*, peuvent être utiles pour se garder de l'erreur en voulant rechercher la vérité dans les sciences humaines, quoique, à vrai dire, elles soient générales pour toutes sortes de méthodes, et non particulières pour la seule analyse :

La première est de *ne recevoir jamais aucune chose pour vraie, qu'on ne la connaisse évidemment être telle, c'est-à-dire d'éviter soigneusement la précipitation et la prévention, et de ne comprendre rien de plus en ses jugements que ce qui se présente si clairement à l'esprit qu'on n'ait aucune occasion de le mettre en doute ;*

La deuxième, *de diviser chacune des difficultés qu'on examine en autant de parcelles qu'il se peut et qu'il est requis pour les résoudre.*

La troisième, *de conduire par ordre ses pensées, en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître, pour monter peu à peu, comme par degrés, jusqu'à la connaissance des plus composés, en supposant même de l'ordre entre ceux qui ne se précèdent point naturellement les uns les autres ;*

La quatrième, *de faire partout des dénombrements si entiers et des revues si générales qu'on puisse s'assurer de ne rien omettre.*

Il est vrai qu'il y a beaucoup de difficultés à observer ces règles ; mais il est toujours avantageux de les avoir dans l'esprit et de les garder autant que l'on peut, lorsqu'on veut trouver la vérité par la voie de la raison, et autant que notre esprit est capable de la connaître.

§ 2. — DE LA SYNTHÈSE OU MÉTHODE DE COMPOSITION.

La méthode de composition consiste principalement à commencer par les choses les plus générales et les plus simples, pour passer aux moins générales et plus composées. On évite par là les redites ; puisque, si l'on traite les espèces avant le genre, comme il est impossible de bien connaître une espèce sans en connaître le genre, il faudrait expliquer plusieurs fois la nature du genre dans l'explication de chaque espèce.

Il y a encore beaucoup de choses à observer pour rendre cette méthode parfaite et entièrement propre à la fin qu'elle doit se proposer, qui est de nous donner une connaissance claire et distincte de la vérité ; mais, parce que les préceptes généraux sont plus difficiles à comprendre quand ils sont séparés de toute matière, nous considérerons la méthode que suivent les géomètres comme étant celle qu'on a toujours jugée la plus propre pour persuader la vérité et en convaincre entièrement l'esprit, et nous ferons voir premièrement

ce qu'elle a de bon, et en second lieu ce qu'elle semble avoir de défectueux.

Les géomètres ayant pour but de n'avancer rien que de convaincant, ils ont cru pouvoir y arriver en observant trois choses en général :

La première est de *ne laisser aucune ambiguïté dans les termes*, à quoi ils ont pourvu par les définitions des mots ;

La deuxième est de *n'établir leurs raisonnements que sur des principes clairs et évidents*, et qui ne puissent être contestés par aucune personne d'esprit : ce qui fait qu'avant toutes choses ils posent les axiomes qu'ils demandent qu'on leur accorde, comme étant si clairs qu'on les obscurcirait en voulant les prouver ;

La troisième est de *prouver démonstrativement toutes les conclusions qu'ils avancent*, en ne se servant que des définitions qu'ils ont posées, des principes qui leur ont été accordés comme étant très évidents, ou des propositions qu'ils en ont déjà tirées par la force du raisonnement et qui leur deviennent après autant de principes.

Ainsi on peut réduire à trois chefs tout ce que les géomètres observent pour convaincre l'esprit, et renfermer le tout en ces cinq règles très importantes (1).

RÈGLES NÉCESSAIRES

Pour les définitions.

1° Ne laisser aucun des termes un peu obscurs ou équivoques sans le définir.

2° N'employer dans les définitions que des termes parfaitement connus ou déjà expliqués.

(1) Ces cinq règles sont empruntées à l'opuscule de Pascal qui a pour titre : *l'Art de persuader.*

Pour les axiomes.

3° Ne demander en axiomes que des choses parfaitement évidentes.

Pour les démonstrations.

4° Prouver toutes les propositions un peu obscures, en n'employant à leur preuve que les définitions qui auront précédé, ou les axiomes qui auront été accordés, ou les propositions qui auront déjà été démontrées, ou la construction de la chose même dont il s'agira, lorsqu'il y aura quelque opération à faire.

5° N'abuser jamais de l'équivoque des termes, en manquant d'y substituer mentalement les définitions qui les restreignent et qui les expliquent.

Voilà ce que les géomètres ont jugé nécessaire pour rendre les preuves convaincantes et invincibles ; et il faut avouer que l'attention à observer ces règles est suffisante pour éviter de faire de faux raisonnements en traitant les sciences, ce qui sans doute est le principal, tout le reste pouvant se dire utile plutôt que nécessaire.

(*Logique*, IVe partie, chapitres II et III.)

PASCAL

Pascal est une des gloires, et certainement, au point de vue littéraire, la plus grande gloire de Port-Royal. Quelle part prit-il aux ouvrages d'éducation sortis de l'illustre communauté? Quelle influence eut-il sur ce qu'on pourrait appeler la *Pédagogie de Port-Royal?* C'est ce qu'il serait assez difficile de déterminer.

Pascal avait trente-cinq ans lorsque, au commencement de 1655, il se retira à Port-Royal des Champs, pour y vivre de la vie des solitaires, avec Arnauld, Nicole, Lancelot, de Saci, et Le Maître, qui mourut en 1658. Il mourait lui-même en 1662, à trente-neuf ans, à Paris, chez sa sœur Mme Périer. Or, les élèves de l'Ecole des Granges avaient été dispersés dès le 20 mars 1656. Y donna-t-il jamais un enseignement quelconque, comme plusieurs des autres solitaires? La chose est peu probable. Y prit-il un soin particulier de quelque élève, comme Le Maître, par exemple, fit du jeune Racine? Rien ne l'indique. Sa santé ne lui eût sans doute pas permis la fatigue du professorat; et d'ailleurs il fut bien vite absorbé par d'autres occupations, puisque sa première Provinciale est de janvier 1656. Il est difficile d'admettre pourtant que cette question de l'éducation des enfants l'ait laissé indifférent. Une note peu remarquée, que Nicole a mise en tête des trois Discours de Pascal sur la Condition des Grands, porte textuellement ceci : « Une des choses sur lesquelles feu M. Pascal avait le plus de vues, c'était l'instruction d'un prince... On lui a souvent entendu dire qu'il n'y avait rien à quoi il désirât plus de contribuer, s'il y était engagé, et qu'il sacrifierait volontiers sa vie pour une chose si importante. » La réflexion suivante qu'on trouve dans ses pensées n'est-elle pas comme un écho des méditations et peut-être des discussions auxquelles il se serait livré à ce sujet : « L'admiration gâte tout dès l'enfance. *Oh! que cela est bien dit! Qu'il a bien fait! Qu'il est sage!* etc. Les enfants de Port-Royal, auxquels on ne donne point cet aiguillon de gloire et d'envie, tombent dans la nonchalance. »

Mais s'il n'a ni personnellement ni directement collaboré à l'éducation d'aucun des enfants élevés à Port-Royal, au moins a-t-il dû contribuer pour quelque chose à la rédaction de plusieurs des ouvrages d'éducation de la Communauté. D'abord on peut supposer que, vu la supériorité de son esprit, on n'a rien publié d'impor-

tant sans le consulter et lui en demander son avis. Mais il a fait plus ; il a pour bien des choses donné sa part effective. Ainsi il est l'auteur de la Nouvelle Méthode de lecture, qui porte le nom de Méthode de Port-Royal. (Voir plus haut, page 220.) On le sait, de source certaine, par la lettre que lui écrivit sa sœur à propos de cette méthode, à la date du 26 octobre 1655. (Voir cette lettre, ci-après.) On le sait aussi par la lettre suivante qu'Arnauld, caché à l'hôtel des Ursins, à Paris, écrivait le 31 janvier 1656, à sa nièce Angélique de Saint-Jean, abbesse de Port-Royal : « Vous rirez de ce qui me donne occasion de vous écrire, dit Arnauld. Il y a ici un petit garçon d'environ douze ans, qui ne sait pas lire : j'ai envie d'essayer s'il le pourra apprendre *par la méthode de M. Pascal.* C'est pourquoi je vous prie d'achever ce que vous aviez commencé d'en mettre par écrit et de nous l'envoyer. » Assurément cette invention n'ajoute pas grand'chose à la gloire de Pascal ; elle atteste au moins son goût pour les choses de l'enseignement, ainsi que ce besoin de clarté et de rigueur qui était comme le propre de son génie et qu'il portait dans les petites choses comme dans les grandes.

On sait également que les auteurs de la *Logique* (Arnaud et Nicole), se sont approprié quelques fragments composés par lui sur l'*Art de persuader* et sur *l'Esprit géométrique* et qu'ils en ont inséré dans leur ouvrage les passages les plus saillants.

On sait enfin qu'il avait composé un Essai d'*Eléments de Géométrie* d'après Euclide, qu'Arnauld trouva confus, et qu'ayant défié le célèbre docteur de faire mieux, celui-ci, à son premier loisir, tint et gagna la gageure, comme il avait fait pour la Logique. Pascal, quand il eût lu en manuscrit l'œuvre de son concurrent, la jugea si claire et si bien ordonnée qu'il jeta la sienne au feu.

Ce sont là, pour Pascal, des titres secondaires ; ils suffisent pourtant pour lui mériter une place dans la galerie des *Pédagogues de Port-Royal.*

Nous donnons ici quelques unes de ses pensées, relatives les unes à la nature de l'esprit de l'homme, ce qu'on pourrait appeler la *psychologie* de Pascal ; les autres à l'art d'écrire, ce qu'on pourrait appeler sa *rhétorique.*

§ 1er. — De la nature de l'homme et de son esprit.

L'homme est visiblement fait pour penser ; c'est toute sa dignité et tout son mérite ; et tout son devoir est de penser comme il faut.

L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature ; mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser. Une vapeur, une goutte d'eau, suffit pour le tuer. Mais quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt ; et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien. Toute notre dignité consiste donc en la pensée. C'est de là qu'il faut nous relever, non de l'espace et de la durée, que nous ne saurions remplir. Travaillons donc à bien penser : voilà le principe de la morale.

*
* *

A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux. Les gens du commun ne trouvent pas de différence entre les hommes.

*
* *

On se persuade mieux, pour l'ordinaire, par les raisons qu'on a soi-même trouvées, que par celles qui sont venues dans l'esprit des autres.

*
* *

Quand on veut reprendre avec utilité et montrer à un autre qu'il se trompe, il faut observer par quel côté il envisage la chose, car elle est vraie ordinairement de ce côté-là, et lui avouer cette vérité, mais lui découvrir le côté par où elle est fausse. Il se contente de cela, car il voit qu'il ne se trompait pas et qu'il manquait seulement à voir tous les côtés. Or, on ne se fâche pas de ne pas tout voir. Mais on ne veut pas s'être trompé ; et peut-être que cela vient de ce que naturellement l'homme ne peut tout voir, et de ce que naturellement il ne se peut

tromper dans le côté qu'il envisage ; comme les appréhensions des sens sont toujours vraies.

FACULTÉS DE L'AME.

Connaissons notre portée : nous sommes quelque chose et ne sommes pas tout (nous connaissons quelque chose et ne connaissons pas tout). Notre intelligence tient dans l'ordre des choses intelligibles le même rang que notre corps dans l'étendue de la nature. Bornés en tout genre, cet état qui tient le milieu entre les deux extrêmes se trouve en toutes nos puissances.

Nos *sens* n'aperçoivent rien d'extrême : trop de bruit nous assourdit ; trop de lumière éblouit ; trop de distance et trop de proximité empêche la vue ; trop de longueur et trop de brièveté du discours l'obscurcit ; trop de plaisir incommode ; trop de consonnances déplaisent dans la musique.....

Nous ne sentons ni l'extrême chaud, ni l'extrême froid. Les qualités excessives nous sont ennemies et non pas sensibles ; nous ne les sentons plus, nous les souffrons. Trop de jeunesse et trop de vieillesse empêchent l'esprit. Enfin les choses extrêmes sont pour nous comme si elles n'étaient point et nous ne sommes point à leur égard : elles nous échappent, ou nous à elles.

*
* *

La *mémoire* est nécessaire pour toutes les opérations de l'esprit.

*
* *

L'*imagination* grossit les petits objets jusqu'à en remplir notre âme, par une estimation fantastique ; et, par une insolence téméraire, elle amoindrit les grands jusqu'à sa mesure, comme en parlant de Dieu.

Les hommes prennent souvent leur imagination pour leur cœur ; et ils croient être convertis, dès qu'ils pensent à se convertir.

*
* *

L'*admiration* gâte tout dès l'enfance. « Oh ! que cela est bien dit ! Qu'il a bien fait ! Qu'il est sage ! etc... » Les enfants de Port-Royal, auxquels on ne donne point cet aiguillon d'envie et de gloire, tombent dans la nonchalance.

*
* *

Instinct et *raison*, marques de deux natures.

DE LA CONNAISSANCE DE LA VÉRITÉ. — L'ESPRIT ET LE CŒUR.

Personne n'ignore qu'il y a deux entrées par où les opinions sont reçues dans l'âme, qui sont ses deux principales pensées : l'entendement et la volonté. La plus naturelle est celle de l'entendement, car on ne devrait jamais consentir qu'aux vérités démontrées ; mais la plus ordinaire, quoique contre la nature, est celle de la volonté ; car tout ce qu'il y a d'hommes sont presque toujours emportés à croire non par la preuve, mais par l'agrément.

*
* *

Nous connaissons la vérité, non seulement par la raison, mais encore par le cœur ; c'est de cette dernière sorte que nous connaissons les premiers principes, et c'est en vain que le raisonnement, qui n'y a point de part, essaie de les combattre.

*
* *

L'esprit croit naturellement et la volonté aime naturellement ; de sorte que, faute de vrais objets, il faut qu'ils s'attachent aux faux.

*
* *

Il y a une différence universelle et essentielle entre les actions de la volonté et toutes les autres. La volonté est un des principaux organes de la créance ; non qu'elle forme la créance, mais parce que les choses sont vraies ou fausses, selon la face par où on les regarde. La volonté, qui se plaît à l'une plus qu'à l'autre, détourne l'esprit de considérer les qualités de celles qu'elle n'aime pas à voir ; et ainsi l'esprit, marchant d'une pièce avec la volonté, s'arrête à regarder la face qu'elle aime, et ainsi il en juge par ce qu'il y voit.

*
* *

Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas : on le sait en mille choses. L'esprit a son ordre, qui est par principes et démonstrations ; le cœur en a un autre. On ne prouve pas qu'on doit être aimé, en exposant d'ordre les causes de l'amour : cela serait ridicule.

*
* *

Ceux qui sont accoutumés à juger par le sentiment ne comprennent rien aux choses de raisonnement ; car ils veulent d'abord pénétrer d'une vue et ne sont point accoutumés à chercher les principes. Et les autres, au contraire, qui sont accoutumés à raisonner par principes ne comprennent rien aux choses de sentiment, y cherchant des principes et ne pouvant voir d'une vue.

*
* *

Comme on se gâte l'esprit, on se gâte aussi le sentiment. On se forme l'esprit et le sentiment par les conversations. On se gâte l'esprit et le sentiment par les conversations. Ainsi les bonnes ou les mauvaises le forment ou le gâtent. Il importe donc de bien savoir choisir pour se le former et ne point le gâter : et on ne peut faire ce choix, si on ne l'a déjà formé et point gâté. Ainsi cela fait un cercle, d'où sont bien heureux ceux qui sortent.

§ 2. — De la rhétorique.

Il y en a qui parlent bien et qui n'écrivent pas bien. C'est que le lieu, l'assistance les échauffent, et tirent de leur esprit plus qu'ils n'y trouvent sans cette chaleur.

*
* *

L'éloquence est un art de dire les choses de telle façon : 1° que ceux à qui l'on parle puissent les entendre sans peine, et avec plaisir ; 2° qu'ils s'y sentent intéressés, en sorte que l'amour-propre les porte plus volontiers à y faire réflexion. Elle consiste donc dans une correspondance qu'on tâche d'établir entre l'esprit et le cœur de ceux à qui l'on parle d'un côté, et de l'autre les pensées et les expressions dont on se sert ; ce qui suppose qu'on aura bien étudié le cœur de l'homme pour en savoir tous les ressorts, et pour trouver ensuite les justes proportions du discours qu'on veut y assortir. Il faut se mettre à la place de ceux qui doivent nous entendre, et faire essai sur son propre cœur du tour qu'on donne à son discours, pour voir si l'un est fait pour l'autre, et si l'on peut s'assurer que l'auditeur sera comme forcé de se rendre. Il faut se renfermer, le plus qu'il est possible, dans le simple naturel ; ne pas faire grand ce qui est petit, ni petit ce qui est grand. Ce

n'est pas assez qu'une chose soit belle, il faut qu'elle soit propre au sujet, qu'il n'y ait rien de trop ni rien de manque.

*
* *

Quand un discours naturel peint une passion, ou un effet, on trouve dans soi-même la vérité de ce qu'on entend, laquelle on ne savait pas qu'elle y fût, en sorte qu'on est porté à aimer celui qui nous le fait sentir ; car il ne nous a pas fait montre de son bien, mais du nôtre ; et ainsi ce bienfait nous le rend aimable : outre que cette communauté d'intelligence que nous avons avec lui incline nécessairement le cœur à l'aimer.

*
* *

Quand on voit le style naturel, on est tout étonné et ravi ; car on s'attendait de voir un auteur et on trouve un homme.

*
* *

L'éloquence est une peinture de la pensée ; et ainsi ceux qui, après avoir peint, ajoutent encore, font un tableau au lieu d'un portrait.

*
* *

L'éloquence continue ennuie.

*
* *

Ceux qui font les antithèses en forçant les mots sont comme ceux qui font de fausses fenêtres pour la symétrie. Leur règle n'est pas de parler juste, mais de faire des figures justes.

*
* *

Ceux qui jugent d'un ouvrage par règle sont, à l'égard des autres, comme ceux qui ont une montre à l'égard de ceux qui n'en ont point (1).

*
* *

Qu'on ne dise pas que je n'ai rien dit de nouveau ; la disposition des matières est nouvelle. J'aimerais autant qu'on me dît que je me suis servi des mots anciens : comme si les mêmes pensées ne formaient pas un autre corps de discours par une disposition différente, aussi bien que les mêmes mots forment d'autres pensées par leur différente disposition.

*
* *

La dernière chose qu'on trouve en faisant un ouvrage est de savoir celle qu'il faut mettre la première.

*
* *

Quand dans un discours se trouvent des mots répétés et qu'essayant de les corriger, on les trouve si propres qu'on gâterait le discours, il les faut laisser, c'en est la marque ; et c'est là la part de l'envie qui est aveugle et qui ne sait pas que cette répétition n'est pas faute en cet endroit ; car il n'y a point de règle générale.

(1) Pascal semble avoir tenu aux règles et ne pas les avoir crues inutiles à diriger le goût; mais il pensait cela des règles entendues d'une certaine façon, des règles toutes vives, de celles qu'on avait trouvées soi-même et qui étaient une réflexion toujours présente de l'esprit. Sa *montre*, en un mot, était une montre qu'il fallait toujours être en état, je ne dis pas seulement de monter, mais de refaire et de réparer. Ses règles n'avaient rien de commun avec l'éloquence académique, avec les règles d'élégance posées par Le Maître. *Sainte-Beuve*, Liv. III, p. 461.

DEUX ÉLÈVES DE PORT-ROYAL

DU FOSSÉ ET RACINE.

Les extraits et notices qui précèdent font connaître les maîtres de Port-Royal et leurs idées sur l'éducation. Peut-être ne sera-t-on pas fâché de trouver également ici quelques extraits des Mémoires d'un de leurs élèves, du Fossé, qui passa parmi eux toute sa jeunesse et dont l'éducation tout entière fut leur œuvre. Nul mieux que lui ne peut nous faire pénétrer dans la vie intime de ces écoles, que notre publication a pour objet de mettre en lumière. D'un autre côté, Racine a tellement marqué parmi les élèves qu'ils ont contribué à former, que tout ce qui touche à ses rapports avec ses anciens maîtres présente aussi un intérêt particulier. Nous donnons une Lettre que Le Maître lui adressa pendant qu'il était à Port-Royal, ainsi que la première de celles que plus tard il écrivit lui-même à Nicole, l'auteur des *Visionnaires*.

PIERRE-THOMAS DU FOSSÉ

M. Gentien Thomas, le père de Pierre du Fossé, était Maître des Comptes à Rouen. Le curé de sa paroisse, M. Maignart, dont il était l'ami, ayant quitté la cure de Saint-Ouen pour se mettre sous la direction de Saint-Cyran, il fut par lui mis en relation avec le célèbre abbé et ne tarda pas à devenir lui aussi un de ses pénitents. « Saint-Cyran lui fit voir, *par saint Paul*, la nécessité indispensable qu'ont les pères et les mères de s'appliquer avec tout le soin possible à procurer à leurs enfants une éducation, non pas seulement conforme à leur naissance, à quoi ils ne manquent guère, mais beaucoup plus à leur baptême et à cette glorieuse qualité qu'ils y ont acquise d'enfants de Dieu même ; ce que cependant ils négligent presque toujours... Et comme mon père, ajoute du Fossé, lui avait témoigné le grand désir qu'il avait de s'acquitter en cela de son devoir et l'extrême difficulté qu'il y trouvait *à cause de la corruption des collèges*, il fut ravi de l'ouverture excellente que lui fit le saint abbé, de nous envoyer à l'abbaye de Port-Royal des Champs pour y être élevés par des personnes qui prendraient de nous tout le soin possible, soit pour la piété, soit pour les études. Mon père entra donc de tout cœur dans cette pensée, résolu de ne rien épargner pour sauver ses enfants. »

C'est au mois de juin 1643 que le jeune Pierre (il avait alors neuf ans) fut amené avec ses deux frères à Port-Royal des Champs. Ils y trouvèrent pour compagnons le petit Saint-Ange, fils d'une dame amie de M. d'Andilly et un jeune fils de ce dernier, M. de Villeneuve, appelé encore le *petit Jules*. M. de Bascle était chargé de leur instruction religieuse et un M. Selle, de leurs études. « Mais quoiqu'il fût très habile et très capable de nous instruire dans les humanités, dit du Fossé, nous n'apprîmes pas néanmoins beaucoup de choses avec lui, parce que nous aimions beaucoup à être dans la compagnie de MM. Le Maistre et de Séricourt (1), quand ils étaient occupés à quelque travail, et que les exercices

(1) Dès 1639, Le Maître et son frère de Séricourt étaient venus se retirer dans la solitude de Port-Royal des Champs.

extérieurs plaisant davantage à tous les enfants que l'assujettissement à l'étude, qui leur paraît plus dégoûtant, on ne croyait pas, surtout dans les commencements, nous devoir gêner beaucoup sur cela. Ainsi, lorsque ces messieurs, animés du même esprit que saint Bernard, allaient travailler comme ce grand saint à la campagne, soit pour aouster les foins, soit pour couper les blés, soit pour cueillir les fruits dont il y avait une grande abondance en cette abbaye, nous priions tant qu'on nous permît de les y accompagner, qu'on nous l'accordait toujours comme une grâce, dont nous nous tenions singulièrement obligés. Et je puis dire que c'était assurément une chose très curieuse que de voir un aussi grand homme que celui qui avait été l'admiration de tout Paris par son éloquence, se porter alors avec plus d'ardeur à faner l'herbe des prés et à scier les blés des campagnes, qu'il ne travaillait auparavant à attirer les regards et à rendre attentives les oreilles de toute une grande chambre occupée à écouter cette voix charmante, qui enlevait les esprits. A ne regarder tout ce qu'il faisait alors que par une vue humaine, on aurait cru seulement qu'il eût été comme un homme de journée, qui gagnait son pain à la sueur de son visage ; mais à en porter un jugement véritable, c'était un saint pénitent qui cherchait à satisfaire Dieu par un travail pénible à son corps, qui achetait le ciel par l'exercice d'une charité toute gratuite qu'il pratiquait en faveur de saintes vierges consacrées à Jésus-Christ et des pauvres qu'elles nourrissaient, et qui recueillait invisiblement une très riche moisson des fruits de la vie éternelle, en même temps que les grosses javelles de blé *tombaient*, selon l'expression d'un célèbre poète, *à plein poing sous sa faucille* (1). Pour moi, qui étais encore tout jeune, je voyais bien son travail, mais non l'esprit avec lequel il travaillait. Je l'ai néanmoins admiré depuis, quand j'ai été en état de voir les choses d'un autre œil que je ne les voyais alors. Et je me tiens plus heureux que je ne le puis exprimer d'avoir été témoin oculaire de la vie si sainte et si pénitente de ce grand homme. »

Pour ce qui regardait la foi et la piété, ils étudiaient le catéchisme de Saint-Cyran, qui avait paru sous le titre de *Théologie familière*, imprimé avec privilège du roi et approbation des docteurs. On leur inspirait surtout la crainte de Dieu, l'éloignement du péché et une très grande horreur du mensonge... Pendant

(1) Il voit de toutes parts combler d'heur sa famille,
La javelle à plein poing tomber sous sa faucille.

Racan, dans ses stances sur le bonheur de celui qui sait se contenter des douceurs de la vie champêtre.

qu'ils étaient là, élevés dans la piété, l'innocence et la simplicité, il surgit à Paris et à la Cour une véritable tempête, à cause du livre *De la fréquente communion* que venait de publier Arnauld, le docteur en Sorbonne (août 1643). Or Arnaud avait sa mère et six de ses sœurs à Port-Royal ; il était l'oncle de Le Maître, dont la conversion avait eu un si grand retentissement et dont la retraite était comme un acte de folie aux yeux de bien des gens. Il était donc uni par les liens les plus étroits (ceux de la nature et ceux de la grâce) à la maison de Port-Royal. Rien d'étonnant que celle-ci fût en butte à l'animosité « des gens qui n'aimaient pas le grand docteur. » Les enfants, tout jeunes qu'ils étaient, se ressentirent de la violente secousse dont fut attaquée toute la maison ; et comme on vit un orage tout prêt à fondre sur ceux qui y demeuraient, « quoiqu'ils ne s'occupassent qu'à prier Dieu, à lire de bons livres pour leur propre édification et à se mortifier par une continuelle pénitence, » on jugea à propos de les éloigner pour quelque temps, afin qu'ils ne fussent point exposés à ce qui arriverait. On les transféra avec leurs précepteurs dans une maison du Chesnai, près Versailles, qui appartenait en ce temps-là à M. Le Pelletier des Touches (1644). Cependant ils n'y restèrent pas longtemps, et l'année suivante (1645), le bruit qui s'était fait autour du livre *De la fréquente communion* étant un peu apaisé, ils revinrent à Port-Royal des Champs.

Après que nous fûmes retournés du Chesnai à Port-Royal, continue du Fossé, on commença à veiller un peu davantage pour nous faire étudier plus régulièrement. Et l'on fit venir exprès pour cela un homme d'une grande piété et d'une singulière capacité pour l'instruction de la jeunesse, nommé le sieur Lancelot. C'est lui qui a composé la *Méthode latine* et la *Méthode grecque*, avec le petit livre des *Racines grecques*, tous livres excellents et très propres pour faciliter les études aux enfants.

Cet excellent homme, étant donc arrivé à Port-Royal pour prendre soin de nos études, commença à retrancher ce que nous regardions comme nos plus grands divertissements, ne voulant plus nous permettre d'aller travailler comme auparavant ; ce qui, je l'avoue, nous causa bien du chagrin. Mais il en usait très sagement,

jugeant bien que ce qui nous plaisait alors pourrait nous déplaire un jour.

Dans le même temps que la mère Angélique Arnauld songea à rétablir la maison, pour y mettre une partie des religieuses de Port-Royal de Paris, à cause de ce grand nombre que la réputation de leur vertu y attirait, on songea aussi à nous envoyer nous autres à Paris (1646-47), où nous devions être d'autant mieux pour nos études que l'émulation d'un plus grand nombre d'écoliers nous exciterait à étudier avec plus d'ardeur. Et comme toutes choses nouvelles plaisent ordinairement aux enfants, nous n'eûmes aucune peine à quitter notre désert pour aller dans cette grande ville, où nous nous proposions plus de divertissement. La maison qu'on avait choisie pour nous y établir, était au faubourg Saint-Jacques, dans le cul-de-sac de Saint-Dominique (1). Il y avait bien du bâtiment, avec une cour et un jardin fort raisonnables. Nous y trouvâmes quatre maîtres, qui étaient chargés de faire étudier chacun environ six (2) écoliers, distribués en quatre chambres. Ils étaient tous fort habiles gens et avaient de plus beaucoup de piété. Mais ils avaient au-dessus d'eux un homme éminent en vertu, nommé M. de Beaupuis... C'était cet excellent ecclésiastique qui se chargea charitablement de l'intendance de notre petit collège et qui prenait un soin particulier de nous instruire dans toutes les choses de la piété. Nous y eûmes, nous autres, je veux dire le sieur de Villeneuve, mes frères et moi, pour maître un des plus aimables hommes que j'aie connus. Il était de Chartres et se nommait le sieur Le Feure. Il n'avait rien de ce qu'ont ordinairement ceux de cette profession, je veux dire de cet air impérieux et quelquefois ridicule qui accompagne presque toujours ce qu'ils disent à ceux qui

(1) Cette maison avait été fournie par un M. Lambert, ami de Port-Royal.

(2) Le chiffre fixé par Saint-Gran. — Voir page 18.

leur sont soumis, et qui porte les écoliers à trembler en leur présence et à s'en moquer en derrière, en leur donnant même des noms odieux comme est celui de pédant. Il était éloigné infiniment de ce caractère d'une sotte fierté ou d'une indigne brutalité. Son naturel était doux et honnête; son génie noble et élevé au-dessus du commun; son esprit ouvert et propre à toutes les grandes choses. Il savait de tout, étant bon humaniste, habile philosophe, savant théologien; possédant l'histoire, connaissant l'astronomie et quelque chose de la médecine, non de la commune, mais de celle qui est fondée sur la connaissance des minéraux et des végétaux et du fonds de la nature. C'est ce qui lui donnait de grands avantages, ayant l'humeur aussi aisée qu'il l'avait pour se concilier l'affection de ses écoliers et les attacher tout à fait à lui. Car comme il savait se familiariser de telle sorte avec nous qu'il ne perdait rien néanmoins d'un certain poids que doit avoir un précepteur, il mêlait toujours dans ses entretiens quelque chose d'agréable, selon les sujets différents qui se présentaient. Et par la manière si charmante dont il en usait à notre égard, *ayant pour but de nous prendre par l'honneur et de nous y rendre sensibles*, il sut si bien nous gagner que nous l'aimions tendrement comme notre ami et que nous le respections néanmoins comme notre maître. Enfin sa conduite à notre égard était telle qu'il n'y avait point d'écolier dans la maison qui n'enviât notre place, comme une espèce de bénéfice, et qui ne se regardât comme malheureux, en comparaison de nous. Aussi je puis dire que nous avançâmes beaucoup sous un tel maître et que nous apprîmes avec lui bien des choses curieuses que les autres ne savaient pas.

Mon frère aîné ayant seize ou dix-sept ans, on fut obligé de le mettre en philosophie au collège de Beauvais (Paris); et pour mon autre frère, comme il n'avait nulle

ouverture ni aucune inclination pour les études, on lui accorda ce qu'il désirait, qui fut de s'en retourner en l'abbaye du Port-Royal, où il s'occupa avec quelques-uns de ces messieurs, qui y étaient, à faire valoir le bien des religieuses, qu'elles avaient été obligées de tenir par leurs mains, pour en vivre plus aisément.

Je demeurai donc avec M. de Villeneuve, sous la conduite du sieur Le Feure. Et on nous associa le sieur Deschamps, le sieur de Bohebert, qui était son cousin germain, le sieur Gafareli, provençal, qui était un fort joli garçon, et quelque autre dont je ne me souviens point (1). Nous vivions tous dans une fort grande union entre nous et avec notre maître ; et nous savions estimer notre bonheur, nous regardant en quelque sorte comme dans une petite république séparée de celle des autres, à cause du caractère si aimable de celui qui nous conduisait et pour lequel nous aurions fait toutes choses, tant nous l'aimions et craignions de lui déplaire!

Mais rien ne me paraît plus capable de faire juger de ce que je dis à l'avantage du sieur Le Feure que la manière dont il sut gagner l'un d'entre ses écoliers, qui était de l'humeur du monde la plus bizarre, et qui paraissait le moins susceptible de toute correction et de tout amendement. C'était le sieur de Bohebert, que ses parents regardaient comme un sujet propre à exercer seulement la patience de ses maîtres, n'ayant ni docilité, ni complaisance, ni rien de traitable dans son humeur. Cependant, ce que les autres n'auraient pas pu espérer, le sieur Le Feure en vint à bout, par la grande application avec laquelle il observa non-seulement tous ses défauts, mais tous les moyens qu'il put découvrir les plus propres pour s'insinuer dans son esprit et pour lui faire agréer ce qu'il lui dirait. Il le gagna donc de telle sorte

(1) Du Fossé ne commença la rédaction de ses mémoires qu'en 1697. Il avait donc 63 ans; il est naturel qu'il ait oublié certains noms.

qu'il faisait de lui ce qu'il voulait, et qu'il le rendit docile, autant qu'un tempérament si rude en était capable. Il est vrai qu'il ne profita pas d'un si grand bonheur et qu'il périt depuis misérablement, n'ayant pas veillé assez pour se dompter dans son humeur violente et précipitée. Mais cela ne diminue rien de l'obligation qu'il avait au sieur Le Feure, qui sut en faire un agneau de loup qu'il était, dans le temps qu'il demeura sous sa conduite.

Comme notre classe était composée de ceux qui étaient les plus avancés dans les études, nous faisions des défis d'émulation les uns contre les autres, à qui réciterait un plus grand nombre de vers de Virgile, sans faire de fautes. Et il est vrai que la mémoire du sieur de Villeneuve l'emportait sur nous. Car je me souviens de lui avoir entendu réciter des livres entiers de Virgile, sans presque faire de fautes. Mais enfin cette manière de nous exercer nous inspirait de l'ardeur pour bien faire et pour devancer ou pour égaler les autres.

Nous eûmes encore une espèce de jeu d'esprit, ou une espèce de petite guerre dans laquelle on s'excitait merveilleusement à se surpasser chacun et à remporter la victoire sur son camarade, non à coups d'épée, mais à coups de langue. Car il se formait entre nous comme deux partis. Et les plus habiles de chaque parti faisaient sur le champ quelques vers latins, avec lesquels ils s'attaquaient et se défendaient : ce qui passant du premier jeu à des choses piquantes et dégénérant en une querelle fort échauffée, les maîtres, qui veillaient toujours à tout ce qui se passait, étaient obligés de calmer les esprits et de rompre les deux partis, qui faisaient paraître trop de chaleur. C'était le sieur Deschamps qui excellait particulièrement en ce genre de combat, ayant l'esprit vif et piquant et une poésie très fine.

Nous avions, comme j'ai dit, parmi nous un provençal nommé Gafareli, qui savait fort bien dessiner et qui en-

tendait dès lors les fortifications. Comme nous avions, M. de Villeneuve et moi, tout à fait la guerre dans la tête, que nous nous entretenions souvent des dessins chimériques que nous formions sur cela pour l'avenir, et que notre grande passion était de pouvoir un jour nous avancer de ce côté-là, nous trouvâmes dans le sieur Gafareli un moyen de satisfaire en quelque sorte, au moins en figure, cette forte passion qui nous possédait. Nous convînmes donc avec lui qu'il nous tracerait, dans le milieu de notre jardin, un fort flanqué de quatre bastions, avec une demi-lune à la tête. Nous en demandâmes la permission à M. de Beaupuis, qui nous l'accorda, comme une chose innocente, et nous commençâmes à y travailler aux heures de récréation et dans les jours de congé, avec presque la même ardeur que si nous eussions eu quelque ennemi redoutable sur les bras. Nous élevâmes cet ouvrage à une hauteur raisonnable et nous y fîmes des fossés fort réguliers. Mais il nous manquait une chose de conséquence pour y mettre la perfection; c'était du gazon, pour le revêtir entièrement, à défaut de pierres. Et comme rien n'est impossible à l'ardeur de la volonté, nous entreprîmes d'en apporter d'un vallon qui est vers Gentilly. Aussi, les jours de congé, nous y allions en couper et en apportions chacun un ou deux sous nos manteaux. C'était une peine et une fatigue incroyables; cependant nous ne nous en rebutâmes point et nous eûmes la persévérance d'aller jusqu'au bout, pour achever parfaitement l'ouvrage que nous avions commencé, qui se trouva effectivement si bien fait qu'on eût pu le venir voir comme une chose très régulière.

Alors nous nommâmes un gouverneur, des officiers subalternes et des soldats pour la garde de la place, et on établit en même temps un général pour le parti ennemi avec ses officiers et ses troupes, pour l'attaque de ce

fort. Quand donc on sortait de table pour aller à la récréation, le gouverneur de la place allait s'y porter avec ses gens, et donnait ses ordres pour empêcher la surprise et pour se défendre vigoureusement, en cas d'assaut. Et ceux du parti contraire s'allaient mettre en ordre, pour venir ensuite à l'attaque. Comme j'étais le plus fort sans comparaison de toute la bande, j'étais aussi le premier à commencer à attaquer cette place; et nous faisions cette feinte avec une telle impétuosité que le jeu dégénérait quelquefois en un vrai combat, où ceux qui montaient à l'assaut étaient renversés dans le fossé; ou bien ceux de la place se trouvant plus faibles en étaient chassés honteusement. Mais parce qu'on s'aperçut à la fin qu'il se mêlait quelque aigreur et quelque espèce de ressentiment dans ces sortes de combats, où, quelques-uns même furent blessés, on nous ordonna de faire la paix. Et l'un des articles du traité fut que, comme ce fort serait un continuel sujet de jalousie entre les deux partis et une matière de nouvelles divisions, pour entretenir une paix ferme et durable entre nous tous, on démolirait tout à fait la place. Cela nous causa quelque chagrin; mais parce que les plénipotentiaires qui s'en mêlaient étaient plutôt nos maîtres que nos agents, il fallut faire de nécessité vertu. Et comme les enfants passent aisément d'une extrémité à l'autre, nous rasâmes enfin le fort avec presque la même gaieté que nous l'avions bâti.

Nous avions encore, une fois l'année, un divertissement qui satisfaisait beaucoup l'humeur guerrière qui nous animait. La veille des rois, M. de Beaupuis, qui était fort généreux, nous traitait et nous régalait ordinairement.

On partageait un gâteau, selon la coutume, et le repas se passait dans une grande modestie. Mais après souper, celui dans la part duquel la fève s'était trouvée était

reconnu roi en cérémonie. On lui élevait un trône où il s'asseyait et en même temps il nommait ses officiers, son chancelier, son connétable et les autres, à proportion du monde qu'il pouvait avoir. Aussitôt après il se formait un parti dans son royaume ; et parce que tout le temps de sa royauté était court, se terminant à la soirée seulement, on se hâtait de former de puissantes cabales contre le prince nouvellement établi ; et avant qu'il pût s'affermir dans la possession de ses États, on le venait attaquer rudement ; en sorte qu'il se trouvait presque toujours détrôné dans le temps qu'il fallait se retirer pour la prière. Je rapporte toutes ces petites choses pour faire voir que les passions sont les mêmes dans les enfants que dans les personnes avancées en âge, et qu'il n'est pas inutile de leur donner la liberté de faire paraître au dehors tous leurs petits mouvements, afin qu'on ait plus de lieu de les corriger de bonne heure, en leur faisant faire plusieurs réflexions importantes sur eux-mêmes.

Du Fossé ajoute ici qu'on les menait, tous les dimanches, à Vêpres et au Sermon de M. Singlin, à Port-Royal de Paris. Il s'étend sur la vogue dont celui-ci jouissait et sur l'effet extraordinaire que produisait sa parole, sur les débuts de la Fronde (1648) et les émeutes qui s'ensuivirent, sur les barricades qu'ils furent obligés de traverser la veille des rois, en revenant du sermon de M. Singlin, etc., etc.

Au bout de trois ans ou environ que nous fûmes établis dans la maison du cul-de-sac de Saint-Dominique, il arriva du changement parmi nous, soit que notre établissement causât quelque jalousie *à ceux qui n'aimaient pas Port-Royal*, ou pour quelqu'autre raison que je ne sais pas. Ceux de notre classe, c'est-à-dire le sieur de Villeneuve, le sieur Deschamps, le sieur Boujonnier, fils du médecin, et quelque autre encore et moi, nous allâmes avec le sieur Le Feure, sur la fin de l'an-

née 1649, demeurer en une paroisse de la campagne, voisine de l'abbaye de Port-Royal, nommée Magny, dont le curé, qui se nommait M. Retard, était un excellent homme. Nous y passâmes six mois, dans une maison particulière que nous louions. Et il est vrai que ce temps nous parut à tous un vrai temps de divertissement, à cause de l'agrément que nous trouvions dans la compagnie d'un maître aussi accompli que le nôtre. Nous nous attachions à l'étude dans toutes les heures d'étude ; mais, aux heures de récréation, nous étions en quelque sorte encore plus attachés à lui, à cause de mille choses agréables dont il nous entretenait. Le soir, dans les beaux jours de l'été, allant dans les champs nous promener avec lui, il se faisait un plaisir de nous apprendre les différentes constellations et de nous montrer les planètes et les étoiles principales, ce que nous considérions avec beaucoup de plaisir ; et je n'en ai jamais rien su que ce qu'il nous en apprit alors, dans des temps perdus, qui ne l'étaient pas néanmoins pour nous, puisqu'il savait nous en faire retirer agréablement beaucoup de fruit.

Notre bonheur fut trop court et nous perdîmes beaucoup trop tôt cet homme si admirable, par une violente maladie qui l'emporta en peu de jours. Nous retournâmes alors, le sieur de Villeneuve et moi, demeurer à Port-Royal, non dans l'abbaye comme autrefois, mais à une ferme qui est au-dessus de la montagne, et qu'on nomme *les Granges*, à cause que c'est en ce lieu que s'amassent tous les grains qui se recueillent sur les terres et qui sont pour la nourriture de l'abbaye. Nous y trouvâmes un grand changement depuis trois ou quatre ans que nous en étions partis. Les Religieuses étaient rétablies dans la maison. Nous logeâmes donc dans la ferme des Granges, en un ancien bâtiment où MM. Arnauld, Le Maistre et de Saci, son frère, demeu-

raient déjà, et nous commençâmes à faire avec eux une liaison particulière, ayant plus d'âge et de discernement qu'autrefois.

Du Fossé raconte ensuite que ce fut vers 1651 (il avait alors 17 ans), qu'il se mit sous la direction de M. de Saci ; que pendant la seconde guerre de Paris (1652), on les obligea ainsi que les solitaires de quitter les Granges, et de se retirer avec eux au château de Vaumurier, que venait de faire construire le duc de Luynes sur les dépendances de l'abbaye, « comme en un lieu moins exposé aux insultes des coureurs, tant à cause de la qualité de celui à qui il appartenait, que des fossés dont il était entouré et de la garde qu'on y faisait. »

Après que la guerre eût été finie, continue du Fossé, c'est-à-dire vers le mois d'octobre 1652, nous quittâmes le château du duc de Luynes où nous étions fort incommodés pour le logement, quoique d'ailleurs la vie que l'on y menait fût presque aussi régulière que celle d'une communauté. Tout le monde mangeait en commun dans une salle avec le duc même ; chacun lisait à son tour de quelque bon livre, et les autres gardaient le silence pendant le repas ; on y entendait la messe et on y faisait la prière régulièrement dans la chapelle. Tous ayant leur occupation particulière (pour la défense du château), ils n'oubliaient pas, quoiqu'en temps de trouble et de guerre, qu'ils devaient songer à s'acquitter principalement de leur devoir envers Dieu et qu'ils avaient à combattre contre les ennemis de leur salut, qui veillaient encore plus dans ce temps-là pour les perdre. C'est à quoi M. de Saci exhortait tous ceux qui étaient sous sa conduite, persuadé qu'un temps de guerre était un temps de dissipation, très dangereux pour les personnes retirées et engagées dans une vie de prière, de travail et de silence. Aussi, après la fin de cette guerre, chacun songea sérieusement à réparer, par une espèce de renouvellement de piété et de pénitence, les fautes presque inévitables en un tel temps.

L'on vit bientôt les deux maisons de Port-Royal de Paris et des Champs se remplir, tant au dedans qu'au dehors, de personnes de tous âges, de toutes conditions et professions, qui y accouraient comme en un lieu de refuge, excitées par la grande charité et par la foi admirable de la mère Angélique et de ses religieuses, et par l'odeur de la piété de tant de personnes séculières, qui se répandait de tous côtés et qui avait la vertu d'en attirer plusieurs autres. On augmenta même d'une manière considérable le logement qui était aux Granges, par un fort grand bâtiment que l'on y fit et où l'on reçut un assez grand nombre d'enfants de qualité.

Ils étaient élevés là avec un très grand soin, dans l'innocence et dans la crainte de Dieu. Les maîtres très habiles qu'on leur avait donnés pour leurs études s'appliquaient de tout leur pouvoir à les rendre aussi savants dans les belles-lettres que bons chrétiens. On pouvait donc regarder comme une chose très avantageuse que, dans le lieu même où tant de personnes s'étaient retirées du monde pour y vivre dans la pénitence, de jeunes enfants y fussent formés dans la piété et les bonnes mœurs et y apprissent parfaitement, non les sciences profanes, mais encore plus la vraie science du christianisme. Aussi l'on en vit sortir de ce lieu, qui, dans le monde même et au milieu de l'armée, se distinguèrent par leur sagesse.

La faveur dont jouissait Port-Royal excita la jalousie « de quelques autres qui n'aimaient pas cette maison. » On s'efforça de noircir dans l'esprit du roi, comme gens qui avaient des sentiments contraires à l'Eglise et à l'Etat, la sainte société de ces personnes qu'unissaient les seuls liens de l'esprit de Dieu et qui ne songeaient qu'à achever le cours de leur pénitence dans l'oubli des hommes, au fond d'un désert. En 1653 parut la constitution du pape Innocent XI contre les cinq propositions qu'on lui présenta comme extraites du livre de Jansénius. Arnauld, et tout Port-Royal après lui, reconnut que les propositions condamnées étaient en effet dignes de censure ; mais il refusa de jurer, comme on voulut l'y obliger dans la suite, que ces propositions fussent réellement contenues dans le livre de Jansénius, où ils ne les avait pas trouvées. Toutefois, c'est en mars 1656 seulement que, voulant en finir avec cette opposition, la Cour résolut d'écarter de Port-

Royal les enfants et les solitaires. Ils en sortirent le 20 ; quelques enfants furent renvoyés à leurs parents ; d'autres furent transférés au Chesnai, chez M. de Bernières ; il y en eut même, ne fût-ce que Racine, qui restèrent soit aux Granges, soit au château de Vaumurier, peut-être comme compagnons du jeune duc de Chevreuse, élevé par Lancelot dans la maison de son père. Mais écoutons du Fossé.

Je fus obligé, dit-il, comme plusieurs autres, de m'en aller à Paris. Ce fut alors que je me vis séparé du sieur de Villeneuve, avec lequel j'avais été si uni depuis l'année 1643, que j'allai demeurer la première fois à Port-Royal. J'avoue que cette séparation fut pour moi le sujet d'une grande affliction et me laissa dans une tristesse dont j'eus peine à revenir ; car les liaisons qui se sont faites dès l'enfance sont plus fortes et plus pénibles à rompre. Cependant il avait beaucoup plus d'étude que moi, et sa mémoire, jointe à la pénétration et à la vivacité naturelle de son esprit, le rendait capable de soutenir avec éclat la gloire et la réputation de tous ceux de sa famille. Il était habile en blason et en généalogie ; il savait parfaitement la géographie et l'histoire ; il avait trouvé de lui-même des règles certaines pour faire en très peu de temps tous les anagrammes qui se pouvaient faire sur chaque nom des personnes ; il déchiffrait tous les chiffres très promptement (et un de nos camarades, nommé Berthaut, qui ne pouvait pas le croire, ayant inventé et fait un chiffre extraordinaire, il en écrivit deux lignes qu'il s'imagina être indéchiffrables ; mais il fut bien étonné quand il vit que le sieur de Villeneuve, à qui il les présenta, lui rapporta au bout de quelque temps son papier, au bas duquel il avait écrit : *vous serez bien habile et vous passerez dans mon esprit pour un véritable Apollon, si vous pouvez déchiffrer ceci;* ce qui était justement ce qu'il avait écrit avec son chiffre) ; enfin on peut assurer que ce jeune gentilhomme avait d'excellentes qualités, et que, s'il eût continué de s'appliquer aux sciences, comme il

avait commencé, il aurait été aussi loin en ce genre qu'on peut aller.

Que si je fus vivement touché de la séparation et ensuite de la mort de ce cher ami, qui avait été le fidèle compagnon de mon enfance et de mes études, Dieu m'en fit dans le même temps trouver un autre incomparable dans la personne de M. de Tillemont, avec lequel j'ai toujours vécu depuis dans une union intime, comme si nous étions deux frères. J'allai donc avec lui demeurer dans une petite maison de la rue des Postes. Mais comme nous étions encore un peu jeunes, et par conséquent exposés à bien des périls dans une ville comme Paris, M. Singlin, sur qui mon père se reposait de ma conduite, nous associa un excellent ecclésiastique, nommé M. du Mont, et un de ses frères, nommé du Lac. Là, nous continuâmes à nous affermir dans nos études, lisant les auteurs, et tâchant de nous remplir la mémoire de ce que nous trouvions de meilleur dans les livres des Anciens. J'avais alors vingt et un ans; et c'est proprement à cet âge que l'on commence à étudier solidement, lorsque, l'esprit étant plus ouvert et le jugement plus formé, et le goût commençant à venir pour les bonnes choses, on se porte de soi-même et par inclination à faire ce qu'auparavant on ne faisait, pour ainsi dire, que par obligation. J'avoue, à ma confusion, que je ne fus pas aussi sage et bon ménager que M. de Tillemont, pour profiter comme lui, et autant que je le devais, d'un temps qui pouvait m'être si avantageux. Il est vrai que je me servis de la compagnie de M. du Lac, qui savait l'hébreu, pour apprendre cette langue. Et je l'appris, en effet, assez bien pour commenter quelques psaumes et pour trouver quelque goût dans une langue si nécessaire pour l'intelligence des livres sacrés (1).....

(1) On voit ce qu'il faut penser de l'assertion tranchante de Joseph de Maistre dans son *Eglise gallicane*, « qu'on ne trouve parmi les hommes de Port-Royal, pas un hébraïsant, pas un helléniste, pas un latiniste. »

M. Le Maître, qui avait été obligé de sortir de Port-Royal aussi bien que nous et que tous les autres, laissa passer cette espèce de tempête. Mais quand il jugea que les ennemis de Port-Royal, satisfaits d'en avoir chassé tous ceux qui les chagrinaient, ne songeaient plus à eux, il fit demander au cardinal Mazarin, pour lui et pour un de ses amis, la permission d'y retourner, l'assurant que toute son occupation y serait de lire l'Ecriture sainte, de traduire quelques ouvrages des Pères de l'Eglise et de travailler à la vie des Saints. Le cardinal lui accorda ce qu'il demandait, tant pour lui-même que pour un ami dont il désirait la compagnie. Je fus heureusement celui sur lequel M. Le Maître jeta les yeux, quoique je fusse encore si jeune, pour m'associer avec lui dans sa solitude, comme son ami (1).

Il avait conçu une bonté toute particulière pour moi, dès le temps que je demeurais aux Granges avec M. de Villeneuve, son cousin germain, mon camarade d'études, qu'il négligeait en quelque sorte pour s'occuper de moi. Et je me souviens même que, tout écolier que j'étais, il me faisait fort souvent venir dès lors dans sa chambre, où il me donnait des instructions très solides, tant pour les études que pour la piété. Il me lisait et me faisait lire divers endroits des poètes et des orateurs et m'en faisait remarquer toutes les beautés, soit pour la force du sens, soit pour l'élocution. Il m'apprenait aussi à prononcer comme il faut les vers et la prose, ce qu'il faisait admirablement lui-même, ayant le ton de la voix charmant avec toutes les autres parties d'un grand orateur. Il me donnait aussi, outre cela, plusieurs règles pour bien traduire, me faisant comprendre combien l'art d'une traduction fidèle, noble et élégante, était difficile et important. En un mot il n'oubliait rien de ce qu'il jugeait le

Lancelot a montré ce qu'il était en grec et Nicole en latin. Voici maintenant au moins deux hébraïsants, sans compter Le Maître, Arnauld, de Saci!

(1) C'était en 1657. Du Fossé avait alors 23 ans.

plus propre pour me donner du goût pour l'étude et pour me faciliter les moyens d'y avancer.

Mais s'il m'avait témoigné, dès ce temps-là, un amour de distinction qui me fut si avantageux, ce nouveau choix qu'il eut la bonté de faire de moi, en demandant au cardinal la permission que je pusse l'accompagner en un lieu que je regardais comme mon pays et mon air natal, fut pour moi un avantage encore plus grand. Car il me regarda alors véritablement comme un ami, qui devait être le compagnon de sa solitude. Je quittai donc notre petit établissement de Paris (1), pour m'en retourner à Port-Royal, où je le trouvai qui m'attendait et qui me reçut avec une affection toute singulière. Nous étions logés en un quartier séparé de tous les autres bâtiments, et qu'on pouvait regarder comme une nouvelle solitude au milieu de celle de ce désert. Ce quartier se nommait de *Saint-Antoine*, patron de M. Le Maître; et le logement que nous occupions était au-dessus d'un grand jardin assez agréable, qui portait le même nom. Là nous réglâmes tout notre temps, en sorte que les religieux ne sont guère plus exacts à tous les devoirs de leur règle que nous l'étions à ceux que nous nous étions prescrits.

L'éducation de du Fossé est terminée ; il va traduire, avec M. Le Maître, Saint-Jean Climaque et prendre rang parmi les solitaires. Il n'entre pas dans notre sujet de le suivre plus loin à l'aide de ses Mémoires. Disons seulement qu'il fut forcé de quitter définitivement Port-Royal, pendant le carême de 1660, lors de la ruine dernière des petites Ecoles. Le Maître était mort dès le 4 novembre 1658. Une chose qui est au moins étonnante, c'est qu'il ne dise absolument rien de Racine, qui vint à Port-Royal d'octobre 1655 à octobre 1658, qui était certainement aux Granges, et qui ne quitta même pas l'abbaye lors de la dispersion partielle, et momentanée pour quelques-uns, des autres élèves en mars 1656. (Voir plus loin la lettre que lui adresse Le Maître, le 21 mars de cette même année.) Et c'est en 1697 que du Fossé commença la rédaction de ses Mémoires, alors que Racine s'était depuis longtemps réconcilié avec ses anciens maîtres !

(1) La rue des Postes, où il était avec M. De Tillemont.

RACINE

On dit souvent que Racine fut élève de Port-Royal. C'est vrai ; mais il faut l'entendre. Laissé orphelin de bonne heure, il fut envoyé pour ses premières études au collège de Beauvais (1), dont plusieurs régents étaient les amis des solitaires ; mais il le quitta en octobre 1655, pour aller à Port-Royal, (quoiqu'il fût déjà d'un âge où l'on n'avait guère coutume d'y recevoir des élèves), par l'entremise de plusieurs membres de sa famille qui déjà faisaient partie de la célèbre communauté, et notamment d'une de ses tantes qui y était religieuse (2). Né en décembre 1639, il avait alors près de seize ans. D'après le témoignage de son fils Louis Racine, il en serait sorti au mois d'octobre 1658, pour aller faire sa philosophie au collège d'Harcourt (Paris), qui comptait parmi ses maîtres, comme le collège de Beauvais, quelques amis de Port-Royal (3). Il n'y serait donc resté que trois ans, de près de seize à près de dix-neuf ans. Il y aurait fait ses *humanités* ; ce que nous appellerions aujourd'hui ses classes de troisième, seconde et rhétorique.

La petite école des Granges où il fut admis, toujours d'après le témoignage de son fils Louis Racine (4), devait être dans tout son

(1) Ce fut peut-être déjà sur les conseils de Le Maître, qui avec son frère de Séricourt et Lancelot avaient été les hôtes de sa famille en 1638-39.

(2) C'étaient son aïeule Marie Desmoulins, sa tante Agnès de sainte Thècle qui devait être abbesse plus tard et sa grand'tante Vitart. Racine y fut sans doute admis gratuitement, ses facultés, dit son fils Louis Racine, étant alors fort médiocres.

(3) C'est son proviseur M. Fortin, qui s'était chargé de faire imprimer les premières provinciales en 1656. Peut-être quelques-unes des petites lettres furent-elles imprimées dans le collège même.

(4) Cependant, si l'on en croit l'abbé Goujet, auteur de la *Vie de Nicole*, ce n'est point aux Granges de Port-Royal que Racine aurait d'abord été envoyé, mais à l'école du Chesnai. Il nous dit même qu'il y avait là quatre classes et que Racine faisait partie de la quatrième, celle qui renfermait les élèves les plus avancés. « Ceux-ci étaient : M. Robert, qui devint conseiller de la Grande Chambre, M. Perrier, neveu de M. Pascal, les deux Le Nain, M. Bignon, M. Louis Angran, et *le célèbre M. Racine, dont le mérite n'est ignoré de personne*. Malgré ce qu'a de précis ce témoignagne, il est douteux que Racine ait été à l'école du Chesnai. En tout cas, il n'y serait resté que fort peu de temps.

plein, quand il y arriva : c'est-à-dire qu'elle comptait une quinzaine d'élèves dont quelques-uns devaient être déjà assez avancés. Mais nous voyons que les jeunes gens qui la composaient furent dispersés dès le 20 mars 1656, ainsi que leurs maîtres, et qu'elle ne se reconstitua plus. Racine pourtant resta à Port-Royal et continua d'y étudier, soit seul sous la direction des solitaires, qui ne tardèrent pas à y revenir, soit avec le duc de Chevreuse et quelques autres encore, au château de Vaumurier, qui appartenait au duc de Luynes et qui touchait au monastère (1). Il dut sans doute cette faveur à sa parenté avec Vitart, originaire comme lui de la Ferté-Milon, qui était devenu le régisseur de M. de Luynes.

Quels y furent ses maîtres ?

D'abord il y a lieu de croire qu'il travaillait beaucoup seul, à en juger par la liste (car elle est longue) que dressa plus tard Louis Racine « des livres lus et annotés par son père à Port-Royal, ainsi que des extraits et même des traductions qu'il y fit de divers ouvrages. » Ceci, du reste, n'était pas particulier à Racine ; c'était la méthode généralement suivie à Port-Royal. Quand les élèves en étaient arrivés à un certain degré d'avancement, ils travaillaient seuls. « Les jeunes *messieurs* étaient très portés d'eux-mêmes à l'étude, nous dit-on, et ils n'avaient besoin que d'être avertis des beaux endroits des auteurs, soit grecs, soit latins. » On se contentait de les diriger et de les guider.

Son principal maître fut certainement Lancelot. Il devait professer à l'école des Granges, quand Racine y arriva en octobre 1655, et l'on sait qu'après la dispersion des élèves en mars 1656, il resta au château de Vaumurier, c'est-à-dire à Port-Royal, comme précepteur du jeune duc de Chevreuse. Lancelot d'ailleurs, à ce moment du moins, était tout entier à ses fonctions d'enseignement et aux livres qu'il composait pour ses élèves. Il a dû lui enseigner surtout la langue grecque ; car il y était consommé, nous dit-on. C'est lui que les Jésuites appelaient « le chef de la secte des hellénistes de Port-Royal. » Tout le monde connaît d'ailleurs l'histoire si souvent répétée de Racine lisant un roman grec, *les Amours de Théagène et de Chariclée,* et de son maître Lancelot lui prenant le livre et le brûlant. Racine, sans se décourager, s'en procura un nouvel exemplaire et le porta lui-même à Lancelot, en lui disant qu'il pouvait maintenant brûler encore celui-là, car il le savait par cœur. « Cette historiette, dit finement Saint-Marc Girardin, prouve que Racine n'était pas l'élève le plus

(1) On ne pouvait guère empêcher le duc de Luynes de faire instruire chez lui son fils, le duc de Chevreuse, et de lui donner des maîtres particuliers. Peut-être lui adjoignit-on quelques autres enfants.

docile du monde, et que Lancelot, qui expliquait lui-même Sophocle et Euripide à ses élèves, aimait mieux qu'ils apprissent par cœur une belle tragédie qu'un médiocre roman. Je suis de l'avis de Lancelot contre Racine, qui eut le tort assez commun de prendre pour bon ce qui était défendu (1). » Il ne faudrait point, en effet, conclure de là que la littérature profane fût proscrite à Port-Royal et que Racine n'ait pu l'y étudier qu'en cachette et par contrebande. La bonne littérature profane y était enseignée ; c'était la mauvaise qui était interdite ; mais la bonne elle-même était subordonnée aux règles de la foi chrétienne.

Ce fut ensuite Le Maitre. Nous le savons de plusieurs sources ; mais notamment par la lettre si affectueuse qu'il lui écrivit à la date du 21 mars 1656 et que nous publions plus loin (voir page 268). Cette lettre prouve d'abord qu'il y avait entre lui et le jeune Racine autre chose que des rapports de maître à élève et que les soins qu'il lui donnait étaient vraiment paternels. Elle prouve aussi que ces soins furent interrompus en mars 1656, quand Le Maître dut, comme tous les autres solitaires, quitter Port-Royal et qu'il se retira à la Chartreuse de Bourg-Fontaine. Nous savons d'ailleurs que cette absence ne dura pas, puisqu'il obtint du cardinal Mazarin, au bout de quelques mois, de revenir dans sa chère solitude et même d'y ramener avec lui le jeune du Fossé (voir page 260). Celui-ci, dans ses Mémoires, nous donne des détails assez circonstanciés sur la nature de l'enseignement que Le Maître donnait à ses élèves. Non seulement il leur apprenait à comprendre et à traduire les auteurs ; mais il leur donnait sur l'art de bien dire, art dans lequel il excellait, des leçons dont Racine dut faire son profit et que plus tard, ce que n'avait certainement pas prévu son austère professeur, il transmit sans doute à La Champmeslé.

Ce fut encore le docteur Hamon. D'abord il est probable qu'en sa qualité de médecin des Religieuses, il fut autorisé à rester à Port-Royal lors de la dispersion de 1656 et qu'il se chargea de continuer l'éducation du jeune Racine, en l'absence de Le Maître. Rien pourtant dans les Mémoires n'indique la part qu'il y prit, ni quelles leçons il put lui donner plus tard. Nous savons seulement que c'était un esprit fin et délicat, très versé dans la connaissance des langues et des littératures, « et qu'il s'occupa du jeune Racine. » La sensibilité qu'il mêle à sa piété et sa tendresse mélancolique devaient, du reste, attirer à lui le poète naissant. Il faut même croire qu'il lui avait inspiré un attachement bien particu-

(1) Vie de Racine, en tête des œuvres complètes. — Edition Garnier.

lier, puisque Racine demanda dans son testament à être inhumé « au pied de la tombe de M. Hamon. » Il est difficile de ne pas voir là un ressouvenir des affectueuses directions qu'il en avait reçues dans sa première jeunesse.

Enfin il n'est pas douteux que les études du jeune Racine n'aient été au moins surveillées par M. de Saci, à qui rien n'échappait de tout ce qui se faisait alors à Port-Royal et qui, comme son maître Saint-Cyran, eut toujours grandement à cœur l'éducation des enfants dont on s'était une fois chargé. On raconte qu'il vit les premiers essais de sa muse pieuse (traduction des hymnes du Bréviaire) et qu'il ne les goûta point. Il lui représenta même que la poésie n'était pas son fait. Il est vrai que M. de Saci était lui-même poète, ou au moins qu'il se croyait tel. « Il ne pouvait l'oublier, tout saint qu'il était, dit Sainte-Beuve. Il avait traduit de ces mêmes hymnes d'Eglise et il ne trouva pas que les traductions de Racine ressemblassent assez aux siennes. Il ne l'avoua point pour son disciple en fait de vers. M. Le Maître, du reste, n'était pas d'avis non plus que Racine fût poète ; mais il aurait voulu faire de lui un avocat, c'est-à-dire ce qui lui semblait de plus beau au monde, quand on n'était pas solitaire. »

Nous n'avons pas mentionné Nicole, quoiqu'on le regarde toujours comme un de ses maîtres essentiels, un de ceux qui ont le plus contribué à le former. Mais c'est que nous ne voyons pas bien quand Nicole aurait pu lui donner des leçons quelque peu régulières, ce qu'aucun Mémoire, du reste, ne relate. Que Nicole ait professé, d'abord à l'école de la rue Saint-Dominique à Paris, de 1646 à 1650 ; ensuite, de 1650 à 1656, à l'école des Granges : point de doute à cet égard. Nous avons sur ce point le témoignage de Racine lui-même dans son Abrégé de l'histoire de Port-Royal. « Les maîtres de ces écoles n'étaient pas des hommes ordinaires, dit-il. Il suffit de dire que l'un d'entre eux était le célèbre M. Nicole ; un autre était ce même M. Lancelot, à qui on doit les Nouvelles Méthodes grecque et latine, si connues sous le nom de Méthodes de Port-Royal. » Mais ce que nous savons aussi, c'est que dès la fin de l'année 1655, Nicole avait suivi à Paris Arnauld, déjà persécuté et forcé de se cacher, afin d'être plus à portée de le secourir de ses recherches et de sa plume. En 1656, on l'y retrouve travaillant aux Provinciales, surveillant l'impression et corrigeant les épreuves, et l'on sait que la première Provinciale parut le 23 janvier 1656, que les autres parurent successivement pendant toute cette même année et même au commencement de 1657. En 1657, il est à Amsterdam, réunissant les *petites Lettres* qui ont paru séparément, en un volume in-12 qu'éditent les Elzé-

viers. En 1657-58, il se retire en Allemagne pendant quelque temps pour y terminer avec plus de sécurité les notes et les dissertations qui devaient accompagner la traduction qu'il en avait faite et qu'il alla également faire imprimer à Amsterdam, sous le pseudonyme de Wendrocq. Sans doute il dut plus d'une fois pendant cet intervalle revenir à Port-Royal, où Racine ne resta, il ne faut pas l'oublier, que d'octobre 1655 à octobre 1658, et il n'est pas impossible que pendant les séjours qu'il y fit, il se soit occupé de lui. En tout cas ce ne put guère être un enseignement direct et continu. Racine lui-même, du reste, a bien parlé de Nicole comme de l'un des maîtres qui s'étaient distingués aux *petites Ecoles* ; mais il ne dit pas qu'il ait reçu de lui aucun soin particulier (1).

Quoi qu'il en soit, Racine, comme on le voit, ne passa que peu de temps à Port-Royal (trois ans), et la direction de ses études dut être fort partagée ; les leçons qu'il y reçut, peu suivies et peu régulières. Cependant l'influence de Port-Royal sur lui fut considérable, et à certains égards, décisive. Sans doute, des esprits comme le sien trouvent l'occasion de se former partout. Mais on ne peut nier que l'éducation littéraire et religieuse qu'il reçut des solitaires, n'ait déterminé bien des parties dans ses œuvres comme dans sa vie. C'est à eux évidemment (à Lancelot et aussi à Le Maître) qu'il dut cette connaissance approfondie de la langue grecque, assez rare alors, qui lui permettait de lire dans leur texte Sophocle et Euripide et d'aller puiser aux sources vives du théâtre grec l'inspiration de quelques-unes de ses tragédies. C'est à l'éducation profondément religieuse de ses premières années que sont dus les scrupules qui l'arrêtèrent après *Phèdre* et qui nous privèrent sans doute de plus d'un chef-d'œuvre ; mais c'est à elle aussi que nous devons *Esther* et *Athalie*, et plus d'un vers de ce dernier chef-d'œuvre semble un ressouvenir des impressions de son séjour au monastère des Champs. Sans Port-Royal, Racine eût encore été Racine ; mais il eût certainement été autre. Cette considération suffit pour donner un intérêt particulier aux rapports qu'il eut avec ses anciens maîtres. Nous avons reproduit, en tête de ces extraits, d'assez longs passages de son Abrégé de l'histoire de

(1) Racine était à Port-Royal, quand les Provinciales y furent composées. (On sait que la première parut le 23 janvier 1656; la dix-huitième et dernière, le 24 mars 1657.) Y rencontra-t-il Pascal ? Il n'est pas que les échos des discussions auxquelles donna lieu cette fameuse polémique ne soient arrivés jusqu'à lui et il était déjà capable de s'y intéresser. Rien pourtant n'établit qu'il ait connu Pascal ni qu'il ait eu, avec lui, aucun rapport particulier. — Il en est de même d'Arnauld, qui était trop absorbé alors par ses travaux théologiques et autres pour trouver le temps de s'occuper des études du jeune Racine. Arnauld pourtant ne resta pas indifférent à ses premiers succès. On sait le jugement qu'il porta sur Phèdre et sa réconciliation touchante avec Racine converti.

Port-Royal où il témoigne de sa reconnaissance toute filiale pour cette pieuse maison qui avait accueilli sa jeunesse. Nous croyons devoir donner ici deux lettres qui le montrent sous un jour tout autre et moins favorable.

§ 1. — LETTRE DE M. LE MAÎTRE AU JEUNE RACINE.

Lors de la tourmente de 1656, Le Maître fut obligé de quitter momentanément Port-Royal des Champs. Il s'était retiré à Bourg-Fontaine, et c'est de là, à la date du 21 mars 1656, qu'il écrivit la lettre suivante au jeune Racine resté aux Granges, peut-être même au château de Vaumurier.

« Mon fils, je vous prie de m'envoyer au plus tôt l'*Apologie des saints Pères*, qui est à moi, et qui est de la première impression : elle est reliée en veau marbré in-4°. J'ai reçu les cinq volumes de mes *Conciles* que vous aviez fort bien empaquetés; je vous remercie. Mandez-moi si tous mes livres sont au château (à Vaumurier) bien arrangés sur des tablettes, et si tous mes onze volumes de *Saint-Chrysostôme* y sont, et voyez-les de temps en temps pour les nettoyer. Il faudrait mettre de l'eau dans les écuelles en terre où ils sont, afin que les souris ne les rongent pas. Faites mes recommandations à madame Racine (la grand'mère), et à votre bonne tante (la religieuse), et suivez leurs conseils en tout. La jeunesse doit toujours se laisser conduire et tâcher de ne se point émanciper. Peut-être que Dieu nous fera revenir où vous êtes (il y revint, en effet, l'année suivante). Cependant il faut tâcher de profiter de cette persécution et de faire qu'elle nous serve à nous détacher du monde qui nous paraît si ennemi de la piété. Bonjour, mon cher fils ; aimez toujours votre papa, comme il vous aime. Ecrivez-moi de temps en temps. Envoyez-moi aussi mon *Tacite* in-folio.

Adresse : « *Pour le petit Racine, à Port-Royal.* »

Pauvre Racine ! dit Sainte-Beuve. S'il relut plus tard cette bonne lettre, qu'il dut se repentir et pleurer ! Car elle éclaire le tort qu'il eut envers la mémoire de M. Le Maître et ce qui nous semblera à nous-même la pire action de sa vie ; mais il se repentit si fort qu'on n'a plus le courage de le lui reprocher. » (Tome VI, page 88.)

§ 2. — LETTRE A L'AUTEUR DES *HÉRÉSIES IMAGINAIRES* ET DES *DEUX VISIONNAIRES*

Ses études terminées, Racine, comme on le sait, s'émancipa et, dès les années suivantes, on trouve dans ses Lettres à l'abbé Levasseur des plaisanteries qui nous choquent. Voici, par exemple, ce qu'il lui écrivait en juin 1661, à propos de la nouvelle qu'il venait de recevoir, que son cousin, le frère de Vitart, était à Hesdin, frais et gaillard et qu'il y portait gaiement le mousquet. « Je vais, dès cette après-dîner, lui dit-il, en féliciter madame notre sainte tante, qui se croyait incapable d'aucune joie depuis la perte de son saint père, (1) ou, comme disait M. Gomberville, de son futur époux. En effet, il n'est plus dessus le trône de Saint-Augustin, et il a évité, par une sage retraite, le déplaisir de recevoir une lettre de cachet, par laquelle on l'envoyait à Quimper. Le siège n'a pas été vacant bien longtemps. La Cour, sans avoir consulté le Saint-Esprit, à ce qu'ils disent, y a élevé M. Bail... Vous le connaissez sans doute, et peut-être est-il de vos amis. Tout le Consistoire a fait schisme à la création de ce nouveau pape, et ils se sont retirés de côté et d'autre, ne laissant pas de se gouverner toujours par les monitoires de M. Singlin, qui n'est plus considéré que comme un antipape. *Percutiam pastorem et dispergentur oves gregis* (2). Cette prophétie n'a jamais été plus parfaitement accomplie, et de tout ce grand nombre de solitaires, à peine reste-t-il M. Guays et maître Maurice. » Il y a là peut-être un libertinage d'esprit, plus encore qu'un défaut de cœur, quoique la plaisanterie sur la dispersion des solitaires dépasse la mesure. En tout cas, ceci nous prépare à ce qui fut la grande *faute* (3) de Racine,

(1) M. Singlin.

(2) Je frapperai le pasteur, et les brebis seront dispersées. Saint Matthieu, ch. XXVI, v. 31. — Fontaine, racontant les mêmes evènements, s'est, lui aussi, souvenu de ce même passage des livres saints, mais dans un tout autre esprit. L'avantage n'est pas à Racine.

(3) « Si jamais faute a pu être réparée par un repentir sincère, dit Louis Racine dans ses Mémoires, çà été certainement celle-là. J'ai été témoin du regret que mon père en a eu toute sa vie ; il n'en parlait qu'avec une humilité et une confusion capables seules de l'effacer. L'abbé Tallemant s'avisa un jour, en pleine Académie, de lui reprocher cette faute. *Oui,*

ses deux lettres à Nicole. Voici à quelle occasion s'engagea cette polémique.

Au mois de janvier 1666, avaient paru deux lettres de Nicole à Desmarets de Saint-Sorlin, l'auteur de la comédie des *Visionnaires*, et dans l'une d'elles, on lisait cette phrase : « Un faiseur de romans et un poète de théâtre est un empoisonneur public, non des corps, mais des âmes. Il se doit regarder comme coupable d'une infinité d'homicides spirituels, ou qu'il a causés en effet, ou qu'il a pu causer ». « Mon père prit cela pour lui, dit Louis Racine, (et il ne serait pas étonnant qu'il eût été en effet visé indirectement par Nicole, qui devait déplorer les égarements d'un ancien élève de Port-Royal ;) il écouta un peu trop sa vivacité naturelle, il prit la plume et, sans rien dire à personne, il fit et répandit dans le public, une lettre sans nom d'auteur, où il turlupinait ces messieurs de la manière la plus sanglante et la plus amère ». Mais Racine s'en reconnut bientôt l'auteur. Deux amis de Port-Royal lui répondirent et Nicole, dans une édition qu'il fit de ses *Visionnaires* en 1667, y joignit les deux lettres où l'on avait pris la défense de Port-Royal. C'était en assumer la responsabilité et les faire siennes. Piqué de ce qu'il regardait comme une provocation nouvelle, Racine fit une seconde lettre qu'il se proposait de publier à la suite de la première avec une préface. Boileau, à qui il communiqua son projet, l'en détourna : « Ceci est fort joliment écrit, lui dit-il ; mais vous ne songez point que vous écrivez contre les plus honnêtes gens du monde. » Il aurait pu ajouter : contre vos bienfaiteurs, à qui vous avez tant d'obligations. » Racine le comprit ; il ne publia pas sa seconde lettre, qui ne parut que bien plus tard, après sa mort, et il retira même de la circulation tous les exemplaires qu'il put retrouver de la première. C'est celle-ci, c'est-à-dire la première, que nous donnons ici.

§ 3. — LETTRE A L'AUTEUR DES *HÉRÉSIES IMAGINAIRES* ET DES *DEUX VISIONNAIRES*

MONSIEUR,

Je vous déclare que je ne prends point de parti entre M. des Marets et vous. Je laisse à juger au monde quel

Monsieur, lui répondit mon père, *vous avez raison ; c'est l'endroit le plus honteux de ma vie, et je donnerais tout mon sang pour l'effacer* : ce qui fit taire l'Abbé Tallemant et tous les rieurs qui commençaient à lui applaudir. »

est le visionnaire de vous deux. J'ai lu jusqu'ici vos lettres avec assez d'indifférence, quelquefois avec plaisir, quelquefois avec dégoût (1), selon qu'elles me semblaient bien ou mal écrites. Je remarquais que vous prétendiez prendre la place de l'auteur des *Petites Lettres* (2) ; mais je remarquais én même temps que vous étiez beaucoup au-dessous de lui, et qu'il y avait une grande différence entre une *Provinciale* et une *Imaginaire*.

Je m'étonnais même de voir le Port-Royal aux mains avec M. Chamillard (3) et des Marets. Où est cette fierté, disais-je, qui n'en voulait qu'au pape, aux archevêques, et aux jésuites ? Et j'admirais en secret la conduite de ces Pères (4), qui vous ont fait prendre le change, et qui ne sont plus maintenant que les spectateurs de vos querelles. Ne croyez pas pour cela que je vous blâme de les laisser en repos. Au contraire, si j'ai à vous blâmer de quelque chose c'est d'étendre vos inimitiés trop loin, et d'intéresser dans le démêlé que vous avez avec des Marets cent autres personnes dont vous n'avez aucun sujet de vous plaindre.

Et qu'est-ce que les romans et les comédies peuvent avoir de commun avec le jansénisme ? Pourquoi voulez-vous que ces ouvrages d'esprit soient une occupation peu honorable devant les hommes, et horrible devant Dieu ? Faut-il, parce que des Marets a fait autrefois un roman et des comédies, que vous preniez en aversion tous ceux qui se sont mêlés d'en faire ? Vous avez assez d'ennemis : pourquoi en chercher de nouveaux ? Oh !

(1) Le mot est fort.

(2) C'est le nom qu'on donnait aux provinciales de Pascal et il n'est pas impossible que Nicole ait eu jusqu'à un certain point la prétention dont Racine l'accuse. Il s'en défend dans un avertissement; ce qui montre peut-être que la pensée lui était venue qu'on pourrait en effet le comparer à Pascal. Et puis, pourquoi dix-huit *Imaginaires*, juste le nombre des Provinciales ?

(3) Docteur de Sorbonne, à qui Barbier d'Aucour avait adressé quelques lettres intitulées les *Chamillardes*.

(4) Des Jésuites.

que le Provincial (1) était bien plus sage que vous! Voyez comme il flatte l'Académie, dans le temps même qu'il persécute la Sorbonne. Il n'a pas voulu se mettre tout le monde sur les bras. Il a ménagé les faiseurs de romans. Il s'est fait violence pour les louer ; car, Dieu merci, vous ne louez jamais que ce que vous faites ; et, croyez moi, ce sont peut-être les seules gens qui vous étaient favorables.

Mais si vous n'étiez pas content d'eux, il ne fallait pas tout d'un coup les injurier. Vous pouviez employer des termes plus doux que ces mots d'*empoisonneurs publics*, et de *gens horribles parmi les chrétiens*. Pensez-vous que l'on vous en croie sur votre parole ? Non, non, monsieur ; on n'est point accoutumé à vous croire si légèrement. Il y a vingt ans que vous dites que les cinq propositions ne sont pas dans Jansénius ; cependant on ne vous croit pas encore.

Mais nous connaissons l'austérité de votre morale. Nous ne trouvons point étrange que vous damniez les poètes : vous en damnez bien d'autres qu'eux. Ce qui nous surprend, c'est de voir que vous voulez empêcher les hommes de les honorer. Hé! monsieur, contentez-vous de donner les rangs dans l'autre monde : ne réglez pas les récompenses de celui-ci. Vous l'avez quitté, il y a longtemps (2) ; laissez-le juger des choses qui lui appartiennent. Plaignez-le, si vous voulez, d'aimer les bagatelles, et d'estimer ceux qui les font ; mais ne leur enviez pas de misérables honneurs auxquels vous avez renoncé.

Aussi bien il ne vous sera pas facile de les leur ôter : ils en sont en possession depuis trop de siècles. Sophocle, Euripide, Térence, Homère et Virgile nous sont encore en vénération, comme ils l'ont été dans Athènes

(1) Pascal.
(2) En vous retirant dans la solitude.

et dans Rome. Le temps, qui a abattu les statues qu'on leur a élevées à tous, et les temples mêmes qu'on a élevés à quelques-uns d'eux, n'a pas empêché que leur mémoire ne vînt jusqu'à nous. Notre siècle, qui ne croit pas être obligé de suivre votre jugement en toutes choses, nous donne tous les jours les marques de l'estime qu'il fait de ces sortes d'ouvrages, dont vous parlez avec tant de mépris ; et malgré toutes ces maximes sévères que toujours quelque passion vous inspire, il ose prendre la liberté de considérer toutes les personnes en qui l'on voit luire quelques étincelles du feu qui échauffa autrefois ces grands génies de l'antiquité.

Vous croyez sans doute, qu'il est bien plus honorable de faire des *Enluminures*, des *Chamillardes* et des *Onguents pour la brûlure* (1). Que voulez-vous ? tout le monde n'est pas capable de s'occuper à des choses si importantes ; tout le monde ne peut pas écrire contre les Jésuites. On peut arriver à la gloire par plus d'une voie.

Mais, direz-vous, il n'y a plus maintenant de gloire à composer des romans et des comédies ; ce que les païens ont honoré est devenu horrible parmi les chrétiens. Je ne suis pas un théologien comme vous ; je prendrai pourtant la liberté de vous dire que l'Église ne nous défend point de lire les poètes ; qu'elle ne nous commande point de les avoir en horreur. C'est en partie dans leurs lectures que les anciens Pères se sont formés. Saint Grégoire de Nazianze n'a pas fait de difficulté de mettre la Passion de Notre-Seigneur en tragédie.

(1) Les *Enluminures du fameux almanach des jésuites*, poème en vers libres, d'assez mauvais goût, dont l'auteur était M. de Saci. Les *Chamillardes*, trois lettres adressées à M. Chamillard, docteur de Sorbonne, en réponse à un écrit de polémique, par Barbier d'Aucour, ami de Port-Royal. L'*Onguent pour la brûlure*, poème burlesque attribué au même Barbier d'Aucour. « On sent, dit sainte Beuve, l'homme délicat dont l'estomac se soulève contre ces écrits sans goût et qui a eu longtemps à souffrir de les entendre louer. »

Saint Augustin cite Virgile aussi souvent que vous citez saint Augustin.

Je sais bien qu'il s'accuse de s'être laissé attendrir à la comédie et d'avoir pleuré en lisant Virgile. Qu'est-ce que vous concluez de là ? Direz-vous qu'il ne faut plus lire Virgile, et ne plus aller à la comédie ? Mais saint Augustin s'accuse aussi d'avoir pris trop de plaisir aux chants de l'Église. Est-ce à dire qu'il ne faut plus aller à l'église ?

Et vous autres, qui avez succédé à ces Pères, de quoi vous êtes-vous avisés de mettre en français les comédies de Térence (1) ? Fallait-il interrompre vos saintes occupations pour devenir des traducteurs de comédies ? Encore si vous les aviez données avec leurs grâces, le public vous serait obligé de la peine que vous avez prise. Vous direz peut-être que vous avez retranché quelques libertés ; mais vous dites aussi que le soin qu'on prend de couvrir les passions d'un voile d'honnêteté, ne sert qu'à les rendre plus dangereuses. Ainsi vous voilà vous-mêmes au rang des empoisonneurs.

Est-ce que vous êtes maintenant plus saints que vous n'étiez en ce temps-là ? Point du tout ; mais en ce temps-là des Marets n'avait pas écrit contre vous. Le crime du poète vous a irrités contre la poésie. Vous n'avez pas considéré que ni M. d'Urfé, ni Corneille, ni Gomberville (2), votre ancien ami, n'étaient point responsables de la conduite de des Marets. Vous les avez tous enveloppés dans sa disgrâce. Vous avez même oublié que Mlle de Scudéry avait fait une peinture avantageuse de Port-Royal dans sa Clélie. Cependant j'avais ouï dire que

(1) C'est M. de Saci lui-même qui avait publié en 1647 trois comédies de Térence, l'Andrienne, les Adelphes et le Phormion, *traduites en français*, porte le titre, *avec le latin à côté et rendues très honnêtes en y changeant fort peu de chose*. Il y avait au moins une inconséquence, en effet, chez les solitaires, dans le fait de traduire les comédies de Térence et de les donner à étudier à leurs élèves, pour leur refuser ensuite d'aller entendre aucune pièce au théâtre.

(2) On connaît Corneille. D'Urfé et de Gomberville avaient fait des romans.

vous aviez souffert patiemment qu'on vous eût loués dans ce livre horrible. L'on fit venir au désert le livre qui parlait de vous. Il y courait de main en main, et tous les solitaires voulurent voir l'endroit où ils étaient traités *d'illustres* (1). Ne lui a-t-on pas même rendu ses louanges dans l'une des Provinciales, et n'est-ce pas elle que l'auteur entend lorsqu'il parle d'une personne qu'il admire sans la connaître ?

Mais, Monsieur, si je m'en souviens, on a loué même des Marets dans ces lettres. D'abord l'auteur en avait parlé avec mépris, sur le bruit qui courait qu'il travaillait aux apologies des Jésuites. Il vous fit savoir qu'il n'y avait point de part. Aussitôt il fut loué, comme un homme d'honneur et comme un homme d'esprit.

Tout de bon, Monsieur, ne vous semble-t-il pas qu'on pourrait faire sur ce procédé les mêmes réflexions que vous avez faites tant de fois sur le procédé des Jésuites? Vous les accusez de n'envisager dans les personnes que la haine ou l'amour qu'on avait pour leur compagnie. Vous deviez éviter de leur ressembler. Cependant on vous a vus de tout temps louer et blâmer le même homme, selon que vous étiez contents ou mal satisfaits de lui. Sur quoi je vous ferai souvenir d'une petite histoire que m'a contée autrefois un de vos amis. Elle marque assez bien votre caractère.

Il disait qu'un jour deux capucins arrivèrent au Port-Royal, et y demandèrent l'hospitalité. On les reçut d'abord assez froidement, comme tous les religieux y étaient reçus. Mais enfin il était tard, et l'on ne put pas se dispenser de les recevoir. On les mit tous deux dans une chambre, et on leur porta à souper. Comme ils étaient à table, le diable, qui ne voulait pas que ces bons pères soupassent à leur aise, mit dans la tête de

(1) Racine avait été de la maison; il connaît les faiblesses de ses anciens maîtres et il en abuse.

quelqu'un de vos Messieurs que l'un de ces capucins était un certain P. Maillard, qui s'était depuis peu signalé à Rome en sollicitant la bulle du pape contre Jansénius. Ce bruit vint aux oreilles de la mère Angélique. Elle accourt au parloir avec précipitation, et demande qu'est-ce qu'on a servi aux capucins, quel pain et quel vin on leur a donné ? La tourière lui répond qu'on leur a donné du pain blanc et du vin de ces Messieurs. Cette supérieure zélée commande qu'on le leur ôte, et que l'on mette devant eux du pain des valets et du cidre. L'ordre s'exécute. Ces bons pères, qui avaient bu chacun un coup, sont bien un peu étonnés de ce changement. Ils prennent pourtant la chose en patience et se couchent, non sans admirer le soin qu'on prenait de leur faire faire pénitence. Le lendemain ils demandèrent à dire la messe, ce qu'on ne put pas leur refuser. Comme ils la disaient, M. de Bagnols entra dans l'église, et fut bien surpris de trouver le visage d'un capucin de ses parents dans celui que l'on prenait pour le P. Maillard. M. de Bagnols avertit la Mère Angélique de son erreur et l'assura que ce Père était un fort bon religieux, et même dans le cœur assez ami de la vérité. Que fit la mère Angélique? Elle donna des ordres tout contraires à ceux du jour de devant. Les capucins furent conduits avec honneur de l'église dans le réfectoire, où ils trouvèrent un bon déjeuner qui les attendait, et qu'ils mangèrent de fort bon cœur, bénissant Dieu, qui ne leur avait pas fait manger leur pain blanc le premier (1).

Voilà, Monsieur, comme vous avez traité des Marets, et comme vous avez toujours traité tout le monde. Qu'une femme fût dans le désordre, qu'un homme fût

(1) « Qu'y avait-il de vrai dans cette anecdote? Quel était cet ami témoin qui avait raconté à Racine l'aventure et qui la lui garantissait vraie, sauf l'exactitude des noms? Le rôle d'indifférent qu'affectait Racine en tout ceci lui permettait d'ailleurs de n'être pas si exactement informé : il voulait avant tout piquer les uns et faire rire les autres. Cette raillerie sur la mère Angélique fut ce qui resta le plus sur le cœur à M. Arnauld, ce qui lui coûta le plus à pardonner. « *Sainte-Beuve.* Tome VI. Page 3.

dans la débauche, s'ils se disaient de vos amis, vous espériez toujours de leur salut : s'ils vous étaient peu favorables, quelque vertueux qu'ils fussent, vous appréhendiez toujours le jugement de Dieu pour eux. La science était traitée comme la vertu : ce n'était pas assez, pour être savant, d'avoir étudié toute sa vie, d'avoir lu tous les auteurs ; il fallait avoir lu Jansénius, et n'y avoir pas lu les Propositions.

Je ne doute point que vous ne vous justifiiez par l'exemple de quelque Père ; car qu'est-ce que vous ne trouvez pas dans les Pères ? Vous nous direz que saint Hiérosme a loué Rufin comme le plus savant homme de son siècle, tant qu'il a été son ami, et qu'il traita le même Rufin comme le plus ignorant homme de son siècle, depuis qu'il se fut jeté dans le parti d'Origène. Mais vous m'avouerez que ce n'est pas cette inégalité de sentiments qui l'a mis au rang des saints et des docteurs de l'Eglise.

Et sans sortir encore de l'exemple de des Marests, quelles exclamations ne faites-vous pas sur ce qu'un homme, qui a fait autrefois des romans et qui confesse, à ce que vous dites, qu'il a mené une vie déréglée, a la hardiesse d'écrire sur les matières de la religion ? Dites-moi, Monsieur, que faisait dans le monde M. Le Maître ? Il plaidait, il faisait des vers : tout cela est également profane, selon vos maximes. Il avoue aussi dans une lettre qu'il a été dans le dérèglement et qu'il s'est retiré chez vous pour pleurer ses crimes. Comment donc avez-vous souffert qu'il ait fait tant de traductions, tant de livres sur les matières de la grâce ? Ho ! ho ! direz-vous, il a fait auparavant une longue et sérieuse pénitence. Il a été deux ans entiers à bêcher le jardin, à faucher les prés, à laver les vaisselles. Voilà ce qui l'a rendu digne de la doctrine de saint Augustin. (1) Mais, Monsieur, vous

(1) « On a peine de voir Racine parler comme il le fait de M. Le Maître, mort depuis quelques années. Cette lettre conservée de M. Le Maître au *petit* Racine (Voir plus haut), si bonne, si paternelle, est une accablante

ne savez pas quelle a été la pénitence de des Marests. Peut-être a-t-il fait plus que tout cela. Croyez-moi, vous n'y regarderiez pas de si près s'il avait écrit en votre faveur. C'était là le seul moyen de sanctifier une plume profanée par des romans et des comédies.

Enfin, je vous demanderais volontiers ce qu'il faut que nous lisions, si ces sortes d'ouvrages nous sont défendus. Encore faut-il que l'esprit se délasse quelquefois. Nous ne pouvons pas toujours lire vos livres ; et puis, à vous dire la vérité, vos livres ne se font plus lire comme ils faisaient. Il y a longtemps que vous ne dites plus rien de nouveau. En combien de façons avez-vous conté l'histoire du Pape Honorius ? Que l'on regarde tout ce que vous avez fait depuis dix ans, vos Disquisitions, vos Dissertations, vos Réflexions, vos Considérations, vos Observations, on n'y trouvera autre chose, sinon que les propositions ne sont pas dans Jansénius. Hé ! Messieurs, demeurez-en là, ne le dites plus. Aussi bien, à vous parler franchement, nous sommes résolus d'en croire plutôt le Pape et le clergé de France que vous (1).

Pour vous, Monsieur, qui entrez maintenant en lice contre des Marets, nous ne refusons point de lire vos lettres. Poussez votre ennemi à toute rigueur. Examinez chrétiennement ses mœurs et ses livres. Feuilletez les registres du Châtelet. Employez l'autorité de saint Augustin et de saint Bernard, pour le déclarer visionnaire. Etablissez de bonnes règles pour nous aider à reconnaître les fous. Nous nous en servirons en temps et lieu. Mais ne lui portez point de coups qui puissent retomber sur les autres. Surtout, je vous le répète, gar-

réfutation et condamnation des plaisanteries de Racine. Il y a là quelque chose qui n'est pas bien; car Le Maître, mort avant l'émancipation du poète, ne pouvait avoir aucune espèce de tort envers lui, et il n'aurait dû vivre dans sa pensée que par la mémoire des plus tendres bienfaits et pour ne l'avoir jamais appelé autrement que son *fils*. » *Sainte Beuve*. Tome IV, page 112.

(1) Racine ici semble se séparer de Port-Royal, même pour la doctrine. Il n'avait pas toujours pensé ainsi.

dez-vous bien de croire vos lettres aussi bonnes que les Lettres provinciales : ce serait une étrange vision que cela. Je vois bien que vous voulez attraper ce genre d'écrire : l'enjouement de M. Pascal a plus servi à votre parti que tout le sérieux de M. Arnauld. Mais cet enjouement n'est point du tout votre caractère : vous retombez dans les froides plaisanteries des *Enluminures*.

Vos bons mots ne sont d'ordinaire que de basses allusions. Vous croyez dire, par exemple, quelque chose de fort agréable quand vous dites sur une exclamation que fait M. Chamillard, que son grand O n'est qu'un o en chiffre, et quand vous l'avertissez de ne pas suivre le grand nombre, *de peur d'être un docteur à la douzaine* : on voit bien que vous vous efforcez d'être plaisant ; mais ce n'est pas le moyen de l'être.

Retranchez-vous donc sur le sérieux. Remplissez vos lettres de longues et doctes périodes. Citez les Pères. Jetez-vous souvent sur les injures et toujours sur les antithèses. Vous êtes appelé à ce style. Il faut que chacun suive sa vocation.

Je suis, etc.,

« Cette lettre est fine, piquante et cruellement blessante, comme une *Provinciale,* dit M. Louis Mesnard, dans sa notice biographique de Jean Racine... Voilà un de ses plus mauvais moments, et où l'on ne peut entreprendre sa justification. Seulement il ne faut pas oublier que, s'il n'y avait pas à tenir compte avant tout des droits de la reconnaissane qu'il viola, au fond Racine avait raison de défendre son art. Arnauld lui-même, quoique fort irrité contre Racine, ne put s'empêcher de convenir que Nicole avait pris le change et que ce n'était point à l'art qu'il devait faire le procès, mais à l'ouvrier qui avait péché contre le but et l'intention de l'art. Surtout, sans nier la faute, ne l'exagérons pas, et ne cherchons pas un cœur sec et méchant, où il n'y avait réellement qu'un cœur irritable et sensible à l'excès, ce don si dangereux des vrais poètes. »

Racine, du reste, se réconcilia plus tard avec Nicole, et même avec Arnauld, et il racheta noblement sa faute par l'attachement

qu'il montra pour cette sainte maison où il avait passé quelques années de sa jeunesse, ainsi que par la défense qu'il prit de ses intérêts à la cour, au détriment parfois de la faveur dont il y jouissait. »

LES ÉCOLES DE FILLES A PORT-ROYAL

Comme la plupart des Communautés de femmes, celle de Port-Royal recevait des petites filles et se chargeait de leur éducation. Naturellement c'était dans le couvent même et non plus dans ses dépendances, comme pour les garçons, qu'on élevait les jeunes pensionnaires. L'histoire des écoles de filles de Port-Royal est moins connue que celle des écoles de jeunes gens : c'est qu'elle fut moins agitée. Elles ne donnèrent pas lieu aux mêmes jalousies ; par suite, elles ne subirent ni les mêmes tracasseries ni les mêmes translations. Cependant elles eurent aussi leur part d'épreuves et de persécutions.

Elles durent commencer de bonne heure, même avant celles des jeunes gens qui souvent y furent attirés par leurs sœurs. Il semble qu'elles fussent dans toute leur floraison en 1656, lors de la première dispersion, qui ne les atteignit guère. Mais quand les *Petites Ecoles* furent définitivement fermées, 1660-61, elles furent aussi supprimées du même coup. Cependant on les vit renaître huit ans plus tard, après la paix de l'Eglise, et l'on sait même que ce furent les deux petités demoiselles de Pomponne qui y arrivèrent les premières, le 5 mai 1669. « Toute la Communauté, écrit la mère Agnès, a de la joie de ces *petites colombes* qui ont apporté la branche d'olive en rouvrant la porte qui était fermée aux petites et aux grandes. » Pendant dix ans elles refleurirent encore, à l'ombre il est vrai et sans éclat, mais avec un

parfum de bonne odeur qui leur attirait les enfants du meilleur monde. On a la liste des quarante-deux pensionnaires qui y étaient en 1679, et elles appartenaient toutes à des familles de qualité et de considération. La persécution qui sévit contre Port-Royal cette année-là, amena leur fermeture à nouveau. Cette fois ce fut leur coup de mort : la Communauté devait subsister quelque temps encore, mais les écoles ne se relevèrent plus.

Si les Mémoires du temps ne nous donnent par sur ces écoles des renseignements aussi nombreux et aussi variés que sur celles des garçons, au moins avons-nous, en ce qui les concerne, un document bien précieux : c'est le Règlement de Jacqueline Pascal. Il suffit à lui seul pour nous faire pénétrer dans leurs pratiques les plus intimes, pour nous en révéler l'esprit et nous permettre d'en apprécier la valeur. On le trouvera ci-après.

JACQUELINE PASCAL

JACQUELINE PASCAL, sœur cadette de Blaise-Pascal, naquit le 5 Octobre 1625, à Clermont-Ferrand, où son père exerçait les fonctions de président de la Cour des aides. Sa mère étant morte l'année suivante, son père vendit sa charge pour se consacrer tout entier à l'éducation de ses enfants, et vint s'établir à Paris, en 1631. Comme son frère, la jeune Jacqueline donna dès son enfance des marques d'un esprit extraordinaire : à huit ans elle faisait des vers qui étaient fort admirés ; à quinze, elle obtenait le prix dans un concours de poésie. Mais les rapports qu'elle eut de bonne heure avec Port-Royal amenèrent en elle le dégoût du monde et le désir de la retraite. Dès 1648, elle voulait se faire religieuse ; des raisons de famille retardèrent l'accomplissement de son vœu. Cependant, son père étant mort en 1651, elle devint libre de suivre sa vocation et, le 4 janvier 1652, elle se retira à Port-Royal des Champs. Au commencement de l'année suivante, elle y faisait profession sous le nom de sœur Sainte-Euphémie. En juin 1655, on la trouve sous-maîtresse des novices et chargée, en cette qualité, de l'éducation des enfants. C'est alors qu'elle consulte son frère sur une *Nouvelle Méthode de lecture* que celui-ci avait inventée, et dont elle se servait pour apprendre à lire à ses petites-filles. C'est encore en qualité de maîtresse des novices et aussi de sous-prieure de la communauté, qu'elle composa, à la demande de M. Singlin, le *Règlement* que nous publions plus loin. En avril 1661, les pensionnaires, par ordre de la Cour, étaient rendues à leur famille et la signature du formulaire était imposée à toutes les religieuses. La sœur Sainte-Euphémie, qui avait longtemps résisté, finit par signer aussi; mais elle en mourut de chagrin, peut-être de remords, le 4 octobre 1661. Elle n'avait que trente deux ans.

§ 1. — LA NOUVELLE MÉTHODE DE LECTURE

Lettre de Jacqueline Pascal à son frère.

On avait toujours supposé que la Méthode de lecture, qui porte le nom du Port-Royal, était de Pascal. On n'en a eu la preuve pourtant qu'en 1845, quand on retrouva une lettre que lui écrivait, à la date du 26 octobre 1655, du Monastère des Champs, sa sœur Jacqueline, qui s'y servait de cette méthode pour apprendre à lire à ses petites filles. Voici cette lettre :

« Mon très cher Frère,

« Nos mères m'ont commandé de vous écrire, afin que » vous me mandiez toutes les circonstances de votre » méthode pour apprendre à lire par *be*, *ce*, *de*, etc., » où il ne faut pas que les enfants sachent le nom des » lettres. Car je vois bien comme on peut leur appren- » dre, par exemple, *Jesu*, en leur faisant prononcer *je*, » *e*, *je ; ze*, *u*, *zu* ; mais je ne vois pas comme on leur » peut faire comprendre facilement que les lettres finis- » santes ne doivent pas ajouter d'*e* ; car naturellement, » suivant cette méthode, ils diront *Je*, *su*, *se* ; sinon qu'on » leur apprenne qu'il ne faut prononcer l'*e* à la fin que lors- » qu'il y est effectivement. Mais je ne vois pas comment » leur apprendre à prononcer les consonnes qui suivent » les voyelles, par exemple, *en* ; car ils diront *e ne*, au » lieu de prononcer *en*, comme veut souvent le fran- » çais. De même pour *on*, ils diront *one* ; et, même en » leur faisant manger l'*e*, ils ne le diront pas de bon ac- » cent, si on ne leur apprend à part la prononciation » de l'*o* avec l'*n*. Je n'en ai pas d'autre (d'objection) dans » l'esprit ; mais je crois que vous les aurez prévues....

« *Sœur Euphémie*, religieuse indigne. »

Quelle fut la réponse de Pascal ? On l'ignore ; elle ne nous est point parvenue. Mais nous pourrions répondre pour lui à Jacqueline Pascal qu'il ne faut pas décomposer les voyelles nasales, *an*, *ou*, *en*, *in*, *on*, *un*, puisqu'elles ne forment qu'un son simple et se prononcent d'une seule émission de voix (pas plus que *ph*, *ch*, *gn*, *ill*, qui sont des articulations simples, et qui ne s'écrivent par deux lettres que par un pur accident graphique, puisque dans d'autres langues une seule lettre suffit à les exprimer ; — que souvent les consonnes finales ne se prononcent pas ; — qu'il est dans la langue, et surtout dans notre écriture, bien des choses dont il est impossible de rendre raison, bien des particularités qu'on ne peut ramener à des règles et qui ne s'apprennent que par l'usage. Quoi qu'il en soit, cette lettre suffit à prouver que la nouvelle méthode est bien de Pascal et que c'est par le moyen de sa sœur Jacqueline qu'elle s'introduisit dans les écoles de Port-Royal. On sait que plus tard, la théorie en fut faite par Arnauld dans la *Grammaire générale*. (Voir plus haut, page 223. On peut comparer encore la préface de Guyot, page 81.)

Règlement pour les enfants de Port-Royal.

AVERTISSEMENT

Quoique ce règlement des enfants ne soit pas une idée (1), mais qu'il ait été dressé sur ce qui s'est pratiqué à Port-Royal-des-Champs pendant plusieurs années, il faut néanmoins avouer que, pour l'extérieur, il ne serait pas toujours ni facile, ni même utile de le mettre en usage dans toute cette exactitude. Car il se peut faire, et que tous les enfants ne soient pas capables d'un si grand silence et d'une vie si tendue sans tomber dans l'abattement et dans l'ennui, ce qu'il faut éviter sur toutes choses, et que toutes les maîtresses ne puissent pas les entretenir dans une si exacte discipline, en gagnant en même temps leur affection et leur cœur, ce

(1) C'est-à-dire, ne soit pas une pure imagination, un projet idéal qui n'a jamais subi l'épreuve de la pratique.

qui est tout à fait nécessaire pour réussir dans leur éducation. C'est donc à la prudence à tempérer toutes ces choses, et à allier, selon la parole d'un pape, une force qui retienne les enfants sans les rebuter et une douceur qui les gagne sans les amollir.

A Monsieur Singlin, ce 15 Avril 1657.

Je vous demande pardon si j'ai différé si longtemps à vous rendre compte de la manière dont j'agis avec les enfants. Ce qui m'a empêchée de le faire dès la première parole que vous m'en avez dite, a été que je croyais que vous me demandiez que je misse par écrit la manière dont il les fallait conduire ; ce que je ne jugeais pas pouvoir entreprendre sans une très grande témérité, ayant si peu de lumière pour un emploi si difficile. Car je vous puis assurer qu'il n'y a que la seule obéissance qui soit capable de m'y faire faire la moindre chose, et que si je n'y gâte pas tout, cela se doit attribuer à l'efficace des paroles de notre mère, qui me dit, en m'en donnant le soin, que je ne me misse en peine de rien et que Dieu seul ferait tout : ce qui m'apaisa tellement le trouble dans lequel mon impuissance m'avait mise, que je demeurai pleine de confiance et avec un aussi grand repos que si Dieu même m'avait fait cette promesse ; et j'avoue à ma confusion que, quand je me regarde moi-même et que j'entre dans le découragement, comme vous savez que je fais assez souvent, ces seules paroles, « Dieu fera tout, » prononcées avec confiance, rendent la paix à mon âme (1). Mais ce qui m'a ôtée de peine, c'est que vous m'avez dit depuis, que vous ne me demandiez pas que j'écrivisse comme il les fallait conduire, mais seulement comme je les conduisais, afin de remarquer les fautes que j'y commets, qui ne

(1) On reconnaît les idées de Saint Cyran.

détruisent pas seulement ce que Dieu y fait par moi, mais apportent même de grands obstacles aux grâces qu'il met dans ces âmes.

Pour garder donc quelque ordre dans cette reddition de compte, je commencerai premièrement à vous dire comment j'ai distribué les heures de la journée, et en second lieu, ce que je fais pour leur conduite spirituelle et corporelle.

PREMIÈRE PARTIE

RÈGLEMENT DE LA JOURNÉE

I. — *Du lever des enfants.*

1. — Les plus grandes se lèvent à quatre heures ; celles qui les suivent, à quatre heures et demie ; les moyennes, à cinq heures ; et les plus petites, selon leur besoin et leurs forces : car vous savez que nous en avons de tous âges, depuis quatre ans jusque dix-sept et dix-huit.

2. — En les réveillant, on dit « *Jesus* » et elles répondent « *Maria* », ou « *Deo gratias* ».

3. — Elles se doivent lever promptement, sans prendre du temps pour se réveiller, de peur de donner lieu à la paresse. Si elles se trouvent mal, elles doivent en avertir celle qui les réveille, afin qu'on les laisse encore reposer.

4. — En s'éveillant, elles disent une petite prière qui leur est propre pour cette heure-là.

5. — Aussitôt qu'elles sont levées, elles adorent Dieu et baisent la terre, et puis viennent toutes dans la chambre destinée pour s'habiller, et adorent Dieu encore une fois devant leur oratoire, à deux genoux et tout haut, de crainte que quelqu'une ne l'eût oublié.

6. — Les grandes se peignent l'une l'autre et elles doivent faire cette action dans le plus grand silence,

étant bien raisonnable que leurs premières paroles soient de prière et d'action de grâces à Dieu, et si quelques-unes par nécessité ont quelque chose à dire, elles doivent s'adresser à leur maîtresse, afin qu'elle-même puisse demander ce qu'elles auront besoin à celle qui en a le soin, pour éviter toutes les paroles qu'elles se pourraient dire les unes aux autres pendant un si grand silence que celui du matin, et pour empêcher aussi que, comme il faut parler fort bas durant ce temps-là, elles ne prennent occasion de dire quelque autre chose que le nécessaire, qui ne pourrait être entendu de personne; ce qui leur pourrait être une occasion de faire un mensonge, si on venait à leur demander ce qu'elles auraient dit. Cet étroit silence (1) dure jusqu'à l'heure de prime, et il se garde aussi depuis l'*Angelus* du soir, même en été, quand elles se promènent au jardin.

II. — *Du temps que les enfants s'habillent..*

1. — On les exhorte à se peigner et à s'habiller le plus promptement qu'elles peuvent, pour s'accoutumer à donner le moins de temps que l'on peut pour orner un corps qui doit servir de pâture aux vers (2), et pour réparer les inutilités des femmes du siècle à s'habiller et à se coiffer.

2. — Aussitôt que les grandes sont habillées, elles peignent et habillent les petites avec la même promptitude et le même silence. On fait en sorte que le tout soit achevé au plus tard à six heures un quart, qui est environ le temps où l'on sonne la première messe.

3. — Chaque grande a soin de faire répéter les prières aux petites en les coiffant et les peignant.

(1) C'est le *grand* silence, par opposition au silence de la journée, qui est un peu moins rigoureux.

(2) On pourrait répondre avec madame de Grignan : « Oui ; mais en attendant, ce n'est point pourri. »

III. — *Des prières du matin.*

1. — Au dernier coup de prime, elles se mettent à genoux pour commencer les prières, aussitôt que le signal a été donné par la maîtresse qui y assiste toujours, ou la sœur qui lui est donnée pour compagne.

2. — Les primes et les complies se disent d'un ton médiocre, ni trop haut, ni trop bas.

3. — Elles sont toutes debout pendant toutes les primes et les complies, et on les avertit qu'elles demeurent en cette position pour témoigner à Dieu qu'elles sont toutes prêtes à accomplir ses saintes volontés.

4. — Toutes les prières générales que l'on fait dans la chambre sont dites lentement, distinctement, et avec de bonnes poses.

5. — A la fin de prime, elles ont un petit espace de temps, environ de deux *Miserere*, pour considérer devant Dieu ce qu'elles auraient pu commettre le jour précédent, afin de lui demander sa grâce pour prévoir et éviter les occasions qui les y ont fait tomber.

IV. — *Des lits et du déjeuner des enfants.*

A la fin des prières, elles vont toutes ensemble faire leurs lits et ceux des petites, les faisant deux à deux selon qu'on les a destinées, et personne ne sort d'une chambre que toutes n'aient entièrement fait : si ce n'est que la sœur qui les accompagne ne permît à quelques-unes d'aller en commencer d'autres dans la chambre prochaine, croyant les pouvoir voir en se mettant en un lieu d'où elle puisse voir dans les deux chambres en même temps, et encore prend-on garde quelles enfants on envoie, et que ce soit celles dont on est le plus assuré de la sagesse et de la fidélité (1).

(1) Quelle surveillance incessante et inquiète !

2. — Pendant qu'elles font leurs lits, il y en a une qui apprête le déjeuner et ce qui est nécessaire pour laver les mains, et du vin et de l'eau pour laver la bouche (1).

3. — Les lits étant faits, elles vont laver leurs mains, et ensuite déjeuner, pendant lequel une d'elles fait une lecture du Martyrologe du jour, afin qu'elles sachent de quels saints l'Église fait particulière mémoire en ce jour, et qu'elles les honorent et se mettent sous leur protection.

V. — *Du travail.*

1. — A la fin du déjeuner, qui est environ à sept heures et demie pour le plus tard, toutes se retirent à la chambre destinée pour le travail, où elles doivent employer leur temps avec fidélité, gardant le silence très exactement. S'il est besoin de parler, il faut que ce soit tout bas, afin de ne point interrompre celles qui sont en âge de s'entretenir avec Dieu.

2. — On accoutume aussi les petites à ne point parler, quoiqu'on leur permette de se jouer après qu'elles ont été fidèles à travailler et à se taire ; mais on observe (2) que, dans ces petits temps où on leur permet de jouer, elles le fassent seule à seule pour éviter le bruit, et j'ai trouvé que cela ne leur fait point de peine et que, quand elles y sont accoutumées, elles ne laissent pas de se divertir fort gaiement.

3. — On instruit les enfants à ne pas rendre leur travail inutile ; mais à l'offrir à Dieu, le faisant pour son amour. On leur donne des sujets pour se tenir en la présence de Dieu, selon les temps et les fêtes ; et de temps en temps, quand la maîtresse est avec elles, elle leur dit quelque parole de Dieu pour leur fortifier l'es-

(1) Petit détail, mais qui donne une idée des soins maternels dont les élèves étaient l'objet.
(2) On veille à ce que. .

prit, et les empêcher de penser à toutes sortes d'inutilités et de distractions. On prend garde néanmoins d'éviter l'excès, et de ne pas vouloir les rendre trop spirituelles étant si jeunes, de peur de deux inconvénients : l'un, qu'elles se peinent trop et se fatiguent l'esprit et l'imagination, au lieu d'unir leur cœur à Dieu ; l'autre, qu'elles ne se découragent en voyant qu'elles ne pourraient atteindre à la perfection qu'on leur demanderait.

4. — On tâche d'accoutumer les enfants à se mortifier, et à ne point suivre leurs inclinations, en s'attachant plutôt à un ouvrage qu'à un autre. C'est pourquoi on leur représente que le travail qu'elles font plaira d'autant plus à Dieu qu'il leur plaira moins, et qu'ainsi elles doivent faire avec plus de diligence et plus de gaieté celui qui leur déplaît davantage et s'accoutumer à travailler avec un esprit de pénitence. On ne laisse pas néanmoins d'en avoir pitié, et de s'accommoder à elles le plus que l'on peut, mais sans qu'elles connaissent qu'on a cette condescendance.

5. — Elles ne doivent pas travailler deux ensemble, si ce n'est en cas de nécessité, et alors on en choisit une qui soit fort bonne avec une plus imparfaite, afin que le fort supporte le faible.

6. — On les exhorte à n'être point trop attachées à leur ouvrage, le quittant aussitôt que la cloche sonne, soit pour aller à l'office, ou pour le dire en son particulier ; car il faut qu'elles soient toujours prêtes de rendre à Dieu leurs devoirs, ne s'attachant qu'à cela.

7. — Quand la maîtresse est à la chambre, elle peut prendre ce temps pour leur faire rendre compte comment elles ont entendu la sainte messe, afin de trouver occasion de leur expliquer plus particulièrement l'exercice de la sainte messe, et leur montrer comment elles s'en doivent servir.

8. — Dans les occasions où quelqu'une ferait quelque faute, on l'en reprend devant toutes, et on prend de là sujet de leur représenter l'horreur du vice et la beauté de la vertu. J'ai trouvé qu'il n'y a rien qui leur serve tant, et qu'elles retiennent bien mieux cela que de grandes instructions qu'on leur fait de suite.

9. — On évite de leur en dire trop de peur de leur accabler l'esprit, et j'ai éprouvé que les instructions leur profitent bien davantage, quand elles n'en sont point lasses. C'est pourquoi je crois qu'il est bon quelquefois de passer quelques jours sans leur en donner, et les laisser comme affamées de cette nourriture : ce qui fait qu'elles reçoivent mieux ce qu'on leur dit.

10. — On veille à ce qu'elles ne soient point mal soigneuses, malpropres et négligentes, qu'elles aient soin de tout serrer, de ne rien perdre, et d'être propres et diligentes à ce qu'elles font.

11. — On les accoutume aussi à aimer beaucoup l'ouvrage, et à porter partout de quoi travailler, afin de ne point perdre de temps dans de certaines rencontres que l'on n'aurait point prévues. Elles travaillent aussi aux récréations, au moins celles qui sont un peu grandes, sans que néanmoins on les y oblige. On les exhorte seulement à prendre cette bonne habitude de n'être point oiseuses ; quand elles l'ont une fois prise, ce ne leur est plus une charge ; au contraire, cela leur tient lieu de divertissement, comme je le vois par la grâce de Dieu parmi les nôtres, qui ne trouvent rien si long présentement que les récréations des fêtes. J'ai trouvé qu'il était bon, pour leur faire prendre cette coutume, de réserver quelque ouvrage auquel elles eussent affection, qu'elles ne pussent faire qu'à cette heure-là. J'ai appris aux nôtres à faire des gants d'estame (1), et comme

(1) En laine tricotée. On n'admettait que les travaux utiles et l'on proscrivait ceux qui sont de pur agrément.

elles n'ont que le temps des récréations pour y travailler, elles y sont fort âpres.

12. — A toutes les heures de la journée, une d'elles dit tout haut et à genoux une prière, selon la saison et le temps auquel on est, comme en carême sur la Passion : toutes demeurent assises ; il n'y a que celle qui en a la charge qui se met à genoux aussitôt que la cloche sonne.

13. — On prend garde qu'elles soient civiles à recevoir ou à demander ce qu'elles auront de besoin pour leurs ouvrages, qu'elles se tiennent droites et de bonne grâce, qu'elles fassent la révérence en sortant et en entrant. C'est pourquoi, encore qu'elles portent un voile, elles ne font point la révérence en religieuses, que lorsqu'elles sont devant le Très Saint Sacrement.

14. — En cet espace, depuis le déjeuner jusques à huit heures, celles des grandes qui ont quelques chambres à balayer, ou leurs cellules à faire, le font en ce temps-là avec diligence et silence. On a soin qu'elles ne soient jamais deux ensemble à faire ce qu'elles ont à faire, si ce n'était avec quelques-unes de la sagesse desquelles on serait entièrement assuré.

15. — A huit heures toutes celles qui sont employées parmi les chambres, comme il a été dit, doivent tout quitter et revenir à la chambre, pour entendre une lecture que la maîtresse y fait jusqu'à tierce, qui se dit à huit heures et demie. Cette lecture est prise du sujet dont la sainte Eglise fait l'office en ce temps. On leur dit toujours quelque chose quand on leur fait une lecture, ou pour la leur appliquer à elles-mêmes, ou pour les instruire, et leur faire mieux comprendre ce qu'on leur lit.

VI. — *De l'Office.*

1. — Aussitôt que tierce sonne, elles se mettent à

genoux pour demander la bénédiction de N.-S. en disant: « *Benedicat vos*, etc., ce qu'elles font toutes les fois qu'elles sortent pour aller à l'église, afin d'obtenir de Dieu la grâce de n'y être point distraites, et de se comporter comme il faut parmi le monastère.

2. — On permet d'ordinaire à celles qui ont quatorze ans et qui sont fort saines, d'aller à tout l'office les grandes fêtes, et même à matines à celles qui le demandent avec instance et qui méritent qu'on le leur permette ; elles vont aussi à l'office de tierce et à vêpres les jours que l'on fait double et semi-double, et toutes les octaves des principales fêtes; les fêtes fêtées et les dimanches, on leur permet aussi d'aller à prime ; et toutes généralement, grandes et petites, vont à tierce et à vêpres, les fêtes fêtées et les dimanches. Elles y vont encore les jeudis et quelques fêtes des saints docteurs et autres auxquels elles ont dévotion, encore qu'elles ne soient point fêtées.

3. — Néanmoins ce règlement d'aller à l'office tous ces jours-là ne s'observe point comme une coutume. Il faut que toutes le demandent selon leur dévotion et on ne le leur accorde que comme une grâce. On les exhorte de n'y point aller si elles n'en ont dévotion ; car il faut toujours qu'elles soient dans le désir d'y aller plus souvent qu'on ne le leur permet, afin qu'on ait droit de ne les y point souffrir indévotes.

4. — On prend garde qu'elles s'y tiennent dans une grande modestie, ne souffrant point qu'elles lèvent la vue pour regarder de côté et d'autre ; qu'elles y chantent continuellement quand elles le peuvent ; qu'elles aient toujours un livre, quand elles sauraient tout leur office par cœur ; qu'elles fassent leurs inclinations profondes et qu'elles se tiennent droites

5. — Celles à qui on fait la grâce de leur faire dire quelque chose au chœur, doivent mettre leur dévotion à

s'en bien acquitter, se souvenant qu'elles font l'office des anges, et qu'on leur fait une très grande faveur de se servir d'elles. Il faut qu'elles sachent parfaitement ce qu'elles doivent dire seules, et si elles font des fautes, on leur en fait faire pénitence et dire au réfectoire ce qu'elles ont manqué, et quelquefois même plusieurs jours de suite, si c'est par timidité qu'elles faillent, afin de les corriger de cette faiblesse.

6. — Il demeure toujours une sœur à la chambre pour garder celles qui ne vont point à l'office, quand il n'y en aurait que deux.

7. — Toutes les fois qu'elles vont parmi le monastère, elles y vont en rang comme à la procession, encore qu'elles fussent peu, et on prend garde de ne pas mettre ensemble celles que l'on juge se pouvoir parler. Elles sont toujours accompagnées partout.

Elles ne vont d'ordinaire jamais seules parmi le monastère, et encore moins deux ou trois ensemble. S'il arrive néanmoins quelque nécessité de faire faire quelque voyage parmi le monastère, on prend une des plus sages et des moins curieuses, et cela même fort rarement.

VII. — *De la sainte messe.*

1. — Ensuite de tierce, toutes vont à la sainte messe, si ce n'est de fort petites, ou quelques-unes qui seraient encore légères ou badines, qu'on n'y fait pas aller tous les jours ouvriers.

Et en ce cas, il demeure une sœur pour les garder, et leur faire entendre la sainte messe dans le même respect de l'Eglise. On les accoutume de jeunesse à entendre la sainte messe à genoux : l'on a éprouvé que cette posture n'est pas si difficile, quand on y est accoutumé de bonne heure.

2. — On a jugé qu'il vaut beaucoup mieux, quand

les enfants sont petites ou trop légères, les retenir à la chambre lorsqu'il n'y a pas d'obligation d'aller à l'église, que de leur laisser prendre une mauvaise habitude d'y parler ou d'y badiner.

3. — Au commencement de la messe, elles se mettent toutes à genoux deux à deux au millieu du chœur, un peu éloignées les unes des autres, les mains jointes dessus leur scapulaire, et sans gants, tout le long de la sainte messe. Elles s'y doivent tenir dans un grand respect et application à Dieu : c'est pourquoi on tâche de les bien instruire sur toutes les cérémonies et parties du saint sacrifice. Elles se servent pour cela de la pratique et des explications de M. de Saint-Cyran sur la sainte Messe, et on les instruit à recevoir de Dieu les prières qu'il faut qu'elles fassent, en leur apprenant qu'elles n'en sauraient faire qui soient agréables à Dieu, si le Saint-Esprit ne les forme en elles, parce que c'est lui qui gémit et qui prie en nous.

4. — Je ne puis m'empêcher de dire ici que l'on ne saurait trop recommander aux enfants le respect à l'église, et particulièrement durant la sainte messe, et qu'il faut punir avec force les fautes qui s'y commettent, et même les priver d'entrer en l'église, hors les jours de fêtes, autant de temps que l'on jugerait cette privation nécessaire pour leur bien, quand ce serait les plus grandes. Car, si elles sont plus âgées, elles doivent être plus sages.

VIII. — *De l'Écriture.*

Au sortir de la sainte messe, elles écrivent toutes dans un même lieu, après avoir fait une courte prière pour obtenir de Dieu la grâce de bien faire cette action, et on tâche de même de leur imprimer doucement dans l'esprit une sainte habitude de ne faire aucune action un peu notable sans la commencer et la finir par la prière. Elles

font ces prières selon leur dévotion, et comme Dieu leur inspire. On dit aux plus petites de dire un *Ave Maria* au commencement et à la fin de tout ce qu'elles font d'un peu considérable.

2. — Elles doivent redoubler leur silence durant l'écriture, et il ne leur est point permis de se montrer l'une à l'autre leurs papiers, ni d'écrire selon leur fantaisie. Elles écrivent simplement leur exemple, ou elles transcrivent quelque chose quand elles sont bien savantes et qu'on le leur a permis (1).

3. — Elles ne s'écrivent point l'une à l'autre ni lettres, ni billets, ni sentences, sans en obtenir permission de leur maîtresse; et quand elles ont écrit ce qu'on leur aurait permis d'écrire, elles le remettent entre les mains de leur maîtresse pour le donner à celle pour qui elles l'ont écrit. L'écriture dure trois quarts d'heure.

4. — Le temps qui reste jusqu'à sexte s'emploie à apprendre à chanter en notes (2).

IX. — *De la prière avant le dîner.*

1. — Quand on sonne sexte, une d'elles, savoir la semainière, se met à genoux au milieu de la chambre, pour leur faire renouveler leur attention en Dieu, afin

(1) Il semble que pendant cette leçon, la première du reste de la journée, elles n'apprenaient pas seulement à écrire, mais qu'elles s'exerçaient aussi à composer. L'orthographe d'ailleurs n'étant pas encore fixée, il n'y avait pas de raison pour leur faire faire des dictées, comme on en fait aujourd'hui.

(2) Le chant était en grand honneur à Port-Royal. « On admirait la manière grave et touchante dont les louanges de Dieu y étaient chantées, » dit Racine. — « Elles chantent le plain-chant romain ordinaire, selon l'ordre de Paris, étant du diocèse, dit à son tour le père Comblat, cordelier, qui y vint et y prêcha en juin 1678; mais c'est sans faire jamais aucun fredon ou façon quelconque qui marque légèreté ni afféterie, ni qui donne le moindre sujet de croire que l'on veut faire paraître sa voix, ni la moindre distraction à personne. Celle qui entonne est ordinairement une voix tout à fait admirable; elle vous conduit et vous finit les psaumes et antiennes d'une manière comme mourante ou gémissante, qui vous perce le cœur. » Toutefois on n'y voulait que le chant grave et simple en l'honneur de Dieu. Pas de musique proprement dite; pas même d'orgues, pas plus que de fleurs sur l'autel.

qu'elles assistent en esprit à cette heure d'office qui se va dire au chœur.

2. — Encore que toute la journée le silence se garde parmi les petites sœurs hors le temps des conférences, il y a néanmoins deux temps particuliers où il est encore plus exactement gardé : le premier est celui du soir et du matin, dont j'ai déjà parlé; et le second, pendant l'office et les messes qui se disent dans le monastère, lorsqu'elles n'y assistent pas. Elles doivent avoir mis ordre et pourvu à tout ce qu'elles ont de besoin pour, pendant ces deux temps, n'avoir rien à demander à leurs maîtresses de ce qui regarde leur ouvrage, ni même aucune permission, si cela se peut, afin de s'entretenir avec Dieu et aussi pour donner le temps à leurs maîtresses de dire leurs offices. Aux autres temps, elles peuvent demander ce dont elles ont besoin avec plus d'étendue.

3. — Si un de leurs exercices, comme le chant ou la répétition de leur catéchisme, arrive pendant une heure d'office, on ne le quitte pas. Mais ce que nous leur demandons, c'est que cet exercice soit fait avec plus de silence qu'à l'ordinaire, et que la petite prière se dise toujours, au commencement de chaque office que l'on dit au chœur, quand il faudrait interrompre l'exercice que l'on commence. Cela fait ressouvenir de se renouveler dans l'attention à Dieu.

4. — A onze heures, elles font l'examen toutes ensemble, après avoir dit le *Confiteor* jusques à *meâ culpâ*.

5. — Quelquefois, durant l'examen du soir et du matin, on les fait ressouvenir d'examiner, et demander pardon à Dieu de quelque faute que l'on croit qu'elles n'auraient pas remarquée et qui aurait été commise devant toutes, pour les accoutumer doucement à se bien examiner.

6. — A la fin de l'examen, elles disent toutes ensemble le reste du *Confiteor* tout haut, et puis la semainière demande pardon à Dieu des fautes commises, et la grâce de mieux employer le reste de la journée.

7. — A la fin de l'examen, quelques-unes disent leurs sextes en particulier : on le permet aux plus grandes, à qui on reconnaît assez de piété pour se bien acquitter de l'office. On leur permet de dire depuis laudes jusques à complies.

X. — *Du réfectoire.*

1. — Le réfectoire sonne pour l'ordinaire ensuite de sexte et elles y vont toutes avec la même modestie qu'à l'église : y étant arrivées, elles font leur révérence deux à deux au milieu du réfectoire, et en passant devant quelque sœur. Elles se tiennent modestement à leur place sans se parler, en attendant qu'on dise le *Benedicite*, qu'elles disent tout haut avec les sœurs, bien modestement, les manches abattues sur les mains.

2. — Après *Benedicite*, elles se mettent à table, non point selon leur rang, mais comme on juge le mieux, entremêlant les plus sages auprès de celles qui ne le sont pas tant, pour empêcher qu'elles ne se parlent.

3. — On a soin de ne pas les entretenir dans la délicatesse, les exhortant de manger de tout indifféremment (1), de commencer par celles de leurs portions qu'elles aiment le moins, par esprit de pénitence, et de se nourrir suffisamment pour ne pas se laisser affaiblir ; c'est pourquoi on prend bien garde si elles ont assez mangé (2).

4. — Elles doivent toujours avoir les yeux baissés sans regarder de côté ni d'autre, écoutant paisiblement la

(1) Voir la même recommandation chez Saint-Cyran, page 34.
(2) Il semble que si rien n'était donné à la sensualité, rien non plus n'était négligé de ce qui pouvait contribuer à la santé.

lecture, et puis elles disent grâce avec les sœurs et sortent au même ordre qu'elles sont entrées.

XI. — *De la récréation.*

1. — Au sortir du réfectoire on fait la récréation, où les petites sont toujours séparées d'avec les grandes, afin de donner lieu aux grandes de s'entretenir plus doucement et plus sagement ; ce qui ne se peut quand les petites enfants y sont, leur âge leur permettant de jouer à des jeux qui ennuieraient les grandes.

2. — Si la récréation se fait à la chambre, les grandes s'arrangent toutes en un rond autour de leur maîtresse, s'entretenant modestement et familièrement selon leur portée.

3. — Il ne faut pas leur demander des discours si sérieux, ni qu'elles parlent toujours de Dieu : ce n'est pas qu'avec discrétion on ne puisse jeter quelques bons discours à la traverse ; et si l'on voit qu'elles y prennent goût, on le continue.

4. — On les peut laisser jouer à quelques petits jeux innocents, comme à des osselets, volants ou quelques autres. Ce n'est pas que cela se fasse parmi nous présentement ; car, hors les plus petites qui jouent toujours, toutes travaillent sans perdre leur temps, et elles y ont pris une si bonne habitude qu'il n'y a rien qui leur ennuie tant que les récréations des fêtes, comme je l'ai déjà dit.

5. — On ne leur permet point d'être séparées les unes des autres, quand ce serait dans la même chambre, et encore moins d'être deux ou trois ensemble ; ni de se parler, en sorte qu'on ne les entende point. Tout ce qu'elles disent doit être entendu de leur maîtresse ; et on entretient toujours la coutume que l'on a prise, qui

est qu'en quelque lieu que ce soit, on leur fasse dire tout haut ce qu'elles ont dit tout bas, à moins qu'elles disent humblement qu'elles supplient qu'on leur permette de ne le dire qu'en particulier à leur maîtresse, car il pourrait arriver que ce soit quelque chose qui porterait grand dommage d'être entendu de toutes. Pour cette raison, elles sont instruites dans le particulier de ne dire jamais tout haut ce qu'elles auront dit tout bas qui serait mauvais et qui pourrait mal édifier ou blesser la charité, et il leur serait autant imputé à faute de l'avoir dit haut que si elles avaient célé ce qui devrait être dit.

6. — Quoique la discrétion se trouve peu dans la jeunesse, on les y accoutume beaucoup à toute heure et à toute rencontre, mais particulièrement à la récréation, où il semble qu'elles ont droit de dire beaucoup de choses pour se divertir et se récréer. C'est pourquoi leurs maîtresses ont soin de leur parler et de s'entretenir avec elles, afin de les aider à dire des choses raisonnables, qui leur ouvrent l'esprit.

7. — On ne souffre point qu'elles parlent de ce qu'on leur a dit dans la confession, ni dans le particulier, quand ce qu'elles voudraient dire serait de grande édification. Car il se pourrait faire qu'il y en aurait quelqu'une à qui on n'aurait jamais rien dit de semblable, et cela leur donnerait de la jalousie.

8. — Elles ne parlent point du chant des sœurs en disant qu'une sœur chante mieux que l'autre, ni des fautes qui auraient été faites au chœur, ni des communions des sœurs ; et on a soin de les accoutumer à ne point faire de discernement pour cela, et à ne point croire plus saintes celles qu'elles verraient communier plus souvent, ni plus imparfaites celles qui le feraient moins. On leur dit, dans les rencontres, que chacune suit le don de Dieu et ce qui lui est commandé par sa supérieure, et qu'il ne faut pas louer celles qui le font plus

souvent, ni condamner celles qui le font rarement, mais laisser le tout au jugement de Notre-Seigneur.

9. — Elles ne parlent point aussi de ce qui se fait au réfectoire, comme si quelque sœur avait fait quelque pénitence; ni même de celles qu'elles y auraient faites elles-mêmes ou leurs compagnes.

10. — On leur défend aussi de parler des pénitences qu'elles demandent en général quand on les instruit, de peur qu'elles n'en fassent un jeu, ou qu'elles s'intimident l'une l'autre.

11. — Il ne leur est point permis non plus de raconter jamais les songes qu'elles auraient faits la nuit, quelque beaux ou saints qu'ils pussent être.

12. — Elles ne doivent rien dire de ce qu'elles auraient appris au parloir. S'il y a quelque chose qui soit d'édification et qui puisse être dit à toutes, la maîtresse ne manquera point de le dire, afin de leur ôter le désir qu'elles pourraient avoir que cela fût su.

13. — On leur fait quelquefois part de quelques nouvelles que l'on sait, et qui sont indifférentes, comme la vêture de quelque sœur, ou le contenu de quelque billet que l'on aurait mis au chœur, pour recommander aux prières quelque personne, ou quelque affaire de piété, ou chose semblable, afin de leur ôter le désir d'en apprendre par des voies illicites.

14. — On ne les reprend jamais, si l'on peut, pendant les récréations; on ne prend pas aussi ce temps-là pour leur parler de quelques règlements qu'on aurait à faire dans la chambre, de peur que cette heure-là ne leur donnât lieu d'en dire plus librement leur sentiment; et puis on serait obligé de les reprendre, ce qu'il faut toujours éviter autant qu'on le peut.

15. — Ce n'est pas que si elles faisaient des fautes de conséquence pendant la récréation, on le souffrît; au contraire, on les en reprendrait avec autant et plus de

force qu'en une autre heure, de peur de leur donner lieu de ne pas craindre, et de suivre leurs passions avec trop de liberté, sous prétexte de se divertir. Je dis seulement qu'on garde les petites fautes pour une autre occasion, et qu'on n'y parle jamais des fautes d'un autre temps.

16. — On les exhorte de ne pas parler toutes ensemble pour éviter le grand bruit, mais de s'écouter parler ; et quand une aura commencé quelque chose, de ne l'interrompre pas : ce qu'on leur fait voir être une grande incivilité.

17. — On leur ordonne sur toutes choses de ne rien dire contre la charité, et d'éviter les plus petites paroles qu'elles croiraient que leurs sœurs ne trouveraient pas bon que l'on dît d'elles, quand ce qu'elles diraient ne serait pas mauvais en soi ; parce qu'il leur doit suffire pour se taire qu'elles sachent que quelques-unes d'elles aimeraient mieux que l'on parlât d'autre chose.

18. — On leur inspire aussi de *se prévenir d'honneur* (1) l'une l'autre par une sainte civilité, qui ne soit produite que par la charité.

19. — Elles évitent toutes sortes de familiarités les unes envers les autres, comme de se caresser, baiser, ou toucher sous quelque prétexte que cela puisse être : les grandes mêmes n'usent point de cette familiarité envers les petites. Si l'on défend toutes ces choses à la récréation, à plus forte raison elles ne doivent jamais être faites ni dites en un autre temps, où jamais elles ne doivent parler qu'en présence de leurs maîtresses, et pour quelque besoin.

20. — La récréation finit par une oraison à la sainte Vierge, pour demander à J.-C,, par l'intercession de sa sainte mère, qu'il leur fasse la grâce de passer saintement le reste de la journée.

(1) On a vu la même idée exprimée, dans les mêmes termes, pour les jeunes *Messieurs* qui étaient dans les écoles de garçons. Cette recommandation était une des marques caractéristiques de l'éducation à Port-Royal.

XII. — *De l'instruction.*

1. — A la fin de la récréation, s'étant rangées en deux rangs au milieu de leur chambre pour se disposer à recevoir l'instruction, elles se mettent à genoux en disant le *Veni, sancte spiritus*, toutes ensemble, et leur maîtresse qui doit les instruire dit l'oraison et le petit verset.

2. — Ensuite de la prière, toutes se mettent sur leurs sièges, et celle qui a la dévotion de dire quelques-unes de ses fautes tout haut peut le faire; mais on n'y force personne : au contraire, on leur fait voir que cela est permis par grâce, et non pas commandé. Elles sont néanmoins accoutumées de le faire de bon cœur.

3. — Elles doivent écouter avec grand respect les avertissements qu'on leur donne, qui doivent toujours être fort charitables; car il faut qu'elles soient bien convaincues qu'on ne les reprend que pour leur bien, et qu'on n'épargne pas les unes plus que les autres.

4. — Il faut qu'elles reconnaissent qu'on n'y agit par aucun mouvement déréglé, soit de passion ou de propre intérêt : ce qui n'empêche pas qu'on les reprenne avec force, afin qu'elles soient véritablement humiliées et confuses; car si elles faisaient cela par accoutumance, ou afin que l'on crût qu'elles sont bien fidèles à dire leurs fautes, cela tournerait en jeu et en hypocrisie, ce qu'il faut éviter sur toutes choses. C'est pourquoi on leur donne pénitence pour toutes les fautes considérables dont elles s'accusent ; ce que je n'ai pas reconnu leur avoir ôté la liberté de les dire.

5. — Elles ne disent jamais leurs fautes de cette sorte, c'est-à-dire devant les sœurs, les fêtes et les dimanches.

6. — Aussitôt que toutes les fautes sont dites, ce qui dure toujours plus d'un quart d'heure, on emploie le

reste de l'heure à les instruire (1), et à répéter ce qu'on leur a dit la veille. Cette répétition consiste à faire dire à trois ou quatre enfants ce qu'on leur a dit le jour précédent. On ne leur demande pas de rang, pour les surprendre ; on s'adresse tantôt à l'une et tantôt à l'autre, et on ne le fait pas à toutes, parce que cela tiendrait trop de temps. Que si les fautes avaient employé toute la demi-heure, on demeure encore trois quarts d'heure pour les répétitions et instructions.

7. — Le jour où il y a évangile propre, comme le carême, les quatre-temps, et les samedis pour les dimanches, toutes se lèvent debout, et ayant les mains jointes, elles écoutent l'Epître et l'Evangile avec respect.

8. — Après la lecture de l'Evangile, on le leur explique le plus simplement que l'on peut : les autres jours où il n'y a pas d'évangile propre, on les instruit sur l'explication du catéchisme ou sur les vertus chrétiennes. On leur apprend aussi la manière de se confesser, communier, faire son examen, bien prier Dieu. On ne passe pas légèrement d'un sujet à un autre, afin de leur donner du temps pour bien comprendre ce qu'on leur dit.

9. — Quand on leur explique le catéchisme, cela doit durer longtemps ; car on commence par le signe de la croix, et ensuite les articles de notre foi, et les commandements de Dieu et de l'Eglise.

Les principaux mystères sont réservés pour les jours auxquels ils sont solennisés à l'Eglise.

10. — Je vous dirai comme je me suis comportée depuis quatre ans. La première année je leur ai parlé sur le symbole, sur le signe de la croix, l'eau bénite, les

(1) Cette instruction qui, semble-t-il, était la classe la plus importante de la journée, durait donc nécessairement trois quarts d'heure et elle était divisée en deux parties. Dans la première, les élèves étaient interrogées sur la leçon précédente; dans la seconde, la maîtresse faisait une leçon nouvelle. Cette classe avait pour objet unique l'enseignement de la religion; mais c'est qu'aussi tous les autres enseignements se rattachaient à celui-là et qu'il comprenait tout.

commandements de Dieu : la seconde année, j'ai tâché de leur faire bien entendre l'explication de la sainte messe, qui est dans le chœur nouveau ; car encore que cela soit expliqué, elles n'y entendaient rien, parce qu'elles le lisaient par routine, sans y faire assez de réflexion, au moins la plus grande partie et particulièrement les dernières venues.

11. — J'ai fait la même chose pour les prières du soir et du matin, l'examen et les autres devoirs d'une bonne chrétienne. Depuis je leur ai parlé des vertus, me servant pour cela de saint Jean Climaque.

12. — Pour cette dernière année où nous sommes, je l'ai toute employée à la pénitence, en me servant de la Tradition de l'Eglise, et insistant particulièrement sur les endroits qui nous font voir combien les chrétiens sont obligés de conserver l'innocence de leur baptême, et la difficulté de la réparer quand ils l'ont perdue (1). J'ai maintenant dessein, moyennant la grâce de Dieu, de leur expliquer particulièrement le catéchisme de M. de Saint-Cyran, afin de les instruire sur ce qu'elles doivent à Dieu et au prochain, et sur les mœurs.

13. — On finit leur instruction par la prière: *Confirma hoc, Deus.* Cet exercice est fini environ à deux heures et demie. Elles travaillent pendant cette instruction, pourvu qu'elles n'aient rien à demander à personne : car si quelqu'une a besoin de quelque chose, elle ne fait rien, plutôt que de se distraire ou de distraire les autres.

XIII. — *Emploi du temps depuis Nones jusqu'à Vêpres. Collation.*

1. — Depuis nones jusqu'à vêpres, on fait répéter une leçon de catéchisme (2), l'une demandant un jour et sa

(1) Ceci est dans le pur esprit de Saint-Cyran.
(2) Ces répétitions étaient nécessairement toutes littérales.

compagne répondant, et celle qui a demandé le premier jour répondant le lendemain ; et à la fin elles répètent une hymne en latin et en français. Les répétitions n'incommodent point et ne font pas perdre de temps ; car cela se fait, chacune étant à sa place et sans quitter son ouvrage.

2. — Il faut beaucoup exercer la mémoire des enfants : cela leur ouvre l'esprit, les occupe, et les empêche de penser à mal.

3. — Ce qui reste de temps depuis l'instruction jusqu'à vêpres s'emploie dans un entier silence ; on fait seulement à cette même heure, et dans tous les intervalles, lire quelques-unes des moyennes qui ont encore besoin de s'exercer à bien lire. Celle que l'on fait lire dans la chambre doit savoir lire raisonnablement, afin que toutes profitent de ce qui leur sera lu.

4. — Pour les petites, nous avons expérimenté qu'elles apprennent bien mieux à lire, quand elles sont seules : c'est pourquoi celle des grandes qui est destinée pour les faire lire, le fait à tous les intervalles de la journée dans une chambre à part. On ne se sert pour cela que d'une des grandes qui a le dessein d'être religieuse, et encore faut-il prendre garde qu'elle soit sage, discrète et douce, et qu'elle le fasse de bon cœur et pour l'amour de Dieu.

5. — Environ à trois heures et demie, on fait faire collation à toutes les petites et moyennes. On en exempte facilement les grandes quand elles le demandent ; ce repas n'étant pas beaucoup nécessaire aux plus grandes, à cause que l'on dîne tard et que l'on soupe tôt, et l'on voit que celles qui ne le font pas s'en portent mieux. Dès quatorze ans on leur peut permettre de ne pas le faire, à moins qu'il y en eût quelques-unes à qui on jugeât que ce repas fût nécessaire, car alors on les obligerait de prendre quelque nourriture. On se

rend difficile d'en exempter les plus jeunes, encore qu'elles en prient, de peur qu'elles ne demandent cette permission pour faire comme les grandes ou par hypocrisie.

6. — A cette même heure, quand celles des grandes qui sont les plus sages souhaitent d'aller prier Dieu, on les y mène et on demeure avec elles jusqu'à la fin de leurs prières.

7. — On ne permet cette prière qu'à celles que l'on voit, autant qu'on peut juger, poussées à le demander par un pur motif de plaire à Dieu, et qui en font profit.

XIV. — *De l'heure de Vêpres et de l'emploi du temps jusqu'au réfectoire.*

1. — A quatre heures, les plus grandes vont à Vêpres, si elles méritent qu'on leur fasse cette grâce.

2. — Pendant ce même temps, on instruit les plus petites enfants ; car, encore qu'elles soient présentes à tout ce qu'on dit dans la chambre pour les instruire, elles n'y entendent rien, et si on ne s'adresse à chacune d'elles en particulier, elles n'y comprennent rien.

3. — A la fin de Vêpres jusqu'au réfectoire, une des grandes fait la lecture. Il faut, autant que cela se peut, que leur principale maîtresse y soit présente. On fait cette lecture jusqu'à ce que le réfectoire sonne, où elles vont dans le même ordre que le matin.

XV. — *De la récréation du soir, des prières et du coucher.*

1. — Ensuite se fait la récréation, tout de même que le matin ; si ce n'est que l'été on va au jardin le soir, et l'hiver le matin.

2. — Les enfants sont séparées aussi bien le soir que le matin ; on fait ce que l'on peut pour être deux reli-

gieuses avec les grandes, quand il y en a de moins bien disposées : afin qu'une des religieuses marchant derrière elles, elle puisse découvrir celles qui, sous quelque prétexte d'être incommodées, marcheraient plus doucement afin de se parler bas les unes aux autres.

3. — Cette récréation du soir dure jusqu'au premier coup de complies, si ce n'est aux grandes chaleurs de l'été où on la finit plus tard, selon leurs besoins et avec discrétion, afin de les faire promener à la fraîcheur. On ne passe cependant jamais sept heures et demie sans la finir, pour commencer les prières du soir, qu'elles peuvent dire au jardin pendant les grandes chaleurs, se mettant à genoux en quelque lieu écarté, où ensuite elles disent complies du même ton qu'elles ont dit prime le matin. Elles peuvent marcher en disant les psaumes, pourvu qu'elles s'arrêtent pour faire toutes les cérémonies de l'office.

4. — Quand les chaleurs ne sont pas si grandes, elles commencent à prier Dieu au premier coup de complies, afin qu'elles puissent avoir fait pour se rendre au chœur, lorsqu'on y chante l'antienne de la Sainte Vierge, à laquelle elles assistent tout le long de l'année, hormis environ trois mois des plus grandes chaleurs qui sont depuis l'octave du Saint-Sacrement jusqu'à la fin du mois d'août, et cela pour ne pas interrompre la promenade que l'on juge être utile à cette heure-là.

5. — Au sortir du chœur ou du jardin, elles montent tout droit dans leurs chambres, où elles se déshabillent en grand silence et avec promptitude, tellement que, l'hiver et l'été, il faut qu'elles soient toutes couchées à huit heures et un quart, et toutes dans un lit à part, sans qu'on en dispense jamais pour quelque prétexte que ce soit.

6. — Aussitôt qu'elles sont couchées, elles sont

fidèlement visitées, non seulement celles des cellules, mais aussi celles des chambres, qu'il faut visiter dans chaque lit en particulier, pour voir si elles sont couchées avec la modestie requise, et aussi pour voir si elles sont bien couvertes en hiver (1).

7. — Après, on éteint toutes les lumières, à la réserve d'une lampe qu'on laisse allumée toute la nuit dans une de leurs chambres, pour les besoins qui peuvent survenir la nuit.

8. — Il couche une sœur dans chaque chambre, ou une grande en qui on a une parfaite confiance.

9. — Voilà l'ordre qui se garde toute la journée. Ce n'est pas que l'on ne change quelquefois les heures de certains exercices pour les besoins particuliers, comme les jours de jeûne de l'Église et le carême, où la matinée est bien plus longue que l'après-dîner.

XVI. — *Règlement pour les jours de fêtes.*

1. — Les jours de fêtes, on remplit toute la journée de petits exercices, en sorte qu'elles ne perdent point de temps, pour éviter l'ennui ou la badinerie qui suivraient infailliblement si on ne les occupait, les enfants n'ayant pas la force de consacrer toutes les heures de la journée au service de Dieu.

2. — Elles se lèvent et habillent toutes à la même heure que les jours de travail.

3. — A six heures, si les petites sont presque habillées, les plus grandes qui auraient dévotion d'aller à prime peuvent y aller, pourvu qu'elles en demandent la permission, laquelle on ne leur donne que lorsqu'on reconnaît qu'elles la demandent par un pur motif de plaire à Dieu et d'aller chanter ses louanges. Ceci soit dit pour

(1) Toujours les mêmes soins maternels pour ce qui concerne la santé.

toutes les heures de l'office. Ensuite on dit la première messe, où toutes assistent grandes et petites.

4. — Au sortir de la messe, elles vont faire leurs lits et déjeuner; cela dure environ jusqu'à huit heures qu'elles se rangent toutes dans la chambre, pour écouter la lecture qui s'y fait comme les jours de travail.

5. — A huit heures et demie, elles vont presque toutes à tierce, et toutes à la grand'messe.

6. — Au sortir de la grand'messe jusqu'à sexte, il y a environ trois quarts d'heure d'espace, qu'elles emploient à apprendre par cœur ce qu'elles doivent savoir, qui est toute la Théologie familière, l'exercice de la Messe, le Traité de la Confirmation. Après cela, elles apprennent toutes les hymnes en français qui sont dans leurs Heures, et puis toutes les latines du Bréviaire; et quand elles sont venues jeunes au monastère, il y en a beaucoup qui apprennent le Psautier entier. Elles n'y ont pas grande difficulté, pourvu qu'elles y soient exhortées et un peu poussées (1).

7. — A sexte, elles font leur examen, et ensuite celles qui ont permission de dire leur office disent sexte.

8. — A la fin de sexte, le réfectoire, et ensuite la récréation jusqu'à une heure.

9. — Depuis une heure jusqu'à deux, les plus grandes apprennent l'arithmétique (2) et cependant les plus jeunes écrivent leur exemple et les petites répètent leur catéchisme.

10. — Depuis deux heures jusqu'à la demie, les plus grandes montrent l'arithmétique aux plus jeunes (3), et

(1) On a vu plus haut combien la mémoire était cultivée. On a ici les résultats de ces exercices répétés. Les jeunes gens savaient des livres de Virgile tout entiers.

(2) Singulier emploi du temps ! Ainsi l'arithmétique n'était enseignée que pendant une heure, et les jours de fêtes seulement. Il est vrai qu'on n'attachait pas alors à cette partie de l'enseignement l'importance que nous y attachons aujourd'hui.

(3) C'était de l'enseignement mutuel, ou au moins de l'enseignement à l'aide de monitrices. On en a déjà vu plus haut une application pour l'enseignement de la lecture aux plus jeunes enfants. Il devait aussi y avoir

à deux heures et demie, elles disent nones dans le particulier jusqu'à trois heures.

11. — A trois heures, les plus grandes répètent leur chant en notes, et une d'elles le montre aux plus jeunes. Quand elles ne devraient que dire leurs notes, cela emploie le temps et les empêche de s'ennuyer, et elles ne laissent pas peu à peu d'apprendre à chanter.

12. — A quatre heures, toutes vont à vêpres et à l'adoration qui se fait de suite.

13. — A la fin des vêpres, celles des plus grandes, qui seraient portées d'une grande dévotion et à qui on l'aura permis, demeurent à prier Dieu jusqu'au réfectoire. S'il y a moins d'une demi-heure d'espace, on ramène à la chambre toutes les autres, qui emploient ce temps-là à leur dévotion ou à faire quelque lecture dans leur Imitation de J.-C., ou à répéter ce qu'elles savent par cœur.

14. — Le reste de la journée s'emploie comme les jours de travail (1).

SECONDE PARTIE

RÈGLEMENT POUR LES MAITRESSES

Après vous avoir rendu compte comme nous réglons la journée des enfants, il me reste de passer à la seconde chose que vous m'avez ordonné de vous marquer, qui est la manière dont je me conduis avec elles dans tous leurs besoins spirituels et corporels. Quand je représenterai ce que je dois faire, ce n'est pas que je n'y manque très souvent; mais cela vous obligera de prier Dieu de

là une initiation pour celles qui voulaient se faire religieuses et pratiquer l'enseignement.

(1) Il ne semble pas que les jours de fêtes fussent pour les élèves ce que nous appellerions aujourd'hui des jours de congé. L'étude n'y était pas supprimée et les exercices religieux y étaient plus multipliés que les jours ordinaires. Il est vrai que la pratique de certains exercices religieux leur était accordée comme une récompense.

me rendre telle que je dois être pour le bien de ces âmes qu'il a commises à une personne si incapable de les servir. Il y a beaucoup de choses que je ne pourrai pas dire comme par reddition de compte, ne trouvant pas de termes pour m'exprimer; mais l'obéissance me fera passer par-dessus la peine que j'en avais, puisque vous m'avez obligée non seulement de vous marquer ce que je fais, mais aussi ce que je crois qu'il faut faire pour leur bonne éducation.

I. — *Dans quel esprit nous devons rendre service aux enfants. Union des maîtresses. Quelques avis généraux pour leur conduite, et principalement envers les petits enfants.*

1. — Je crois donc que pour servir utilement les enfants, nous ne devons jamais leur parler, ni agir pour leur bien, sans regarder Dieu et lui demander sa sainte grâce, désirant prendre en lui tout ce qui leur est nécessaire pour être instruits en sa crainte.

2. — Nous devons avoir beaucoup de charité et de tendresse pour elles, ne les négligeant en quoi que ce soit pour l'intérieur et l'extérieur, leur faisant paraître, en toutes sortes d'occasions, que nous n'avons aucune borne pour leur service et que nous le faisons avec beaucoup d'affection et de tout notre cœur, parce qu'elles sont les enfants de Dieu, et que nous nous sentons obligées de ne rien épargner pour les rendre dignes de cette sainte qualité.

3. — Il est très nécessaire que nous nous donnions toutes à elles sans aucune réserve, et que sans une nécessité inévitable nous ne sortions point de leur quartier, pour être toujours présentes dans la chambre où elles travaillent, si ce n'est que nous soyons occupées à leur parler, ou à les visiter quand elles sont malades, ou employées à d'autres besoins qui les regardent.

4. — On ne doit point avoir de peine d'y perdre tout l'office, si ce n'est quand les plus grandes y assistent. Il est de telle importance de garder toujours les enfants, que nous devons préférer cette obligation à toutes les autres, quand l'obéissance nous en charge, et bien plus à nos satisfactions particulières, quand elles regarderaient même les choses spirituelles. La charité avec laquelle on leur rendra tous les services qui leur seront utiles, couvrira non seulement beaucoup de nos défauts, mais nous tiendra lieu de beaucoup de choses que nous croirions devoir nous être utiles pour notre perfection.

5. — On aura une sœur sur qui on se reposera, sans nullement se décharger de son obligation. Il faut, s'il se peut, que cette sœur qui nous sera donnée soit attachée le plus qu'elle pourra à la chambre. C'est pourquoi il serait à souhaiter d'en avoir deux qui fussent portées d'un même zèle et d'un même esprit pour les enfants, et qui le plus souvent fussent ensemble dans la chambre, en présence même de la première maîtresse, afin que voyant le respect avec lequel les enfants se tiennent devant elle, elles aient droit l'une et l'autre de leur demander en son absence le même respect qu'elles ont en sa présence.

6. — Nous devons faire en sorte que les enfants remarquent un grand rapport et une parfaite union et confiance avec la sœur qui nous est donnée pour compagne. C'est pourquoi il ne la faut pas dédire de ce qu'elle aura fait ou ordonné, quand ce qu'elle aurait ordonné ne serait pas bien, afin que les enfants ne remarquent jamais aucune contrariété, mais se réserver à l'en avertir dans le particulier ; car il est important et presque nécessaire pour bien conduire les enfants, que la sœur qui est donnée pour aide soit en disposition de trouver bon tout ce qu'on lui dit. Que si cela n'était pas, il en faudrait

avertir la supérieure. Que si ce qu'elle aurait de contraire à nous choquait seulement notre humeur et ne faisait point de tort aux enfants, il faudrait demander à Dieu la grâce de nous réjouir de ce que nous aurions une occasion d'être contrariées.

7. — Il faut prier beaucoup Dieu qu'il donne aux enfants un grand respect pour les sœurs qui sont avec nous. Nous devons aussi leur donner une grande autorité, mais particulièrement à celle qui y est après nous. C'est pourquoi il est bon de témoigner aux enfants et même leur dire à l'occasion qu'elle a grande charité pour elles, qu'elle les aime, et que c'est nous qui l'obligeons de nous dire tout ce qui se passe à la chambre ; lui dire à elle-même devant les enfants qu'elle est obligée par devoir et par charité de nous dire non seulement toutes leurs fautes de conséquence, mais même leurs plus légers défauts, afin de les aider à s'en corriger (1).

8. — Nous prenons quelque sorte de confiance aux sœurs qui nous aident, pour leur dire les inclinations des enfants, surtout celles des petites, et celles aussi des grandes qui pourraient causer quelque dérèglement, afin qu'elles puissent mieux les veiller. Il ne faut pas pourtant être si facile à leur dire les choses que les enfants nous disent dans le particulier, si nous n'y reconnaissons une nécessité pour leur bien, de crainte que sans y penser elles ne leur en fassent connaître quelque chose. Je vois qu'il est d'une très grande importance que les enfants nous voient secrètes, encore que ce qu'elles nous disent ne fussent pas des choses de grande importance pour lors, parce qu'il peut arriver qu'elles en auront d'importantes dans un autre temps, surtout quand elles avancent en âge, lesquelles elles auraient peine à nous

(1) Toutes ces recommandations sont sages et les maîtresses de nos écoles pourraient en faire leur profit dans leurs rapports avec leurs adjointes.

dire, si elles avaient reconnu que nous ne leur eussions pas été fidèles dans les petites choses (1).

9. — Comme il est fort important que nous ayons une grande union et parfaite intelligence avec les sœurs qui nous sont données pour aides, il l'est encore plus que ces sœurs n'agissent que par l'ordre qu'elles trouveront et verront établi, et qu'elles soient tellement conformes au sentiment de la première, qu'elles ne parlent que par sa bouche et ne voïent que par ses yeux, afin que les enfants ne puissent rien remarquer qui ne soit absolument conforme entre elles. Que si les sœurs trouvaient à redire à la conduite de la première maîtresse, elles devraient lui dire, si elles avaient assez de confiance en elle et qu'elles en eussent permission des supérieures. Si Dieu ne leur donne pas cette confiance, elles doivent en avertir la mère, de peur que sans le vouloir elles n'en témoignent quelque chose devant les enfants (2).

10. — Quand on est deux religieuses dans la chambre aux heures que l'office sonne, on le peut dire l'une après l'autre, afin qu'il y en ait une qui jette la vue sur les enfants; mais elle ne dira rien des fautes qu'elle leur verra faire, si elles n'étaient importantes, jusqu'à ce que sa compagne ait fini son office, afin de leur donner un très grand respect quand elles voient que l'on prie Dieu. Mais aussitôt que l'office est dit (qui est assez court quand on le dit bas), il les faut punir selon la grandeur de la faute, et avec plus de sévérité que lorsqu'on ne prie pas Dieu.

11. — Quand on est seule, il ne faut point faire de difficulté de jeter la vue sur elles, mais il ne leur faut rien dire que l'on n'ait entièrement achevé son office.

(1) Pour gagner et pour conserver la confiance des enfants, les maîtresses doivent s'en montrer dignes.

(2) Recommandation fort sage encore. Il faut qu'il y ait unité dans la direction d'une école; et quand les adjointes ont respectueusement fait connaître à la directrice leur manière de voir, elles doivent ensuite tâcher de s'inspirer de son esprit et de se conformer en tout aux prescriptions que celle-ci croira devoir établir.

Nous avons vu par expérience le profit que cela leur fait, et que quand on est exact à ne leur point parler, ni à les reprendre pendant la prière, cela les rend elles-mêmes bien plus respectueuses lorsqu'elles prient, et bien plus craintives de nous interrompre. Nous ne saurions trop inspirer à la jeunesse le respect pour Dieu, tant par notre exemple que par nos paroles. C'est pourquoi nous serons très exactes de dire notre office aux heures que l'on le dit au chœur, en quittant tout ce que nous faisons au second coup de l'office, et ne nous laissant jamais emporter à achever quelque chose par attache. Ce n'est pas que, s'il se présentait un besoin nécessaire de rendre quelque service aux enfants, nous ne le dussions préférer à notre office ; mais il est bon que les enfants et notre propre conscience soient convaincues que nous n'agissons que pour Dieu, notre exemple étant la plus grande instruction que nous leur puissions donner. Car le diable leur donne de la mémoire pour les faire ressouvenir de nos moindres défauts, et il la leur ôte pour empêcher qu'elles ne se souviennent du peu de bien que nous faisons (1).

12. — C'est pourquoi nous ne saurions trop prier Dieu, trop nous humilier et trop veiller sur nous-mêmes, pour nous acquitter de ce que nous devons aux enfants, puisque l'obéissance nous y engage ; et je vois quc c'est l'une des plus importantes obéissances de la maison, et nous ne saurions trop trembler en nous en acquittant, quoiqu'il ne faille pas être pusillanimes, mais mettre toute notre confiance en Dieu et le forcer par nos gémissements à nous accorder ce que nous ne méritons pas par nous-mêmes, mais ce que nous lui demandons par le sang de son fils répandu pour ces âmes innocentes qu'il

(1) Rien n'est plus réel que cette influence de l'exemple dans l'éducation, et elle se fait sentir dans les moindres choses. Dans leur tenue, dans leur accent, dans leur manière de parler et d'écrire, etc., les élèves imitent leur maîtresse et elles en reproduisent tout, jusqu'à ses tics : d'où la nécessité pour celle-ci de se surveiller et d'être aussi parfaite que possible.

nous a mises entre les mains. Car nous devons toujours regarder ces petites âmes comme de sacrés dépôts qu'il nous a confiés, et dont il nous fera rendre compte. C'est pourquoi il faut moins parler à elles qu'à Dieu pour elles (1).

13. — Et comme nous sommes obligées d'être toujours parmi elles, il se faut comporter en sorte qu'elles ne puissent pas remarquer d'inégalité dans notre humeur, en les traitant quelquefois avec trop de mollesse et d'autres fois sévèrement. Ce sont deux défauts qui se suivent d'ordinaire. Car, quand on se laisse emporter à leur faire tant de caresses et flatteries, leur laissant la liberté de s'épandre autant que leur humeur et inclination les y porte, il faut infailliblement que la répréhension suive, et c'est ce qui fait l'inégalité, qui est beaucoup plus pénible aux enfants, que de les maintenir toujours dans leur devoir (2).

14. — Il ne nous faut jamais trop familiariser avec elles, ni leur témoigner une trop grande confiance, encore qu'elles fussent grandes ; mais il faut leur témoigner une vraie charité, et une très grande douceur dans tout ce qu'elles auront vraiment besoin, et même les prévenir.

15. — Il les faut traiter fort civilement et ne leur parler qu'avec respect, et leur céder en tout ce que l'on peut. Cela les gagne beaucoup. Il est bon d'user quelquefois de condescendance dans des choses qui de soi seraient indifférentes, afin de leur gagner le cœur.

16. — Quand il est nécessaire de les reprendre de leurs légèretés et mauvaise grâce, il ne faut jamais les contrefaire ni les pousser en les rudoyant, quoiqu'elles fussent de mauvaise humeur (3) ; au contraire, il leur faut parler avec très grande douceur, et leur dire de

(1) C'est du pur saint Cyran.
(2) Comme ceci est bien observé !
(3) Recommandation fort sage et qui a toujours son à propos.

bonnes raisons pour les convaincre. Ce qui empêchera qu'elles ne s'aigrissent et fera qu'elles recevront bien ce qu'on leur dit.

17. — Il faut beaucoup prier Dieu qu'il rende les enfants simples et y travailler de son côté en les éloignant de tous détours et finesses ; mais il faut faire cela même si simplement, qu'on ne les rende pas fines en les exhortant à être simples. C'est pourquoi je crois qu'il ne faut pas leur faire paraître qu'elles ont tant de finesse. Car quelquefois, à force de leur dire qu'il ne faut pas qu'elles soient fines, on fait qu'elles le deviennent, et qu'elles se servent de tout ce qui leur a été dit dans le temps qu'elles ne l'étaient pas, dans un autre temps où elles ont besoin d'user de finesse pour cacher quelque faute qu'elles ne veulent pas que l'on sache (1).

18. — C'est pourquoi il faut veiller parfaitement les enfants, ne les laissant jamais seules en quelque lieu que ce soit, saines ni malades, sans leur montrer qu'on le fait si exactement, afin de ne pas les nourrir dans un esprit défiant et qui soit continuellement sur ses gardes. Car cela les accoutume à faire de petites malices en cachette, particulièrement les petites. Ainsi je crois qu'il faut que notre garde continuelle soit faite avec douceur, et une certaine confiance qui leur fasse plutôt croire qu'on les aime, et que ce n'est que pour les accompagner qu'on est avec elles. Cela fait qu'elles aiment cette veille plutôt qu'elles ne la craignent (2).

19. — Pour les petites enfants, il faut encore plus que toutes les autres les accoutumer et nourrir, s'il se peut, *comme de petites colombes* (3). Il leur faut dire peu de paroles, quand elles ont fait une faute notable et qui mérite châtiment ; mais quand on en est parfaite-

(1) Il y a dans cette subtilité et dans le tour de phrase lui-même quelque chose qui fait songer aux *Pensées*.
(2) Comparer le règlement des écoles du Chesnai, page 25.
(3) Le mot devait être en vogue à Port-Royal. La mère Agnès s'en sert également (Voir page 281), mais avec une application plus spéciale.

ment assuré, il les faut châtier (1) sans leur dire une seule parole, ni pourquoi on les châtie, qu'après l'avoir fait. Encore est-il bon de leur demander, avant que de leur rien dire, si elles ne savent pas pourquoi elles ont été châtiées. Car d'ordinaire elles ne manquent pas de l'avoir reconnu. Ce châtiment, fait promptement et sans paroles, les empêche de faire des mensonges pour trouver des excuses sur leurs fautes, à quoi les petites enfants sont fort sujettes ; et je trouve qu'elles se corrigent bien mieux de leurs défauts, parce qu'elles craignent toujours d'être surprises.

20. — Je crois aussi que dans tous les autres défauts plus légers, on les doit peu avertir ; car insensiblement elles s'accoutument à toujours entendre parler. C'est pourquoi, de trois ou quatre fautes l'une, il ne faut pas faire semblant de les voir ; mais après les avoir considérées quelque temps, il faut les surprendre, et leur en faire faire satisfaction tout sur l'heure. Cela les corrige bien plus que beaucoup de paroles (2).

21. — Quand il y en a de petites entièrement obstinées et rebelles, il faut trois ou quatre fois les obliger aux mêmes petites satisfactions. Cela les dompte entièrement, quand elles voient qu'on ne se lasse pas. Mais quand on le fait un jour, et qu'on leur pardonne l'autre, ou qu'on les néglige, cela ne fait aucune impression sur leur esprit, et il se trouve qu'il faut en venir à des moyens plus forts que ceux que l'on aurait employés avec quelque sorte de continuation (3).

22. — Le mensonge est fort ordinaire aux petits enfants. C'est pourquoi il faut faire tout ce que l'on peut pour les accoutumer à ne prendre pas cette mauvaise

(1) On peut croire que le mot « châtiment » va bien au delà de la pensée de Jacqueline Pascal et qu'il ne signifie pas peine corporelle.

(2) Quel sens pratique ! Quelle connaissance des enfants !

(3) Rien de plus propre à assurer une bonne discipline que cette égalité et cette continuité dans la répression.

habitude (1), et pour cela il me semble qu'il faut les prévenir avec grande douceur pour leur faire confesser leurs fautes, disant que l'on voit bien tout ce qu'elles ont fait, et quand elles confessent d'elles-mêmes, il leur faut pardonner ou amoindrir leur pénitence.

23. — Encore que les enfants soient fort jeunes, comme de quatre à cinq ans, il ne faut pas les laisser sans rien faire tout le jour, mais partager leurs petits temps, les faisant lire un quart d'heure, puis jouer un autre, et puis travailler un autre petit temps. Ces changements les divertissent et les empêchent de prendre une mauvaise habitude, à quoi les enfants sont fort sujets, qui est de tenir leur livre et jouer avec, ou avec leur ouvrage, se tenir de travers, et tourner toujours la tête (2). Mais quand on leur demande de bien employer un quart d'heure, ou une demi-heure, et qu'on leur promet que si elles sont fidèles à leurs leçons ou à leur travail, on les laissera jouer, elles font vite et bien ce petit temps pour être récompensées après. E quand on leur a fait cette promesse avant le travail, quoiqu'elles jouent cependant, il ne leur faut rien dire ; mais à la fin, quand le temps est passé, et qu'elles pensent aller jouer, il leur faut faire reprendre un autre temps pour le travail, leur remontrant que l'on ne désire pas toujours parler, mais que puisque elles n'ont fait que badiner, il faut qu'elles recommencent. Cela les surprend et fait qu'elles se tiennent une autre fois sur leurs gardes (3).

(1) « On nous inspirait surtout la crainte de Dieu, l'éloignement du péché et *une très grande horreur du mensonge*, dit du Fossé dans ses Mémoires. Aussi je puis dire que jamais je n'ai connu de personnes plus sincères (que les solitaires auprès desquels il était élevé), et avec qui il fallût vivre à cœur ouvert. Car elles étaient ennemies de toute sorte de déguisement, et elles avaient dans le cœur fortement gravée cette déclaration de l'Ecriture, qui joint ensemble, dans l'étang brûlant de feu et de soufre, tous les menteurs avec les exécrables, les homicides, les empoisonneurs et les idolâtres. »

(2) Ce qui fatigue les jeunes enfants, c'est la continuité d'un même exercice, plutôt que l'exercice lui-même ; car ils sont naturellement actifs et ne peuvent guère rester à rien faire.

(3) Pratique bien propre à développer chez les enfants le sentiment du devoir et de la justice naturelle des choses.

II. — *A quoi nous les portons dans les entretiens généraux, et dans les rencontres où elles donnent sujet qu'on leur parle et les avertisse.*

1. — On leur fait comprendre que la perfection ne consiste pas à faire beaucoup de choses qui soient particulières, mais à bien faire ce qu'elles font en commun, c'est-à-dire de bon cœur, et pour l'amour de Dieu, avec un grand désir de lui plaire et de faire toujoure sa sainte volonté avec joie.

2. — On leur donne estime des petites occasions que Dieu leur envoie de souffrir quelque chose pour l'amour de lui, comme quelques petits mépris de leurs sœurs, quelques accusations que l'on fera contre elles sans raison, quelques privations de leurs désirs et inclinations, quelque sujet de renoncer à leur propre volonté, qui leur sera donné par leurs maîtresses, ou par quelque autre rencontre. On les prie de recevoir cela comme des dons de Dieu, et un témoignage de son plus grand amour et du soin qu'il a de leur envoyer des occasions de se perfectionner tous les jours.

3. — On leur doit parler souvent du plaisir et de la satisfaction qu'il y a d'être tout à Dieu, et de le servir en vérité et simplicité, sans vouloir avoir aucune réserve pour lui; que rien n'est pénible, quand nous faisons tout par amour; que la fidèle correspondance aux mouvements de Dieu attire continuellement sur nous de nouvelles grâces; que les uns gagneront le ciel et les autres ne mériteront que châtiment par une même action, selon le mouvement de leur cœur et la pureté ou l'impureté de leur intention (1). Il est bon de leur faire comprendre cela par quelques petites comparaisons, comme, par exemple, qu'une bonne action qui sera faite avec amour

(1) On reconnaît ici l'inspiration de Saint-Cyran.

de Dieu, désir de lui plaire et d'accomplir sa sainte volonté, nous conduit au ciel; et que tout au contraire, si l'on faisait la même action par esprit d'hypocrisie, de vanité, et seulement avec désir d'être estimé des créatures, cela ne mériterait que punition : car n'ayant rien fait pour Dieu, nous n'en devons point attendre de récompense, mais seulement des châtiments pour paiement de notre hypocrisie.

4. — On doit fort exhorter les enfants à se connaître elles-mêmes, leurs inclinations, leurs vices et leurs passions, et sonder jusqu'à la racine de leurs défauts. Il est bon aussi qu'elles connaissent à quoi leur naturel les porte, afin de retrancher en elles ce qui peut déplaire à Dieu, et changer leurs inclinations naturelles ou spirituelles. Leur dire que, par exemple, si elles sont d'une humeur affective, elles doivent changer l'amour qu'elles ont pour elles-mêmes et pour les créatures, à aimer Dieu de tout leur cœur, et ainsi de leurs autres inclinations.

5. — On leur peut faire voir quelquefois qu'un des plus grands défauts de la jeunesse est l'indocilité, et que cela leur est comme naturel; que si elles n'y prennent garde, ce vice les perdra, les rendant incapables de toutes sortes d'avertissements, et que ce défaut n'est jamais que dans un esprit superbe. C'est pourquoi on leur dira souvent qu'il faut qu'elles aiment à être traitées fortement, et qu'elles témoignent par la douceur avec laquelle elles recevront les avertissements qui leur seront donnés, qu'elles agréent qu'on détruise en elles tout ce qui peut déplaire à Dieu.

6. — Nous les exhortons à n'avoir point de honte de faire le bien; car, quelquefois celles qui ont été déréglées ont honte de faire le bien devant celles qui les ont vues dans leurs déréglements. Il leur faut dire qu'elles prient Dieu qu'il les fortifie à faire le bien librement, et que quand dans le commencement elles retom-

beraient fort souvent, il faut qu'elles se relèvent encore plus souvent et plus généreusement. Il faut donner ces instructions dans le général, et même dans le temps où il n'y en a point de déréglées, afin que cela serve pour un autre temps, et que celles qui seraient mieux réglées se le puissent appliquer dans leurs besoins.

7. — Nous leur disons que leurs difficultés dans la vertu viennent de ce que tout aussitôt qu'il se présente quelque vice à combattre, ou quelque vertu à acquérir, elles se retournent vers elles-mêmes pour consulter leur humeur, leurs inclinations, leur amour-propre, leurs faiblesses, et la peine qu'elles ont à se vaincre ; mais qu'au lieu de s'affaiblir par toutes ces vues humaines, il faut qu'elles se retournent vers Dieu, en qui elles trouveront toutes les forces dans leur faiblesse même ; que c'est manquer de confiance en sa bonté, que de ne pas espérer qu'il les délivrera par la puissance de sa sainte grâce, et que si on leur disait de sortir par elles-mêmes de leurs misères et de leurs faiblesses, elles auraient grand sujet de se décourager ; mais que puisqu'on leur dit que Dieu lèvera lui-même toutes leurs difficultés, elles n'ont qu'à prier, espérer, se réjouir en Dieu, de qui elles doivent attendre tout leur secours.

9. — Il les faut porter à aimer et à vouloir bien qu'on les aide à surmonter les faiblesses de leur nature corrompue, en n'y adhérant point, mais les portant doucement à vouloir bien souffrir quelques petites confusions et répréhensions publiques, afin de s'accoutumer peu à peu à n'être pas si délicates, et dire quelquefois leurs petits défauts publiquement, pour s'accoutumer à la pénitence et à l'humiliation.

9. — Nous tâchons de leur imprimer dans l'esprit que la vertu, par acte qui se forme simplement dans l'esprit, n'est rien devant Dieu, si la pratique ne suit, lorsque les occasions s'en présentent ; et que peu nous

servira, à l'heure de la mort, d'avoir passé notre vie dans beaucoup de désirs, si nous ne les avons mis à exécution ; et que, bien loin d'en être récompensées, nous en serons justement punies de Dieu.

10. — Nous ne devons pas les prévenir touchant la religion, surtout dans le général, ni leur témoigner tout ce que nous croyons du peu de personnes qui se sauvent dans le monde ; c'est assez de leur témoigner qu'il y a beaucoup de difficultés à s'y sauver, et leur faire voir à quoi elles sont obligées comme chrétiennes, et quelles sont les promesses qu'elles ont faites dans le baptême. Il leur faut aussi montrer tout ce qu'elles doivent éviter, si elles retournent au monde (1). On peut bien quelquefois leur dire quelque chose des sentiments que l'on a pour soi-même, et il est bon de ne leur pas cacher notre joie, notre contentement et notre repos (2).

11. — Si elles entrent d'elles-mêmes en discours sur le sujet de la religion, pour en dire leurs sentiments, on peut bien se servir de l'occasion pour leur dire quelque chose du bonheur d'une bonne religieuse qui vit vraiment selon sa vocation, sa consolation continuelle de penser aux grands moyens que Dieu lui donne de l'aimer et de se rendre éternellement bienheureuse par l'obéissance et l'humilité, n'y ayant point d'autre chemin du ciel que celui-là pour tous les chrétiens, mais en particulier pour les religieuses ; leur faire entendre que la vie religieuse n'est point une charge, mais un des plus grands dons de Dieu, et un soulagement pour ceux qui veulent vivre en observant les vœux du baptême ; que Dieu ne fait pas cette grâce de la religion à tout le monde, ni même à tous ceux qui la désirent ; et que

(1) Il semble que cette éducation ait eu surtout pour but la préparation à la vie religieuse. Celles chez lesquelles on ne trouvait pas une réelle vocation, devaient retourner au monde, dans un état de vie regardé comme inférieur ; mais elles devaient y porter les mêmes principes de conduite.

(2) C'est-à-dire les sentiments que nous éprouvons dans cet état de vie supérieur, qui est la vie religieuse.

d'autant plus qu'elle est excellente, nous la devons demander à Dieu avec humilité et nous préparer à la recevoir par de bonnes actions.

12. — Il est bon de leur témoigner quelquefois qu'on les aime pour Dieu, et que c'est cette tendresse qui fait que leurs défauts nous sont si sensibles et si pénibles à supporter, et que c'est l'ardeur de cet amour qui fait que les paroles dont nous nous servons pour les reprendre sont quelquefois si fortes. Nous les assurerons en même temps que, de quelque manière que nous agissions, nous ne sommes poussées que par l'affection que nous leur portons et par le désir de les rendre telles que Dieu les veut; que notre cœur demeure toujours dans la douceur pour elles; que notre force n'agit que sur leurs défauts, et que nous nous faisons pour cela une extrême violence, ayant bien plus d'inclination à les traiter doucement que fortement.

III. — *Comme on doit parler aux enfants dans le particulier.*

1. — Ce qui facilite le plus la conduite des enfants est la coutume que l'on a de leur parler en particulier. C'est dans ces entretiens qu'on les soulage de leurs peines, qu'on entre dans leur esprit, pour leur faire entreprendre la guerre à leurs défauts, qu'on leur fait voir leurs vices et leurs passions jusque dans la racine; et je puis dire que quand Dieu leur donne une parfaite confiance en leur maîtresse, on doit beaucoup espérer; car je n'en ai point vu qui l'ait eue parfaite qui n'ait réussi.

2. — Il faut que les entretiens que l'on a avec elles soient fort sérieux, et qu'on leur y témoigne grande charité, mais nulle familiarité; et s'il y en avait quelqu'une en qui on reconnût qu'elle recherchât de parler par amusement, il faudrait la traiter plus froidement que

les autres. C'est pourquoi on a besoin d'user de beaucoup de discrétion, non seulement dans l'entretien même, mais aussi dans les temps qu'on prend pour le faire. Je crois que c'est assez de le faire tous les quinze jours, à moins de quelques besoins particuliers : à quoi on ne peut donner de règle.

3. — Il faut beaucoup prendre garde de ne point se laisser tromper ; et c'est un grand bien quand elles sont prévenues qu'on connaît toutes les finesses des enfants. Cela fait qu'elles s'en départent, et entrent insensiblement dans la simplicité et sincérité sans laquelle il est impossible de les servir utilement.

4. — Il est donc extrêmement nécessaire de ne se pas laisser surprendre, et c'est ce que nous ne pouvons éviter sans une continuelle assistance de Dieu. C'est pourquoi nous ne leur parlerons jamais sans avoir prié Dieu, et prévu même en sa présence ce que nous croyons qu'elles nous doivent dire, et ce que nous croyons qu'il veut que nous leur répondions. Nous conjurons avec larmes et gémissements sa divine majesté qu'elle illumine nos ténèbres et que la lumière de sa grâce nous fasse découvrir ce que les enfants nous voudraient cacher : et si en leur parlant elles nous disent quelquechose et que nous ne soyons pas parfaitement instruites de la vérité, nous leur dirons que nous prendrons du temps pour prier Dieu, avant que de leur répondre, et que de leur côté elles prieront Dieu, afin qu'il les dispose à recevoir avec un cœur entièrement dégagé de tout intérêt humain tout ce que nous leur dirons de sa part pour leur bien. Nous userons encore de ce retardement aussitôt que nous reconnaîtrons qu'elles auront l'esprit aigri de ce que nous leur pourrions dire, ou qu'elles ne recevraient pas bien quelque avertissement que nous leur donnerions (1). Nous leur pourrons dire que nous voyons

(1) Recommandation fort sage et pratique.

qu'elles ne sont pas bien disposées pour nous écouter, ou que peut-être nous ne sommes pas bien éclairées, et qu'en priant Dieu l'une et l'autre, si nous le faisons avec humilité, il aura sans doute pitié de nous. Cette petite condescendance et toutes ces choses ne doivent pas être dites à toutes (1); mais cela sert beaucoup aux plus grandes, et à celles qui ont de l'esprit. Il est besoin d'une grande discrétion pour leur parler en temps et lieu. C'est pourquoi je répète ici ce que je ne puis trop dire, et que je ne fais pas assez, qui est de plus prier que de parler (2), et je crois qu'il faut avoir continuellement le cœur et l'esprit élevé au ciel pour recevoir de Dieu toutes les paroles que nous leur devons dire.

5. — Il faut une continuelle vigilance pour les considérer, et reconnaître leur humeur et leur inclination, afin d'apprendre en les considérant ce qu'elles n'auraient pas la force de nous découvrir. Il est bon de les prévenir, quand on voit qu'elles sont honteuses de dire leurs déréglements; et pour leur donner plus de liberté de les découvrir, il est bon de leur cacher à elles-mêmes, dans le commencement, beaucoup de vérités que nous croirions être trop fortes pour leur état imparfait.

6. — A mesure que Dieu leur ouvre le cœur pour nous parler avec quelque sorte de sincérité, nous leur pourrons parler plus fortement, et leur montrer l'engagement qu'elles ont de faire pénitence, au cas que nous vissions qu'elles en eussent besoin. Il leur faut aussi représenter combien la voie qui mène au ciel est étroite, et leur dire qu'il n'y a que les généreux et les violents qui ravissent le ciel.

7. — Si elles demandaient beaucoup de choses à faire qui fussent particulières, on ne leur en accordera que

(1) L'instruction peut être générale, parce que la vérité est la même pour toutes les intelligences; l'éducation au contraire doit être particulière, parce qu'elle doit s'accommoder à la nature de chacun.
(2) C'était une des maximes de Saint-Cyran.

très peu ou point du tout, leur remontrant que ce n'est point par là qu'elles plairont à Dieu, si cela ne sort d'un cœur véritablement touché de son amour et d'un désir sincère de lui plaire et de faire pénitence; que pour nous, nous ne les jugerons pas par ces actions, mais par la fidélité qu'elles apporteront dans les moindres règlements de la chambre, par le support qu'elles auront pour leurs sœurs, par la charité avec laquelle elles les serviront en leurs besoins, par le soin qu'elles auront de mortifier leurs défauts; que ce seront ces choses-là qui nous feront croire qu'elles veulent servir Dieu, mais non pas une multiplicité de choses particulières; et qu'ainsi elles ne doivent pas trouver mauvais si nous ne les leur permettons pas, parce que nous voulons leur bien et non pas les aider à se tromper elles-mêmes.

9. — Nous leur dirons ces choses, quoique quelquefois nous ne laissions pas de leur accorder en d'autres rencontres ce qu'elles nous demandent, sans faire semblant de rien, et sans en tenir aucun compte; au contraire, pendant ce temps qu'elles demandent quelque chose d'extraordinaire, nous ferons semblant de ne nous pas appliquer à elles, ne laissant pas de remarquer bien plus qu'en un autre temps toutes leurs actions, pour les leur faire voir après dans les occasions. En se conduisant ainsi envers elles, on découvrira bientôt si elles demandent ces choses par hypocrisie; car alors, ne l'ayant fait que pour être considérées, si elles voient qu'on ne s'applique pas à elles, elles les laisseront là périr et n'en demanderont plus. Il faut aussi pour la même raison être fort exacte à leur faire accomplir ce qu'elles ont demandé, dissimulant entièrement ce que nous reconnaissons de leurs dispositions jusqu'à un autre temps où nous les trouverions mieux disposées, et alors nous leur ferions voir leur état, et le danger qu'il y a de vouloir faire des choses extraordinaires par un esprit tout humain.

9. — S'il y en avait quelques-unes qui fussent déréglées, et que pour de bonnes raisons les supérieures jugeassent qu'on les devrait garder, dans leurs meilleurs temps nous les prierions d'agréer que l'on ne souffre point leurs imperfections, leur remontrant avec le plus de charité et de douceur que l'on pourra les obligations qu'elles ont de vivre chrétiennement; mais si on voit que ces avertissements ne leur profitent point, on leur fera entendre qu'on ne souffrira point ces défauts en elles, et qu'encore que nous reconnaissions bien que tout ce qu'on leur fait et leur dit ne leur serve de rien, nous ne laisserons pas pour la décharge de notre conscience de les avertir et les obliger à satisfaire à leurs fautes par quelque pénitence, pour ne les pas accoutumer à prendre de mauvaises habitudes, outre que Dieu veut que nous leur fassions réparer devant leurs sœurs les mauvais exemples qu'elles leur ont donnés, afin que leurs imperfections ne nuisent pas aux autres. Il est bon de leur montrer que nous sommes obligées en conscience d'agir de la sorte.

IV. — *Des pénitences que l'on peut imposer dans le général et dans le particulier.*

1.—Il leur faut faire demander pardon à celle des sœurs ou de leurs compagnes à qui elles auraient parlé mal gracieusement, ou donné quelqu'autre mécontentement ou mauvais exemple.

2. — Ce pardon se peut demander en plusieurs manières, selon la grandeur de la faute, ou dans le général ou dans le particulier, au réfectoire ou pendant les instructions. On peut aussi leur ordonner de baiser les pieds à celles de leurs compagnes qu'elles auraient offensées. Sur toutes choses il faut prendre garde que si la faute n'a été vue que de deux, ou trois, ou quatre

personnes, on ne leur en fasse satisfaction que dans le particulier, à moins que la faute fût de peu de conséquence, étant très dangereux de mal édifier celles qu n'auraient point vu les fautes des autres. Je dis le même des fautes de quelques particulières qui seraient un peu notables ; quand il y en aurait une bonne partie qui y seraient tombées, il faudrait attendre de les en reprendre chacune en particulier, ou toutes les coupables ensemble, pour ne point mal édifier les autres.

3. — On leur peut faire porter un manteau gris, aller sans voile et sans scapulaire au réfectoire, et demeurer même à la porte de l'église en cet état (1).

4. — On les doit aussi quelquefois priver d'aller à l'église pour un ou plusieurs jours, selon la grandeur de la faute ; ou les faire tenir à la porte de l'église, ou en quelqu'endroit séparé des autres. Il faut surtout prendre garde que la privation d'aller à l'église ne leur soit pas indifférente.

5. — On peut faire porter aux petites et aux moyennes des billets qui expliquent leur faute, et que cela soit écrit en fort gros caractères. Pourvu qu'il y ait un mot ou deux, c'est assez : comme *paresseuse*, *négligente*, *menteuse*, etc.

6. — Leur faire prier les sœurs au réfectoire qu'elles prient pour elles, exprimant la faute dans laquelle elles sont tombées, ou la vertu qui leur manque.

7. — Pour les plus grandes, on les doit faire craindre pour l'amour de Dieu, et par la crainte de ses jugements, et dans les rencontres on leur peut imposer quelqu'une des pénitences que l'on fait aux moins âgées, comme de les faire aller sans voile, ou demander les prières des sœurs au réfectoire. Mais il faut bien regarder si cela leur servira et ne leur nuira point, en ne faisant que les

(1) Tout peut devenir punition, selon l'importance que la maîtresse attache aux choses. Voilà, sans donte, les *châtiments* dont il est question plus haut.

aigrir (1). Ce qui nous oblige à beaucoup prier Dieu qu'il nous éclaire, et nous conduise en tout pour sa gloire et le salut de ces âmes dont il nous a donné le soin.

Les chapitres V, VI, VII et VIII ont trait à la confession, à la communion, à la confirmation et à la prière. Nous ne les donnons pas ici à cause du caractère tout spécial de leur objet.

IX. — *Des Lectures.*

1. — Les livres dont on se sert pour l'éducation des enfants sont : l'Imitation de Jésus-Christ, Grenade, la Philothée, Saint Jean Climaque, la Tradition de l'Église, les Lettres de M. de Saint-Cyran, la Théologie familière, les Maximes chrétiennes qui sont dans les heures, la Lettre d'un père chartreux, traduite depuis peu, les Méditations de sainte Thérèse sur le *Pater* et autres livres qui ont pour but de former une vie vraiment chrétienne (2).

2. — Pour les lectures du matin à huit heures, je l'ai marqué dans le Règlement de la journée.

3. — Pour la lecture qu'une d'elles fait après Vêpres, on peut se servir d'autres livres, comme de quelques lettres de saint Jérôme, de l'Aumône chrétienne, de quelques endroits du Chemin de perfection de sainte Thérèse, comme aussi des Fondations en ce qui regarde l'histoire des vies des Pères du désert et d'autres vies de saints et saintes qui sont dans les livres particuliers.

4. — Nous faisons nous-mêmes toutes les lectures qui se font en général, hormis celles d'après Vêpres ; mais nous y sommes toujours présentes pour expliquer ce

(1) Toutes les punitions demandent, pour être profitables, un grand discernement de la part de la maîtresse.

(2) Tous ces livres, en effet, ont pour objet l'éducation chrétienne ; mais il ne faut pas oublier que, pour la sœur Sainte Euphémie, l'enseignement religieux comprenait tous les autres enseignements. On ne lisait à Port-Royal que des livres de piété ; mais on en lisait beaucoup : ce qui ne laissait pas que d'apprendre la langue et de former le jugement.

qu'on leur lit et leur parler dessus. On doit avoir pour but de les accoutumer à ne point entendre les lectures dans un but de divertissement ni de curiosité, mais avec désir de se les appliquer ; et il faut pour cela que la manière de les leur faire comprendre aille bien plus à les rendre bonnes chrétiennes et à les porter à se corriger de leurs défauts qu'à les rendre savantes. Il faut les prier de demander à Dieu de bien profiter des lectures qu'on leur fait et aussi qu'il nous mette au cœur ce qui leur est plus utile pour les faire avancer de jour en jour dans la perfection.

5. — Aux lectures que nous ne faisons pas nous-mêmes, nous leur marquons ce qu'elles doivent lire et il ne leur est pas permis de changer ni d'endroit, ni de livre ; car il se rencontre peu de livres où il n'y ait quelque chose à faire passer.

6. — A la lecture d'après Vêpres, il leur est permis et même ordonné de faire de continuelles questions sur tout ce qu'elles n'entendent pas, pourvu que ce soit avec respect et humilité ; et on leur apprendra en leur répondant la manière de s'appliquer cette lecture pour la correction de leurs mœurs. Si en lisant on voyait qu'elles ne fissent point de demande sur quelque chose que l'on croit que la plupart n'entendent pas, on leur demandera si elles l'entendent ; et si on voit qu'elles ne peuvent répondre, elles seront reprises de demeurer dans l'ignorance, puisqu'on leur a ordonné de se faire instruire sur tout ce qu'elles ignorent (1).

(1) Lecture expliquée et, par suite, faite avec intelligence et expression. Un point qui a frappé tous ceux qui ont visité Port-Royal, c'est la manière dont on y lisait. Voici, par exemple, ce qu'en dit le père Comblat, cordelier, qui y vint passer le mois de juin 1678 : « Ce qui me fait croire que ce doit être des délices perpétuelles dans cette communauté, c'est que leur ayant entendu lire la matière de l'oraison dans le chœur à complies, celle qui lit y parle si ponctuellement et si distinctement, et pourtant sans façon, qu'on n'en perd pas un mot, ni on ne fait pas la moindre équivoque dans cette lecture, et elle y dit tout avec un ton si net et avec cela si touchant, qu'il faut nécessairement l'écouter, tant elle persuade ce qu'elle lit. »

7. — Aussitôt que la lecture est finie, on reprend le livre ; car nous ne leur laissons pas d'autres livres dans leur particulier que leurs heures, la théologie familière, les paroles de N. S., une imitation de J.-C. et un psautier latin et français. Tous les autres livres sont entre les mains de leur maîtresse, ce qu'elles trouvent fort bon, ayant elles-même reconnu que cela leur est plus profitable, et que les lectures les plus saintes ne leur servent de rien quand elles se font par curiosité ; ce qui arrive presque toujours quand elles ont leurs livres en leur particulier et à leur disposition.

8. — Il ne leur est jamais permis d'ouvrir un livre qui n'est pas à elles, ni de les emprunter les unes aux autres sans une permission de leur maîtresse, qui se donne rarement, pour éviter beaucoup de petits désordres que causent ces emprunts.

X. — *Des malades et de leurs besoins corporels.*

1.— Il faut avoir un très grand soin de celles qui tombent malades, les faisant servir nettement et exactement aux heures précises ; les faire voir au médecin, si la maladie le mérite, et faire ponctuellement tout ce qu'il ordonnera, pour le soulagement de leur mal.

2. — Nous faisons tout ce que nous pouvons pour être toujours présentes quand le médecin les vient visiter, et il est bon de lui parler toujours avant qu'il visite les malades, pour lui rendre compte de la maladie, et de la manière dont elles se comportent dans la prise des remèdes et de la nourriture, et le prier de dire peu de chose devant elles, de peur de les attrister et de leur donner lieu de s'attendrir sur leur mal. Après que le médecin les a visitées, on apprendra de lui ce qu'il faudra faire pour leur soulagement.

3.— On les accoutume à ne point faire de façons pour

la prise des remèdes les plus fâcheux. Nous y sommes toujours présentes, afin de leur dire quelques paroles de Dieu pour les encourager et leur faire offrir leur mal à Dieu.

4. — On les exhorte à ne jamais trouver à redire aux ordonnances du médecin, parce qu'il tient à leur égard la place de Dieu dans leur maladie. C'est pourquoi elles lui doivent obéir comme à Dieu même, en abandonnant leur vie, leur santé ou leur maladie à l'ordre de la providence divine, qui se sert pour notre bien du bon ou du mauvais succès des remèdes. C'est pourquoi, en tout ce qui peut y arriver de fâcheux, il n'en faut jamais jeter la faute ni sur le médecin, ni sur les remèdes; mais adorer avec silence et humilité l'ordre que la bonté divine tient sur nous; et pour donner plus de lieu au malade d'entrer dans cette disposition, je présuppose que l'on aura toujours, si cela se peut, des médecins bons chrétiens et bons médecins.

5. — Il y aura toujours une chambre destinée pour mettre les malades, où on ne permettra pas que les autres enfants entrent, si ce n'est pour une très grande nécessité et avec la permission de leur maîtresse. Durant les heures de récréation, on pourra y envoyer quelques unes des plus sages pour les divertir. Il faut que celle des sœurs qui les assiste ne les quitte point, si ce n'est qu'on eût de grands enfants, comme de celles qui sont prêtes d'entrer au noviciat, sur qui on se fierait entièrement, qui pourraient les garder et même les servir, si la maladie n'était pas considérable.

6. — Quand il y a beaucoup de malades, on y met une sœur, outre celle qui les sert en santé, et il faut que ces sœurs soient sages et douces: sages pour les tenir dans leur devoir, de peur que dans la maladie elles perdent tout ce qu'elles ont acquis avec beaucoup de travail dans la santé, et aussi pour ne les pas flatter dans leurs incli-

nations ou la répugnance qu'elles auraient à prendre les remèdes qu'on leur ordonne, et à l'abstinence qu'elles doivent garder de certaines nourritures qui leur seraient nuisibles ; mais il faut aussi qu'elles soient douces, afin d'adoucir par la manière charitable dont elles agiront avec elles et par de bonnes paroles tout ce qu'il leur faut refuser pour leur santé.

7. — Nous nous assujettissons beaucoup aux malades, quittant plutôt même les saines, tant pour les faire traiter comme il faut que pour les tenir dans l'ordre et leur apprendre à être malades en chrétiennes : cela fait qu'elles ne se dérèglent pas si tôt.

8. — Outre ce soin et ces visites générales, nous prendrons des temps particuliers pour les visiter chacune en particulier, quand il y en a plus d'une malade. Ces visites se font avec la plus grande douceur et cordialité que l'on peut, soit pour les écouter, si elles ont quelque chose à nous dire, ou pour les exhorter au bien, et à prendre leur mal en patience, et à l'offrir à Dieu en l'honneur et pour l'amour de N. S. J.-C. ; et quoiqu'il faille les traiter doucement et charitablement, il ne faut pas pourtant les entretenir dans une délicatesse qui les rende difficiles à servir ou de mauvaise humeur ; il faut au contraire les faire rendre à tout ce que l'on veut par motif de vertu.

9. — Quand il arrive que la maladie est dangereuse, il faut prendre avis de la mère abbesse et du médecin pour l'administration des sacrements, selon leur âge et capacité ; et de notre côté, redoubler tous nos soins et nos assistances spirituelles et corporelles, pour faire en sorte qu'elles soient entièrement contentes, afin de leur dégager l'esprit de l'occupation qu'elles pourraient prendre d'elles-mêmes, et qu'ainsi elles puissent s'occuper de Dieu autant que leur maladie, leur âge et leurs vertus les en rendent capables, sans trop les presser néanmoins,

puisque au contraire nous devons avoir un soin particulier que nos entretiens ne leur soient point à charge. C'est pourquoi quelquefois on viendra les visiter seulement pour les divertir; et selon qu'on les trouvera portées à s'entretenir de Dieu, on pourra mêler quelque parole de piété.

10. — Aussitôt que les enfants seront guéries, on les fera revenir avec les autres, de peur qu'elles ne se dérèglent, ce qui est à craindre dans la jeunesse, qui ne demande le plus souvent que la liberté. Mais quoiqu'elles soient revenues dans la chambre, on aura grand soin de les nourrir et de leur donner du repos autant qu'elles en auront besoin pour le parfait recouvrement de leur santé.

11. — Pour les légères incommodités qui leur surviennent, on leur donnera tous leurs besoins; mais on ne les flattera pas trop; car il se trouve des enfants qui font quelquefois semblant d'être malades. J'en ai vu quelques-unes de cette sorte, quoique par la grâce de Dieu il y a longtemps que cela n'est arrivé parmi les nôtres. Mais quand cela arrive, il ne faut pas faire semblant de croire qu'elles nous veuillent tromper; mais au contraire il faut les plaindre beaucoup, et leur dire qu'il est vrai, et qu'elles sont mal, et aussitôt les mettre au lit dans une chambre à part, avec une sœur qui les garde, mais qui ne leur parle point du tout, leur disant que cela leur ferait mal de leur parler et qu'il leur faut du repos. On les met un jour ou deux au bouillon et aux œufs. Si le mal était effectif, ce régime leur est fort bon; et s'il ne l'est pas, il est sans doute que dès le lendemain elles diront qu'elles n'ont point de mal: et ainsi on les guérit de leur hypocrisie, sans leur donner occasion de murmurer: ce qui arrive quand on leur dit qu'elles n'ont pas le mal dont elles se plaignent, et même on les expose à dire des mensonges et à se feindre encore davantage.

FIN DU RÈGLEMENT.

APPRÉCIATION

On peut, d'après ce règlement, se faire une idée assez complète de ce qu'étaient les écoles de filles de Port-Royal, en quoi elles ressemblaient aux écoles de garçons et en quoi elles en différaient.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est que les jeunes gens étudiaient les auteurs profanes, grecs et latins, expurgés, il est vrai, et subordonnés en tout à la foi chrétienne ; mais enfin leur instruction était relativement large et variée. Celle des petites-filles, au contraire, était restreinte aux choses de la religion. Peut-être ne croyait-on pas alors qu'elles eussent besoin de savoir autre chose. Racine, qui loue fort l'éducation que les jeunes filles, aussi bien que les jeunes gens, recevaient à Port-Royal, dit bien qu'on prenait un grand soin de leur former l'esprit et la raison; mais il remarque qu'avant tout elles étaient élevées dans la piété. Si Boileau, dans sa satire sur les femmes, semble mettre hors de pair la jeune fille élevée à Port-Royal, c'est qu'il voit surtout en elle :

. . . l'épouse sans tâche en sa conduite,
. . . . aux vertus instruite,
Aux lois de son devoir règlant tous ses désirs.

Quelque cas que nous fassions de ces témoignages illustres, nous nous proposons un autre idéal d'éducation pour nos jeunes filles. Nous voulons qu'elles reçoivent,

comme aujourd'hui leurs jeunes frères, une culture qui développe toutes leurs facultés et les mette à même de remplir dans la société les différents devoirs que leur condition leur impose.

Les jeunes gens, quoique formés à la piété, ne se destinaient pas à l'état ecclésiastique ; les jeunes filles, au contraire, étaient toutes élevées comme si elles dussent être religieuses. Quelques-unes sans doute retournaient au monde ; mais c'était comme une déchéance. Plus encore que les jeunes gens, par conséquent, elles étaient élevées en vue du ciel plutôt que pour la terre. De là ces pratiques de dévotion continues, minutieuses, qui absorbaient la plus grande partie de leurs journées, et dont l'éducation, sinon plus mondaine, au moins plus humaine, des jeunes gens était affranchie.

Enfin, ce qui dominait dans les unes comme dans les autres, c'était l'esprit de Saint-Cyran. Les maîtresses, comme les maîtres, regardaient les petites âmes qui leur étaient confiées comme des dépôts sacrés dont elles auraient à rendre compte à Dieu lui-même ; mais il venait se joindre chez elles à cette croyance l'exaltation auquel se porte vite le dévouement féminin. De là cette discipline, qui nous paraît dure à force d'être exacte, ce silence continu, ce renoncement à toute attache terrestre et humaine, ce refoulement de toute expansion et de toute gaieté ; l'affection la plus tendre assombrie par la pensée d'une malédiction qui pèse sur l'humanité. Dans cette maison de labeur et de dévouement, on vivait surtout en vue de la mort ; l'enfance y grandissait comme une fleur de cimetière.

Mais à côté de ces idées sombres et de ces pratiques austères qui étaient la conséquence de la doctrine janséniste, quelle connaissance approfondie des enfants et de la manière dont il faut les traiter ! Et comme la nature reprend ses droits dans ces mille petits soins dont

la sœur Sainte-Euphémie veut qu'on entoure « ses chères colombes ! » Quelle sollicitude inquiète pour tout ce qui touche à leur santé et à leur bieu-être ! Que de vues justes et pratiques sur l'union qui doit régner entre les maîtresses, sur les sentiments qui doivent les animer, sur la manière dont elles doivent se conduire avec leurs élèves, » tant dans le général que dans le particulier ! » Esprit solide avant tout, la sœur Sainte-Euphémie était une maîtresse en pédagogie pratique, et ses recommandations ont toujours leur à propos, parce que, même dans des conditions différentes, ce sont toujours des enfants qu'on retrouve, avec leurs qualités et leurs défauts.

FIN.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

Action. — Il faut s'appliquer à se former l'action, page 173.
Analyse et synthèse. — Pages 225 et suivantes.
Arithmétique. — 73, 311.
Assiduité auprès des enfants. — XIX. 105, 313.
Auteurs profanes expurgés. XVII. 61. — Ce que Saint-Cyran pensait de l'étude de Virgile, 42. — Parti qu'on peut tirer de ces auteurs, 114.
Avertissements. — Il faut être tardif dans les avertissements, 59. — Il ne faut pas trop les multiplier, 320. — Il ne faut avertir que dans les moments favorables, 327.
Blanchir. — Il est difficile de *blanchir une jeune tête,* 63.
Blé en herbe. — Les enfants sont *du blé en herbe,* 37, 58.
Célibat. — Sa supériorité sur le mariage, 40.
Chant. — 5, 297, 312.
Charité pour les enfants. — XXII. 20, 22, 34, 35, 33, 42, 43, 44, 50, 58, 59, 108, 291, 313.
Châtiments. — XIX. 27, 35, 45, 113, 161, 320.
Cœur. — Il est supérieur à l'esprit, 87. — La leçon du cœur est une leçon d'exemple et de faits, 88. — C'est par le cœur que nous connaissons la vérité, 327. — Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas, 239.
Colombes. — *Petites colombes*, 28, 139.
Comédies. — XVIII. 176, 271.
Compositions. — XXVII, 136. — Comment il faut les corriger, 148. — Sujets qu'il faut donner à traiter, 153.
Contrainte. — Qu'il faut quelquefois user de contrainte avec les enfants, 141.
Conversation. — Règles qu'il faut y suivre ; défauts à éviter, 124 à 127. — Utilité qu'il y a de conférer avec d'habiles gens, 176.
Corps. — Soin qu'il en faut prendre, 121.

Corruption. — L'enfant est corrompu dès sa naissance, 33. — Corruption de son entendement et de sa volonté, 119.
Déchéance de l'enfant. — XV. 33.
Digressions. — Leur utilité, 148.
Dieu. — Le maître n'est que l'instrument d'un succès dont Dieu est le véritable auteur. XX. 37, 58, 75, 117, 160, 286. — Il n'y a que ce qui est fait pour Dieu qui soit efficace, 322.
Écoles. — *Petites écoles :* idée qui les a inspirées, 10, 23, 245. — Pourquoi elles ont été ainsi nommées, V. — Pourquoi elles n'auraient pas pu durer sans se modifier, XXXII.
Écriture. — XXIV. Règles à observer pour apprendre à écrire ; des transparents, 131, 297.
Éducation. — Le premier devoir des parents est de donner une bonne éducation à leurs enfants, 39, 41. — Grandeur de la fonction d'éducateur, 33, 43, 49, 57, 67. — Ce que comprend l'éducation, 90. — Qu'elle perfectionne l'esprit et la volonté, 91. — L'éducation est particulière ou publique ; avantages et inconvénients, 93, 97. — Système moyen de Port-Royal, 99.
Égalité d'humeur, nécessaire aux maîtresses, 318.
Élèves. — On les choisissait, 62. — On n'acceptait que ceux dont on pouvait être absolument maître et l'on renvoyait les indociles. XVII, 19, 27, 48.
Éloquence. — En quoi elle consiste, 239.
Émulation. — Comment on l'entendait à Port-Royal, XVIII, 114, 141, 156, 218.
Enfants. — Sont corrompus dès leur naissance, 33 ; sont des malades, 40.
Enseignement simultané, 130 ; individuel, mutuel, 307, 308 ; à l'aide de monitrices, 311. — Enseignement par l'aspect, 140 ; par les sens 181, 190.
Étude. — Qu'il faut la rendre agréable, 82, 138. — Qu'il y faut de la variété, 140, 321. — Que cependant elle suppose l'effort, 141.
Exemple. — Son influence, 7, 21, 23, 46, 57, 75, 107, 115, 317.
Exercices du corps, 28, 71, 73, 122, 246, 252.
Expérience. — Etait, à Port-Royal, la pierre de touche de la valeur des méthodes. XXII.
Explication des auteurs. XXVIII. — Comment Lancelot la pratiquait, 70. — Comment elle doit être faite, 145. — Du but qu'on doit s'y proposer, 146. — Qu'elle est la base des études, 209, 213.
Extraits. — XXIX. 165, 166, 213.
Finesse chez les enfants, 319, 327.
Géographie. — Comment il faut l'enseigner, 190.
Grâce. — Sa nécessité pour le salut et combien elle est rare, 39.
Grammaire. — Qu'une grammaire est nécessaire ; que ses règles doivent être en français. — Faut-il les apprendre par cœur ? — La grammaire en tableaux du père Condren. XXV. 77, 78, 132, 133, 196.
Grec. — XXX. 217.
Histoire, 72, 192. — Jeux pour apprendre l'histoire, 28. — L'histoire du jour, 193, 211.

Honneur. — On accoutumait les enfants à *se prévenir d'honneur*, 28, 303.
Images. — Enseignement à l'aide d'images, 140.
Imitation. — Il faut se proposer pour modèles les auteurs les plus excellents, 172.
Innocence. — Soin qu'on prenait de la conserver chez les enfants, 7, 20, 22. — Difficulté de revenir à Dieu, quand on l'a perdue, 38, 306.
Instruction. — Elle doit être générale, XXII. — Son but élevé, 183. — Elle se restreignait pour les filles à l'étude de la religion, 332, 339.
Janua linguarum, 197.
Jésuites. — Leur hostilité contre Port-Royal, XXXIV, — ses causes, 8, 14.
Jeux. — Leur nécessité. — Règles qu'il y faut observer, 157, 252, 300.
Jugement. — C'est la principale faculté de l'homme, 150. — Comment on le forme, 151. — C'est à sa formation que doit tendre l'instruction, 199. — Combien l'exactitude du jugement est chose rare, 200.
Justesse d'esprit, 199.
Latin. — Qu'il ne peut guère être enseigné par l'usage, 195. — Qu'il faut l'apprendre à l'aide de méthodes écrites en français, 196.
Lecture. — Qu'il faut apprendre à lire dans des livres français, XXIII, 83, 131. — La Nouvelle Méthode de lecture, XXIII, 84, 223, 284. — Ce qu'il faut observer pour bien apprendre à lire aux enfants, 129. — Comment on lisait à Port-Royal, 333. — Ce qu'on lisait dans les écoles de filles, 332. — Lectures particulières XXVIII, 210, 333. — Comment il faut lire les bons livres, 164.
Louanges. — Qu'elles doivent être données sobrement, 155.
Maîtres. — Principaux maîtres de Port-Royal, IX, 10, 264.
Maîtresses. — Nécessité qu'elles soient bien unies, 314.
Malades. — Soins qu'il faut leur donner, 334.
Mémoire. — Qu'elle excelle chez l'enfant et qu'elle doit être cultivée. — Précautions qu'il faut prendre. XXVIII, 137, 139, 236, 251, 307, 311. — Ce qu'il faut apprendre par cœur (*les moules*), 189, 251.
Mensonge. — 126, 216, 321.
Morale, XXIX. — Qu'elle ne doit pas s'enseigner ex-professo et que l'étude en doit être continuelle, 188.
Orthographie, 132. — Si l'on pourrait écrire comme on prononce, 221.
Patience avec les enfants. — 38, 44, 59, 60, 111.
Persévérance dans ce qu'on a une fois entrepris pour Dieu, 19, 36, 43, 118.
Piété doit être unie à l'esprit et à la raison, 7 ; à la science, 21.
Précepteur. — Qualités qu'il doit avoir, 101, 186.
Prière. — Il faut prier pour les enfants, 37. — Il faut plus prier que parler, XIX, 46, 318, 328.
Prix. — 141, 210.
Programme d'études. — 216.
Progrès. — Que le maître y aide, mais que c'est Dieu qui le réalise, 75.
Punitions. — 330, 331.
Racine. — Quels furent ses maîtres à Port-Royal, 264.

Raillerie. — 127.
Raison. — Il faut la suivre plutôt que la coutume dans la manière d'instruire les enfants, 27. — On devrait se servir de l'étude des sciences pour perfectionner sa raison, 199.
Récréations. — 25, 308.
Règlements des écoles de garçons, 24. — De la journée des princes de Conti, 69. — Des écoles de filles : règlement pour les enfants, 287 ; pour les maîtresses, 312.
Règles. — C'est surtout par l'usage qu'il faut les apprendre, 212.
Repas. — Il faut habituer les enfants à manger indifféremment de toutes sortes de choses qui sont bonnes et nourrissantes, 34, 121, 299.
Répétitions. — 305, 307.
Répréhensions. — Ce qu'il y faut observer, 158, 292. 302, 304, 318.
Romans. — XVIII.
Santé. — Soin qu'on prenait de la santé des enfants, 290, 299, 310, 334.
Science. — Ne vient qu'après la piété dans l'éducation, 26, 107.
Silence. — 288, 290, 293, 295, 297, 298, 300, 306.
Surveillance incessante, inquiète. XIX, 289, 319.
Théâtre. — XVIII.
Thèmes. — XXVI. 70, 135, 212.
Traduction. — Son utilité, 167. — Ses règles, 168, 178.
Travaux manuels. — 246, 292.
Version. XXVI. — Elle doit précéder le thème, 27, 70.
Vers latins. XXVII, 214. — Défis en vers latins, 251.
Vie religieuse. — Sa supériorité sur la vie mondaine, 40, 64, 325.
Vigilance. — Doit être continue, 37, 105.
Voyages. — Complément d'éducation. XVIII, 63.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS 3

INTRODUCTION v
I. Histoire des Petites-Ecoles v
II. L'Éducation à Port-Royal xv
III. L'Instruction à Port-Royal xxi
IV. Conclusion xxxii

Abrégé de l'histoire de Port-Royal, par J. Racine 1
I. Les Petites Ecoles de Port-Royal (Extraits des Mémoires de Fontaine) 17
I. et II. Mémoires sur les Ecoles de Port-Royal 18
III. Réglement de l'école du Chesna 23

Saint-Cyran. Ses idées sur l'enfance et sur l'éducation. 31
I. Entretien de Saint-Cyran et de M. Le Maitre sur les enfants (Extrait de Fontaine) 32
II. De la charité de Saint-Cyran pour les enfants (Extrait de Lancelot) 40

De Saci 53
Ses idées sur l'éducation des enfants (Extrait des Mémoires de Fontaine) 56

Lancelot 65
Lettre à M. de Saci sur l'éducation des princes de Conti . . 66
Avis au lecteur touchant les règles de la Nouvelle Méthode pour apprendre facilement la langue latine 76

Guyot 8
La Nouvelle Méthode de lecture 81
L'esprit et le cœur 87

Coustel 89
Liv. Ier. — Règles de l'éducation des enfants (Extraits). . 90
Liv. II. — Id. Id. . 118
Liv. III. — Id. Id. . 128

Le Maître 177
Règles de la traduction française. 177

Nicole 181
Traité de l'éducation d'un prince (Extraits) 183
La Logique ou art de penser. Discours préliminaire 198

Arnauld 203
Règlement des études. 204
Grammaire générale — Chap. V. — Des lettres considérées comme caractères. . . 220
Id. — Chap. VI. — D'une nouvelle manière pour apprendre à lire facilement en toutes sortes de langues 223
La Logique. — Liv. IV. Chap. 2. — L'analyse et la synthèse. 225

Pascal 233
Pensées. I. — De la nature de l'homme et de son esprit. . 234
Id. II. — Psychologie. Facultés de l'âme 236
Id. III. — De la connaissance de la vérité. L'esprit et le cœur. 237
Id. IV. — De la rhétorique. 239

Pierre Thomas du Fossé (Extraits de ses Mémoires). 245

Racine 263
I. Lettre de M. Le Maître au petit Racine, à Port-Royal . . 268
II. Lettre de Racine à l'auteur des Visionnaires. 269

Les Ecoles de filles à Port-Royal 281

Jacqueline Pascal. 283
I. La Nouvelle Méthode de lecture. Lettre de la sœur Sainte-Euphémie à son frère 284
II. Le Règlement des enfants de Port-Royal 285
1re partie. — Le Règlement de la journée 287
2e partie. — Le Règlement pour les maîtresses. 312

INDEX ALPHABÉTIQUE des matières dont il est question dans le volume 342

Compiègne. — Imprimerie HENRY LEFEBVRE, 31, rue Solférino.

